

**DELIBERATION N° 26/058 AC DE LA COMMISSION PERMANENTE
PRENANT ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025
DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE
CHÌ PIGLIA ATTU DI U RAPORTU D'ATTIVITÀ DI CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

REUNION DU 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, la Commission Permanente, convoquée le 12 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Paul-Louis GIANNECCHINI, Pierre GUIDONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI
Mme Serena BATTESTINI à Mme Véronique PIETRI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Frédérique DENSARI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Françoise CAMPANA
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Paula MOSCA
Mme Flora MATTEI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Antoine-Joseph PERALDI à M. Romain COLONNA
M. Antoine POLI à M. Pierre POLI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Véronique ARRIGHI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Paul-Louis GIANNECCHINI
M. Jean-Michel SAVELLI à M. Georges MELA
M. Hervé VALDRIGHI à M. Jean-Charles GIABICONI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Anna Maria COLOMBANI, Petru Antone FILIPPI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Antonia LUCIANI, Jean-Louis SEATELLI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment son article L.4422-27,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du rapport d'activité 2025 de la Collectivité de Corse joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 juin 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 25 ET 26 JUIN 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RAPORTU D'ATTIVITÀ 2025
DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025
DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Conformément à l'article L.4422-27 du Code général des collectivités territoriales,
« Chaque année, le Président du Conseil exécutif rend compte à l'Assemblée, par un rapport spécial, de la situation de la Collectivité, de l'activité et du financement de ses différents services et des organismes qui en dépendent [...] ».

Au-delà de la seule conformité aux dispositions législatives, ce rapport retrace les faits qui ont marqués l'activité de l'institution et de ses agences et offices en 2025.

Le rapport d'activité 2025 retrace les actions et politiques publiques mises en oeuvre, articulées autour de sept axes qui recouvrent la trame normée des documents budgétaires.

Il présente également une forme de bilan social de l'administration au travers de la synthèse des différents rapports réglementaires annuels produits par notre collectivité et regroupés ici : rapport social unique, rapport égalité femme-homme, rapport de développement durable.

Il met en lumière les actions engagées pour poursuivre la construction d'une administration performante, transformation portée particulièrement par un projet de réforme annoncé fin 2024 par le Président du Conseil exécutif, dont les premières concrétisations ont vu le jour au cours du premier semestre 2025.

Enfin, il s'achève sur une présentation rapide de la situation financière de la Collectivité qui met en avant certaines données issues du nouveau Compte financier unique (CFU) 2025. Ce dernier document contient les éléments propres à appréhender la situation financière et comptable de façon plus complète, les deux documents devant être examinés de manière complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

RAPPORTU D'ATTIVITÀ

2025

Pà una Corsica ambiziosa, innovativa è sustenibile



L'institution territoriale

- L'action du Conseil exécutif de Corse 4
- Les travaux de l'Assemblée de Corse 10
- L'activité des organes consultatifs 14

Les politiques publiques : répondre aux besoins du quotidien, préparer l'avenir

Agir pour une Corse solidaire

- L'action sociale de proximité 19
- Le soutien aux personnes en insertion 21
- L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap 23
- L'enfance et la famille 25
- Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse 27

Investir dans les savoirs et l'émancipation des Corses

- L'enseignement, la recherche et la formation 32
- Le patrimoine 34
- La culture 36
- Le sport 39
- La jeunesse 41
- A lingua corsa 44

Positionner la Corse comme territoire de référence en matière de transition écologique et de développement durable

- La politique de l'eau 48
- La protection de l'environnement et des biodiversités 51
- L'énergie 54
- Le traitement des déchets et le développement de l'économie circulaire 57
- La lutte antivectorielle et la veille sanitaire 59

Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire

- La vie locale et l'animation des territoires 62
- Les aides aux communes, intercommunalités et territoires 64
- L'habitat 66
- L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale 68
- La protection de la forêt et la prévention contre les incendies 70
- Les espaces et les sites de pleine nature 72
- La politique foncière 74

Structurer et moderniser durablement les équipements stratégiques et les services au public

- La continuité territoriale 78
- Les infrastructures routières 81
- Les infrastructures portuaires et aéroportuaires 83
- Les transports ferroviaires et l'intermodalité 85
- Les transports interurbains et scolaires 87
- L'aménagement et la transformation numériques de la Corse 88

Consolider le développement économique et renforcer la compétitivité du tissu productif

91

- Le développement agricole et rural
- Le soutien aux entreprises
- Le développement touristique
- La pêche et les activités aquacoles

92
95
98
101

Affirmer la place de la Corse en Méditerranée, en Europe et dans le monde

104

- La programmation et la gestion des fonds européens
- La coopération territoriale et les relations internationales

106
109

2025, initiation d'un projet de réforme de l'administration

112

- La refonte de l'organisation des services la sécurisation juridique de l'action publique, la transformation numérique
- La mission PADDUC
- Un pilotage stratégique du patrimoine
- Une consolidation du développement durable
- La maîtrise de la gestion des ressources
- Un accompagnement des initiatives de transformation le Corsica Lab
- Les rapports réglementaires et outils de pilotage

115
117
119
121
124
125
127

Annexes

140

- Rappel du cadre juridique du rapport d'activité
- Schéma de fonctionnement
- Liste des acronymes

141
142
143

L'istituzione territoriale

L'azione di u Consigliu esecutivu di Corsica

En 2025, dans la continuité des actions menées depuis l'arrivée des nationalistes aux responsabilités en 2015, le Conseil exécutif de Corse a conforté la Collectivité de Corse (CdC) comme l'institution garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse. Maîtrise publique, protection des biens communs, défense de la langue, lutte contre la spéculation, refus de la dépossession et renforcement de l'action publique constituent le fil conducteur de son action politique.



Chiffres clés

- 43 réunions Aïacciu, Bastia, Corti ;
- 1241 rapports examinés ;
- 219 rapports soumis à l'Assemblée de Corse ;
- 190 rapports soumis à la Commission permanente délibérante ;
- 832 arrêtés délibérés en Conseil exécutif ;
- 864 531 342 € affectés en Conseil exécutif ou en Assemblée de Corse sur propositions du Conseil exécutif, dans le cadre de la conduite des politiques publiques de la Collectivité de Corse ;
- 578 846 795 € en fonctionnement ;
- 285 684 547 € en investissement.

1. Maîtriser la terre pour son développement

Un autre modèle de développement de la Corse a été engagé : protection des terres agricoles, lutte contre la spéculation foncière et immobilière, équilibre entre littoral, villes, villages et montagne, adaptation aux réalités insulaires. Le Conseil exécutif réaffirme une ligne politique claire : le territoire corse ne doit pas être organisé par le marché seul, mais par l'intérêt collectif du peuple corse, en y consacrant la place de la langue corse, de l'agriculture et de la maîtrise du foncier.

Délibération n° 25/119 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juillet 2025 Prenant acte de la révision partielle du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) : débat d'orientation relatif au périmètre, à la méthode et au calendrier.

Délibération n° 25/207 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 Approuvant le nouveau règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires « Territorii, pieve è paesi vivi » pour la période 2026-2031.

Délibération n° 25/034 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2025 Approuvant le schéma de développement urbain durable de la Corse : une approche nouvelle et territorialisée des politiques urbaines.

Délibération n° 25/035 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2025 Approuvant la révision du premier schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne corse.

2. Une économie fondée sur le bien commun de Corse pour la Corse : l'exemple de la SCIC Orezza

Avec la SCIC Orezza, le Conseil exécutif donne un exemple concret d'économie territoriale maîtrisée. La source d'Orezza n'est pas considérée comme une

simple ressource commerciale, mais comme un bien stratégique, symbolique et territorial à valoriser dans une logique collective, associant collectivités, salariés, acteurs économiques et associatifs. L'objectif est de rompre avec les logiques de captation et faire en sorte que la valeur produite par une ressource corse bénéficie d'abord au territoire corse.

Délibération n° 25/011 AC de l'Assemblée de Corse du 31 janvier 2025 Approuvant le contrat de location-gérance des biens meubles et immeubles pour l'exploitation de la source territoriale d'Orezza et présentant les statuts de la SCIC Orezza.

3. Des infrastructures stratégiques maîtrisées : focus sur l'EPCI de Corse

La création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, l'EPCIC, faisant suite à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Corse, marque une avancée majeure dans la maîtrise publique des infrastructures stratégiques de l'île. Ports et aéroports conditionnent la continuité territoriale, l'emploi, l'activité des entreprises corses, les déplacements des résidents, l'accueil des visiteurs et l'ouverture de la Corse sur l'extérieur.

En élaborant les statuts de l'EPCIC, le Conseil exécutif affirme que ces outils vitaux ne doivent pas relever de logiques financières extérieures, mais rester au service de la Corse et des Corses, de son tissu économique et de son avenir collectif.

Délibération n° 25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025 Approuvant les statuts de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse.

4. Un développement choisi : tourisme maîtrisé et équilibre des territoires

Le tourisme, premier secteur économique de Corse - plus de 30 % du PIB et 10 % des emplois - ne doit plus être subi, mais maîtrisé pour soutenir un développement diversifié : agroalimentaire, environnement, énergies renouvelables, écotourisme et territoires. Avec les contrats de concession d'achat de flux aériens, le Conseil exécutif entend organiser la fréquentation, allonger la saison, mieux répartir les retombées économiques entre les territoires et créer les conditions d'emplois qualifiés, durables et à l'année. La reconnaissance Green Destinations - label Or vient conforter cette orientation : la Corse défend un modèle touristique durable, enraciné et maîtrisé, pensé d'abord pour les habitants, les entreprises corses et l'équilibre des territoires, et non pour la seule consommation du territoire.

Délibération n° 25/137 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2025 Approuvant les contrats de concession de service de transport aérien à destination de la Corse 2025-2029 et 2026-2030.

Niveau « Or » du label Green Destinations La Corse, première île de Méditerranée à obtenir cette reconnaissance en matière de tourisme durable.

5. Connecter la Corse : l'accès au numérique pour tous les territoires

Avec 99 % du réseau fibre construit, la Corse se situe très au-dessus des moyennes européennes de couverture - 70 % en Europe, 60 % en Sardaigne. Ce résultat marque une rupture : sortir de l'enclavement numérique, connecter les villages, les entreprises, les services publics et les habitants, et garantir à chaque territoire les mêmes chances d'accès au monde.

Délibération n° 25/060 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2025 prenant acte du rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse.

6. Interconnecter la Corse : routes et train au service de la cohésion territoriale

À cette connexion numérique répond une interconnexion physique : avec le PPI Strade à Trenu, le Conseil exécutif engage une programmation ambitieuse pour sécuriser, moderniser et relier les territoires. Fibre, routes et train portent une même ambition politique : faire de chaque partie de la Corse un espace de vie, d'activité et d'avenir.

Délibération n° 25/120 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 approuvant le bilan et l'actualisation du Plan Pluriannuel des Investissements des infrastructures de transport 2017-2026 - PPI 2026-2030 Routes et Fer.

7. Protéger les ressources vitales

Le Conseil exécutif traite l'eau, la terre agricole et l'énergie comme des biens communs stratégiques. La révision du cadre de gestion de l'eau, la tarification différenciée pour les filières agricoles en tension et la mise en œuvre de la PPE relèvent d'une même logique : sécuriser les ressources vitales, soutenir les productions essentielles et organiser la transition énergétique de l'île.

Délibération n° 25/186 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2025 Approuvant la procédure de révision du

schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de Corse.

Délibération n° 25/185 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2025 Validant le dispositif de soutien au monde agricole : différenciation de la tarification de l'eau pour les filières en tension.

Délibération n° 25/092 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2025 Approuvant les évolutions de la carte des formations relative aux métiers de la transition énergétique dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

8. Préserver les espaces naturels et organiser la réponse aux risques

Cette politique de résilience se prolonge dans la protection des espaces naturels et dans l'organisation des secours. Le schéma territorial des espaces naturels sensibles et la création de l'EPISC traduisent une même volonté : protéger les milieux, anticiper les risques climatiques et garantir une réponse publique adaptée aux réalités géographiques, environnementales et humaines de la Corse.

Délibération n° 25/007 AC de l'Assemblée de Corse du 31 janvier 2025 Approuvant le schéma territorial des espaces naturels sensibles de Corse 2025-2034.

Délibération n° 25/102 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juin 2025 Approuvant le projet de création de l'Etablissement Public d'Incendie et de Secours de Corse (EPISC).

9. Una lingua viva trà bislinguismu è Paesi è cità immersivi

En 2025, la langue corse est réaffirmée comme un droit collectif et un pilier du projet national corse. La convention État-CdC renforce l'enseignement bilingue et immersif, avec un financement de la CdC à hauteur de 1,37 M€ par an et l'objectif de former 180 enseignants par an. Le soutien de la Collectivité de Corse à Scola Corsa est indispensable : sans cet engagement financier et politique, le réseau immersif associatif ne pourrait ni se consolider, ni se développer à l'échelle nécessaire pour répondre aux besoins de transmission de la langue. La création de la stampiglia Paesi è cità immersivi prolongent cette logique : faire vivre notre langue à l'école, les communes, les services publics et la vie quotidienne.

Délibération n° 25/134 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2025 Approuvant la convention d'objectifs et de moyens entre l'État et la Collectivité de Corse 2025-2026-Renforcer l'offre d'enseignement bilingue et immersif.

Délibération n° 25/128 AC de l'Assemblée de Corse de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 Approuvant le soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2025/2026 dans le cadre de l'immersion au service de l'apprentissage du corse.

Délibération n° 25/158 AC de l'Assemblée de Corse du 30 octobre 2025 Approuvant la création du label « Paesi è cità immersivi ».

10.A memoria chi face storia : Paoli 2025, Aleria 75 è Citadella XXI

Le tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli, u babbu di a Patria, et la commémoration des 50 ans d'Aleria, acte fondateur du combat nationaliste corse de l'époque contemporaine, ne sont pas de simples événements mémoriels. Ils inscrivent l'action publique dans une continuité historique : celle d'un peuple, d'une conscience collective et d'un combat politique pour la dignité. En 2025, le Conseil exécutif fait de la mémoire corse un levier de transmission, de cohésion et de projection vers l'avenir.

Délibération n° 25/010 AC de l'Assemblée de Corse du 31 janvier 2025 Approuvant la modification de la délibération n° 24/021 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} mars 2024 approuvant le projet « Pasquale Paoli 2025 - 300^{ème} anniversaire de la naissance du père de la patrie ».

Délibération n° 25/118 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juillet 2025 Approuvant le rapport de présentation de la démarche engagée par la Collectivité de Corse dans le cadre de la commémoration des 50 ans des événements d'Aleria de 1975.

11.Lutter contre les pratiques mafieuses

Bien qu'il s'agisse d'une compétence régalienne de l'État, le Conseil exécutif de Corse a choisi, en février 2025, d'inscrire la lutte contre les pratiques mafieuses dans le champ de l'action politique. À travers une session inédite, en France comme en Europe, dédiée à cette question, la CdC affirme que combattre les pratiques mafieuses par une démarche politique visant à briser le tabou, c'est défendre la liberté du peuple corse.

Face aux logiques d'emprise, de contrainte et de captation, elle agit avec ses moyens propres : création d'une commission dédiée, exigence d'éthique dans les politiques publiques, protection de la commande publique, des secteurs économiques exposés, du foncier et de l'économie saine. Elle agit aussi sur le terrain éducatif, culturel et citoyen, notamment à travers un partenariat avec le Rectorat. Cette orientation traduit une ligne claire : aucune société libre, apaisée et démocratique ne peut se construire sous influence mafieuse.

Délibération n° 25/021 AC de l'Assemblée de Corse du 28 février 2025 relative à la lutte contre les pratiques mafieuses : propositions pour une société corse libre, apaisée et démocratique. Délibération n° 25/083 AC de l'Assemblée de Corse du 22 mai 2025 approuvant la proposition d'adaptation législative et réglementaire du code de la commande publique relatif à l'introduction de la notion de « bénéfice raisonnable » – demande adressée au Gouvernement.

Délibération n° 25/084 AC de l'Assemblée de Corse du 22 mai 2025 approuvant la proposition d'adaptation législative et réglementaire - présentation annuelle devant l'Assemblée de Corse de la politique pénale menée en Corse - demande adressée au Gouvernement.

Délibération n° 25/169 AC de l'Assemblée de Corse du 31 octobre 2025 prenant acte du rapport « Pour une société corse libre, apaisée et démocratique : présentation des actions engagées et création d'une commission contre les pratiques mafieuses ».

12.Une autonomie en actes : réformer pour moderniser la capacité d'action publique

L'autonomie se prépare aussi dans l'organisation concrète de l'institution. La modification du référentiel d'organisation de la CdC vise à faire évoluer la fonction publique territoriale corse vers une administration de mission, à la rendre plus lisible, plus efficace et plus capable de porter les priorités politiques adoptées : territoires, langue, infrastructures, environnement, économie, services publics. En modernisant son outil administratif, le Conseil exécutif renforce la capacité de la CdC à agir comme une véritable institution de gouvernement.

Délibération n° 25/104 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juin 2025 Prenant acte de la modification du référentiel en organisation de la Collectivité de Corse.

Présence territoriale et valorisation des politiques publiques

2025 a été marquée par une forte implication du Conseil exécutif, du Président et des conseillers dans les manifestations locales, contribuant à l'attractivité du territoire, à la cohésion sociale et à la valorisation de l'identité corse.

En début d'année, les actions ont porté sur l'éducation, la culture et l'aménagement du territoire :

- o signature de la convention Éducation Artistique et Culturelle au musée de la Corse à Corti ;
- o 2^e édition du salon de l'orientation « E Strade di l'Avvene » à Corti destiné aux élèves de terminale des filières générales, technologiques, professionnelles, agricoles et maritimes ;
- o remise du Prix Andria Fazi aux élèves du baccalauréat et du brevet ayant obtenu les meilleures notes aux épreuves écrites de corse et d'histoire-géographie en langue corse. Ce prix, créé en 1990 en hommage au Conseiller nationaliste Andria Fazi, constitue un pilier de la politique linguistique de la collectivité et incite à l'excellence académique.

Déplacement en Corse de la Mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'avenir institutionnel de la Corse pour effectuer des auditions auprès du Conseil exécutif de Corse, des acteurs économiques, des élus territoriaux, des groupes politiques et des acteurs sociaux.

Réception technique de la piste de Castellu et pont du Taravu à Currà après des travaux de modernisation. Ces infrastructures, inscrites au plan local de prévention des incendies (PLPI) « Montagne Rizzanese » et financées avec le soutien du FEADER et du CFM, contribuent à la prévention des risques et à l'accessibilité des ressources forestières.

En mars et avril, la Collectivité de Corse a renforcé son action en matière de jeunesse, de montagne et de culture de mobilités et de déplacements durables pour la Corse :

- o 7^e édition des « Scontru di a Muntagna Corsa » à Pedicroce, Cet événement confirme la priorité donnée par la Collectivité de Corse aux territoires de montagne et à la valorisation de leurs fonctions économiques, environnementales et sociales ;
- o 6^e édition des « Assise di a Ghjuventù » Campus Grimaldi à Corti ;

- o nouvelle édition de la semaine « Ingrandà bè », dédiée aux 1 000 premiers jours de l'enfant et à la petite enfance, sur le thème « Encore ! Jouer à l'infini » ;
- o 9^e Trophées scientifiques de Corse - Campus Grimaldi à Corti en partenariat avec l'Académie, la Préfecture, l'Università di Corsica et A Rinascita ;
- o lancement officiel du label « Paoli 2025 » ;
- o inauguration de de l'ensemble des expositions « Paoli 2025 » - Musée de Merusaglia.

Ouverture d'une nouvelle ligne de transport C10 reliant Portivechju à Bastia, afin de renforcer les liaisons interurbaines nord-sud, améliorer l'accessibilité entre les principaux pôles urbains, offrir une alternative à la voiture individuelle et s'inscrire dans la stratégie de développement des mobilités durables sur l'île.

Réunion publique de présentation des projets routiers et d'infrastructures de transport structurants pour le Grand Aiacciu (nouveaux aménagements, sécurisation, amélioration des dessertes) visant à répondre à la croissance des déplacements quotidiens, à renforcer la sécurité routière et à mieux articuler les différents modes de transport.

Visite ministérielle SCIC Oreza - Rapaghju

Le Ministre chargé de l'industrie et de l'énergie s'est rendu à l'usine d'Orezza pour découvrir le nouveau modèle de gestion innovant de la SCIC. Créée en février 2025, cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif instaure une logique de gestion collective de ce bien commun, allie performance économique (chiffre d'affaires de 10 M€ prévu) et engagement social (revalorisation salariale de 20 %), et intègre des objectifs forts de transition écologique et de durabilité.

Inauguration de la médiathèque territoriale de Santa Lucia di Tallà, équipement culturel structurant pour le territoire du Valincu-Sartenais

Ce nouvel établissement, intégré au réseau des médiathèques territoriales, offre des services de lecture publique, d'accès au numérique et de médiation culturelle pour tous les publics. Il illustre la volonté de la Collectivité de Corse de renforcer l'égalité d'accès à la culture et aux savoirs dans les territoires ruraux et de montagne.

Au printemps, Rencontres culturelles « E So Vite » edizione Paoli » à Corti, présentation des expositions patrimoniales centrée sur les figures et héritages liés au paolisme et à Biguglia puis à Aiacciu les réalisations issues de l'appel à projets « E so vite facenu a nostra storia ».

Lancement du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) barrage d'i Peri / Fium'Orbu, dispositif de planification partagée associe élus, services de l'État, usagers, agriculteurs et acteurs économiques pour sécuriser la ressource en eau, adapter les usages au changement climatique et anticiper les besoins futurs. Il constitue un outil stratégique pour concilier développement agricole, besoins en eau potable et préservation des milieux.

Présentation à Castellare di Mercuriu, d'un point d'étape sur les projets routiers du Bozzu, visite de chantier de la RD 302 pour exposer l'avancement des travaux inscrits au plan des chemins d'exploitation et au programme de modernisation routière.

Au mois de juin, la collectivité a mis l'accent sur la santé, les mobilités et la proximité territoriale.

Colloque dans le cadre de la semaine de la santé sexuelle, organisé pour le 50^e anniversaire de la loi Veil sur l'IVG. Des actions en faveur de la jeunesse et du sport ont également été conduites.

Assises des transports, réunissant élus, acteurs institutionnels, opérateurs et usagers afin de débattre de l'avenir des mobilités sur l'île afin de nourrir la redéfinition des politiques en matière de transports terrestres, maritimes et aériens, dans une perspective de continuité territoriale, de transition écologique et d'équilibre des territoires.

Déplacement du Conseil exécutif dans le Celavu Prunelli afin d'y présenter les projets structurants en cours et d'échanger avec les élus locaux, acteurs économiques et associatifs, de renforcer la proximité institutionnelle, d'adapter les politiques publiques aux réalités de terrain et de soutenir les dynamiques de développement de l'intérieur.

Durant l'été, les événements ont valorisé la cohésion sociale, la mémoire et l'excellence.

Journée des solidarités à l'Università di Corsica, colloque scientifique international « Paoli 2025 » à Merusaglia au Musée Pasquale Paoli, cérémonies en l'honneur des bacheliers mentions « Très Bien » à Bastia et Aiacciu.

Commémoration Aleria 75 en présence de responsables institutionnels, d'acteurs historiques et de la société civile. Cette cérémonie a permis de revenir sur un moment fondateur de l'histoire contemporaine de la Corse, de rappeler ses enjeux politiques et de porter un message de mémoire, de reconnaissance et de responsabilité démocratique.

Présentation du bilan du PPI 2017-2026 et le nouveau plan pour 2026-2030, incluant les volets routier et ferroviaire. Le document, présenté à l'Assemblée de Corse, actualise les investissements en infrastructures de transport, avec une extension prévue aux volets portuaire, aéroportuaire et numérique d'ici fin 2025.

À la rentrée, les actions ont porté sur l'inclusion, le patrimoine et l'accès à la culture : l'inauguration du bateau accessible « Un batellu per tutti » sur le vieux port à Bastia, les journées du patrimoine, la valorisation du patrimoine bâti et paysager dans le cadre du programme REMP25 à Bastia.

À l'automne, la collectivité a poursuivi son engagement en matière de santé publique, d'éducation et de mobilités : opérations de prévention U Giru (Octobre Rose), le bus de prévention « Campà bè » a accompagné l'événement, offrant des consultations anonymes, des sensibilisations au dépistage des cancers et des échanges avec des professionnels de santé. Les étapes à Carghjese, Calvi, Lisula et Bastia ont permis de toucher un large public.

Signature d'une convention en faveur de l'enseignement immersif et entre la CdC et l'Académie de Corse pour renforcer l'offre d'enseignement bilingue et immersif en langue corse, dans le cadre du projet « Scola 2030 » suivi d'une visite à l'INSPE d'Aiacciu.

Réunion sur les transports dans le cadre du projet de loi de finances au Gran palazzu à Aiacciu avec les acteurs du secteur et les représentants économiques pour aborder deux enjeux majeurs : la sécurisation du périmètre de service public corse (DCT) et la directive européenne « ETS » sur les quotas payants. Cette rencontre, organisée en parallèle

du débat parlementaire sur la loi de finances 2026, vise à coordonner les positions et renforcer la cohérence d'approche entre partenaires publics et privés, dans une perspective de continuité territoriale et de transition écologique.

En fin d'année, les événements ont porté sur la culture, la jeunesse et les solidarités : **E Strade di l'Orientazione 2025** (salon des formations et métiers) au campus Amparà Méditerranée à U Borgu, conférences sur la protection de l'enfance à Bastia et Ajaccio.

2^e édition de la conférence annuelle de l'Observatoire Corse de la Protection de l'Enfance (OCPE) à Corti, a permis de présenter les avancées du Schéma directeur territorial 2022-2026, qui consacre plus de 31,7 millions d'euros à l'aide sociale à l'enfance. Les travaux ont porté sur des thèmes clés comme la détection des situations de danger, la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, le soutien à la parentalité et l'accompagnement des jeunes majeurs vers l'autonomie.

La conférence a également marqué le lancement officiel du numéro vert « Enfance en danger », un outil de signalement et d'aide aux familles et professionnels. Une exposition photographique et sonore, « Portraits de femmes », réalisée par les jeunes de l'association LEIA, a complété cette journée dédiée à la cohérence des politiques publiques en faveur de l'enfance.

Phase 2 des travaux de rénovation des cinq tabliers métalliques historiques de la ligne ferroviaire centrale Prunelli, Casamozza, Albanu, Muzzelle, Ascu. Ce chantier de modernisation d'un coût total de 15 millions d'euros vise à renforcer les structures, garantir la sécurité des voyageurs et préserver un patrimoine ferroviaire emblématique de l'histoire industrielle de l'île.

Exposition photo consacrée à la visite du Pape François en Corse, grilles du Gran Palazzu à Ajaccio.

Communication et diffusion de l'action publique

En 2025, la CdC a poursuivi le développement de sa communication institutionnelle afin d'assurer une diffusion large, lisible et régulière de l'action publique. Cette stratégie s'appuie à la fois sur une présence active sur les réseaux sociaux, le développement de ses outils numériques et une relation continue avec les médias.

La communication digitale, en complément du site internet et de l'application mobile, constitue un levier essentiel pour informer les publics et valoriser les politiques conduites. Parallèlement, l'activité du service des relations publiques et presse permet de relayer les actions de la collectivité auprès des médias et d'accompagner les temps forts institutionnels.



Chiffres clés

- **+ de 65 000** abonnés sur les réseaux sociaux ;
- **2 310** publications diffusées ;
- **8** campagnes publicitaires ;
- **13,9 millions** de vues générées ;
- **9 000** personnes touchées en moyenne par publication sur Facebook ;
- **+ de 23 000** utilisateurs de l'application smartphone ;
- **75** supports presse produits :
 - dont 48 notes d'information ;
 - et 27 dossiers de presse.



E Strade di l'Avvene - Campus Grimaldi, Corti - 14 janvier 2025



Remise des prix Andria Fazi



Journée mondiale des zones humides - Corse - 2, 15 et 16 février 2025



Assises de la montagne
Pedicroce - 12 et 13 mars 2025



6^{ème} Assises de la jeunesse
Campus Grimaldi, Corti - 13 mars 2025



Ingrandà bè - Cors^a - du 17 au 21 mars 2025



Paoli 2025 - Cérémonie du 6 avril - Merusaglia - 6 avril 2025



Médiathèque territoriale de Santa Lucia di Tallà - Inauguration - 3 avril 2025



Rencontres «E so vite» - Biguglia et Ajaccio - mai 2025



Rencontres «E so vite» - Biguglia et Ajaccio - mai 2025



Déplacement du Conseil exécutif de Corse dans le Celavu Prunelli - 17 juin 2025



Commémoration Aleria 75 - 22 août 2025



Exposition photo à l'occasion des 1 an de la venue du Pape en Corse - Ajaccio - 15 décembre 2025

L'istituzione territoriale

Travagli di l'Assemblea di Corsica

L'Assemblée de Corse se compose de 63 conseillers, élus en juin 2021 pour 7 ans à la représentation proportionnelle et sur des listes paritaires. Elle exerce la fonction délibérante et contrôle de l'Exécutif.

Présidente : Marie-Antoinette Maupertuis
Vice-présidente : Nadine Nivagionni
Vice-président : Hyacinthe Vanni

Cinq groupes politiques (Fà Populu Inseme : 32 membres/ Un Soffiu Novu-Un Nouveau Souffle pour la Corse : 15 membres/ Avanzemu : 6 membres/ Core in Fronte : 6 membres / Un'Altra Strada : 2 membres).
Deux conseillères non-inscrites.



Site internet :
[Assemblea di Corsica](https://www.assemblea-di-corsica.fr)

L'Assemblée de Corse se réunit en sessions ordinaires ou extraordinaires, selon un rythme mensuel. En 2025, elle a siégé à 13 reprises sur 24 journées. Les séances publiques se tiennent en général les quatrièmes jeudi et vendredi du mois ; elles débutent par une séance de questions orales, se poursuivent par l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, et s'achèvent par les motions déposées à l'initiative des groupes.

La Conférence des Présidents, instance politique, s'est réunie régulièrement pour cadrer les travaux institutionnels ou aborder des questions d'actualité. Elle a ainsi rencontré le ministre de la décentralisation, François Rebsamen en février puis en juillet 2025 pour évoquer l'adoption du projet de révision constitutionnelle par le gouvernement et l'agenda de saisine du Parlement.



Chiffres clés

- 80 questions orales posées au Président du Conseil exécutif ;
- 3 questions adressées par écrit ;
- 147 délibérations adoptées ;
- 93 amendements sur 128 proposés ;
- 27 motions ont été approuvées.

La Commission Permanente a tenu 34 réunions, 22 à titre organisationnel pour cadrer les sessions, 11 en format délibérant, intervenant par délégation de l'assemblée plénière sur les dossiers relevant du fonctionnement courant, et 1 en format « élargi » avec les instances consultatives, les associations et collectifs, au titre de la préparation de la session consacrée aux dérives mafieuses. 190 délibérations ont été prises à cette occasion.



Chiffres clés

- 364 délibérations adoptées (97 % d'entre elles à l'unanimité), après avoir été instruites en Commissions organiques ou thématiques ;
- 77 réunions Commissions organiques ou thématiques donnant lieu à 170 rapports et avis relatifs aux dossiers inscrits à l'ordre du jour ;
- 12 rapports émanant des commissions thématiques.

Sur la base, notamment, des réflexions menées en large concertation avec la société civile (35 réunions en Ateliers thématiques, auxquelles se sont ajoutés plusieurs réunions de cadrage de la Commission Permanente et les auditions effectués en Conférence des Présidents), le Conseil exécutif a élaboré une stratégie générale assortie de propositions ciblées. Avant que de l'examiner, l'Assemblée a entendu l'ancien maire de Palerme, doyen du Parlement européen, Leoluca Orlando, acteur emblématique des combats contre la mafia, apportant le témoignage de son expérience, puis le Garde des Sceaux Gérald Darmanin, venu annoncer les contours d'une politique plus ciblée. Le rapport du Président du Conseil exécutif a fait l'objet d'une instruction particulièrement poussée, que ce soit dans les contributions fournies par le CESEC et l'Assemblée di a Giuventù ou lors de son examen, au cours d'une séance de nuit, en commission organique (62 amendements) ; avant d'être soumis à un large débat public. Une délibération-cadre étoffée, comportant une quarantaine de mesures, en est ressortie, pour être adoptée à l'unanimité.

Elle commence par nommer le phénomène criminel auquel la Corse est confrontée, et dénoncer les menaces que l'emprise de la criminalité organisée fait peser sur la société corse dans son ensemble, notamment la jeunesse, les acteurs économiques et les élus de proximité. Elle réaffirme solennellement la volonté du Peuple Corse de vivre sur son île dans une société libre, démocratique et apaisée.

S'engageant à ériger le refus des pratiques mafieuses et son corolaire, la prééminence d'une culture démocratique, parmi les priorités fondamentales de ses politiques publiques, elle déploie une riposte ambitieuse autour de cinq axes majeurs

(éthique et politiques publiques, secteurs économiques particulièrement exposés, drogues et commerces illicites, instruments d'analyses et de quantification des pratiques mafieuses / politiques et procédures pénales, enjeux éducatifs, culturels et sociétaux). Sans équivalent dans les collectivités françaises et sans doute aussi, au niveau européen si l'on excepte quelques régions italiennes, cette mobilisation des élus aura constitué l'un des temps forts de l'année parlementaire.

L'Assemblée de Corse, par ailleurs, a procédé au renouvellement partiel du Conseil exécutif, inaugurant les nouvelles dispositions législatives adoptées en 2016. Elle a usé de son pouvoir d'adaptation normative pour demander à l'Etat de créer les conditions d'un dialogue régulier autour de la mise en œuvre de sa politique anticriminelle dans l'île ; et de reprendre, dans le code des marchés publics, la notion de « bénéfice raisonnable » qu'elle avait elle-même introduite dans ses délégations de service public, visant à lutter initialement contre les surfacturations et, dans le cas d'espèce, contre les infiltrations mafieuses de l'économie. Et elle s'est largement impliquée dans le vote du nouveau règlement d'aide aux communes (18 amendements) et dans la création du nouvel établissement public territorial prenant le relais des chambres de commerce et d'industrie, garantissant ainsi à la Corse la maîtrise de ses infrastructures de transport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse a proposé, de son côté, 71 rapports à l'ordre du jour.

Dans le cadre de ses responsabilités au niveau européen, la Présidente a voulu alerter les membres de l'Assemblée de Corse sur les risques générés sur la politique de cohésion par les projets de réorientation du prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne 2028-2037, qui conditionne une part importante des financements mobilisables par les régions. La Commission européenne estime en effet que le contexte mondial, caractérisé par de fortes tensions géopolitiques, les défis de la transition écologique et énergétique, et les enjeux de souveraineté économique et technologique de l'Europe, exigent une refonte de l'architecture budgétaire, au moyen de mécanismes de programmation et de gestion recentralisés au profit des États. De telles orientations entraîneraient la remise en cause du principe fondateur de subsidiarité, au détriment du pouvoir des régions dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'investissement européennes ; sachant qu'en Corse, la politique de cohésion constitue un levier essentiel de développement territorial, ayant permis de soutenir de nombreux projets structurants dans les domaines de l'innovation, de la transition énergétique, de l'emploi ou encore de l'aménagement du territoire. Un rapport d'information exposé au cours de la session de novembre souligne ainsi l'importance de préserver une gouvernance partenariale qui prenne en compte les spécificités territoriales, notamment celles des régions insulaires.

Elle a vu, en 2025, son implication européenne consacrée par sa désignation comme corapporteuse du Pacte pour la Méditerranée. En outre, elle a organisé à Bastia, les 6 et 7 mars, un séminaire international sur le Traité du Quirinal et le bassin maritime de la Corse, puis elle a emmené une délégation d l'Assemblée le 3 juin à Florence pour une réunion du groupe d'amitié Corse / Toscane dans le cadre du tricentenaire de la naissance de Pascal PAOLI.

La Présidente a été à l'origine directement de 3 motions, relatives à la libération de l'écrivain Boualem Sansal, à la défense du CESEC et des CESER de droit commun contre les projets visant à leur suppression, et au soutien au Peuple Palestinien ainsi qu'à la condamnation des violations du droit international par l'Etat d'Israël dans la bande de Gaza. Elle a co-présenté 4 autres motions, relatives au rejet de l'augmentation de la taxe sur les billets d'avion sur les lignes de Corse ; au refus de la suppression du Conservatoire du Littoral ; au soutien au Recteur de Corse Rémi-François Paolini ; à l'exigence de Ghjustizia è Verità per Yvan Colonna. De même qu'elle a relayé 1 motion adoptée par l'Assembla di Zitelli, relative à l'aménagement du calendrier scolaire en Corse.

Le dispositif « Corsica Pruspettiva 2050 », créé à son initiative, a poursuivi sa montée en charge avec la phase de structuration des principaux scenari. 3 conférences ont été organisées, réunissant élus, experts et grand public, autour d'enjeux de société majeurs : « Pauvreté et Inégalités », « Intelligence Artificielle : algorithmes, enjeux, solutions » et « La Méditerranée en 2050, de l'ONU à la Corse : 6 scenari pour le futur ». Un rapport d'information sur l'état d'avancement de la démarche a été présenté et débattu en séance publique lors de la session des 2 et 3 octobre.

Les commissions organiques et thématiques, en parallèle, ont continué leurs réflexions visant à éclairer les décisions de l'Assemblée de Corse : par exemple, pour réfléchir aux perspectives budgétaires, à la demande d'inscription des Chjam'e rispondi au patrimoine immatériel de l'UNESCO, ou encore, à la création d'un centre de compétences sur la sclérose en plaques.

En juin, l'Assemblée a constitué une commission ad hoc sur la politique linguistique de la Collectivité de Corse présidée par Romain Colonna, en la missionnant pour réfléchir avec les acteurs associatifs et institutionnels aux conditions d'un saut qualitatif dans l'apprentissage, la valorisation et la préservation de la langue corse. Engageant dès le mois de juillet un programme dense d'auditions, la commission ad hoc est chargée de remettre au Président du Conseil exécutif un rapport assorti de propositions concrètes à court, moyen et long terme ; inscrit à la session de décembre, sa présentation a du être reportée à janvier 2026 du fait de l'encombrement de l'ordre du jour parlementaire.

Enfin, l'Assemblea di i Zitelli, lieu d'apprentissage de la vie démocratique destiné aux élèves des écoles primaires (cours moyens) et des collèges de Corse (6^e et 5^e), a repris ses activités après plusieurs années d'interruption. Préparée par des travaux pédagogiques dans le cadre scolaire, mais aussi par les visites de l'Assemblée et des rencontres en classes avec les élus référents, la IX^e édition s'est déroulée le 11 juin, en présence du Recteur et du Président du Conseil exécutif, avec la participation de 17 établissements. Les jeunes délégués ont pu, dans l'hémicycle et en salles de commissions, poser des questions orales, débattre et amender leurs projets de motions, avant d'en sélectionner une à l'issue d'un processus parlementaire. Et la motion lauréate (« Metta in baddu un ritimu sculari novu in cori di l'Academia di Corsica »), demandant un aménagement du calendrier scolaire pour des rythmes plus adaptés, a été soumise ensuite à l'Assemblée de Corse, qui l'a adoptée à l'unanimité.

L'istituzione territoriale

L'Assemblea di a Giuventù

Créée en juillet 2016, puis renouvelée en 2019, 2021 et 2025, l'Assemblea di a Giuventù est une instance consultative, sans équivalent dans les régions françaises. Présidée par la Présidente de l'Assemblée de Corse, elle se compose de 62 conseillers âgés de 16 à 29 ans, répartis en quatre collèges dans le respect de la parité : 15 représentants des étudiants, 9 représentants des lycéens, 7 représentants des actifs et salariés, et 31 candidats libres.



Site internet :
▶ [Assemblea di a Ghjuventù](#)



L'année 2025 marque la première année de la IV^e mandature et la nouvelle Assemblea di a Giuventù a été installée le 22 janvier 2025. Ce nouveau cycle s'est caractérisé par une activité particulièrement soutenue. Ayant vocation à garantir la représentation et la participation de la jeunesse insulaire au débat public, l'Assemblea di a Giuventù s'affirme aujourd'hui comme un acteur incontournable de la vie démocratique en Corse. En 2025, elle a confirmé son rôle en tant qu'espace de dialogue et de proposition, en abordant des thématiques majeures telles que l'environnement, l'identité, l'emploi, la culture et l'éducation.

Par ailleurs, les trois commissions organiques ont connu une nette intensification de leur activité. Elles ont ainsi élaboré trois rapports portant sur les enjeux numériques, la lutte contre la spéculation et l'enseignement immersif de la langue corse. En outre, 20 avis ont été rendus sur saisine du Président du Conseil exécutif, soit une progression de 100 % par rapport à l'ensemble du mandat précédent, témoignant de la montée en charge de l'institution, et d'une Collectivité de Corse renforçant son ouverture sur les aspirations de la jeunesse insulaire.

Au cours de cette année, l'Assemblea di a Giuventù a également été associée à des travaux structurants, notamment le processus de révision constitutionnelle et d'autonomie de la Corse, les ateliers « Corsica Pruspettiva 2050 », ainsi que l'élaboration de la délibération-cadre relative à la lutte contre les dérives mafieuses.



Chiffres clés

- 3 séances publiques, tenues les 9 avril, 11 juillet et 3 décembre ;
- 29 questions orales produites ;
- 18 motions déposées.

L'istituzione territoriale

U cunitatu di a di a valutazione di e pulitiche publiche

Le Comité d'Evaluation des Politiques Publiques (CEPP) dont la création à l'initiative de l'Assemblée de Corse avait représenté une première dans les collectivités territoriales de l'île. Ni organe de contrôle, ni service d'audit interne il occupe toujours un positionnement original, il contribue à intégrer aux décisions un retour d'expérience: celui de la démocratie participative.

Présidente Marie-France Berenni-Canazzi

53 membres, issus majoritairement de la société civile (représentants des associations et syndicats œuvrant dans les domaines économiques et sociaux, culturels et environnementaux, représentants des citoyens tirés au sort).

En 2025, les membres du Comité d'Evaluation ont poursuivi leur troisième évaluation, qui porte sur « la politique de transport de la CDC en matière de fret maritime sur la période 2018-2022 », en cherchant plus précisément à apprécier si elle correspondait aux objectifs initiaux.

Initié à la fin de l'année 2024, ce cycle de travail a nécessité 25 réunions :

- o d'abord pour définir une méthodologie, recueillir des données et élaborer un questionnaire ouvert comportant 14 interrogations (allant des enjeux juridiques à la nouvelle donne environnementale en passant par l'approche économique et bien évidemment, le ressenti de l'utilisateur) ;
- o ensuite, dans le cadre d'une approche « multi -acteurs », pour auditionner des acteurs représentatifs tels que le Président de l'OTC, les responsables de la Chambre de Commerce et d'Industrie, les dirigeants des trois opérateurs maritimes (Corsica Linea, Corsica Ferries, La Méditerranée), les représentants des usagers (transporteurs, commerçants et agriculteurs), des experts (directeur de l'INSEE, notamment) ;
- o enfin, pour commencer à réfléchir aux recommandations qui seront issues du rapport : revalorisation de l'enveloppe de dotation de continuité territoriale (DCT, figée depuis 2009) / aménagement d'un « quai Corse » à Marseille (plateforme logistique corse ou hub insulaire) / création d'un « plan de continuité fret »/ recherche de la souveraineté alimentaire de la Corse / soutien au projet de continuité transfrontalière Méditerranéenne de l'OTC / demande d'application de la « Clause d'insularité » (article 174 du traité de l'UE) et son corollaire « un fonds de compensation de l'insularité ».

Site internet :
► **U Cunitatu di
valutazione di e pulitiche
pubbliche**



Dans le même temps, deux membres du Comité ont pu faire le point avec les services de l'Assemblée et de la Direction Générale des Services sur la mise en œuvre des recommandations issues du deuxième rapport d'évaluation (2023), portant sur la gestion de la crise sanitaire au niveau de la Collectivité en Corse.

Fil rouge du CEPP, dont les travaux visent à faire remonter les réalités telles qu'elles sont ressenties sur le terrain : Associer le citoyen aux décisions publiques par l'évaluation de leurs effets

L'istituzione territoriale

L'attività di l'organi cunsultativi

U Cunsigliu ecunomicu suciale di l'ambiente è culturale di Corsica

En 2025, le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse (CESEC) a conduit une activité dense, confirmant son rôle d'instance consultative et de contribution active à l'élaboration des politiques publiques de la Collectivité de Corse. Par ses avis, ses travaux et ses prises de position, il participe à l'éclairage de la décision publique tout en portant la voix de la société civile organisée.



Il affirme ainsi sa place dans les processus stratégiques et dans la consolidation du dialogue démocratique.



Une activité régulière et ancrée dans le territoire

- o 12 séances plénières, dont 3 délocalisées à Bastia ;
- o 76 réunions des commissions organiques et commissions ad hoc temporaires ;
- o 11 réunions du Bureau, dont 3 délocalisées Communauté de communes de Pasquale Paoli, Communauté de communes de Lisula-Balagna, Communauté de communes de l'Alta Rocca.

- o Atelier prospectif Corsica Pruspettiva (scénarios sur les états imaginables de la Corse à horizon 2050).

Des travaux d'initiative sur des enjeux structurants

En complément des saisines, le CESEC a poursuivi ses travaux d'autosaisine autour de trois domaines :

- o Commission ad hoc « Système éducatif de la Corse autonome » les travaux initiés en 2024 se sont poursuivis en 2025 et portent sur l'analyse comparative des modèles insulaires et autonomes, intégrant les enjeux de compétences et de politique linguistique ;
- o Commission ad hoc sur les transports dont les travaux ont été principalement consacrés aux transports externes aériens et maritimes centrés sur les liaisons aériennes et maritimes. Un premier rapport d'étape sur les transports extérieurs suivra en 2026 ; poursuite de la réflexion autour du transport ferroviaire (fret et passagers), du transport interne et de l'intermodalité ;
- o Commission ad hoc sur « les ruralités » qui a permis d'élaborer un diagnostic des dynamiques territoriales et l'identification des défis et leviers d'action.

Une production institutionnelle structurée

Production	Volume	Contenu et portée
Avis	53	Réponses aux saisines du Président du Conseil exécutif.
Motions	6	Interventions sur des enjeux d'actualité : libération de Boualem Sansal ; soutien à Mayotte ; soutien aux lycéens agricoles et à la défense de l'enseignement agricole en Corse ; opposition à la suppression du Conservatoire du littoral et à son intégration au sein de l'Office français de la biodiversité (OFB) ; lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) ; centres d'hébergement d'urgence.
Déclarations	2	Positionnements sur des enjeux structurants pour une démocratisation de l'accès à la langue corse en milieu scolaire ; points et problèmes au niveau de la pêche professionnelle corse.
Résolution	1	Contribution sur la lutte contre le fléau de la drogue
Contibution	1	Expression en réaction à l'actualité

Une implication dans les dynamiques institutionnelles

Le CESEC a été associé aux principales instances mises en place par la Collectivité de Corse :

- o révision du Plan d'aménagement et de développement durable (PADDUC) ;
- o commission « contre les pratiques mafieuses » ;
- o comité de pilotage « Paese è Cità immersivi ».

Un espace de débat et de mise en perspective. Plusieurs temps forts ont permis d'alimenter le débat public et la réflexion collective :

- o séminaires sur le tourisme durable et la situation socio-économique de l'île ;
- o participation à des initiatives culturelles et aux réflexions sur les droits culturels ;
- o conférence sur la place de la société civile, dans un contexte d'évolutions institutionnelles et de perspective d'autonomie.

Le CESEC a également contribué à des réflexions transversales :

- o Réunion conjointe entre le bureau du CESEC et l'ATC, consacrée au plan d'action mis en œuvre par l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) ;

L'istituzione territoriale

L'attività di l'organi consultativi

A Camera di i Territorii di Corsica

En 2025, dans un contexte marqué par des travaux déterminants engageant l'avenir institutionnel de l'île et par des défis territoriaux majeurs, la Chambre des territoires de Corse a poursuivi sa mission d'interface entre la Collectivité de Corse (CdC), les communes et les intercommunalités.

Sous l'impulsion du Président du Conseil exécutif, également Président de la Chambre des territoires, l'instance a renforcé son rôle consultatif, sa participation aux débats stratégiques ainsi que son ancrage dans les dynamiques locales.

Véritable caisse de résonance des réalités locales, l'instance consultative a confirmé et consolidé sa place au cœur du dialogue territorial, en prenant une part active aux principaux temps forts institutionnels ainsi qu'aux différents espaces de concertation qui structurent et orientent l'action publique en Corse.

Cette mobilisation soutenue s'est traduite par une présence renforcée au sein de nombreuses réunions, instances de pilotage et manifestations institutionnelles, témoignant de son rôle croissant dans l'animation du dialogue entre la CdC, les communes, les intercommunalités et les partenaires institutionnels.

Une instance consultative au cœur des enjeux institutionnels de la Corse

Dans un souci de continuité, le président a souhaité que la Chambre, en tant qu'organe consultatif, soit associée de manière permanente aux discussions relatives à l'évolution institutionnelle de la Corse, dans le cadre du processus dit « Beauvau », afin que les territoires prennent toute leur part à un processus déterminant pour l'avenir institutionnel de la Corse, notamment au regard des perspectives de reconnaissance d'un statut d'autonomie.

Les membres ont ainsi formulé plusieurs propositions d'évolution concernant à la fois l'instance elle-même, mais également les niveaux communal et intercommunal, notamment :

- o garantir la prise en compte des avis territoriaux, avec la proposition de les rendre obligatoires, voire conformes ; les rapports présentés en séance plénière ont été complétés, conformément au règlement intérieur, par des consultations écrites lorsque les délais ne permettaient pas de réunir les membres ;
- o protéger les prérogatives communales dans les futures évolutions institutionnelles ;
- o promouvoir une solidarité effective entre les territoires, au-delà des seules évolutions statutaires ;
- o encadrer les transferts de compétences vers la Collectivité de Corse, dans une logique de concertation étroite avec les communes et intercommunalités.

La Chambre a par ailleurs largement contribué aux travaux relatifs à l'aide aux communes et aux intercommunalités, en veillant à leur adaptation aux réalités territoriales.



Site internet :
► [Camera di i territorii di Corsica](#)

Une année marquée par une activité intense et diversifiée

Indicateurs	Données
Sessions plénières	3 réunions
Rapports examinés	19 (19 décisions adoptées)
Réunions du Bureau	9 (dont 4 élargies avec l'intervention des services de la CdC)
Thématiques traitées	eau, transports, loi ZAN (zéro artificialisation nette), solidarité territoriale

Une visibilité affirmée dans les temps forts institutionnels

La Chambre a renforcé sa visibilité en intervenant lors de plusieurs événements majeurs, contribuant ainsi aux débats publics relatifs à l'avenir du territoire :

- o l'installation de l'Assemblea di a Ghjuventù ;
- o les congrès des maires de Corse-du-Sud et de Haute-Corse ;
- o les rencontres « Autonomia » avec des députés à Auccia et Bastia ;
- o les Assises de la Montagne à Pedicroce et les « Scontri di l'acqua » à Corti.

Une implication dans les instances de pilotage et les débats stratégiques

La Chambre a été associée aux travaux de plusieurs instances de pilotage et de concertation :

Instance	Rôle de la Chambre
Comité de suivi des Fonds européens	Contribution aux orientations financières territoriales
Tricentenaire de Pasquale Paoli	Participation aux travaux sur la mémoire et l'identité corses
Politiques culturelles de la CdC	Avis sur des projets structurants (patrimoine, langue corse)
Révision du Plan d'aménagement et de développement durable (PADDUC)	Concertation sur les enjeux d'aménagement et de transition écologique

Son implication s'est également traduite par une participation active à différentes instances techniques ou thématiques :

- o le bureau du Comité de bassin ;
- o le comité sylvopastoral ;
- o la commission « contre les pratiques mafieuses » ;
- o le colloque « Enfance et pauvreté » organisé par la Coordination de lutte contre l'exclusion (CLE).

La Chambre a également poursuivi ses échanges avec plusieurs partenaires institutionnels par sa participation aux réunions de travail avec la Présidente du Groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (GIRTEC), la Présidente du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse (CESEC), l'Office foncier de Corse (OFC) contribuant ainsi à une meilleure articulation entre les politiques publiques et les réalités locales.

Dans une logique d'anticipation et d'accompagnement des mutations territoriales, ses membres ont été associés à plusieurs espaces de prospective et de réflexion stratégique, notamment :

- o « Corsica Pruspettiva 2050 » ;
- o « Scontri di i territorii » organisé par l'Università di Corsica sur les thèmes du changement climatique, de l'eau et de l'aménagement du territoire ;
- o « In Site » dispositif national qui prévoit l'accueil pendant quelques mois dans une commune d'un jeune de 18 à 25 ans pour effectuer un service civique en matière de patrimoine, de culture, d'assistance aux habitants, avec une visite de terrain organisée sur la commune de Costa.

Cette ouverture croissante vers les espaces de dialogue, de concertation et de prospective a contribué à renforcer la visibilité, la légitimité et le rôle d'influence de la Chambre des territoires dans le débat public, en affirmant sa place comme acteur structurant de la coordination territoriale et de la co-construction des évolutions institutionnelles de la Corse.

E pulitiche pubbliche : risponde à i bisogni di ogni ghjornu, preparà l'avvene

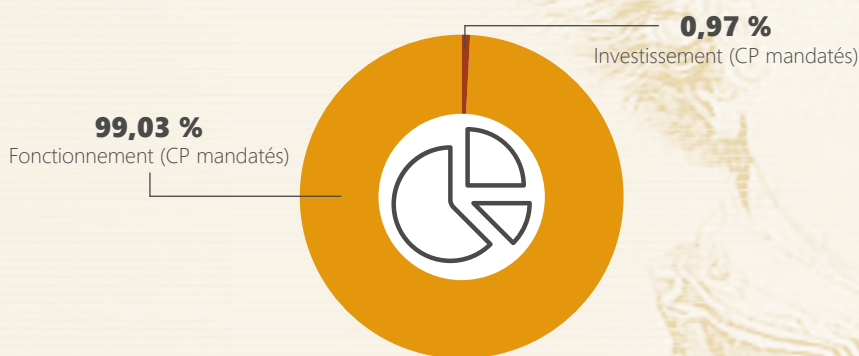
À traversu tutte e so pulitiche pubbliche, agisce u più vicinu pussibile à i bisogni di l'abitanti, di e cumune è di l'attori lucali, mubilizendu e so risorse è strumenti per sustene e dinamiche territoriali è rinforzà a cusioni di a Corsica. Elle affirme également la place de la Corse dans son environnement méditerranéen, européen et international, en développant une politique européenne et internationale structurée, au service de son attractivité, de son rayonnement et de l'accès aux financements européens.

Agì per una Corsica sulidaria : zitellina autunomia accessu à e cure

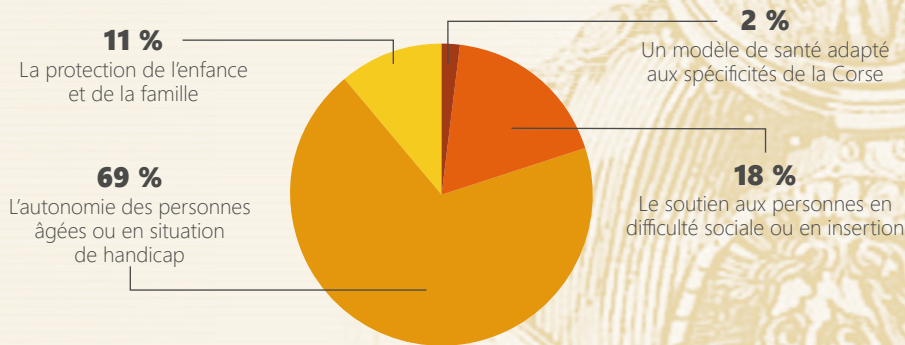
D La Collectivité de Corse (CdC) exerce des compétences majeures en matière d'action sociale, d'accompagnement de l'autonomie, de protection de l'enfance et de soutien aux familles. Elle inscrit son action dans une ambition forte : garantir à chacun des conditions de vie dignes et un accompagnement adapté à chaque étape du parcours de vie. Elle assure ainsi la mise en œuvre et la coordination des politiques sociales, en lien étroit avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire. À ce titre, elle conduit une politique solidaire visant à prévenir les situations de vulnérabilité, à sécuriser les parcours de vie et à garantir un accès équitable aux droits et aux services.

Budget

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement



Répartition des dépenses réalisées par politique



Dépenses totales de l'axe

CP votés en 2025 :

231 315 144 €

CP mandatés en 2025 :

229 948 152 €

Taux de réalisation **99,41 %**

Total fonctionnement

CP votés en 2025 :

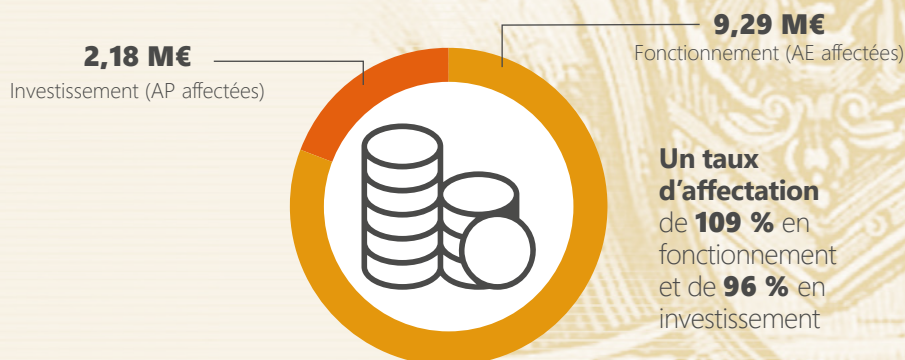
228 499 190 €

CP mandatés en 2025 :

227 707 483 €

Taux de réalisation **99,65 %**

La programmation financière



Total investissement

CP votés en 2025 :

2 815 953 €

CP mandatés :

2 240 669 €

Taux de réalisation **79,57 %**

Un taux d'affectation de 109 % en fonctionnement et de 96 % en investissement

Données issues du compte financier unique (CFU) 2025

L'azione sociale di vicinanza

La Collectivité de Corse (CdC) affirme une action sociale de proximité fondée sur la lutte contre la précarité, l'accès effectif aux droits et l'accompagnement global des publics vulnérables. En s'appuyant sur un maillage territorial renforcé, une démarche d'aller vers des partenariats structurants, elle construit une société des solidarités attentive aux fragilités, capable de prévenir les ruptures et de répondre aux besoins émergents. Cette politique publique de proximité mobilise l'ensemble des dispositifs sociaux, médico sociaux et de santé pour garantir une prise en charge cohérente, équitable et accessible sur tout le territoire.

Renforcer l'action sociale de proximité et la démarche d'aller vers

La Collectivité consolide en 2025 une action sociale de proximité qui constitue le 1^{er} niveau de l'intervention sociale globale. Cette action s'exerce au plus près des habitants grâce à un maillage territorial dense et une démarche résolument tournée vers l'aller vers, afin de prévenir l'isolement, le non recours et les ruptures sociales.

Plus particulièrement, la Collectivité poursuit le travail initié autour de la démocratie alimentaire, engagé depuis la 1^{ère} conférence de Biguglia en 2022. Dans ce contexte, est en préparation la «Journée Partage» qui se tiendra à Bastia le 30 avril 2026 afin de fédérer les acteurs autour d'une alimentation durable et accessible.

Elle renforce également son ouverture européenne en participant au programme Erasmus+ dédié à la relocalisation de l'alimentation, permettant à des acteurs corses d'effectuer des mobilités en Catalogne, Sicile et Pouilles pour échanger sur la gouvernance alimentaire, la lutte contre la précarité et les stratégies de production et de distribution.

Déployer une présence sociale active dans les territoires

Les pôles territoriaux sociaux ont intensifié leurs actions auprès des publics vulnérables, notamment par la mise en œuvre d'ateliers collectifs au sein des associations d'aide alimentaire du Sartenais Valincu et par le renforcement des permanences éducatives. Les actions de prévention primaire se sont poursuivies par de l'accompagnement éducatif des familles, des interventions sur la sexualité en partenariat avec la protection materno-infantile (PMI), le déploiement de l'outil programme de développement affectif et social (PRODAS) dans les écoles, et la participation au Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) en Centre Corse et Balagne.

L'action sociale de proximité a permis également d'accompagner les parents et les enfants confrontés à des difficultés diverses, en lien avec les assistantes sociales de polyvalence et les services transversaux. Des journées biannuelles de dons de vêtements et de matériel de puériculture ont été organisées à Baléone pour soutenir les familles avec enfants.

Structurer la coordination des acteurs sociaux et professionnaliser les pratiques

Le Comité local du travail social (CLTS) a poursuivi une réflexion d'envergure tout au long de l'année 2025 sur l'accompagnement social global, dans un contexte de fortes évolutions sociétales. Deux frises retraçant les parcours professionnels et un livret du stagiaire visant à améliorer la formation et l'accompagnement ont été produits.



Règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales :

- structure l'ensemble des dispositifs de soutien aux publics vulnérables ;
- définit les modalités d'attribution, les critères d'éligibilité et les objectifs d'équité territoriale.

Règlement des interventions sociales, médico-sociales et de santé de Corse :

- garantit la cohérence des politiques sociales, médico sociales et de santé ;
- encadre l'action de proximité, l'accès aux droits, la prévention et la coordination des acteurs.

Délibération n°24/090 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2024 - contrat local de solidarités 2024-2027.

Stratégie partagée entre l'État et la Collectivité qui s'articule autour de 3 axes :

- prévention de la pauvreté dès l'enfance ;
- lutte contre la grande exclusion par l'accès aux droits, transition écologique solidaire ;
- structure 13 actions opérationnelles sur le territoire.

Comité local du travail social - CLTS

Cette instance conduit une réflexion stratégique approfondie sur l'accompagnement social global, l'attractivité des métiers, la formation et la coordination des acteurs.

Consolider les coopérations et adapter les accompagnements aux évolutions sociétales

La Collectivité a renforcé ses partenariats territoriaux pour améliorer la prise en charge des publics. Une convention avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Bastia et une démarche engagée avec le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) du Pays ajaccien permettent de mieux identifier les nouveaux publics et d'adapter les pratiques professionnelles. Par ailleurs, elle a consolidé sa coopération avec les deux Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), sur la mission d'accompagnement santé et prévention. En parallèle, la collectivité travaille également au renforcement des dispositifs liés à la précarité énergétique et à la mobilité, en lien avec les acteurs de terrain.

Déployer l'approche collective du travail social

La collectivité a déployé des actions collectives structurantes dans les territoires afin de renforcer la prévention primaire, soutenir les familles et favoriser l'accès à la culture. Dans le cadre du pacte des solidarités, elle favorise l'accès à la culture pour les publics éloignés à travers l'action « Scopre e s'apre », qui a permis d'organiser 10 sorties culturelles en 2024 2025 sur le Cismonte, créant du lien social et renforçant l'approche collective du travail social.

Soutenir les acteurs du développement social local

Dans un contexte budgétaire contraint, la CdC a mobilisé en 2025 plus de 1,2 M€ autour de 3 priorités :

- o la lutte contre les violences faites aux femmes, au travers du soutien aux associations intervenant sur l'ensemble du territoire telles que la Coordination régionale de soutien aux associations d'aide aux victimes et de médiation (CORSAVEM), le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles 2A et 2B (CIDFF), la Fédération des associations laïques d'éducation permanente (FALEP) ;
- o l'accès à une alimentation pour tous en confortant les actions portées par le CCAS de Bastia et le CIAS de l'Isula ; ces initiatives ont mobilisé 500 000 €, complétées pour la 1^{ère} fois par un dispositif de distribution de chèques alimentaires porté par le Secours Catholique ;
- o l'accompagnement des familles avec enfants dans le cadre des déplacements médicaux sur le continent en confiant à l'association « Inseme » la mission d'information et d'offre d'hébergement des familles.



Chiffres clés

- o **3 120** bénéficiaires de l'aide exceptionnelle de fin d'année (AEFA) pour une dépense totale de 49 152 € ;
- o **220** bénéficiaires de l'aide aux situations ponctuellement dégradées pour une dépense totale de 71 581 € ;
- o **1 962** bénéficiaires de chèques d'accompagnement personnalisés hygiène et alimentaire pour une dépense de 144 150 € en Cismonte et 143 770 € en Pumonte ;
- o **257** demandes dans le Cismonte et **292** demandes dans le Pumonte traitées au titre des allocations mensuelles temporaires pour une dépense totale de 271 672 €.



Focus 2025

Contrat local des solidarités 2024-2027

En complément des dispositifs d'accompagnement et de soutien implantés au quotidien sur les territoires, la Collectivité de Corse met en place des interventions locales notamment dans les domaines de l'accès à la santé des publics les plus précaires à travers la maison de retour aux soins des Padules à Aiacciu, de l'illettrisme et l'illectronisme, ainsi que dans le développement d'une offre de mobilité solidaire. Sur l'ensemble de la période, près de 800 000 € sont mobilisés pour renforcer ces actions structurantes.

U sustegnu à e persone in inserzione

La Collectivité de Corse (CdC) conduit une politique d'insertion ambitieuse, fondée sur un accompagnement social et professionnel renforcé des publics les plus éloignés de l'emploi. Dans un contexte législatif renouvelé, elle intensifie son action territorialisée, développe des partenariats structurants avec France Travail et mobilise des dispositifs coordonnés pour sécuriser les parcours, lever les freins sociaux et favoriser un retour durable à l'activité. Cheffe de file de l'insertion, elle met en œuvre une stratégie territoriale appuyée sur un document unique regroupant le pacte et le programme territoriaux d'insertion, qui organisent la coordination des acteurs et structurent une offre adaptée aux besoins des personnes et aux spécificités du territoire.

Structurer la politique d'insertion dans un cadre législatif renouvelé

La collectivité a adapté sa politique d'insertion à un contexte législatif profondément renouvelé. Suite à une 1^{ère} expérimentation, une nouvelle convention État-Collectivité 2025-2027 a été élaborée afin d'intensifier et de personnaliser l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et d'élargir les solutions d'insertion.

Les dépenses au titre de l'allocation RSA pour l'année 2025 sont en légère augmentation soit 36,6 M€ (36,1 M€ en 2024). Le nombre de bénéficiaires du RSA est à nouveau en augmentation par rapport à l'exercice précédent et atteint les chiffres de 2023, soit 5 700 foyers bénéficiaires (moins de 5 400 foyers en 2024).

La Collectivité intensifie l'accompagnement social global des bénéficiaires du RSA, assuré par 17 travailleurs sociaux et référents mobilisés sur l'ensemble du territoire. Plus de 1 800 personnes sont suivies en file active, avec un accompagnement visant à consolider les droits fondamentaux (hébergement, santé, alimentation, accès aux droits) et à lever les freins au retour à l'emploi. Les orientations vers un référent social sont en forte augmentation, traduisant une meilleure identification des besoins et une montée en charge des situations complexes.

Développer le dispositif d'accompagnement global partagé entre la Collectivité de Corse et France-Travail

La Collectivité de Corse et France-Travail mettent en commun leurs ressources, afin de favoriser et accélérer l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés d'ordre social et professionnel, qu'ils soient allocataires du RSA ou pas. Cet accompagnement avec des résultats de sorties vers l'emploi très positifs a vocation à se développer.

1 Chiffres clés

- o + 500 personnes accompagnées au titre de ce dispositif ;
- o 5 référents sociaux de la CdC en binôme avec 5 conseillers France Travail couvrent l'ensemble du territoire.

Orienter et accompagner les nouveaux bénéficiaires

En 2025, les coordinatrices de la plateforme RSA ont orienté 2 500 nouveaux bénéficiaires vers un accompagnement adapté, dont 60 % vers France Travail. Les équipes pluridisciplinaires ont assuré le respect des obligations liées au RSA.

2 Chiffres clés

- o 1 100 décisions de réduction de droit ou de radiation ;
- o 450 réorientations vers un nouveau référent à la suite d'un changement de situation.



Quadru d'Azzione

Loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'une véritable amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises grâce à l'implication collective et coordonnée de tous les acteurs du secteur de l'insertion sociale et professionnelle.

Délibération n°24/048 AC de l'Assemblée de Corse du 25 avril 2024 approuvant le Pacte et le Programme territorial d'insertion 2024-2028 des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) :

- o organiser la coordination entre l'ensemble des acteurs institutionnels, sociaux et économiques impliqué dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Délibération n°25/159 AC de l'Assemblée de Corse du 30 octobre 2025 approuvant la convention pour l'insertion et l'emploi pour 2025-2027.

Programme territorial d'insertion 2025-2029 actualise le cadre d'intervention et encadre la désignation des prestataires chargés de mettre en œuvre les actions d'insertion sociale et professionnelle auprès des bénéficiaires du RSA.

Renforcer l'action de proximité et les aides essentielles

L'action de proximité s'appuie sur 9 pôles sociaux et des permanences dans plusieurs communes.



- o **300** foyers bénéficiaires d'une aide alimentaire (chèque d'accompagnement personnalisé), pour un total de 120 000 €. Le montant des aides octroyées varie entre 130 € pour une personne isolée et 340 € pour un couple avec 4 enfants à charge ;
- o **50 000 €** d'aides à l'insertion (20 % consacrés à l'alimentaire) ;
- o **650** personnes orientées vers des démarches de santé (381 vers une infirmière, 202 vers une psychologue).

Intégrer la culture au sein des parcours de réinsertion sociale des publics les plus fragiles

La Direction de l'insertion et du logement et les services de médiation culturelle du Palais Fesch ont à ce titre développé un partenariat à destination de ces publics. Celui-ci permet notamment d'organiser des visites thématiques des collections d'œuvres d'art dans l'enceinte du Palais Fesch pour les bénéficiaires du RSA et leurs ayants droits. Ce même type de médiation culturelle est mis en œuvre au sein des musées de la Collectivité de Corse.

Soutenir l'accès au logement et sécuriser les parcours résidentiels

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL), institué par la loi du 31 mars 1990, demeure un levier essentiel de l'insertion des personnes en difficulté. En 2025, il a permis l'octroi de 1 128 subventions, pour un montant total de 660 000 €, facilitant l'accès ou le maintien dans un logement. La collectivité renforce également son soutien aux associations œuvrant en faveur des publics vulnérables, pour un montant de 410 750 €, couvrant à la fois l'accompagnement vers le logement et les dispositifs d'hébergement d'urgence ou d'accès aux droits.

Accompagner les parcours professionnels des bénéficiaires du RSA

Près de 1 700 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés dans leur parcours d'insertion professionnelle par 7 référents dédiés, intervenant auprès des travailleurs indépendants, exploitants agricoles, salariés de l'aide à la personne et salariés en insertion au sein des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE). Cet accompagnement vise à sécuriser les trajectoires professionnelles, soutenir les transitions et favoriser l'accès à un emploi durable.

Financer les contrats aidés pour lever les freins à l'emploi

La CdC participe activement au financement des dispositifs d'insertion professionnelle, notamment les contrats aidés, afin de soutenir les bénéficiaires du RSA confrontés à des difficultés sociales et professionnelles particulières. En 2025, elle a cofinancé 184 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) au sein des SIAE. Ces parcours reposent sur 3 leviers complémentaires :

- o la mise en situation professionnelle ;
- o un accompagnement social et professionnel pour lever les freins périphériques à l'emploi ;
- o la mobilisation d'actions de formation.

Mobiliser financièrement les dispositifs d'insertion professionnelle

Les crédits engagés par la CdC pour l'ensemble des dispositifs d'insertion professionnelle destinés aux publics éloignés de l'emploi s'élèvent à 1,4 M€ en 2025. Cette enveloppe a permis de financer des actions diversifiées, adaptées aux besoins des territoires et des bénéficiaires du RSA. La collectivité a ainsi renouvelé son soutien aux SIAE. En 2025, 20 structures porteuses de 37 chantiers d'insertion ont bénéficié d'un conventionnement pluriannuel. Elle a accompagné également les acteurs œuvrant à lever les freins liés à la mobilité (plateformes mobilité, auto écoles sociales) pour un montant total de 2,1 M€. Cet appui financier a contribué à sécuriser les parcours, faciliter les déplacements nécessaires à l'emploi et renforcer l'autonomie des publics.

Adapter les dispositifs innovants pour sécuriser les parcours d'insertion

Dans le cadre du plan de lutte contre la précarité et des plans territoriaux d'insertion, la collectivité ajuste ses dispositifs aux besoins des territoires en développant des actions innovantes. Ces mesures placent l'individu au centre de son parcours, renforcent la coopération entre la collectivité, France Travail et les acteurs sociaux et professionnels, et permettent de dépasser le clivage entre accompagnement social et accompagnement vers l'emploi.

Développer une offre d'accompagnement territorialisée et adaptée

Le nouvel accord cadre relatif au Programme territorial d'insertion (PTI) a été notifié en décembre 2025, renforçant la structuration et la cohérence de l'offre d'accompagnement sur l'ensemble du territoire.

La collectivité a déployé tout au long de l'année des actions d'insertion à vocation sociale et/ou professionnelle ciblant des axes majeurs :

- o la santé ;
- o la remobilisation ;
- o la définition de projet ;
- o le développement de l'activité des travailleurs indépendants.



Un accord cadre renouvelé pour le Programme territorial d'insertion 2025-2029

La Collectivité de Corse a adopté le document stratégique 2024-2028. En décembre 2025, l'accord cadre du Programme territorial d'insertion 2025-2029 a été notifié pour renforcer la structuration et la coordination de sa politique d'insertion permettant ainsi la désignation des prestataires de services en vue de la réalisation d'actions d'insertion sociales et professionnelles des bénéficiaires du RSA.

L'autunumia di l'anziani o di i svantaghjati

La Collectivité de Corse (CdC) mène une politique ambitieuse en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Le Schéma directeur de l'autonomie 2022-2026 lui permet à ce titre d'intervenir de manière systémique sur l'ensemble des problématiques identifiées telles que le soutien à domicile, l'attractivité des métiers, la modernisation des établissements médico sociaux, l'adaptation du modèle d'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), la prévention et le repérage de la fragilité, et enfin l'inclusion, la transformation de l'offre, l'investissement et l'innovation.

L'année 2025 a notamment été marquée par l'amplification de l'activité, avec le lancement de l'intégralité des 22 actions du Schéma, autour de 4 grandes orientations :

- Invechjà bè in casa soia ;
- développer une offre d'habitat intermédiaire favorisant l'inclusion sociale ;
- transformer l'offre médico sociale existante ;
- fonder un nouveau pacte social autour de la citoyenneté et renforcer l'ancrage territorial et la gouvernance des politiques de l'autonomie.

Améliorer la qualité de la prise en charge dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

Soucieuse de l'amélioration de la qualité, la collectivité a :

- prolongé la durée du plan de soutien à l'investissement, en cohérence avec le calendrier de réalisation des projets subventionnés ;
- intégré une garantie d'emprunt dans les modalités de mise en œuvre, au bénéfice des établissements médico sociaux relevant de sa compétence.

Structurer la coopération et renforcer les outils de connaissance

Avant la signature de la nouvelle convention pluriannuelle 2025-2027 avec le Gérontopôle di Corsica, la collectivité a conduit une réflexion prospective sur la citoyenneté des personnes âgées et les enjeux du vieillissement. La convention prévoit :

- la création d'un club des citoyens, animé par le Gérontopôle ;
- la mise en place d'un observatoire du Bien vieillir ;
- la réalisation d'un diagnostic territorial.

Déployer les actions de prévention de la perte d'autonomie dans le cadre des appels à projets de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Dans le cadre des projets soutenus par la CNSA 2025-2027, la collectivité a :

- attribué le forfait autonomie aux 2 premières résidences autonomie de Corse ;
- soutenu un projet d'action collective de prévention autour du sport et de la nutrition.

Soutenir la mobilité et les conditions de travail des professionnels du domicile

La collectivité s'est portée candidate auprès de la CNSA pour la mise en œuvre du fonds de soutien à la mobilité des professionnels de l'aide à domicile, doté de 1,4 M€ pour 2025-2026. Ce dispositif vise à :

- faciliter l'acquisition ou la location de véhicules à faibles émissions ;
- améliorer les déplacements professionnels ;
- organiser des temps collectifs pour rompre l'isolement et renforcer la dynamique d'équipe.



Arrêté n°25/741 CE du Conseil exécutif du 18 novembre 2025.

Présentation du bilan annuel du plan pluriannuel d'investissement en faveur des établissements et services sociaux et médico sociaux (ESSMS), incluant l'état d'avancement des projets financés, les montants engagés et les perspectives de poursuite.

Délibération n°25/068 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2025.

Convention pluriannuelle de financement avec le Gérontopôle di Corsica 2025-2027 - Renouvellement du partenariat stratégique.

Délibération n°25/141 CP de la Commission permanente du 29 octobre 2025.

Projets de prévention de la perte d'autonomie 2025-2027 soutenus par la CNSA.

Délibération n°25/160 AC de l'Assemblée de Corse du 30 octobre 2025 Candidature au fonds national de soutien à la mobilité des professionnels de l'aide à domicile. Autorisation de dépôt de candidature auprès de la CNSA pour un financement de 1,4 M€ (2025-2026).

Arrêté n°25/706 CE du 12 novembre 2025 du Conseil exécutif approuvant la Convention de coopération 2025-2028 CNSA – Agence régionale de santé (ARS) de Corse-Collectivité de Corse.

Arrêté n°25/148 CE du 8 juillet 2025 du Conseil exécutif.

Dotation financière 2025 et participation au fonds de compensation du handicap. Attribution de 819 000 € à la Maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse (MDPH).

Arrêté n°25/391 CE du Conseil exécutif du 8 juillet 2025.

Subventions pour les projets « Bien vieillir » et « Aidants » - appel à projets 2025- 2026.

Coordonner l'action publique autour d'engagements partagés

La convention de coopération 2025-2028 entre la Collectivité de Corse, la CNSA et l'ARS de Corse marque une volonté commune de dépasser les organisations en silos.

Elle s'attache à :

- o répondre aux attentes des personnes concernées ;
- o renforcer l'interconnaissance entre acteurs ;
- o construire des feuilles de route territorialisées ;
- o faire converger les efforts dans le respect des compétences de chacun.

Faisant suite à l'appel à projets 2024 pour la mise en place d'une offre d'accompagnement et de soutien aux proches aidants de personnes handicapées, à hauteur de 109 500€/an sur la période 2025-2026, l'instruction et les travaux menés par la commission d'analyse et de sélection des projets a permis de retenir 9 candidatures répondant aux cahiers des charges et proposant 59 actions différentes, à travers 380 ateliers collectifs ou individuels, répartis sur 23 communes différentes.

Moderniser l'accueil et l'accès aux droits des Centres locaux d'information et de coordination (CLIC)

La Collectivité de Corse poursuit la transformation de la relation aux usagers dans le cadre du Schéma directeur de l'autonomie 2022-2026. L'action 4-1, dédiée à la refonte du guichet d'accueil des CLIC, a franchi une étape décisive en 2025. Après une phase d'expérimentation menée en 2024, la collectivité a déployé de manière opérationnelle :

- o une nouvelle organisation de l'accueil, plus lisible et accessible ;
- o une démarche renforcée d'aller vers les usagers, pour mieux repérer les besoins et prévenir les ruptures de parcours ;
- o un numéro unique à l'échelle du territoire, facilitant l'orientation et l'accès aux services.

Ouvrir de nouvelles structures au service des publics

La réalisation de visites de conformité a permis l'ouverture le 29 octobre 2025 de la résidence autonomie, U trifoliu di a vita, à Santa Reparata di Balagna et celle du pôle territorial aux aidants du Pays Bastiais, le 22 mai 2025 avec 12 places d'accueil de jour et 2 plateformes de répit.

Renforcer la coopération internationale et l'innovation

Un voyage d'étude a été réalisé au Québec en décembre 2025, dans le cadre de la stratégie de coopération internationale portée par la collectivité, au sein d'un consortium Corse/Québec regroupant la collectivité, l'ADEC, Inizià, le Gêrontopôle, Québec International, Le Camp, une équipe chercheurs/universités.

Les perspectives 2026

Les politiques de l'autonomie resteront guidées par :

- o les enjeux du vieillissement de la population ;
- o l'inflation conjoncturelle ;
- o la nécessité de rationaliser les plans d'aide APA et PCH dans un contexte budgétaire contraint ;
- o les obligations réglementaires liées à la tarification.

En 2026, la collectivité poursuivra :

- o la réalisation des 22 actions du Schéma 2022-2026 ;
- o la montée en puissance du Gêrontopôle comme pôle de connaissance et d'excellence ;
- o le travail sur les autorisations et contractualisations des services d'aide à domicile, conformément à la loi du 13 juillet 2023 ;
- o l'installation de la Conférence territoriale de l'autonomie (CTA), instance de gouvernance du service public territorial de l'autonomie et la réalisation d'un diagnostic territorial.



Focus 2025

Le service public départemental de l'autonomie (SPDA)

La loi du 8 avril 2024 instaure la création d'un SPDA, obligatoire au 1^{er} janvier 2025. Ce service repose sur une démarche de décroisement, d'interconnaissance et de travail en commun entre acteurs de l'autonomie, afin d'assurer un accompagnement coordonné sur le territoire.

La Collectivité de Corse, bénéficiaire d'une enveloppe de 43 000 € de la CNSA pour l'ingénierie du projet, a fédéré les acteurs autour de 4 axes :

- o améliorer l'accueil, l'information et la mise en relation ;
- o mettre en cohérence et fluidifier l'instruction et l'évaluation des droits ;
- o soutenir des parcours personnalisés, continus et coordonnés ;
- o renforcer la prévention, le repérage et l'aller vers.

Un séminaire de lancement s'est tenu le 27 novembre 2025.

A zitellina è a famiglia

La protection de l'enfance, dont l'aide sociale à l'enfance constitue un pilier central, est une politique publique majeure visant à garantir la satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social, et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma territorial de l'enfance et de la famille 2022-2026, dont les orientations se déploient progressivement sur l'ensemble du territoire insulaire, la Collectivité de Corse (CdC) a engagé une évolution structurante de ses dispositifs d'aide sociale à l'enfance. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté de renforcer la lisibilité de l'action publique, de moderniser les pratiques, de consolider la coordination des interventions et d'adapter plus efficacement les réponses aux besoins des enfants et des familles accompagnés.

En 2025, la collectivité a poursuivi cette démarche en consolidant la modernisation de ses dispositifs, en renforçant la coordination entre les acteurs et en ajustant ses réponses aux besoins des enfants et des familles.

Renforcer la prévention et le repérage des situations de vulnérabilité

La CdC a consolidé sa politique de prévention pour intervenir en amont des situations de danger. Le déploiement de la prévention spécialisée, encadré par des contrats d'objectifs 2025-2026, cible prioritairement les jeunes de 11 à 21 ans.

L'offre de prévention a été structurée grâce :

- o à la mise en place d'outils d'orientation (répertoire des actions, cartographie territoriale) ;
- o au développement d'actions de soutien à la parentalité ;
- o à la désignation d'un référent dédié ;
- o au déploiement précoce des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF).

Le dispositif de recueil et de traitement des informations préoccupantes a été renforcé par la création d'un numéro vert, la diffusion d'outils méthodologiques, formation des professionnels et le développement des partenariats.

Développer l'accompagnement à domicile pour prévenir les ruptures de parcours

Afin de soutenir les familles et prévenir les ruptures, les modalités d'intervention à domicile ont été renforcées :

- o réorganisation des dispositifs d'Action éducative en milieu ouvert. (AEMO) ;
- o élaboration d'un référentiel d'intervention pour harmoniser les pratiques ;
- o déploiement accru des TISF ;
- o poursuite des formations en partenariat avec la Direction de la formation tout au long de la vie.

Diversifier l'offre d'accueil et adapter les réponses aux besoins

L'offre d'accueil a été développée et diversifiée pour répondre à l'évolution des besoins :

- o augmentation des capacités d'accueil d'urgence (appels à manifestation d'intérêt) ;
- o renforcement de l'accompagnement des mineurs non accompagnés via des partenariats extérieurs ;
- o étude de projets de lieux de vie et d'accueil dans les zones insuffisamment couvertes ;
- o promotion et recrutement d'assistants familiaux pour soutenir le placement familial. Ce dernier point constitue un axe prioritaire mais il reste confronté à un déficit d'attractivité.

Le recours à l'accueil chez des tiers est en progression, favorisant le maintien des repères familiaux. Un service dédié assure désormais l'évaluation et le suivi de ces situations.



Délibération n°21/174 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2021 approuvant le schéma directeur territorial visant à décliner un plan d'action pour une prise en charge coordonnée en faveur de l'enfance et de la famille en Corse pour la période 2022-2026.

La Collectivité de Corse (CdC) est également engagée aux côtés de l'Etat dans le cadre des différentes stratégies nationales.

Délibération n°25/078 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juillet 2025 portant sur la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance depuis 2019.

Délibération n°24/090 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2024 portant sur la stratégie de lutte contre la pauvreté.

La CdC s'inscrit également dans le programme Fonds social européen (FSE) pour la période 2021-2028.

Délibération n°25/070 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2025 approuvant le volet « accompagnement des publics vulnérables » et plus particulièrement l'accompagnement des Mineurs non accompagnés (MNA) et jeunes majeurs.



Améliorer le suivi des parcours et la prise en charge des situations complexes

Face à la complexification des situations, la collectivité a renforcé la prise en charge des publics à double vulnérabilité (protection de l'enfance et handicap/troubles psychiques), en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS). Des équipes mobiles spécialisées ont été déployées pour soutenir les professionnels, et des travaux sont engagés pour adapter les capacités d'accueil (structures à double habilitation, transformation de l'existant).

L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes a été renforcé :

- o augmentation des capacités d'accueil pour les plus de 16 ans ;
- o création d'une commission dédiée ;
- o formalisation de protocoles pour les jeunes majeurs.

Optimiser le pilotage et la coordination des acteurs

La gouvernance de la politique de protection de l'enfance a été consolidée par :

- o une réorganisation interne des services ;
- o la création de fonctions dédiées à la sécurisation des parcours ;
- o la mise en place d'outils de pilotage ;
- o la création d'un service dédié au pilotage de l'offre et à l'accompagnement des Établissements et services sociaux et médico sociaux (ESSMS).

L'Observatoire corse de la protection de l'enfance (OCPE) a été restructuré pour renforcer son rôle stratégique, notamment via des instances de coordination pluri institutionnelles. Enfin la sécurisation de l'environnement des enfants a été renforcée : contrôle des antécédents des professionnels, inspections conjointes avec l'État, planification pluriannuelle des contrôles.

Déployer des actions transversales et renforcer les compétences professionnelles

La collectivité a poursuivi ses efforts en matière de formation continue pour harmoniser les pratiques et renforcer les compétences :

- o formations sur les troubles du neurodéveloppement ;
- o appropriation du référentiel Haute autorité de santé (HAS) ;
- o plan de formations mutualisées à destination des professionnels de la Direction de l'action sociale de proximité, la Direction de la protection de l'enfance et la Protection maternelle et infantile (DASP, DPE, PMI) ;
- o formation au recueil de la parole de l'enfant par la méthode du National Institute of Child Health and Human Development (NICHD).

La participation des enfants et des familles est également encouragée, notamment via le comité des jeunes de l'OCPE. Enfin, la communication a été renforcée pour valoriser les dispositifs et soutenir le recrutement, notamment des assistants familiaux.

Les perspectives 2026

L'année 2026 marquera la dernière année de mise en œuvre du schéma 2022 2026 avec un bilan complet des 3 objectifs poursuivis :

Renforcer l'offre d'accueil :

- o création de nouvelles structures, Lieu de vie et d'accueil (LVA) et foyers d'urgence ;
- o établissement pour enfants à double vulnérabilité en partenariat avec l'ARS ;
- o étude de centres parentaux en Corse.

Améliorer l'accompagnement des enfants :

- o développement du parrainage ;
- o meilleur suivi des tiers accueillants ;
- o mise en place d'un référent scolarité.

Mettre en œuvre la réforme des pouponnières (décret du 5 septembre 2025) :

- o limitation de la durée d'accueil ;
- o encadrement renforcé ;
- o adaptations nécessaires pour la pouponnière A Ciucciarella.

Dans un contexte national de crise de la protection de l'enfance et de contraintes budgétaires, la collectivité poursuivra la déclinaison territoriale de sa politique, en mobilisant l'ensemble des acteurs.



Focus 2025

Piloter et coordonner les acteurs de la protection de l'enfance

Protéger l'enfance : un engagement fort pour l'avenir du territoire

La protection de l'enfance constitue un choix politique majeur, celui d'investir durablement dans l'avenir du territoire et dans la cohésion sociale. À ce titre, la CdC affirme son rôle stratégique de pilotage et de coordination, en structurant une action publique plus lisible, plus cohérente et pleinement tournée vers les besoins des enfants. Dans cette dynamique, 7 comités techniques ont été installés afin de porter collectivement des priorités structurantes :

- o diversification des modes de prise en charge santé des enfants confiés et prise en compte des situations de double vulnérabilité ;
- o coopération renforcée avec l'autorité judiciaire ;
- o promotion de la réussite scolaire ;
- o formation des professionnels ;
- o participation des enfants et des familles ;
- o amélioration de la connaissance et du suivi des parcours.

Des webinaires seront proposés à l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs. Les thèmes envisagés aborderont la participation des enfants dans leur parcours ou bien encore la scolarité des enfants en protection de l'enfance.

Agir auprès des familles : développer des ateliers

Faire de la prévention une priorité, c'est agir au plus tôt pour protéger durablement les enfants. La collectivité renforce ainsi son action en direction des familles, en développant une offre d'ateliers éducatifs de soutien à la parentalité, accessible aux familles accompagnées par l'ASE et à celles en situation de fragilité. Différents ateliers et modules sont proposés :

- o atelier cuisine parents/enfants ;
- o atelier réseaux sociaux (parents) ;
- o atelier théâtre forum ;
- o module parents plus apaisé, plus cadrant, plus efficace.

Cette orientation traduit une ambition claire :

- o prévenir les ruptures et l'aggravation des situations ;
- o renforcer l'impact des accompagnements éducatifs ;
- o limiter le recours aux mesures de l'ASE en intervenant en amont.

Un mudellu di salute secundu e specificità di a Corsica

La Collectivité de Corse (CdC) poursuit la construction d'un modèle de santé adapté aux spécificités de l'île, fondé sur la prévention, l'accès effectif aux soins et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. L'année 2025 confirme le renforcement de l'offre de proximité, l'intensification des actions de promotion de la santé tout au long de la vie et l'engagement de la collectivité en faveur d'une structuration durable du système de santé insulaire, notamment par le développement de la protection materno-infantile (PMI), des centres de santé sexuelle et des partenariats institutionnels.

Dans un contexte marqué par la progression des troubles psychiques, la diffusion de fausses informations en santé et les fragilités propres au territoire, la collectivité renforce ses interventions précoces, ses actions de prévention et son soutien aux professionnels. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une stratégie de long terme visant à améliorer durablement la santé des enfants, des jeunes et des adultes de demain.

Développer et valoriser l'offre de proximité

Le service des Centres de santé sexuelle (C2S) a développé des actions hors les murs :

- o permanences au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), à la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (CAPA) et dans les Maisons des adolescents (MDA) ;
- o création d'une cartographie du réseau contraception/interruption volontaire de grossesse (IVG), accessible via un QR code ;
- o ateliers de soutien à la parentalité au sein des PMI grâce à l'aménagement de locaux à A Ghisunaccia.

Chaque année, la Direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire agit pour enrichir les connaissances des professionnels et valoriser ses missions.

La Settimana Ingrandà bè «Encore ! Jouer à l'infini» s'ancre durablement avec la réalisation d'un recueil de comptines et d'un livre de recettes destinés aux enfants.

En 2025, les Centres de santé sexuelle et le réseau RIMANA ont consacré leur colloque annuel à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), à l'occasion du 50^e anniversaire de la loi Veil. Le colloque du 3 juin 2025 au Palais des Congrès a permis :

- o la projection d'un film de témoignages de femmes ayant vécu l'avortement avant sa dépénalisation ;
- o les interventions des Dr Olivier Bernard et Dr Danielle Hassoun.

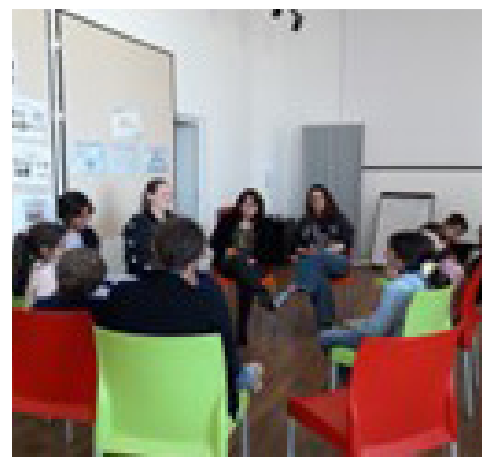


Quadru d'Azzione

Délibération n°25/136* AC de l'Assemblée de Corse du 26 septembre 2025 adoptant à l'unanimité le rapport d'étape sur la mise en œuvre des actions de la collectivité en matière de santé.

Ce rapport confirme :

- o le renforcement de l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire ;
- o la réduction des inégalités sociales de santé ;
- o la poursuite du développement des centres de PMI et des centres de santé sexuelle, appuyée par des investissements en ressources humaines, en réaménagement des locaux et en recherche de nouveaux sites ;
- o l'engagement de la collectivité dans une démarche transinstitutionnelle visant l'évolution vers un centre hospitalier universitaire, assorti d'un renforcement de la formation ;
- o la création d'un pôle de recherche dédié à la petite enfance, destiné à structurer les fondements de la santé des adultes de demain.





Depuis 2019, la PMI et les C2S accueillent les formations des futurs professionnels de santé. Elles s'adressent aux infirmiers, auxiliaires, sage-femmes, EJE, internes. Les formations internes se renforcent, notamment sur les troubles de l'oralité et les dysfonctions oro-myo-fonctionnelles, permettant des actions de prévention en crèche et en consultation.

Le projet de crèche préventive d'Aiacciu devient un engagement structurant grâce à la formation du personnel et au réseau de partenaires.

Structurer les partenariats et consolider les réseaux

Le 19 novembre 2025, le CoReSS de Corse a été créé, avec un bureau composé de la directrice adjointe de la promotion de la santé (présidente) et d'une sage femme du réseau RIMANA (membre actif). Les sage femmes demeurent fortement mobilisées, notamment dans la réalisation d'une fiche action du Plan régional santé environnement (PRSE 4) consacrée aux perturbateurs endocriniens. Le partenariat avec le réseau Périnatal PACA s'est renforcé, ouvrant la voie à des projets communs avec les maternités de Corse.

La PMI a intégré le contrat intercommunal de santé de la Communauté d'agglomération de Bastia, incluant la validation d'un projet de balades urbaines. Elle participe également aux réunions avec les maternités de Corse et a contribué à l'élaboration d'un nouveau carnet de maternité, renforçant la cohérence du parcours périnatal.

Déployer des actions interservices et intergénérationnelles

La direction poursuit la prévention tout au long de la vie grâce à des actions interservices et intergénérationnelles : Programme de développement affectif et social (PRODAS), U paese da spartera, Journées de la famille.

Des ateliers maternité sont proposés avec les Caisses d'allocations familiales (CAF) et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) dans le cadre du « parcours de l'arrivée de l'enfant ». Différents sujets, portage, massage bébé et activités destinées aux familles, sont abordés.

Mobiliser les acteurs et sensibiliser les publics

Lors de la Semaine de la santé sexuelle (2-8 juin), des élèves bénévoles du lycée Giocante de Casabianca ont conçu, avec l'appui du C2S de Bastia, des outils de sensibilisation sur le consentement, la contraception, l'IVG et l'égalité femmes

hommes. Ces supports seront diffusés dans l'établissement pour renforcer le dialogue et la prévention.

Le groupement des sages-femmes rassemble désormais 90 professionnelles sur 120. Elles ont bénéficié en 2025 de formations sur l'entretien postnatal et les perturbateurs endocriniens.

Sélectionner les projets prioritaires en prévention

Un partenariat institutionnel régulier réunissant l'ARS, l'État et la Collectivité de Corse permet d'optimiser les dépenses liées à l'organisation des soins et de sélectionner les projets prioritaires en matière de prévention sur des thématiques telles que la nutrition, la culture et la santé. En 2025, 51 projets ont été étudiés, dont 29 ont reçu un avis favorable, parmi lesquels 2 appels à projets (AAP) Alimentation et 13 AAP Culture et Santé.

Réduire les inégalités d'accès à la santé, au dépistage et aux soins

En 2025, plusieurs dispositifs ont été renforcés pour améliorer le repérage précoce, le dépistage, l'accès aux soins spécialisés et l'accompagnement des familles sur l'ensemble du territoire. Le repérage de la vulnérabilité s'est poursuivi grâce au renforcement des équipes pluriprofessionnelles à Aiacciu, dans l'Extrême Sud et la Plaine Orientale, ainsi qu'à la mise en place de formations continues à la visite à domicile, améliorant l'évaluation des situations et la prise en charge précoce.

Former les professionnels au dépistage précoce

Quatre orthophonistes interviennent sur l'ensemble du territoire pour former les professionnels de PMI, crèches, assistantes maternelles et enseignants au dépistage précoce. Leur action représente 688 vacations de 4 heures, 287 professionnels formés et un impact direct sur 250 enfants, dont 50 orientés pour prise en charge, dans 17 établissements.

Quatre berceaux de répit pour soutenir les familles ont été mis à disposition dans des territoires expérimentaux ; trois d'entre eux ont été utilisés à 100 %, confirmant la pertinence du dispositif.

Améliorer la qualité des soins

L'acquisition d'échographes dans la majorité des Centres de santé sexuelle améliore la qualité et la continuité des soins, notamment pour l'IVG.



➔ Chiffres clés

Petite enfance et périnatalité :

- o **2 271** naissances ;
- o **4 988** consultations médicales ;
- o **2 198** vaccinations ;
- o **4 027** actes de puériculture (dont 803 hors consultations) ;
- o **1 422** visites à domicile auprès de 548 enfants ;
- o **279** informations préoccupantes → 392 visites.

Sages-femmes

- o **1 178** consultations ;
- o **756** visites à domicile pour 219 femmes ;
- o **93** entretiens prénatals précoces ;
- o **42** entretiens postnatals précoces.

Psychologues

- o **1 429** consultations enfants et adultes.

Dépistage et repérage précoces

- o **67** vacations de psychomotricité ;
- o **543** vacations de diététique ;
- o **650** vacations de psychologie ;
- o **751** vacations de médecine ;
- o **109** vacations de sexologie.

Parentalité et accompagnement des familles

- o **218** ateliers de parentalité (74 en 2024) ;
- o **296** visites à domicile par les EJE ;
- o **251** consultations ;
- o **149** entretiens parentalité ;
- o **538** séances de prévention en maternelle.

Dépistage scolaire

- o **2 457** enfants de moyenne section dépistés (93,1 %) ;
- o **790** enfants orientés vers un spécialiste ;
- o **1 090** orientations au total.

Petite enfance - EAJE et assistantes maternelles

- o **500** assistantes maternelles ;
- o **21** agréments délivrés ;
- o **86** professionnelles formées (16 sessions - 81 jours) ;
- o **1** maison d'assistantes maternelles créée ;
- o **2** crèches créées ;
- o **82** contrôles et **48** accompagnements (94 EAJE).

Assistances familiales

- o **50** assistantes familiales recrutées ;
- o **3** agréments délivrés ;

Centres de santé sexuelle

- o **4 656** personnes reçues ;
- o **774** contraceptifs délivrés ;
- o **333** accompagnements IVG (302 en 2024) ;
- o **231** interventions EVAS → 5 969 élèves ;
- o **Baisse** du taux d'IVG sur l'ensemble du territoire.

Compétences psychosociales et formation

- o **1 016** élèves en maternelle et primaire formés (573 en 2024) ;
- o **215** consultations de sevrage tabagique (196 en 2024) ;
- o **146** personnes formées aux compétences psychosociales/ PRODAS ;
- o **32** écoles pratiquent PRODAS ;
- o **72** personnes formées à « Qu'est ce qui se passe dans sa petite tête » ;
- o **65** professionnels de la petite enfance formés.

Maison de l'enfant et de la famille (MEF)

- o **89** actions d'éducation à la santé ;
- o **70** interventions PRODAS ;
- o **82** bilans médicaux ;
- o **114** bilans infirmiers ;
- o **76** orientations, dont 59 honorées (99 suivis).



➔ Focus 2025

En 2025, le bus santé social (BUSS), confirme son rôle de service public de proximité auprès des habitants du Fium'orbu Castellu et d'Aghjone. Avec 54 tournées réalisées et 299 personnes accueillies (174 en 2024), il poursuit sa montée en puissance et contribue à réduire les inégalités d'accès aux soins. Grâce à l'engagement de 35 professionnels, 13 types d'actions ont été proposés, permettant 90 réorientations vers des parcours de soins ou d'accompagnement adaptés.

Le BUSS s'est également mobilisé lors des temps forts de prévention, notamment Octobre Rose. Une semaine d'actions dédiée à la lutte contre le cancer du sein, a permis de sensibiliser 170 personnes et de réaliser 102 consultations, révélant un enjeu majeur : 70 % des participantes ne pratiquaient pas l'autopalpation.



Girù Octobre Rose



**DÉLIBÉRATION N°25/136 AC DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE PRENANT ACTE DU BILAN ÉTAPE
ET PERSPECTIVES DE LA STRATÉGIE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE EN MATIÈRE DE
PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI U BILANCIU D'ANDATURA È PRUSPETTIVE DI A STRATEGIA DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA IN MATERIA DI PRIVENZIONE È DI RIDUZIONE DI E SPARITÀ
SUCIALE IN QUANTU À A SALUTE**

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025

ARTICLE 4 :

Concernant le volet III du rapport « **Bilan de la mission de préfiguration
du Centre hospitalier universitaire (CHU) et perspectives stratégiques** » :

RÉITÈRE sa demande au Gouvernement de créer sans délai un Centre
hospitalier universitaire (CHU) en Corse sur un modèle innovant, centré sur les
coopérations entre établissements de santé publics et privés.

ARTICLE 6

RÉITÈRE avec force la demande d'implantation d'un TEP Scan en Corse,
conformément aux dispositions de la délibération n°24/180 AC de l'Assemblée de
Corse du 20 décembre 2024 portant adoption d'une motion relative à l'implantation
d'un TEP Scan en Corse.

Investì in i sapè è l'emancipazione di i Corsi

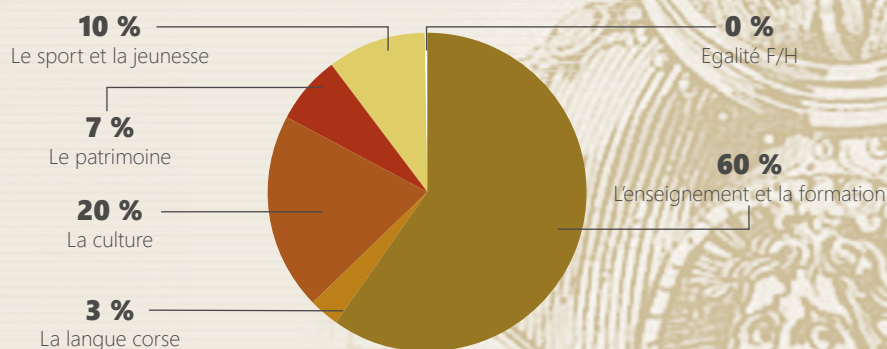
La Collectivité de Corse (CdC) fait de l'éducation, de la formation et de la jeunesse des leviers essentiels du développement du territoire. Acteur majeur dans les domaines de l'enseignement, du sport, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle accompagne les parcours d'apprentissage et d'émancipation. Elle intervient à chaque étape pour favoriser la réussite, l'engagement et l'insertion des publics, en particulier des jeunes. À ce titre, elle conduit une politique ambitieuse visant à structurer l'offre éducative et sportive, à valoriser les compétences et à garantir un accès équitable aux savoirs, aux pratiques et aux qualifications.

Budget

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement



Répartition des dépenses réalisées par politique



Dépenses totales de l'axe

CP votés en 2025 :

124 077 232 €

CP mandatés en 2025 :

122 127 868 €

Taux de réalisation **98,43 %**

Total fonctionnement

CP votés en 2025 :

84 440 441 €

CP mandatés en 2025 :

83 248 472 €

Taux de réalisation **98,59 %**

La programmation financière



Total investissement

CP votés en 2025 :

39 636 791 €

CP mandatés en 2025 :

38 879 396 €

Taux de réalisation **98,09 %**

Données issues du compte financier unique (CFU) 2025

L'insignamentu, a ricerca è a furmazione

L'avenir institutionnel de la Corse repose sur une transformation profonde du territoire, fondée sur l'éducation, la recherche et la formation.

À ce titre, l'enseignement et la recherche constituent des leviers essentiels pour favoriser l'émergence d'un territoire résilient et d'un nouveau modèle de développement. La Collectivité de Corse (CdC) mène une politique volontariste dans ces domaines. Elle développe des offres de formation adaptées aux besoins du territoire, renforce les dispositifs d'orientation et investit dans les infrastructures éducatives. L'objectif est de garantir la réussite de tous les publics : les jeunes, de leur parcours scolaire à leur insertion professionnelle, mais aussi les demandeurs d'emploi et les personnes détenues relevant de l'administration pénitentiaire.

Un effort soutenu dans la formation des demandeurs d'emploi

Cette action a permis à plus de 1 300 demandeurs d'emploi d'accéder à un parcours de formation sur le territoire. Au travers de sa convention quinquennale, la CdC a poursuivi et renforcé son partenariat avec l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), opérateur majeur de la politique régionale de formation. Ces actions ont contribué de manière significative à l'acquisition de compétences et à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

1 Chiffres clés

- o 8 M€ mobilisés afin de soutenir la mise en œuvre d'actions de formation et l'accompagnement des stagiaires sur le territoire ;
- o + de 850 stagiaires formés.

Une nouvelle programmation de formation des détenus sous-main de justice

Les nouvelles formations à compter de 2025 ont porté sur les secteurs du BTP, de la restauration, des transports et le service à la personne, et répondent aux besoins exprimés par l'administration pénitentiaire au regard des profils des publics et des potentialités de chaque établissement.

2 Chiffres clés

- o 9 actions de formation ont été déployées ;
- o 3 établissements pénitentiaires de Corse concernés ;
- o 70 détenus formés.

La mise en place de la formation « Devenir référent handicap »

La CdC poursuit son engagement en faveur de l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap. Dans cette perspective, elle accompagne la professionnalisation des acteurs de la formation dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des dispositifs proposés.

Une carte des formations sanitaires et sociales enrichie

En 2025, une offre variée de formations sanitaires et sociales a été proposée, incluant des formations pour infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture au sein des 2 Instituts de formation aux métiers de la santé (IFMS) Aiacciu et Bastia.

L'école des cadres est implantée à l'IFMS d'Aiacciu, en coopération étroite avec les services de l'Università di Corsica. Des formations agréées en 2024 sont venues compléter cette offre de formation avec une ouverture effective en septembre 2025 du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique



**Quadru
d'Azzione**

Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Contrat de Plan régional du développement et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) 2024-2027.

Arrêté n°25/332 CE du Conseil exécutif de Corse du 24 juin 2025 relatif aux financements du fonctionnement et de l'équipement des Instituts des métiers de la santé du Cismonte et du Pumonte pour l'année 2025.

Arrêté n°25/769 CE du Conseil exécutif de Corse du 25 novembre 2025 relatif à la mise en œuvre des formations dans le secteur sanitaire et social.

(DTS IMRT) pour 15 apprenants au lycée Fesch (Aiacciu), et pour 14 apprenants relevant de la formation professionnelle continue à l'école des cadres de santé à l'IFMS d'Aiacciu.

Une politique volontariste et un soutien continu de l'apprentissage et la formation des salariés

Près de 800 000 € ont été mobilisés en faveur de l'apprentissage et 1,3 M€ pour la formation des salariés. En matière d'apprentissage, la CdC renforce sa politique de territorialisation, permettant à près de 300 jeunes de se former au plus près de leur territoire. Elle soutient également, au travers des missions locales, les développeurs de l'apprentissage qui accompagnent les jeunes et les entreprises dans la signature de contrats d'apprentissage.

L'enseignement supérieur, recherche et culture scientifique

Des projets importants ont été réalisés, comme l'ouverture du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique au lycée Fesch. Le dispositif d'allocations doctorales de recherche a été reconduit pour 2024-2029 : il permet de financer des travaux de recherche présentant un intérêt territorial. L'opérationnalisation du diplôme d'État de professeur de musique et de chant traditionnels de Corse et de Méditerranée a également été réalisée.

Un objectif central : favoriser la réussite de la vie étudiante des jeunes corses

Le Pianu d'accompagnamentu di a vita è di a riescita studentina 2024 2028 vise, à travers ses différents dispositifs, à garantir à tous les jeunes corses les conditions nécessaires pour poursuivre des études supérieures, en Corse comme à l'extérieur, quels que soient le milieu social ou les difficultés rencontrées.

**Chiffres clés**

- o 12 M€ sur 5 ans ;
- o 3,2 M€ mobilisés pour 2025.

Un engagement fort pour les bâtiments des 46 établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) de Corse

12 M€ ont été votés en 2025 pour le programme d'équipement des établissements scolaires du second degré avec les objectifs principaux de :

- o prendre en compte la spécificité des établissements tout en assurant l'égalité de traitement des élèves sur le territoire ;
- o assurer les conditions de travail de la communauté éducative et des élèves grâce à la qualité de l'accueil et au respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- o répondre aux besoins d'équipements pour la mise en œuvre de projets d'établissements.

Un soutien essentiel au fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire

Les attributions de la CdC en matière d'éducation concernent :

- o le financement du fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des établissements privés ;
- o la tarification et les modalités de fonctionnement des services de restauration et d'hébergement ;
- o l'implantation des postes d'agents techniques territoriaux ;
- o les conventionnements et l'attribution des logements de fonction.

Un travail est réalisé afin de s'assurer du caractère équitable des dotations de fonctionnement versées aux établissements d'enseignement secondaire, et de garantir l'accès de l'ensemble des élèves à la restauration et à l'hébergement. Depuis le déploiement des nouveaux barèmes de calcul en 2023, les modalités d'attribution des dotations globales de fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire public et privé sont ajustées chaque année.

**Chiffres clés**

- o 8,1 M€ versés aux EPLE ;
- o 584 000 € aux 2 établissements d'enseignement privé.

La diffusion de l'information pour mieux orienter tout au long de la vie

Le site Corsica Orientazione constitue un outil central du Service public territorial de l'orientation (SPTO) avec :

- o un annuaire des structures partenaires du réseau territorial de l'orientation ;
- o des informations sur plus de 2 000 formations et 400 métiers ;
- o une cartographie des lieux d'accueil du SPTO répartis sur le territoire ;
- o un agenda des manifestations liées à l'emploi et à la formation.

**Chiffres clés**

- o 1 numéro vert ;
- o 500 appels pour mieux informer les publics ;
- o des plateformes d'appui et de soutien au décrochage scolaire (PSAD) ;
- o la situation de 753 jeunes examinées afin de prévenir ou de traiter les situations de décrochage scolaire.

Focus 2025

Organisation de salons et d'évènements de l'orientation

La CdC accompagne les jeunes dans leurs choix et ouvre les portes du futur grâce à l'organisation de deux évènements majeurs rassemblant élèves, professionnels et établissements de formation :

« **E strade di l'orientazione** » destiné principalement aux élèves de 3^{ème}. Découvrir les métiers, rencontrer des professionnels, se projeter dans l'avenir... tout est là. Aiacciu 14-17 octobre, Borgu 4-7 novembre. Plus de 3 000 collégiens ont franchi les portes pour explorer leurs possibles.

« **E strade di l'avvene** » le rendez-vous des lycéens qui veulent préparer leur vie post-bac. Corti Campus Grimaldi-Università di Corsica 2-5 décembre. 2 500 lycéens ont découvert 150 formations réparties sur cinq pôles thématiques, pour un panorama complet de l'enseignement supérieur en Corse.

U patrimoniu

Le patrimoine, héritage transmis à travers les générations, reflète la diversité et l'identité de la société corse, à travers la richesse de ses sites, monuments et objets. Chaque élément patrimonial constitue un témoignage à préserver et à transmettre aux générations futures. La Collectivité de Corse (CdC) s'engage dans la connaissance, la conservation, la restauration et la mise en valeur de cet héritage.

L'inventaire du patrimoine : une mission de recensement, d'étude et de valorisation

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des opérations de recensement, d'étude et de valorisation du patrimoine présentant un intérêt culturel, historique ou scientifique. Les travaux ont notamment concerné l'inventaire de la commune de Marignana ainsi que celui des fours à tuiles et à briques.

Actions phares :

- o développement du portail Patrimoniu et de la base documentaire Gertrude, permettant la structuration et la diffusion des dossiers d'Inventaire ;
- o participation aux projets transversaux : exposition « Femini Isula », label Homo Faber, itinéraire Strada Paolina, expertises Centre de Conservation-Restauration du patrimoine mobilier de Corse (CCRPMC) ;
- o appui aux collectivités locales (Aregnu, L'isula, Pigna) dans leurs démarches de connaissance et de mise en valeur patrimoniale.

La conservation et la restauration en architecture : la CdC maître d'ouvrage sur les monuments historiques

La CdC a conduit en maîtrise d'ouvrage des opérations sur des monuments historiques lui appartenant.

Réceptions de chantiers :

- o restauration de l'ancien château de la citadelle de Corti « nid d'aigle », monument classé au titre des Monuments historiques ;
- o restauration des toitures de la caserne génoise de Bunifaziu, édifice inscrit au titre des Monuments historiques.

Opérations :

- o études de maîtrise d'œuvre pour la restauration des monuments du site Montlaur de Bunifaziu (chapelles, escalier du Roy d'Aragon) ;
- o lancement de l'appel d'offres pour la 1^{ère} phase de restauration de la cathédrale d'Aiacciu, sous la maîtrise d'œuvre de Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef des Monuments historiques ;
- o programme de restauration des tours littorales : études relatives à la tour de Santa Maria Chjapella (Ruglianu), dépôt des demandes d'autorisation pour les tours de Capu di Muru et Capu Neru à Coti Chjavari ;
- o études de maîtrise d'œuvre pour la sauvegarde du couvent d'Orezza de Pedicroce.



Loi du 22 janvier 2022 relative à la Corse, avec transfert de compétences concernant le patrimoine.

Délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre du patrimoine et règlement des aides.

Délibération n°20/017 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 portant approbation du cadre de politique générale des sites archéologiques et des musées de Corse, visant à en faire des espaces de découverte, de connaissance, et des outils renforçant l'attractivité et le rayonnement de la Corse.

Délibération n°22/171 AC de l'Assemblée de Corse du 24 novembre 2022 approuvant le règlement des aides au patrimoine.



CCRPMC : la poursuite de ses actions patrimoniales

Le CCRPMC a poursuivi ses missions essentielles en matière de conservation préventive, de restauration des œuvres, et d'accompagnements scientifique et technique des collectivités et institutions patrimoniales.

Actions de valorisation et de formation

- o exposition « les lieux de mémoire de la Corse médiévale » ;
- o organisation de six conférences réunissant acteurs institutionnels et chercheurs ;
- o visites guidées hebdomadaires animées par une guide-conférencière ;
- o accueil de cinq stagiaires de niveau licence et master.

1 Chiffres clés

- o **20** œuvres restaurées : 6 tableaux, 5 sculptures, 4 objets métalliques, 4 documents graphiques, 1 objet composite ;
- o **200** plaques photographiques restaurées dans les ateliers du CCRPMC ;
- o **22** communes ayant bénéficié de diagnostics sanitaires et techniques des collections patrimoniales.

La mise en valeur du patrimoine : une politique active de médiation et communication

Plusieurs actions de médiation culturelle et de communication patrimoniale ont contribué à élargir l'accès du public au patrimoine :

- o organisation du concours photographies et de l'exposition dédiée à la visite du Pape Francescu à Aiacciu ;
- o ouverture des jardins du Gran'Palazzu dans le cadre des « Rendez-vous aux jardins » sur la thématique des jardins de pierre ;
- o production de trois films documentaires : fonte de la cloche de la cathédrale d'Aiacciu, restauration des façades du château de la Punta, timelapse sur ce même chantier ;
- o organisation de conférences lors de l'opération Patrimoine en escale à Sète ;
- o conception et présentation d'une exposition pour les Journées du patrimoine au château de la Punta ;
- o lancement d'une étude d'orientation et de pré-programmation pour la mise en valeur du château de la Punta ;
- o collaboration à des expositions dans les lycées du Fango et du Laetitia ;
- o diffusion de l'actualité patrimoniale sur le site web et les réseaux sociaux de la collectivité.



L'aide au patrimoine et aux musées : une fonction centrale d'appui administratif et technique

La CdC assure l'instruction, le suivi administratif et le contrôle des aides attribuées aux communes, associations et autres porteurs de projets. Elle constitue également un point d'appui pour les démarches liées à la conservation, la restauration, la mise en valeur du patrimoine, ainsi qu'aux opérations d'inventaire et de recherche archéologique.

2 Chiffres clés

- o **+ de 2,2 M€** d'investissement : communes, restauration de patrimoines immobiliers et mobiliers, soutien aux musées, archives et bibliothèques patrimoniales, fouilles archéologiques ;
- o **500 000 €** de fonctionnement : musées, associations, communes (activités des musées de France, mise en valeur patrimoniale, bibliothèques patrimoniales).

Perspectives pour l'année 2026

Priorités d'actions identifiées :

- o lancement des appels d'offres de travaux pour le site Montlaur de Bunifaziu (cofinancement PTIC) ;
- o engagement des travaux de restauration de la cathédrale d'Aiacciu ;
- o poursuite du programme de restauration des tours littorales ;
- o démarrage des travaux de sauvegarde du couvent d'Orezza (Pedicroce) ;
- o sécurisation des toitures du palazzu di Stoppielle (Centuri) ;
- o renforcement de l'ingénierie de conseil en matière d'assistance technique aux tiers.

Focus 2025

« L'eau rit - L'acqua ride. Confluons pour Tavignani » : un projet phare au croisement des disciplines

Présentée à l'été 2025 dans l'espace A Cisterna de la Citadelle de Corti, l'installation « L'eau rit - L'acqua ride. Confluons pour Tavignani » s'est imposée comme l'un des temps forts de la programmation culturelle de la CdC.

Fruit d'un partenariat étroit avec l'Università di Corsica (laboratoires Équipe méditerranéenne de recherche juridique et sciences pour l'environnement / CNRS) et l'École normale supérieure de Paris. Cette création pluridisciplinaire a su faire dialoguer art, science et médiation culturelle.

À travers une approche sensible et innovante, le projet a offert au public une expérience immersive, illustrant pleinement la capacité de la CdC à fédérer les acteurs académiques et artistiques autour des enjeux contemporains liés à l'eau et au territoire.

A cultura

Le cadre de l'action culturelle de la Collectivité de Corse (CdC) s'organise autour de 4 axes majeurs répondant aux enjeux d'éducation, de création, de diffusion et de promotion, et de développement des filières, tout en favorisant l'égalité d'accès à l'offre culturelle sur tout le territoire.

Axe 1 - Ingrandà incù a Cultura

Pass Cultura et enseignements artistiques : élargir l'accès des jeunes

La dématérialisation du Pass Cultura via l'application Ghjuventù, engagée depuis 2023, s'est poursuivie.

1 Chiffres clés

- o **1 283** jeunes bénéficiaires du Pass Cultura (34 % du public cible) ;
- o **519 462 €** consommés - taux d'utilisation : 61 % ;
- o **169** partenaires culturels ;
- o **10 287** élèves concernés par l'éducation à l'image ;
- o **21 753** entrées cinéma scolaires ;
- o **6 500** élèves touchés par Leghje è Cumedie (AXE 3).

Les travaux d'élaboration du nouveau Schéma régional des enseignements artistiques et de l'éducation artistique et culturelle se poursuivent depuis janvier 2025 dans le cadre de la convention État/Région.

Le soutien aux structures de formation artistique publiques et associatives : des moyens renforcés

2 Chiffres clés

- o **2,7 M€** (+6 %) conservatoire Henri Tomasi ;
- o **1,07 M€** (+8 %) pôles associatifs ;
- o **~50** bénéficiaires, **190 000 €** arts visuels ;
- o **43** ateliers artistiques - 1 093 heures ;
- o **5 000** élèves projet Sant'Andria ;
- o **4** classes, environ **100** élèves projet scolaire « La musique, c'est classe ».

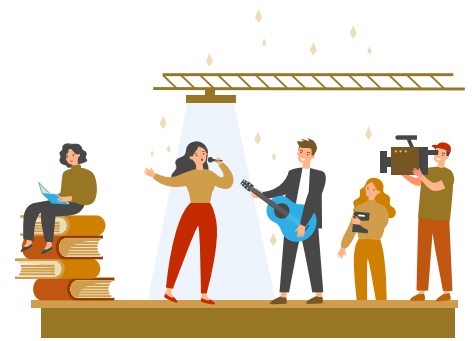
Éducation à l'image : un fort engagement en milieu scolaire

La Cinémathèque de Corse a renouvelé le marché triennal (2024-2027) de coordination des dispositifs École, Collège, Lycéens et apprentis au cinéma à hauteur de 360 000 €.

3 Chiffres clés

Pour l'année scolaire 2024 2025

- o **10 287** élèves ;
- o **21 753** entrées ;
- o **10** cinémas partenaires sur l'ensemble de la Corse, en lien avec les classes cinéma audiovisuel de trois lycées corses.



Délibération n°17/219 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2017 adoptant un nouveau Schéma territorial de la formation initiale à la pratique artistique pour la période 2017-2021.

Délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité territoriale de Corse.

Délibération n°23/194 CP de la Commission permanente du 19 décembre 2023 approuvant les modifications du règlement des aides Culture.

Arts visuels et pratiques artistiques

Accompagner les jeunes talents



- ~50 bénéficiaires ;
- 190 000 € ;
- 43 ateliers représentant 1 093 heures d'actions pédagogiques.

Mémoire, médiation et inclusion culturelle

Les actions autour du tricentenaire de Pasquale Paoli ont accueilli 465 visiteurs dans les médiathèques.

Le Fonds régional d'Art Contemporain de la Corse (FRAC Corsica) a poursuivi ses actions de médiation et d'accès à l'art contemporain dans les écoles, les quartiers prioritaires et le milieu pénitentiaire.

AXE 2 - Sviluppà a creazione

Arts vivants : un soutien affirmé à la création insulaire



- 13 projets de spectacle soutenus ;
- 600 000 € fonds d'aide aux arts vivants ;
- 100 créations, dont 70 % portées par des artistes et compagnies corses accueillies dans les résidences de création (dont Voce, l'Aria et l'Aghja) ;
- 16 arte squadre ont programmé une soixantaine de créations en théâtre, danse et chant.

Théâtre et littérature « quand les livres montent sur scène »

L'appel à projets « Leghje e cume die » a conduit à 2 adaptations théâtrales issues d'ouvrages jeunesse, portés par deux compagnies corses.

Soutenir l'écriture et la vie littéraire

Le programme de résidences d'auteurs Corse Continent s'est poursuivi avec des auteurs corses et invités.

Douze bourses d'écriture ont été attribuées, dont 6 pour la jeunesse et la bande dessinée.

Cinéma, audiovisuel et arts visuels

Structurer et accompagner les filières

Le fonds cinéma et audiovisuel a soutenu 90 projets pour 3,4 M€. Le fonds d'aide à la publication a été maintenu à 211 000 €, incluant les aides à la 1^{ère} œuvre et le bonus Ecomigliurenza. Dans les arts visuels, le nombre de projets soutenus a progressé, avec l'accompagnement de 2 laboratorii culturali et une fabrica culturale.

Les médias audiovisuels insulaires, Télé Paese, France 3 Via Stella, Allindi, bénéficient de conventions de soutien. Une enveloppe de 500 000 € a par ailleurs été attribuée à deux fabriche culturali et un laboratoriu.

Résidences artistiques

Créer les conditions de la rencontre

Le CAP a poursuivi ses actions en faveur de l'accueil d'artistes en résidence à travers le dispositif « Andana », doté de 15 000 €.

AXE 3 - Fà vede e fà cunosce a creazione

FRAC Corsica : enrichir, diffuser, rayonner

Vingt nouvelles œuvres ont intégré la collection du FRAC. Trois expositions majeures à Corti, dont Fin de Party (26 615 visiteurs). La diffusion s'est élargie hors les murs (dont Palais Fesch à Ajaccio) et à l'international par des partenariats structurants (dont Saison croisée France Brésil 2025).

Le programme sonore s'est également enrichi de 5 nouvelles créations.

Arts vivants : une offre culturelle renforcée sur tout le territoire

La réhabilitation du Théâtre Empire à Ajaccio pour un montant de 470 000 € a permis la réouverture de ce lieu emblématique.



- + de 700 représentations ;
- Diffusion dans une quinzaine de salles 80 000 spectateurs ;
- 2,6 M€ de subventions ;
- ~50 festivals et manifestations culturelles, 1,7 M€ de subventions ;
- 23 projets de promotion soutenus pour un montant de 300 000 €.

Culture et jeunesse : toucher de nouveaux publics

Les créations des appels à projets Leghje e Cume die ont touché plus de 6 500 élèves, dans environ 70 écoles et 50 communes.

Dans le domaine du cinéma, 727 400 € ont soutenu festivals et manifestations. Le cinéma itinérant, en lien avec les exploitants partenaires, a poursuivi son déploiement dans les zones rurales.

Cinémathèque de Corse : diffuser, transmettre, conserver

La Cinémathèque a renforcé sa programmation sur l'ensemble du territoire, enrichi ses collections patrimoniales, et assuré l'ensemble des missions de dépôt légal et de consultation.

Transmission et pratiques culturelles : ancrage territorial et inclusion

Le Centre d'Art Polyphonique a poursuivi les ateliers de chant traditionnel sur l'île et à Marseille, et développé de nouveaux modules en chant contemporain et lyrique. Concerts, stages, conférences et masterclasses ont complété cette offre, incluant des actions en direction des publics spécifiques (milieu pénitentiaire, personnes dépendantes).

Les actions de lecture publique se sont intensifiées grâce à des animations dans les médiathèques et bibliothèques, et des opérations majeures touchant plusieurs milliers d'enfants et de familles.

Création musicale : préserver la filière insulaire

Onze projets musicaux, phonogrammes et clips ont été soutenus pour 153 490 €, contribuant au maintien de la filière musicale corse.

Cinéma et audiovisuel : une dynamique partenariale renforcée

La convention de coopération cinéma 2023 2025 (État/CNC/Collectivité de Corse) s'est poursuivie, répondant aux enjeux post crise sanitaire et aux mutations des usages. Elle a notamment permis la création d'un poste de médiateur en salles de cinéma.

Livre et édition : faire rayonner les éditeurs corses

La CdC accompagne l'association des éditeurs dans l'organisation et la participation à des salons sur l'île, en France, et à l'international.

Le fonds d'aide à la publication a soutenu environ 30 ouvrages par semestre.

Structuration et transition de la filière des tournages

Le Pôle Tournages a engagé le développement d'outils numériques pour faciliter les autorisations en milieux naturels. En 2025, le contrat territorial d'objectifs et de progrès (CTOP) a été renouvelé pour un an avec l'Assurance formation des activités du spectacle (AFDAS), au bénéfice des intermittents corses.

La démarche éco responsable « Ecomigliurenza », intégrée depuis 2019, a permis la bonification de subvention pour un projet de film.

Un site internet dédié à la filière cinéma et audiovisuelle, visant à renforcer l'attractivité du territoire, est en cours de création.

A l'occasion des 10 ans de la loi NOTRe

Organisation de 2 événements

Une journée nationale d'échanges réunissant 150 à 250 participants sur le thème « la Corse et la décentralisation culturelle 2002 2026 » organisée par la CdC fin mai 2026, avec l'Association des Régions de France, afin de valoriser l'expérience corse comme laboratoire de la décentralisation culturelle, et de réaffirmer le rôle stratégique des Régions dans les politiques culturelles de demain.

Un événement en faveur de l'accessibilité marquée par le chansigne au Aio Festival de 2025, prévu en mai 2026 pour 200 personnes attendues.



Focus 2025

Une initiative remarquable en faveur du public en situation de handicap : renforcer l'accessibilité culturelle pour tous

La collectivité a renforcé l'accessibilité de l'offre culturelle en proposant, lors du festival « Aio Festival » - l'un des événements les plus fréquentés du territoire - une traduction en langue des signes en direct de concerts.

Cette démarche a suscité un fort intérêt auprès des publics concernés, certains n'hésitant pas à se déplacer depuis la France métropolitaine pour en bénéficier.

U sportu

La politique sportive de la Collectivité de Corse (CdC) s'inscrit dans une approche globale visant à développer la pratique pour tous, à soutenir les acteurs du territoire et à accompagner l'excellence sportive. Elle contribue à renforcer la cohésion sociale, à promouvoir les valeurs éducatives du sport et à garantir un accès équitable aux pratiques sur l'ensemble du territoire.

Encourager et faciliter le développement de la pratique sportive

La CdC, par l'application de son règlement des aides, contribue au développement de la pratique sportive, tant dans le domaine du sport pour tous que dans le domaine du sport de haut niveau.

En 2025, le Sporti Pass a trouvé son rythme de croisière au sein de la plateforme « Ghjuventù ». Au total, 2 745 jeunes ont été aidés dans le financement de leur adhésion auprès d'un club sportif. Toujours en ce qui concerne les aides individuelles, 80 sportives ou sportifs de haut niveau ont reçu un total de 124 200 €.

Le soutien de la collectivité aux déplacements permet aux équipes et sportifs corses de participer aux différents championnats, réduisant ainsi le frein de l'insularité. En 2025, 832 déplacements concernant 3 348 sportifs ont été accompagnés, au bénéfice de 127 clubs, ligues ou comités, pour un total de 480 862 €. La CdC a favorisé également le développement de la pratique sportive par le soutien de l'action des ligues et comités sportifs du territoire.

Pour les saisons sportives afférentes, 27 structures ont été soutenues pour un montant de 1,32 M€. 23 manifestations sportives ont été aidées pour leur organisation à hauteur de 238 500 €, ainsi que 6 projets d'animations et de développement pour un montant de 49 388 €. Enfin 18 clubs évoluant en championnat national ont été soutenus pour un montant de 803 650 €, et 3 clubs évoluant en championnat professionnel pour 611 700 €.

1 Chiffres clés

- o **2 745** jeunes adhérents à un club ;
- o **80** sportifs de haut niveau pour un montant de 124 200 € ;
- o **832** déplacements pour 3 348 sportifs ;
- o **127** clubs, ligues ou comités aidés pour un montant de 480 862 € ;
- o **27** structures sportives aidées pour un montant de 1,32 M€ ;
- o **23** manifestations sportives aidées pour un montant de 238 500 € ;
- o **6** projets d'animations et de développement pour un montant de 49 388 € ;
- o **18** clubs de championnat national aidés pour un montant de 803 650 € ;
- o **3** clubs de championnat professionnel aidés pour un montant de 611 700 €.



Code général des collectivités territoriales, articles L. 4424-8 -I et L. 4424-8 II, fixant les compétences de la Collectivité de Corse en matière de sport.

Loi n°2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, et notamment à la compétence sport.

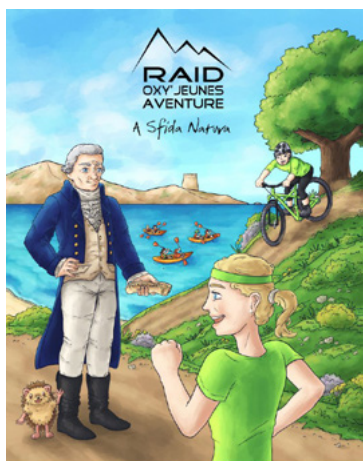
Loi n°2019-812 du 1^{er} août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Mise en place d'une nouvelle gouvernance nationale du sport, avec notamment l'instauration de nouvelles instances, Conférence régionale et Conférence des financeurs du sport.

Délibération n°20/220 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2020 portant adoption du règlement des aides sport de la Collectivité de Corse.



Le Raid Oxy'Jeunes - A Sfida Natura, un rendez-vous annuel incontournable pour la jeunesse corse

La 17^{ème} édition, dédiée au tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli, qui s'est déroulée en Balagna, a été un moment fort, porteur de valeurs sportives, éducatives et humaines.



Pendant trois jours, 35 équipes de jeunes venus de toute la Corse rassemblant près de 100 participants âgés de 14 à 17 ans ont enchaîné des épreuves sportives, trail, course, VTT, orientation, paddle et natation. Ces défis physiques et collectifs leur ont permis de repousser leurs limites, dans une ambiance conviviale et solidaire.

Le fonds territorial de l'Agence nationale du sport (ANS), un levier pour les clubs et l'emploi sportifs

La CdC, gestionnaire de ce fonds, mène chaque année une campagne afin de permettre le financement en Corse des différents Projets sportifs fédéraux (PSF) dans le cadre du Projet sportif territorial (PST).

Le dispositif de téléservice mis en œuvre en 2025 pour traiter cette campagne a été très apprécié par les demandeurs.



U Centru di u sport è di a ghjuventu corsa (CSJC), un équipement structurant au service de la performance

La CdC a participé au fonctionnement de cet établissement pour un montant total de 2,2 M€. Le CSJC, situé à Ajaccio, est labellisé « Grand INSEP » pour l'accompagnement à la performance. Il abrite un Centre de formation d'apprentis (CFA) des métiers du sport, et la « Maison (régionale) de la performance » en lien avec l'Agence nationale du sport depuis 2022.

La collectivité permet ainsi au territoire de bénéficier des missions d'un organisme public équivalent à un CREPS (Centre de ressources d'expertise et de performance sportive) en accueillant dans ses installations sportives de nombreux clubs, ligues et comités sportifs de l'île.

Investir dans les infrastructures sportives

Pour un montant de 1,17 M€, 20 opérations de travaux, installations, mobiliers sportifs ont été soutenues, portées par 9 associations, 7 communes, et 3 EPCI. A titre d'exemple, la Ligue corse de football a bénéficié de 10 000 € pour l'acquisition de caméras destinées à améliorer le déroulé des matchs en R2. Parallèlement à ces opérations, le recensement des équipements sportifs de la CdC se poursuit avec une attention particulière portée aux possibilités de mutualisation des équipements des établissements scolaires. Elle est également sollicitée par les porteurs de projet pour une aide technique.



Faire du sport un facteur d'inclusion

En septembre 2025, le domaine Saint Jean de Corti a accueilli une journée événementielle placée sous le signe de l'inclusion par le sport. Organisée conjointement par la commune de Corti, la CdC, le centre hospitalier de Corte-Tattone, le club de BMX local, les associations APF 2B et Handicap Extrême Sud, cette manifestation a réuni des enfants et des adultes autour d'activités sportives adaptées, de découvertes et de moments conviviaux. Du 9 au 12 octobre les services de la CdC ont participé à A Sfida Capicursin organisé par le club nautique de Macinaghju. Cette manifestation sportive, rythmée notamment par une régate, a rassemblé de nombreux acteurs du monde nautique autour de valeurs de partage, d'inclusion et de découverte.



Qualification sport handicap : une belle dynamique partenariale au service du sport pour tous

Dans le cadre du partenariat avec l'APF France Handicap - Délégation corse, la Collectivité de Corse a accompagné les encadrants de l'association pour obtenir une qualification au pilotage des fauteuils tout terrain de type CIMGO. Les 17 et 18 novembre 2025, à Coti Chjavari, une formation complète mêlant pilotage, sécurité et bases de mécanique a été dispensée par les soins de la collectivité. Elle a permis à trois encadrants de l'APF d'acquérir les compétences et l'autonomie nécessaires pour l'utilisation de matériel spécialisé permettant aux personnes en situation de handicap de pratiquer des activités de pleine nature. Le 19 novembre, lors d'un événement au cœur de la forêt de Coti-Chjavari, les encadrants, les bénévoles et les personnels des deux structures ont accueilli des personnes en situation de handicap venues de différents territoires de l'île, afin de leur faire découvrir ou redécouvrir les sensations offertes par ces fauteuils tout terrain.

A ghjuventù

La politique de la Collectivité de Corse (CdC) se définit par son outil de mise en œuvre, le « Pattu di à Ghjuventù », dont les fondements ont été adoptés en 2018, pour une meilleure adaptation de l'action publique face aux besoins des 11-30 ans. Co-construit avec les jeunes et les acteurs du territoire, le plan d'actions a été approuvé en 2020. Le règlement, voté en 2022, encadre par ailleurs le soutien et l'octroi d'aides au public cible, au milieu associatif ou aux territoires. A la suite de l'acquisition de la plateforme numérique Ghjuventù, le règlement a été révisé en 2024 afin d'adapter les dispositifs aux nouveaux usages numériques. 2025 marque une étape clé du chef de filât des politiques jeunesse avec l'installation de la Conférence jeunesse le 2 décembre.

Innover dans l'accès aux droits pour les jeunes : la plateforme Ghjuventù

Afin de renforcer l'autonomie des jeunes et de simplifier leurs démarches administratives, la CdC a engagé une transformation numérique des dispositifs d'aide. En 2024, l'adaptation du règlement des aides a permis d'accompagner la dématérialisation progressive de ces dispositifs, rendant les aides plus accessibles, lisibles et efficaces.



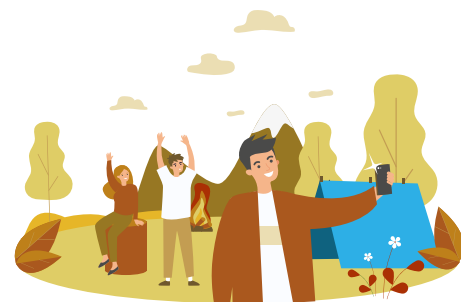
Dans cette dynamique, la plateforme Ghjuventù a été renforcée pour devenir un point d'accès unique aux aides destinées aux 11-30 ans. Son développement s'est poursuivi avec l'intégration du Schéma de la vie étudiante digitalisé et l'extension du « Pianu studentinu » permettant une gestion entièrement dématérialisée des bourses étudiantes.

Ghjuventù centralise aujourd'hui l'ensemble des dispositifs de soutien, pour un montant total de 150 000 € en 2025 sur la partie RDA jeunesse dont :

- o Prima Strada (aide au permis de conduire), 250 bourses (50 de + qu'en 2024) ;
- o Animazione (formations BAFA, BAFD, BNSSA), 10 bourses ;
- o Mobighjuvani (mobilité internationale), 16 bourses ;
- o Ghjovani in Mossa (soutien aux projets de jeunes), 1 bourse.

Un simulateur d'aide innovant a également été intégré, permettant aux jeunes d'identifier rapidement les dispositifs auxquels ils sont éligibles en fonction de leur profil et de leur situation.

Ghjuventù constitue aujourd'hui une initiative unique en France, facilitant l'accès aux droits et luttant activement contre le non-recours aux aides. Son développement continu et l'évaluation annuelle de la satisfaction de ses usagers visent à élargir encore son impact et à répondre au mieux aux besoins des jeunes Corses.



Quadru d'Azzione

Délibération n°20/167 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le plan d'actions du Pattu pè a Ghjuventù.

Délibération n°22/004 AC de l'Assemblée de Corse du 27 janvier 2022 approuvant le nouveau règlement des aides en faveur de la jeunesse : U Pattu di a Ghjuventù.

Délibération n°23/098 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2023 approuvant l'installation de la Conférence jeunesse.

1 Chiffres clés

- o **15 118** bénéficiaires ont été enregistrés ;
- o **19 185** demandes ont été traitées ;
- o **11** lettres de diffusion ont été envoyées en 2025, chacune impacte entre 12 000 et 14 000 usagers pour un envoi.

Il est à noter que lors de l'enquête de satisfaction menée auprès des demandeurs d'une bourse Prima Strada en 2025, la Collectivité a obtenu la note de 4,2 sur 5 de satisfaction sur le dispositif.



Pérenniser la territorialisation de la politique publique jeunesse

La CdC renforce son engagement dans une approche territorialisée de la politique jeunesse en assurant le pilotage et la gestion des 26 conventions territoriales de jeunesse en partenariat avec la CAF et le SDJES. Cette démarche vise à garantir une adaptation fine des dispositifs aux réalités locales et à soutenir une dynamique de proximité, en proposant des activités variées hors temps scolaire.

Elle accompagne également le monde associatif et les collectivités locales, en accompagnant leurs projets en faveur des jeunes et avec les jeunes. Ces projets concernent notamment l'aide à la création d'un Conseil citoyen des jeunes, la mobilité internationale, l'engagement dans les villages, l'esprit critique et numérique, les ateliers vidéo, la formation au BAFA pour l'accueil des enfants à besoin particuliers. 670 000 € ont ainsi été engagés sur le territoire en 2025.

Parallèlement, un réseau structuré d'acteurs de jeunesse est animé et coordonné sur l'ensemble du territoire, avec une offre de formations ciblées selon les besoins identifiés et un accompagnement individualisé dans la conception et la mise en œuvre des projets.

En 2025, 3 formations (encapacitation, intelligence artificielle, éducation à la légalité) et 2 réunions (journée d'échanges sur le harcèlement, présentation des dispositifs de la CdC, appel à projet et Gjuventù) ont été organisées.

Par ailleurs, afin de favoriser l'égalité des chances et l'accès aux ressources éducatives en milieu rural, la Collectivité s'est pleinement engagée dans le dispositif des Territoires éducatifs ruraux notamment en Casinca-Castagniccia, dans le Nebbiu et dans le Centre Corse.

Sur l'ensemble du territoire, les actions d'information jeunesse ont donné lieu à 249 animations en 2025, permettant de sensibiliser 4 779 jeunes à des thématiques variées telles que le cyberharcèlement, le racisme et la xénophobie, la citoyenneté, la santé sexuelle ou encore le consentement. Ces interventions ont également permis de déployer de nouveaux outils pédagogiques.

À la suite d'une formation à la technique d'animation interactive du « Théâtre Forum » organisée en mai 2025, des interventions

régulières ont été mises en place auprès des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance, notamment au sein de la maison d'enfants à caractère social de Bellavista à Bastia.

Cette dynamique sera poursuivie, notamment dans le cadre d'actions menées lors des journées de la famille organisées sur le territoire de la Castagniccia-Casinca.

La Conférence jeunesse

L'installation de la Conférence jeunesse le 2 décembre 2025 marque une étape clé. Elle a réuni les élus, les institutions, les intercommunalités et des représentants des jeunes pour renforcer l'opérationnalité des actions dédiées à la jeunesse et à mieux articuler les politiques de jeunesse conduites sur le territoire. Elle s'inscrit dans la continuité des actions conduites par la CdC depuis 2017 dans le cadre du Pattu di a Ghjuventù et de son rôle de « cheffe de file » des politiques jeunesse (cf loi égalité et citoyenneté).

Issu d'une longue phase de co-construction, le plan d'actions du Pattu di a Ghjuventù, voté en 2020, reposait sur une politique jeunesse transversale, concentrant un peu plus de 200 actions, à réaliser sur 5 ans en faveur des 11-30 ans, portées par une trentaine de directions de la Collectivité. Un bilan global a mis en évidence une forte évolution des actions : 128 actions sont réalisées, soit + 90 par rapport à 2020. Menées dans le cadre de la co-construction, elles ont permis de consulter + de 11 000 jeunes (assises, caffè citadini, scontri, enquêtes ...).

Forte de ce bilan positif, la CdC engage une nouvelle phase de travaux en élargissant les partenariats au sein de la Conférence jeunesse dont les enjeux sont :

- o mutualiser le repérage des besoins du public cible ;
- o ajuster les dispositifs aux réalités des territoires ;
- o décloisonner et coordonner les politiques de jeunesse ;
- o offrir un lieu de discussion et de diffusion de l'information sur des dispositifs dédiés à la jeunesse ;
- o favoriser la co-construction des politiques via des consultations et événements ;
- o permettre la mise en œuvre d'innovations et d'expérimentations en assurant un suivi des actions communes engagées grâce à des indicateurs précis mesurant leurs impact ;
- o s'attacher prioritairement à coordonner des actions en direction des jeunes les plus précaires.



Focus 2025

La jeunesse au cœur des dynamiques territoriales : des projets co-construits avec les territoires

Dans le cadre de la territorialisation de la politique jeunesse, la Collectivité s'implique dans divers partenariats opérationnels avec les collectivités locales. La Communauté de communes Castagniccia Casinca a sollicité le Service information jeunesse dans le cadre de la Journée de la famille. Cette collaboration s'est poursuivie avec l'installation du Conseil communautaire des jeunes qui a eu lieu le 25 novembre.

La Collectivité de Corse a été mobilisée pour faciliter l'installation de cette instance, au regard de son expertise dans la co-construction des politiques jeunesse et dans le déploiement d'outils pour recueillir la parole des jeunes. La Direction de la jeunesse participe depuis à l'animation des groupes de travail en coordination avec les autres partenaires (Education nationale, LEIA, association du Fium'altu) présents sur le territoire. Cette collaboration a permis aux jeunes élus communautaires de faire des propositions d'actions de proximité dans les domaines du sport, de la culture et de la citoyenneté.

Les perspectives 2026

Une mobilisation renforcée sera consacrée à la Conférence jeunesse, structurée autour d'une gouvernance articulée à plusieurs niveaux :

- le COPIL, instance plénière décisionnelle, définit les orientations stratégiques ainsi que les thématiques prioritaires à traiter ;
- les COTECH assurent la déclinaison opérationnelle. Ils organisent la mise en œuvre des actions en lien avec les partenaires, dans une logique territorialisée visant à cartographier les dispositifs existants et à coordonner les politiques en faveur de la jeunesse.

Une commission thématique développe une approche ciblée autour du thème retenu pour 2025 « S'investir pour son territoire ».

En complément, des « Consulte di a ghjuventù » seront organisées dans 4 territoires en 2026 afin d'instaurer un dialogue direct avec les jeunes et d'enrichir les travaux engagés.

Dans ce cadre, une enquête sera conduite sur le territoire de la Communauté de communes du Celavu-Prunelli afin de recueillir la parole des jeunes et de mieux identifier leurs besoins. Sa réalisation est prévue entre mai et juin 2026.

A lingua corsa

L'année 2025 a marqué une étape déterminante dans le renforcement de la politique publique en faveur de la langue corse. À travers la création d'une commission ad hoc dédiée à l'évolution de la politique linguistique, la Collectivité de Corse a affirmé sa volonté d'approfondir ses orientations stratégiques et de consolider une vision d'ensemble. Cette dynamique s'est accompagnée d'une évolution de l'organisation administrative visant à renforcer la transversalité de l'action publique. Elle contribue à une meilleure articulation des politiques menées, notamment dans leurs dimensions européenne et méditerranéenne, et à un déploiement plus cohérent et intégré des actions en faveur de la langue corse.

Généraliser le bilinguisme

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse est engagée dans une politique linguistique visant la généralisation du bilinguisme. Dès 2022, l'objectif est à la mise en place d'une co-officialité, et pour y parvenir, le développement de l'immersion a été identifié comme un élément stratégique indispensable. En 2025, la Collectivité de Corse a choisi de contribuer fortement au développement de l'immersion linguistique, tant à l'école que dans la société.

Cibler le volet éducatif

Les objectifs et les actions engagés visent à améliorer l'enseignement de la langue corse dans les premiers et seconds degrés, tout en élargissant les dispositifs déjà existants et ont pour ambition de développer et de pérenniser une offre immersive de qualité.

Favoriser la formation des enseignants en langue corse

1 Chiffres clés

- 647 enseignants ont été formés à la langue corse ;
- dont 219 ont obtenu l'habilitation pour enseigner en filière bilingue.

Pour amplifier cette dynamique, une convention d'objectifs et de moyens entre la CdC et l'État pour l'année scolaire 2025 2026 a été approuvée par l'Assemblée de Corse le 2 octobre 2025 pour permettre de :

- développer le vivier d'enseignants bilingues ;
- améliorer la qualité de l'enseignement bilingue et immersif ;
- financer un plan exceptionnel de formation pour les enseignants du 1^{er} degré ;
- organiser des séminaires immersifs pendant les vacances ;
- déployer l'enseignement immersif dans le 1^{er} degré ;
- produire de nouvelles ressources pédagogiques pour les 1^{er} et 2nd degrés.

L'engagement de la CdC est total car elle assure le financement intégral des mesures.

2 Chiffre clé

- 1 368 750 € pour 2025/2026.

Parallèlement, la collaboration avec le réseau CANOPE de Corse se poursuit.

3 Chiffres clés

- 12 actions de production de ressources pédagogique ;
- 300 000 € d'aide financière.



Délibération n°22/088 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2022 relative au rapport « l'immersion, une stratégie au service de l'apprentissage et la pratique de la langue corse ».

Délibération n°22/165 AC de l'Assemblée de Corse du 24 novembre 2022 prenant acte du rapport d'orientation sur la politique linguistique.

Délibération n°25/103 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juin 2025 relative à la création d'une commission ad hoc sur la politique linguistique de la Collectivité de Corse.

Délibération n°25/134 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2025 approuvant la convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la CDC 2025-2026 – renforcer l'offre d'enseignement bilingue et immersif.

Délibération n°25/158 AC de l'Assemblée de Corse du 30 octobre 2025 approuvant la création du label « paesi e cita immersivi »

Délibération n°25/192 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 approuvant le label « paesi e cita immersivi » : modalités de gouvernance et engagement de la phase préalable de déploiement.



Soutenir les initiatives associatives : Scola Corsa, une dynamique solide

Depuis 4 ans, Scola Corsa poursuit son développement. L'association présente un excellent bilan pédagogique, propose des démarches innovantes et respecte les principes de l'enseignement immersif.

4 Chiffres clés

- 2 postes contractualisés avec l'Éducation nationale, à Bastia et à Biguglia ;
- 200 élèves accueillis ;
- 5 sites ;
- 1^{ère} classe de CE2 inaugurée à Bastia ;
- 1 138 000 € de soutien financier de la CdC.

Favoriser l'appropriation de la langue dans les classes à projets artistiques, culturels et scientifiques en langue corse

Outre la sensibilisation et l'éducation artistique et scientifique, ces ateliers visent à favoriser une meilleure appropriation de la langue corse par les élèves. L'immersion est, au même titre que l'effort de création, un critère obligatoire à la réalisation de ces actions.

5 Chiffres clés

- 200 000 € ;
- 4 500 heures d'interventions au bénéfice des élèves de l'Académie.

Développer d'autres dispositifs d'appui à la mise en œuvre de la politique linguistique

○ Les Centres d'immersion linguistique pour une utilisation naturelle de la langue

L'objectif est de permettre à chaque élève la fréquentation d'une de ces structures au moins une fois durant son cursus scolaire. Ces séjours favorisent une utilisation naturelle de la langue corse à l'occasion de la pratique d'activités scolaires, artistiques, sportives ou d'étude du milieu.

6 Chiffres clés

- + 645 000 € en fonctionnement de l'ensemble de ces centres d'immersion ;
- 3 326 élèves accueillis.

○ L'Appel à projets « Lingua corsa è Natura » avec le Parc naturel régional de Corse (PNRC)

L'objectif est la mise en œuvre d'actions éducatives en immersion linguistique, autour de projets répondant aux enjeux linguistiques de la CdC. Initialement destiné aux filières bilingues de l'Académie jusqu'à la classe de 3^{ème}, l'appel à projets est désormais ouvert aux 2^{ndes} bilingues, aux 1^{ères} et Terminales de spécialité Langues, littératures et cultures régionales LLCR – langue corse. De plus, un autre site du PNRC est proposé, afin de diversifier les projets et d'améliorer le maillage territorial.

7 Chiffres clés

- près de 500 élèves de l'académie bénéficient de séjours ;
- près de 75 000 €.

○ L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE), partenaire pour une aide au mérite

Divers prix littéraires et bourses éducatives sont mis en place par la CdC en vue de récompenser l'excellence et la corsophonie. Le partenariat avec l'INSPE est poursuivi avec le dispositif « Maestranza », aide au mérite attribuée à des étudiants justifiant d'un certain niveau de maîtrise de la langue et se destinant au concours spécifique de professeur des écoles bilingues.

8 Chiffres clés

- 60 000 € enveloppe annuelle ;
- 10 000 € CdC.

Cibler le volet sociétal

Des dispositifs particuliers sont prévus.

○ Le Plan « Media & Lingua corsa »

Il est destiné à accroître la présence de la langue corse. Dans ce cadre, les conventions se sont poursuivies avec « ICI RCFM », et « Alta Frequenza ». Elles contribuent à diffuser à l'antenne, et sur divers supports, des programmes enracinant encore davantage le corse dans les médias.

Un soutien est également accordé à des médias de dimension plus modeste tels que la « SARL Corsica radio », ou le soutien à la publication du magazine « Orizzonte ».

9 Chiffres clés

- 20 à 30 % du temps d'antenne sont consacrés au corse ;
- 174 000 € de financement en fonctionnement (+15% par rapport à 2024).

○ L'audiovisuel

- Association « Fiura Mossa » : doublage des métrages « A balena è a curnetta », « U nome di a Rosa » et « I tercani di a giungla 2 », 200 min de films produites ;
- « SAS Intervista Production » : réalisation de la suite de « Spaventu in cullegghju », 100 min ;
- « Allindi » : films en coproduction et sous titrages de contenus, disponibles sur la plateforme éponyme (seule plateforme SVOD de Corse) ;
- « SAS EV Production » : réalisation des émissions « Memoria » diffusées sur France 3 Via Stella, témoignages sur la société corse d'hier et d'aujourd'hui ;
- « SAS Novita Production » : conception et la diffusion du jeu « Parolle parolle » sur France 3 Via Stella, participe de la corsophonisation de l'espace télévisuel.

10 → Chiffres clés

- **288 000 €** en investissement (+ 135% par rapport à 2024) ;
- **18 000 €** en fonctionnement (+ 100% par rapport à 2024).

○ E Case di a lingua

Ce dispositif innovant, initialement créé sous la forme d'un appel à projet visant à créer des espaces d'apprentissage et pratique de la langue en immersion totale, permet de faire émerger et pérenniser des initiatives de qualité, de valoriser toute activité ou événement en immersion.

11 → Chiffres clés

- **9** structures accompagnées ;
- **720 000 €**.



○ Corsi immersivi

Le dispositif Case di a lingua a été complété par un autre appel à projets, moins restrictif, puisque ne nécessitant pas une structure totalement immersive. Il permet d'accompagner les structures dispensant des cours en immersion.

12 → Chiffres clés

- **3** structures accompagnées ;
- **94 013,50 €**.

○ Cartula di a lingua

13 → Chiffres clés

- **294** signataires répartis en 150 communes, 6 intercommunalités, 27 établissements publics, 10 médias, 34 entreprises et 67 associations ;
- **+ 5** signataires par rapport à 2024 (1 commune, 2 entreprises et 2 associations).

○ Cunsigliu linguisticu

Le Cunsigliu linguisticu a vu ses missions diminuer au cours des années. De nouvelles perspectives, et un redéploiement opérationnel, sont attendus pour 2026. Dans l'attente, en 2025, le Cunsigliu a assuré le suivi et la mise en œuvre de l'Appel à projet « Festa zitellina di a lingua ».

14 → Chiffre clé

- **53 250 €** montant annuel.

Il a, de même, attribué le Prix Andria Fazi pour les élèves ayant obtenues les meilleures notes aux épreuves en langue corse en terminale, et en composant en langue corse lors de l'épreuve du brevet.

15 → Chiffre clé

- montant total de **18 500 €**.

Les perspectives 2026

- En suite du rapport de la commission ad hoc, un rapport du Président du Conseil exécutif de Corse sera présenté courant 2026 et définira la nouvelle politique linguistique de la CdC ;
- La révision du règlement des aides en faveur de la langue corse en découlera ;
- Le devenir du Cunsigliu linguisticu, sa nouvelle forme et ses nouvelles missions devront être détaillés ;
- Les dossiers ayant débuté en 2025 devront être poursuivis et/ou renouvelés en 2026. C'est le cas du label Paesi è Cità immersivi (déclinaison concrète avant l'été).

🔍 → Focus 2025

Stampiglia Paesi è Cita immersivi, un levier stratégique de politique linguistique

Le dispositif Paesi è Cita Immersivi incarne l'ambition portée par la CdC de faire de la langue corse une langue de vie, pleinement inscrite dans le quotidien des Corses.

Il vise à engager les communes dans une transformation concrète de leurs territoires, afin que le corse soit visible, entendu et pratiqué dans l'ensemble des espaces publics, culturels, sociaux et économiques. Par un accompagnement structuré, il mobilise l'ensemble des acteurs autour d'un objectif commun : construire des environnements véritablement immersifs.

L'objectif est, qu'à terme, il contribue à l'émergence d'une société où la langue corse retrouve toute sa place et sa légitimité.

Pusà a Corsica cum'è territoriu di rifarenza in u duminiu di a transizione ecologica è di sviluppu à longu andà

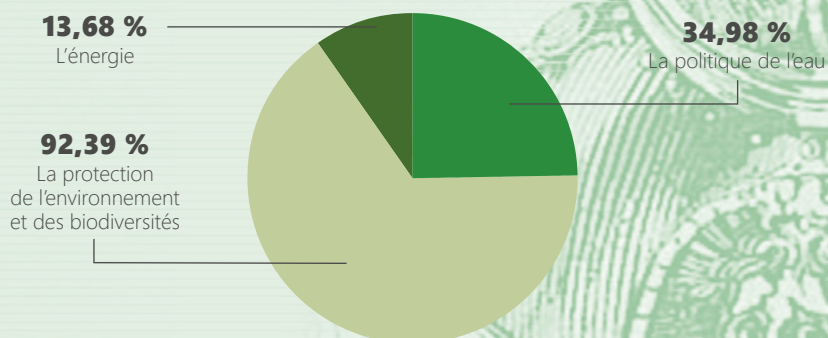
La Collectivité de Corse (CdC) exerce des compétences structurantes en matière d'environnement, de gestion de l'eau et de traitement des déchets. Elle inscrit son action dans une volonté affirmée de préserver durablement les ressources naturelles et les équilibres du territoire insulaire. Elle assure la définition et la mise en œuvre des politiques environnementales, en s'appuyant notamment sur ses agences et offices. À ce titre, elle conduit une stratégie visant à protéger les milieux, à accompagner les transitions écologiques et à concilier développement du territoire et préservation de l'environnement.

Budget

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement



Répartition des dépenses réalisées par politique



Dépenses totales de l'axe

CP votés en 2025 :

57 850 454 €

CP mandatés en 2025 :

55 291 236 €

Taux de réalisation **95,58 %**

Total Fonctionnement

CP votés en 2024 :

36 924 020 €

CP mandatés en 2024 :

36 061 983 €

Taux de réalisation **97,67 %**

La programmation financière



Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement et de 96 % en investissement

Total Investissement

CP votés en 2025 :

20 926 434 €

CP mandatés en 2024 :

19 229 253 €

Taux de réalisation **91,89 %**

Données issues du compte financier unique (CFU) 2025

A pulitica di l'acqua

La loi sur l'eau de 1992 a consacré l'eau comme « patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ». La stratégie opérationnelle 2022-2035, adoptée dans le cadre du Rapport sur la Politique de l'Eau du 27 avril 2023, se décline autour de quatre axes structurants : reconnaissance de l'eau comme bien commun, sobriété et juste répartition, rattrapage et modernisation des infrastructures hydrauliques, résilience des territoires face au défi climatique. La Collectivité de Corse (CdC) axe son intervention sur l'amélioration des connaissances avec le Système d'Information et de Gestion des Eaux de Corse (SIGEC), l'amélioration de l'organisation interne, le développement de la démarche territorialisée et la construction d'une nouvelle gouvernance.

Un accord cadre relatif au 12^{ème} Programme d'intervention avec l'Agence de l'eau

Il fixe les modalités de partenariat entre l'Agence de l'Eau et la Collectivité de Corse pour une durée de 6 ans avec une enveloppe prévisionnelle dédiée à la Corse de 75 M€ pour financer les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent pour le bon état des eaux.

Des travaux préparatoires sont menés afin de formaliser le nouvel accord-cadre relatif au 12^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau pour une durée de six ans. L'objectif de cet accord-cadre sera de lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, les milieux et les ressources, organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs, gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable et améliorer la qualité des eaux des milieux.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse s'est dotée en 2022 d'un nouveau guide et règlement des aides dans le domaine de l'eau décrivant dans un même document les dispositifs existants et à venir, qu'ils relèvent de la convention d'application de l'accord-cadre avec l'Agence de l'Eau du règlement d'aides mettant en œuvre le Schéma de Massif de Corse (SADPMC), ou encore du règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires – territorii, pieve à paesi vivi.

Un programme d'investissement structurant à l'échelle de la Corse

Sur la période 2022-2035, la Collectivité de Corse et l'OEHC déploient un programme pluriannuel d'investissements de 240 M€, dont 160 M€ consacrés aux grandes infrastructures hydrauliques et 80 M€ aux nouveaux périmètres irrigués et extensions de réseaux agricoles. Au 31 décembre 2025, le cumul des travaux engagés atteint 91,7 M€, dont 41,79 M€ financés par la CdC et 49,91 M€ par le Programme de Transformation et d'Investissement de la Corse (PTIC – État), avec 17 M€ engagés au seul titre de l'année 2025.

Une ingénierie territoriale forte dans le domaine de l'eau, l'assainissement et la GEMAPI portée par la Collectivité de Corse et l'OEHC

La CdC apporte une assistance technique dans le domaine de la gestion des ouvrages d'eau potable aux collectivités locales dites « rurales ». En 2025, 8 conventions supplémentaires, avec des communes dites rurales (éligibles au dispositif), ont été signées. Aujourd'hui, ce sont 86 communes (sur 286 éligibles) qui bénéficient de cette assistance technique.

Par ailleurs, l'activité des services a permis la sensibilisation de 8 nouvelles collectivités dans l'engagement de démarches d'amélioration, notamment pour la réalisation de leur schéma directeur eau potable, la protection réglementaire des ressources, les visites exhaustives des installations de 15 communes, l'accompagnement de



Délibération n°19/153 AC de l'Assemblée de Corse, du 23 mai 2019 approuvant la convention d'assistance technique de la Collectivité de Corse aux communes et établissements de coopération intercommunale dans le domaine de l'eau.

Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 approuvé par délibération n° 21/236 AC de l'Assemblée de Corse le 17 décembre 2021.

Délibération n°22/091 CP de la Commission permanente, du 27 juillet 2022 approuvant la poursuite du plan pluriannuel de travaux de restauration, d'entretien, de gestion et de valorisation du bassin versant du Taravu.

Délibération n°23/056 AC de l'Assemblée de Corse portant sur la politique de l'eau du 28 avril 2023 fondant la stratégie infrastructurelle 2022-2033 adossée à un travail avec les territoires et en adéquation avec le Plan Biorégional d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Rapport sur la Politique de l'Eau voté le 27 avril 2023, fondant la stratégie opérationnelle 2022-2035 « Sobriété et Résilience » portée par la Collectivité de Corse et l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC).

15 procédures de Déclaration d'Utilité Publique, la gestion du patrimoine et l'amélioration des performances avec le lancement et/ou le suivi de 20 études, le lancement et le suivi de 10 programmes de travaux : réfection et protection de ressources, réfection de réservoirs de stockage, réfection partielle de réseaux de distribution. Les services d'assistance technique accompagnent les collectivités dans la recherche de financements.

La CdC apporte une assistance technique dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) aux collectivités locales dites « rurales ». Depuis 2023, les conventionnements entre la Collectivité de Corse et les Communautés de communes éligibles au dispositif permettent de couvrir l'ensemble du territoire éligible à l'assistance technique GEMAPI (13 établissements publics de coopération intercommunale sur 19, soit 81 % de la superficie insulaire).

Dans le cadre de la mise en œuvre de plans pluriannuels de restauration et d'entretien des milieux aquatiques (PPRE), l'activité des services a permis :

- o l'accompagnement technique pour l'engagement et le suivi de 7 études PPRE confiées à des prestataires extérieurs pour les Communautés de communes de Calvi Balagne, Celavu Prunelli (Haute Vallée de la Gravona), Fium'Orbu Castellu, Île Rousse Balagne, Sartenais Valincu Taravu/Alta Rocca (Rizzanese), Spelunca Liamone, Oriente ;
- o l'aide à l'élaboration des dossiers de Déclaration d'Intérêt Général pour la Communauté de communes Celavu Prunelli ;
- o le suivi des opérations de travaux de restauration et d'entretien pour les Communautés de communes du Celavu Prunelli et de la Pieve de l'Ornanu et du Taravu (le Prunelli), de travaux post-crues pour Spelunca Liamone.

La CdC apporte également une assistance technique pour la mise en œuvre d'un système d'avertissement local aux crues « Sintineddi di a Corsica ». Cet outil s'adresse aux collectivités en charge de la prévention des inondations au sens de la compétence GEMAPI et qui sont éligibles à l'assistance technique. Un réseau de surveillance d'intérêt corse portant sur des séries de mesure sur les cours d'eau insulaires est en cours. L'OEHC accompagne les communes via une ingénierie publique pour concevoir des aménagements multi usages, et développe des délégations de service public en eau potable et assainissement, ainsi que des prestations de gestion de réseaux, de télésurveillance et d'analyses via son laboratoire.

1 Chiffres clés

- o **17 M€** Travaux engagés en 2025 ;
- o **7** études PPRE engagées ;
- o **86** communes (sur 286 éligibles) accompagnées eau potable ;
- o **8** conventions eau potable 2025 ;
- o **15** visites exhaustives ;
- o **15** procédures DUP accompagnées ;
- o **20** études lancées ou suivies ;
- o **10** programmes de travaux ;
- o Couverture GEMAPI **81 %** du territoire (13 EPCI sur 19) ;
- o **126,2 M€** travaux cumulés 2022 2026.

Les actions menées en 2025 par l'OEHC ont notamment porté sur la mise en conformité et la modernisation des barrages, le renforcement des interconnexions et sécurisation des transferts, la sécurisation de l'alimentation en eau potable, la création de nouveaux périmètres irrigués et extensions de réseaux agricoles, la réforme de la tarification de l'eau brute pour l'irrigation agricole.

Les actions menées en 2025 par la collectivité ont porté sur :

- o la réduction des fuites ;
- o les infrastructures de distribution d'eau potable ;
- o le développement des pratiques économes en eau ;
- o des démarches prospectives territoriales pour anticiper les effets du changement climatique ;
- o le suivi des prélèvements et des ressources en eau, la communication et sensibilisation sur la sobriété en eau,
- o la réhabilitation ou reconstruction de station de traitement des eaux usées ;
- o le traitement des micropolluants en station d'épuration ;
- o la sobriété en eau et en énergie des stations d'épuration,
- o la réhabilitation ou construction de réseaux d'assainissement, de réseaux d'eau potable ;
- o la réhabilitation ou construction d'ouvrages de stockage d'eau potable ;
- o des travaux sur les réseaux de transfert et émissaires ;
- o la réhabilitation ou construction de bassins d'orage ;
- o des études et travaux permettant de sécuriser l'alimentation en eau potable pour les populations actuelles ;
- o des actions, études et suivi sur les captages prioritaires et ressources stratégiques et des actions sur les autres captages ;
- o la mise en place d'une gestion efficiente et durable des services d'eau et d'assainissement : autosurveillance, schémas directeurs.

Les perspectives 2026

En 2026, la CdC et l'OEHC poursuivent un effort d'investissement majeur.

1 Chiffres clés

- o **126,2 M€** de travaux engagés sur 2022-2026 ;
- o **20,67 M€** environ de dotation ; d'investissement en autorisations de programme ;
- o **15 M€** en crédits de paiement.

Les priorités portent sur l'accélération des projets structurants, le déploiement opérationnel de la réforme tarifaire agricole et la montée en puissance des projets européens, afin de renforcer la sobriété et la résilience hydrique de l'île. L'amorçage des PTGE sur le Baracci et l'extrême sud sont amorcés. Un renforcement de la connaissance du territoire par les schémas directeurs et la collecte de données hydrologiques vont fiabiliser la planification et l'aide à la décision.

2 Chiffres clés

- o **20,67 M€** Autorisations de programme 2026 ;
- o **15 M€** Crédits de paiement 2026.

Les travaux d'économie d'eau sur le réseau d'eau potable concernent la réhabilitation des réservoirs de stockage ainsi que de l'ouvrage de répartition, incluant la pose de dispositifs de comptage ainsi que la réhabilitation du poste de pompage et le renouvellement des canalisations de distribution des hameaux.

 Chiffres clés

- **2 158 500 € HT** Dépense subventionnable/montant total de l'opération :
 - 431 700 € subvention attribuée par la CdC :
 - 1 510 950 € Agence de l'eau ;
 - 215 850 € part communale.

A prutezzione di l'ambiente è di e biodiversità

La protection de la biodiversité repose sur une action publique unifiée, portée par la Collectivité de Corse (CdC) et L'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica (UAC, Office de l'Environnement de la Corse (OEC)). Leurs interventions, complémentaires, couvrent la gestion des espaces naturels sensibles, des réserves et des sites Natura 2000, ainsi que la lutte contre les espèces invasives et l'éducation à l'environnement. En 2025, leurs priorités incluent le Schéma Territorial des Espaces Naturels Sensibles (STENS) 2025–2034, le renforcement des données naturalistes et une gestion durable de la fréquentation des sites, pour concilier préservation et usages. Cette politique vise à concilier préservation des milieux, maîtrise des usages, développement durable, transmission des connaissances et adaptation aux changements globaux.

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

L'OEC a renforcé la lutte contre les EEE, notamment par le réseau de surveillance du frelon asiatique, la réactivation du COPIL « frelon asiatique à pattes jaunes » après la découverte d'un premier nid à Bastelicaccia, et déployé un dispositif d'ampleur. Un protocole de piégeage et de remontée de données au travers d'Actions de Limitation, de gestion et de vigilance liées à l'Introduction d'espèces Exotiques envahissantes dans les zones de transports en Méditerranée (ALIEM)-Vigil (application, plateforme, mail dédié).

Un dispositif expérimental de ruchettes sentinelles a été installé à Aiacciu. La stratégie territoriale EEE est en cours de finalisation. Une journée de recherche a mobilisé une quarantaine de personnes : UAC, AOP, GDS, Fredon, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), lycée agricole de Sartè.

1 Chiffres clés

- 300 pièges BEEVITAL commandés ;
- 3 000 attractifs ;
- 62 apiculteurs volontaires mobilisés ;
- 214 pièges déployés sur l'ensemble de l'île ;
- 2 nouveaux nids détruits.

Renforcer la gestion des aires marines protégées

Un effort exceptionnel dans les aires marines protégées Riserva naturali di i Bucchi di Bunifaziu (RNBB) et Riserva naturale di l'Isule di u Capicorsu (RNICC) a été réalisé.

1 Chiffres clés

- 2 000 heures de présence en mer ;
- 1 500 h dans la RNBB ;
- 500 h dans la RNICC ;
- 490 sorties entre juillet et septembre ;
- 1 470 contrôles réalisés par les agents commissionnés et assermentés ;
- 20 % de tous les contrôles maritimes méditerranéens français ;
- 15 agents mobilisés ;
- 6 unités nautiques ;
- 198 interventions sous marines (pontons, bouées, amarrages).

Typologie des contrôles

- 64 % des contrôles surpêche de loisir (RNBB) ;
- 36 % ancrage grande plaisance (RNBB) ;
- > 40 % des contrôles concernent des rappels à la réglementation (RNICC).



Délibération n°24/018 CP de la Commission permanente du 15 février 2024 Dispositions complémentaires relatives à la Réserve Naturelle Marine de la Marana et de la Restonica

Délibération n°24/176 AC de l'Assemblée de Corse du 17 janvier 2025 adoptant le plan territorial de lutte contre le crabe bleu.

Arrêté n°25/554 CE du Conseil exécutif de Corse du 30 septembre 2025 Istituzione di u Cumitatu Cunsultativu di a Riserva Naturale di Corsica di u Massiccio di Monte Ritundu.

Arrêté n°25/341 CE du Conseil exécutif de Corse du 24 juin 2025 Istituzione di u Cunsigliu scientificu di a Riserva Naturale di Corsica di u Massiccio di Monte Ritundu.

Délibération n°24/113 AC de l'Assemblée de Corse du 26 septembre 2024 approuvant la convention cadre de partenariat 2024 2030 relative à la préservation, la gestion et la mise en valeur des espaces naturels du littoral de la Corse.

Délibération n°24/074 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2024 approuvant la démarche d'élaboration du Plan territorial d'actions en faveur de l'EEDD et désignation de l'OEC comme pilote.

Mandat de l'Assemblée de Corse du 30 novembre 2018 : Lancement d'une réflexion sur la gestion de la sur fréquentation des sites naturels.

Délibération n°25/007 AC de l'Assemblée de Corse du 31 janvier 2025 adoptant le Schéma Territorial des Espaces Naturels Sensibles de Corse (STENS).

En mai 2025, le tribunal correctionnel d'Aiacciu a condamné 4 ressortissants italiens pour des faits graves commis en 2020 dans la RNBB à 7 mois d'emprisonnement avec sursis, 26 000 € d'amendes et intérêts civils, 6 ans d'interdiction totale de territoire, incluant les eaux territoriales (80 000 ha).

Le tribunal a reconnu un préjudice d'atteinte à la mission de protection de l'environnement confiée à l'UAC, un préjudice d'image et un préjudice moral pour les agents agressés.

Développer les connaissances scientifiques

Suivis halieutiques :

- o actualisation de l'évaluation de la pêche récréative dans la RNBB ;
- o étude des profils des pêcheurs : 44 % vacanciers, 18 000 sorties annuelles ;
- o poursuite du partenariat DCF pour la pêche artisanale.

Études et programmes :

- o étude ARP (Analyses Risques Pêche) : phase finale ;
- o DOCOB Natura 2000 du Suttanacciu : finalisation en 2025 ;
- o lancement du projet UNIT MAB (réserve de biosphère Corse-Sardaigne).

Gérer les sites du Conservatoire du littoral et du site UNESCO

Conservatoire du littoral :

- o gestion de 16 sites dans l'Extrême Sud ;
- o accord pour un plan de gestion multisites (objectifs, moyens, ouverture au public).

Natura 2000 : retrait d'équipements d'escalade sous un nid de balbuzard pêcheur (Calvi-Carghjese).

UNESCO - Golfe de Portu :

- o élaboration du premier plan de gestion UNESCO ;
- o évaluation UICN prévue en 2026.

Connaissance et conservation de la flore – CBNC

- o production de données pour Scandola, Tre Padule, Parata ;
- o déploiement du dispositif Orchamp ;
- o partenariats scientifiques (Università di Corsica, LECA) ;
- o poursuite de la stratégie territoriale de conservation de la flore ;
- o développement de la marque Corsica Grana ;
- o participation au projet Citadella XXI ;
- o production de synthèses naturalistes.

Mise en œuvre des Plans Nationaux et Territoriaux d'Actions (PNA/PTA)

- o animation des PNA « Papillons de jour » et « Libellules » ;
- o guides de bonnes pratiques ;
- o atlas entomofaune ;
- o newsletter PTA ;
- o réseaux de suivi ;
- o appel à projets partenaires.

Politique de la Collectivité de Corse en faveur des espaces naturels sensibles

Déployer le Schéma Territorial des Espaces Naturels Sensibles (STENS) 2025 2034 : un cadre stratégique structurant

Adopté en janvier 2025, le STENS 2025 2034 organise la gestion différenciée des ENS et fixe les priorités d'aménagement. Six sites pilotes bénéficient d'un plan d'aménagement et d'un accompagnement financier renforcé.

Cartographier, suivre et analyser : un dispositif d'observation renforcé

Depuis 2018, la Collectivité de Corse consolide une cartographie SIG des ENS et ZPENS. En 2025, le suivi de la fréquentation s'appuie sur 51 compteurs répartis sur 30 sites.



- o **83 300** visiteurs à Fautea ;
- o **55 900** visiteurs à Capu Laurosù ;
- o **64 600** visiteurs à Roccapina ;
- o **≈ 900** visiteurs/jour en août sur les sites les plus fréquentés.

Gérer et surveiller les milieux naturels : une présence accrue

La Collectivité de Corse gère près de 26 000 ha d'ENS terrestres et maritimes. En 2025, 8 agents commissionnés et assermentés ont assuré la police de l'environnement, en lien avec la gendarmerie, l'OFB et le Parc naturel marin du Cap Corse.

Trois agents ont obtenu la certification « ouvriers bâtisseurs pierres sèches », une première pour une collectivité française.

Encadrer les usages et renforcer la maîtrise foncière



- o **64** conventions d'usage → 176 660 € de redevances ;
- o **16 DIA instruites** → 50 parcelles, 41,71 ha concernés.

Aménager et valoriser : deux chantiers structurants

- o Carghjese - Deux églises : jardin botanique, jardins partagés, réhabilitation paysagère (566 863 € TTC) ;
- o Fornacina - Furiani : sentiers, jardins partagés, espaces récréatifs, pierre sèche, stationnements (525 232 € TTC, livré en nov. 2025).

Gérer la Réserve Naturelle de l'Étang de Biguglia (RNEB)

- o 1^{er} stage de bagueur généraliste en Corse → > 1 000 captures
- o 17 espèces de chiroptères confirmées ;
- o 1^{ère} reproduction du tadorne de Belon ;
- o Préparation de la lutte contre le crabe bleu.

Animer Natura 2000 et sensibiliser les publics

La collectivité anime 6 sites Natura 2000 (1 530 ha) et mène des actions spécifiques pour les publics en difficulté



- o **37** sorties nature ;
- o **50** animations scolaires ;
- o **9 988** participants accueillis.

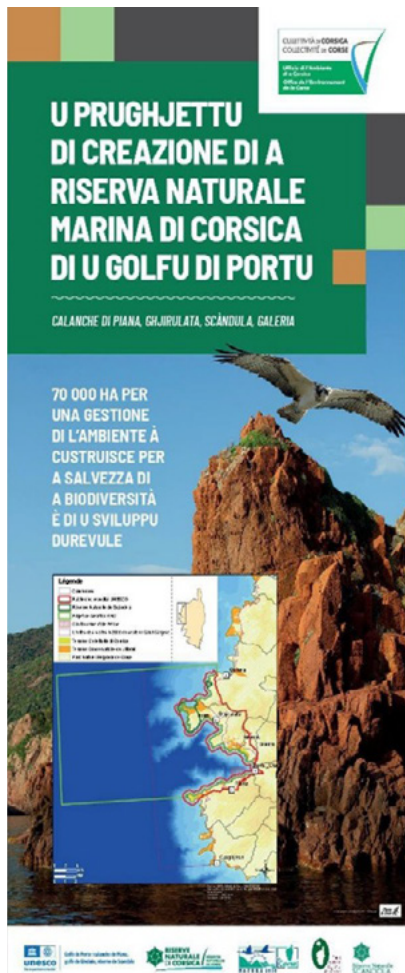
Suivre et étudier les zones humides littorales

Poursuite des suivis physico chimiques, ornithologiques et hydrologiques sur : Palu, Urbinu, Macinaghju, Barcaghju, Arasu, en complémentarité avec la Directive Cadre sur l'Eau.

- o Poursuivre la mise en œuvre du STENS et les aménagements des sites pilotes ;
- o Renforcer la gestion de la fréquentation sur les sites de la Restonica et de Bonifatu ;
- o Déployer de nouveaux outils numériques d'observation ;
- o Consolider les réseaux de surveillance EEE et mettre en œuvre la stratégie territoriale ;
- o Finaliser le plan de gestion UNESCO – Golfe de Portu ;
- o Pérenniser les PNA, PTA et les programmes de recherche ;
- o Développer les actions d'EEDD et structurer le plan territorial ;
- o Poursuivre les actions de connaissance, de conservation et d'expertise du CBNC, et il prévoit de doter la Corse d'une liste actualisée des espèces végétales protégées.



Surveillance des agents la RNBB avec les moyens nautiques de l'UAC dans la baie l'Achiarina (Lavezi, Bunifaziu).



Focus 2025

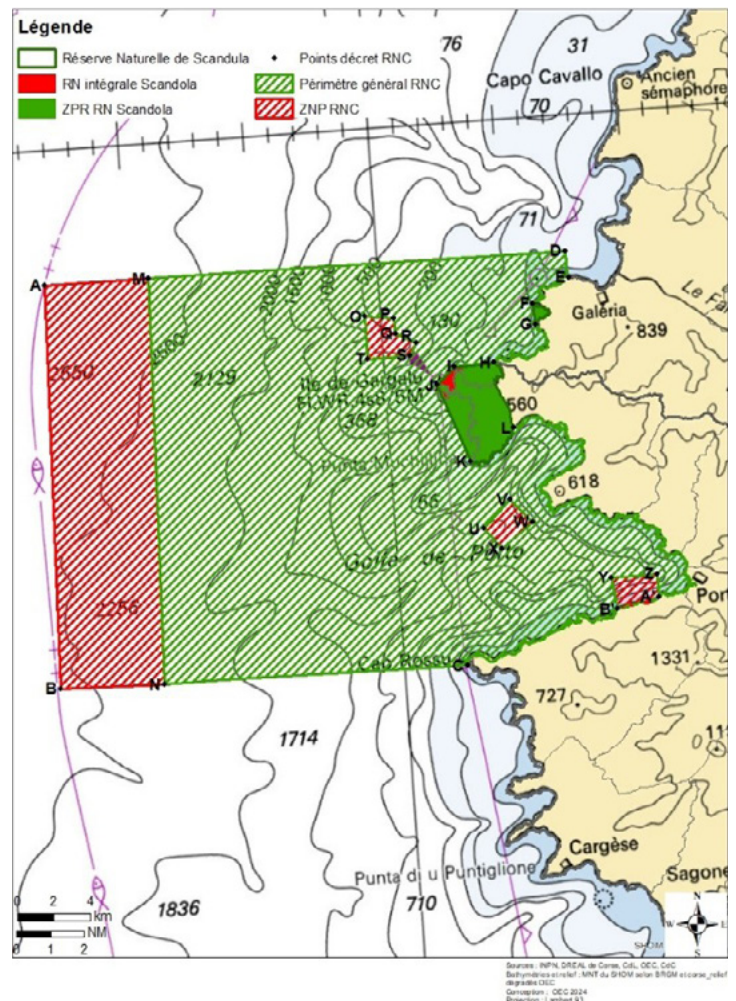
ZOOM – Surveillance renforcée des aires marines protégées (RNBB et RNICC)

En 2025, la Collectivité de Corse, à travers l'UAC, a renforcé de manière exceptionnelle la surveillance des aires marines protégées, en particulier la Riserva naturali di i Bucchi di Bunifaziu (RNBB) et la Riserva naturale di l'Isule di u Capicorsu (RNICC).



Chiffres clés

- o **2 000 h** de présence en mer ;
- o **1 500 h** dans la RNBB ;
- o **500 h** dans la RNICC ;
- o **490** sorties entre juillet et septembre ;
- o **1 470** contrôles réalisés ;
- o **1/3** des contrôles maritimes en Corse ;
- o **20 %** des contrôles méditerranéens français ;
- o **15** agents mobilisés ;
- o **6** unités nautiques ;
- o **198** interventions sous marines.



L'énergia

La Collectivité de Corse (CdC) porte une ambition forte : atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. Cette trajectoire repose sur 3 piliers indissociables :

- la maîtrise des consommations ;
- le développement massif des énergies renouvelables ;
- la sécurisation de l'approvisionnement.

Bras opérationnel de cette stratégie, l'Agence d'urbanisme et d'énergie (AUE) traduit concrètement les orientations de l'Assemblée de Corse sur le terrain. Elle mobilise l'ingénierie publique pour déployer une politique énergétique cohérente, territorialisée et tournée vers l'action.

Rénover les bâtiments sur le plan énergétique

L'Outil de rénovation énergétique de tous les logements insulaires (ORELI) est le dispositif de référence de l'AUE qui vise à accélérer la transition énergétique du bâti résidentiel insulaire. Gratuit et accessible à tous sans condition de ressources, il s'appuie sur un accompagnement technique et administratif des ménages, depuis le diagnostic énergétique initial jusqu'à la fin des travaux. Il favorise la réalisation de rénovations globales et performantes en cohérence avec les spécificités climatiques et constructives de la Corse. ORELI permet à ce titre de coordonner les acteurs locaux et de mobiliser des financements adaptés pour structurer une offre de rénovation de qualité.

Le logement résidentiel individuel :

- la mise en cohérence des parcours ORELI et MaPrimeRénov' (MPR) s'est poursuivie en 2025 afin de permettre aux ménages de prétendre à un cumul de primes grâce à un unique dossier suivi par un accompagnateur disposant de la double compétence ORELI-MonAccompagnateurRenov ;
- la suspension du dispositif national MPR de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) à l'été 2025 a perturbé l'équilibre des plans de financement des dossiers en cours. L'analyse des dossiers au cas par cas a toutefois permis aux équipes de l'AUE de réévaluer les projets de travaux et plans de financement associés pour relancer les rénovations en s'appuyant uniquement sur le dispositif de l'Agence. Malgré une tendance en très nette hausse au 1^{er} semestre, le coup de frein de MPR a ralenti les réalisations de l'année ;
- 405 candidatures ont été accompagnées, pour 238 rénovations réalisées dont 60 sur l'année, tandis que 745 chantiers étaient en cours fin 2025, dont 167 en travaux, pour un montant total de 3,8 M€ de primes allouées.

Le logement résidentiel collectif :

- les financements de l'AUE et de MPR permettent une prise en charge moyenne de plus de 50 % des travaux ;
- 9 dossiers d'études ont été instruits et bénéficient d'une aide, confirmant ainsi l'intérêt des copropriétés pour les rénovations globales et performantes ;
- des projets à la hausse de rénovation de logements communaux, ou de bâtiments communaux mixtes (bureaux-logements).

Le logement social :

- 5 dossiers ont été déposés et seront réalisés sur les 3 prochaines années dont
- 3 portés par Erilia pour 505 logements au total à Bastia, Pruprià et Sulinzara,
 - 2 portés par l'OPH de la CdC pour 36 logements au total à Lucciana et Canari.

L'AUE accompagne les bailleurs sociaux dans la rénovation de leur patrimoine (techniquement complexe et très coûteuse).



Délibération n°23/037 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2023 approuvant le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) révisée pour la période 2019-2028. La PPE fixe les orientations et les priorités d'actions en matière d'énergies renouvelables (EnR) et de maîtrise de la demande en énergie (MDE).

Délibération n°23/059 AC de l'Assemblée de Corse du 28 avril 2023 approuvant le protocole d'accord Etat/CdC pour la mise en œuvre de la PPE.

Délibération n°24/056 AC de l'Assemblée de Corse du 26 avril 2024 portant adoption du contrat d'objectifs et de performance (COP) entre la CdC et l'AUE pour la période 2024/2028.

Délibération n°25/036 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2025 approuvant la convention de coordination et de coopération entre la CdC, l'AUE, l'Etat, l'ANAH et ses déclinaisons opérationnelles via les Pactes territoriaux quadripartites CdC, AUE, ANAH, EPCI.



En 2025 l'AUE a poursuivi son engagement aux côtés de la Sardaigne, la Toscane, la Ligurie et le sud de la PACA dans le projet INVECE lancé par le Programme de Coopération transfrontalière Interreg Italie-France Maritime 2021/2027. Il vise la création et l'animation d'un Observatoire Transfrontalier des Communautés Énergétiques (OTCE).



Le 7 novembre 2025 à Aiacciu, un nouveau pas a été franchi en matière de rénovation énergétique des logements insulaires. Les quatre partenaires que sont l'État, l'ANAH, la CdC et l'AUE ont signé une convention de coopération et de coordination territoriale pour la rénovation de l'habitat en Corse.

Les bâtiments tertiaires

Les bâtiments tertiaires (bureaux, gymnases) sont également très énergivores. En 2025 ont été validés :

- o 4 dossiers accompagnés pour les bâtiments de la Chambre régionale des Métiers, de la Communauté de communes Calvi Balagne, et des communes de Barretali et d'E Ville di Petrabugnu.
- o 12 dossiers d'études en vue de la réalisation d'audits sur des bâtiments tertiaires, dont 2 sur des établissements de santé à Aiacciu et U Borgu.

Transformer l'éclairage public

Depuis 2016, l'AUE lance chaque année un appel à projets (AAP) destiné à soutenir des opérations de rénovations exemplaires de l'éclairage public qui s'inscrivent dans le cadre d'un projet de rénovation globale et performante.



- o **8** nouvelles communes lauréates ;
- o **235** projets soutenus depuis 2016 (+ de la moitié des communes corses) ;
- o **54 000** points lumineux concernés sur 64 700 recensés.

Le Syndicat d'électrification 2A (SDE2A) a finalisé les travaux de rénovation de 9 communes dont Portivechju, Zonza et Bunifaziu, et achevé la rénovation de la totalité du parc d'éclairage public de ses communes adhérentes, soit un total de 3 900 points lumineux. Bastia et Aiacciu ont poursuivi la rénovation de leur parc d'éclairage public en 2025.



- o **23,4 GWh** économisés/an ;
- o **18 000** tonnes de CO₂ évitées/an ;
- o **71 M€** d'investissements pour 58,5 M€ de dépenses éligibles ;
- o **40,8 M€** de subventions dont 24,7 M€ au titre du Cadre territorial de compensation.

Déployer les mobilités durables

Le transport représente 52 % de la consommation énergétique de l'île. Dans le cadre du pilotage assuré par la CdC, l'AUE a poursuivi le dispositif d'aide à l'achat de vélos à

assistance électrique (VAE) créé en 2016 pour encourager les changements de comportements.



- o **38** vélocistes partenaires ;
- o **Jusqu'à 500 €** d'aide par vélo pour les collectivités et les entreprises ;
- o **Jusqu'à 1000 €** pour une entreprise ;
- o **570** particuliers bénéficiaires ;
- o **251 460 €** pour un investissement total de + de 1,5 M€.

En parallèle :

- o pilotage d'une étude sur le potentiel de déploiement de lignes de covoiturage organisées en Corse en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ses recommandations sont une base opérationnelle à destination des EPCI et de la CdC en matière de déploiement coordonné du covoiturage organisé ;
- o déploiement par l'AUE et le réseau « Mob In Corsica » du Programme national trajectoires d'insertion par les Mobilités Solidaires (TIMS) : la Communauté d'agglomération de Bastia (CAB), les 2 EPCI de Balagne et la Communauté de communes Pasquale Paoli dans leurs actions de développement des mobilités douces.

Développer les énergies renouvelables

En lien avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la CdC, à travers l'AUE, a poursuivi son implication dans les travaux de révision du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) :

- o consolidation des scénarios de développement EnR à horizon 2033 ;
- o suivi des études réseaux, la proposition d'une approche territorialisée, et mise en cohérence avec la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Concernant la filière petite hydraulique, 5 campagnes de jaugeage ont été soutenues afin de disposer de données précises pour différents projets situés sur les cours d'eau du Golu, du Viru, du Minuto et de Catena sur les communes d'Albertacce, Poghju di Venacu, Vicu, Letia et Rennu.

Concernant la filière photovoltaïque, l'AUE a développé



Eclairage LED Biguglia

un outil cartographique de potentiel et de contraintes qui vise à faciliter la planification et l'évaluation des projets photovoltaïques en Corse.

Concernant la filière solaire thermique et bois-énergie, l'AUE a réalisé deux études identifiant les freins et leviers possibles pour relancer ces filières au sein du panorama énergétique. Les préconisations seront mises en œuvre en 2026.

Sous l'impulsion de la CdC, l'AUE a également poursuivi l'animation du réseau « Energia Nostra » dédié aux projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens corses qu'elle a créé en 2021.

Plusieurs concrétisations ont vu le jour, notamment des événements transfrontaliers, le lancement d'un AML et la rédaction du 1^{er} guide national pour accompagner les collectivités de France à s'engager dans des projets photovoltaïques ou hydroélectriques via l'autoconsommation collective.

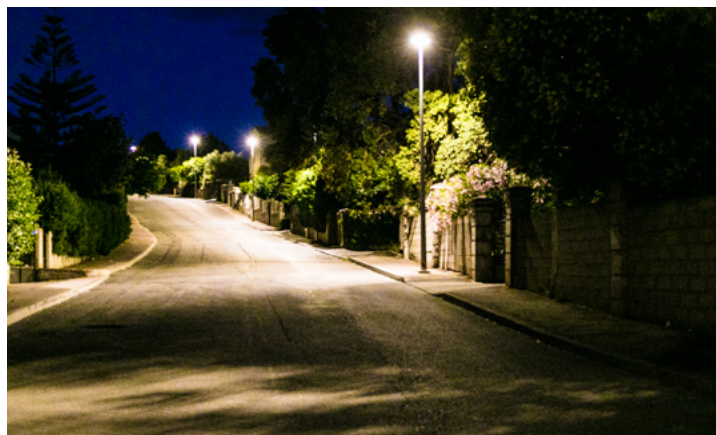


Chiffres clés

- **90** nouveaux acteurs mobilisés sur l'autoconsommation collective, rencontre régionale des adhérents ;
- **9** porteurs de projets accompagnés ;
- **1** opération pionnière d'autoconsommation collective patrimoniale (ACC) sur la commune de San Martinu di Lota ;
- **2** lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt régional du projet INVECE 2024-2026 sur la Communauté de communes de la Costa Verde et la CAB.

Accompagner les territoires vers l'autonomie énergétique

- participation aux travaux relatifs à l'élaboration des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) de la CAPA, de la CAB et de la Communauté de communes Marana Golo ;
- signature de la convention de coordination et de coopération régionale confirmant le rôle pilote de la collectivité ;
- déploiement de pactes territoriaux pour massifier la rénovation de l'habitat.



Perspectives 2026

La CdC entend amplifier la dynamique par :

- le renforcement, l'accompagnement à la rénovation énergétique ;
- l'élargissement des actions à toutes les dimensions de l'habitat ;
- la poursuite de la modernisation de l'éclairage public ;
- la candidature au label Réserve Internationale de Ciel Étoilé ;
- la généralisation du Pacte territorial à toute la Corse.



Focus 2025

ORELI franchit un cap

Créé en 2015, le dispositif devient aujourd'hui un outil central de la rénovation énergétique en Corse, avec une ambition claire, massifier, simplifier, ouvrir.

En 2025, ORELI s'adapte aux réalités du terrain et élargit fortement son périmètre :

- ouvert désormais aux appartements ;
- accessible aux copropriétés (parties communes incluses) ;
- étendu à tous les publics : particuliers, entreprises, collectivités.

Avec une aide pouvant atteindre 20 000 € - voire 100 % des dépenses éligibles - et cumulable avec MaPrimeRénov', ORELI devient un levier concret pour déclencher les travaux.

Au-delà de l'aide financière, ORELI impose une exigence de performance visant un gain minimum de 2 classes énergétiques, garantissant des rénovations efficaces et durables.

ORELI, c'est aujourd'hui :

- un dispositif simplifié ;
- un accès élargi ;
- un impact renforcé sur la transition énergétique de l'île.

U trattamentu di e rumenzule è u sviluppu di l'economia circolare

La Collectivité de Corse (CdC) mène une politique ambitieuse en matière de prévention, de réduction et de valorisation des déchets, fondée sur les principes de proximité et d'autosuffisance. L'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) pilote l'élaboration et la mise en œuvre du Plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD) et du Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire (PTAEC).

En 2025, l'action s'est structurée autour de trois priorités : renforcer la connaissance du territoire, accompagner les porteurs de projets et consolider les filières de réemploi et de valorisation. Cette dynamique contribue à ancrer durablement l'économie circulaire en Corse et à anticiper les évolutions réglementaires.

Renforcer l'observation territoriale des déchets et de l'économie circulaire

En 2025, l'OEC a engagé la première actualisation des données du PTPGD, présentée en Commission de suivi le 10 juillet. Elle intègre les principaux flux des données des Déchets ménagers et assimilés (DMA), des Déchets des activités économiques (DAE), des Déchets du bâtiment et des travaux publics (DBTP) et des installations, en lien avec les indicateurs de l'Observatoire territorial des déchets et de l'économie circulaire (OTDECC).

La phase de collecte s'est achevée en décembre 2025 avec l'intégration des données dans la base Système d'Information National sur les Déchets de l'Agence de la transition écologique (SINOE ADEME).

Déployer les outils numériques de suivi et de diffusion

L'année a permis de structurer les bases du futur site internet de l'OTDECC : architecture, interfaces, restitution des données et cartographie interactive (SIG). Un travail spécifique a également été mené sur l'automatisation des indicateurs, notamment pour les DMA et DAE.

Soutenir le développement de l'économie circulaire

En 2025, la CdC a accompagné les projets structurants et les acteurs économiques :

- o 30 dossiers ont été instruits dans le cadre de l'appel à projets « Économie circulaire » dont 9 non conformes ;
- o plusieurs projets structurants ont été accompagnés, notamment sur la consigne du verre et l'économie de la ressource dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional, FEDER 2021 2027, Contrat de plan Etat Région (CPER).

Animer et mobiliser les acteurs du territoire

Les actions de terrain ont été renforcées :

- o promotion territorialisée en partenariat avec la Chambre de commerce régionale ;
- o accompagnement renforcé des structures de l'économie sociale et solidaire (ingénierie, financement, intégration des données dans l'observatoire) ;
- o sensibilisation et formation pour favoriser l'émergence de projets.

Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre du PTPGD

Un appui territorial de proximité a été structuré autour de trois secteurs territoriaux, et un interlocuteur a été désigné pour chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dans but de faciliter les échanges avec les intercommunalités et le Syndicat de valorisation des déchets de Corse (SYVADEC).



**Quadru
d'Azzione**

Délibération n°24/093 AC de l'assemblée de Corse du 25 juillet 2024 Approuvant le Plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD) et le Plan territorial d'actions en faveur de l'économie circulaire (PTAEC).

Les projets concernent notamment le réemploi, la gestion des biodéchets et l'amélioration du tri.



Chiffres clés

- **25** dossiers instruits dans le cadre des dispositifs de soutien financier (fonds propres, CPER) ;
- **23** projets ont fait l'objet d'un avis technique dans le cadre de la dotation quinquennale ;
- **5,3 M€** d'investissements.

Développer les filières de valorisation et préparer les évolutions réglementaires

La Collectivité de Corse s'est employée à soutenir les infrastructures et filières émergentes.

Six projets structurants liés à la gestion des déchets sont en cours d'instruction dans le cadre du FEDER 2021-2027, pour un montant prévisionnel de 12,5 M€, incluant :

- la création de déchèteries ;
- des plateformes de compostage ;
- des équipements favorisant le réemploi et la réutilisation.

Anticiper les évolutions nationales et européennes

L'OEC a assuré la diffusion des cadres réglementaires et accompagné les acteurs dans l'adaptation aux obligations nouvelles telles que le tri à la source, les filières Responsabilité Élargie du Producteur (REP), et la valorisation des biodéchets.

Piloter la mise en œuvre du plan

La Commission consultative d'élaboration et de suivi du PTPGD s'est réunie le 10 juillet 2025, permettant :

- la présentation de l'état d'avancement du plan ;
- l'actualisation des données sur les principaux flux ;
- la présentation d'une étude sur l'opportunité d'une filière Combustible solide de récupération (CSR) en Corse.

Perspectives 2026

La dynamique se poursuivra avec le lancement de l'appel à projets « Économie circulaire 2026 », la finalisation du site internet de l'OTDECC et le renforcement des filières de valorisation et de réemploi.



Focus 2025

10 juillet 2025 : un point d'étape pour accélérer la mise en œuvre du PTPGD

Réunie par l'OEC, la Commission de suivi du PTPGD a marqué une étape clé dans le pilotage de la politique déchets en Corse.

Au programme : un point d'avancement du plan, la présentation des données actualisées sur les principaux flux de déchets et un premier éclairage stratégique sur une piste structurante pour le territoire : le développement d'une filière de combustibles solides de récupération (CSR).

Un temps d'échange essentiel pour partager les enjeux, nourrir la réflexion collective et accompagner les décisions à venir.



A lotta antivetturale è a vigilanza sanitaria

La Collectivité de Corse (CdC) renforce son engagement en faveur de la santé publique et environnementale. Face aux enjeux sanitaires croissants, qu'ils concernent la sécurité alimentaire, la qualité des eaux, la santé animale ou les risques épidémiologiques liés aux vecteurs comme le moustique tigre, elle déploie une stratégie intégrée de veille sanitaire et de prévention, s'appuyant sur des outils scientifiques, des partenariats locaux et une gouvernance proactive.

Ce dispositif, piloté par ses deux laboratoires d'analyses (Pumonte et Cismonte) et son Service des Interventions Opérationnelles (SIO), couvre un spectre large d'actions :

- o surveillance épidémiologique (santé animale, zoonoses, arboviroses) pour anticiper les risques et protéger les populations ;
- o contrôle environnemental (eaux, stations d'épuration, pollutions) et sécurité agroalimentaire, en collaboration avec les acteurs économiques locaux (agriculteurs, industries, restauration collective) ;
- o lutte anti-vectorielle (LAV) contre les moustiques invasifs, combinant surveillance, traitements ciblés et sensibilisation massive des citoyens ;
- o gestion hydraulique et écologique des milieux naturels (canaux, graus, étangs) pour préserver la biodiversité et limiter les risques sanitaires liés à l'eau.

À travers ces actions, la Cdc affirme sa volonté d'articuler santé humaine, animale et environnementale dans une démarche « Une seule santé », alignée sur les priorités du 4^{ème} Plan National Santé Environnement (PNSE). Une approche globale, où innovation scientifique, coopération territoriale et pédagogie citoyenne se combinent pour garantir un cadre de vie sûr et durable.

La veille sanitaire : un réseau d'analyses complet et spécialisé

Laboratoires Pumonte et Cismonte (accrédités COFRAC et agréés par les ministères).



Chiffres clés

Domaine	Laboratoire Cismonte	Laboratoire Pumonte
Santé animale	64 350 échantillons (sérologie : ovins, caprins, bovins)	Surveillance épidémiologique et détection précoce
Hygiène publique	754 analyses	
Chimie agroalimentaire	5 116 échantillons	
Hygiène alimentaire	5 389 échantillons (autocontrôles et contrôles État)	Analyses microbiologiques et physico-chimiques
Qualité de l'eau		Contrôle légal des eaux (ARS) : consommation et loisirs
Environnement		Contrôle des stations d'épuration



Quadru d'Azzione

Délibération n°19/153 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2019 approuvant la convention d'assistance technique de la Collectivité de Corse aux communes et établissements de coopération intercommunale dans le domaine de l'eau.

Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 approuvé par délibération n° 21/236 AC de l'Assemblée de Corse le 17 décembre 2021.

Délibération n°22/091 CP de la Commission permanente du 27 juillet 2022 approuvant la poursuite du plan pluriannuel de travaux de restauration, d'entretien, de gestion et de valorisation du bassin versant du Taravu.

Délibération n°23/056 AC de l'Assemblée de Corse du 28 avril 2023 portant sur la politique de l'eau fondant la stratégie infrastructurelle 2022-2033 adossée à un travail avec les territoires et en adéquation avec le Plan Biorégional d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Rapport sur la Politique de l'Eau voté le 27 avril 2023, fondant la stratégie opérationnelle 2022 2035 « Sobriété et Résilience » portée par la Collectivité de Corse et l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEH).

Collaborations :

- o Partenariats avec Casgiu Casanu (fromages fermiers) et la Chambre d’agriculture pour améliorer la filière laitière ovine/caprine ;
- o 159 heures de formation, audit et conseil (2025).

La lutte anti-vectorielle : arboviroses et moustique tigre
La CdC est l’opérateur LAV pour l’Agence régionale de santé Corse (ARS).

8753
429
106

2

➔

Chiffres clés

Indicateur	Données
Cas importés	7 dengue / 9 chikungunya
Cas autochtones	16 chikungunya (3 foyers) – 1 ^{ère} apparition en Corse
Foyer majeur	15 cas à Grosseto entre juin et juillet 2025
Interventions LAV	60 prospections / 30 traitements
Autres arboviroses	2 cas de West Nile dont 1 humain et 1 équin
Demandes citoyennes	110 interventions (numéro vert)
Sensibilisation	4 000 plaquettes / 1M vues (spot TV réseaux sociaux) / 750 élèves formés

Innovation :

- o Participation à une étude scientifique intégrée au 4^{ème} Plan National Santé Environnement (PNSE 2021) ;
- o Approche «Une seule santé» (liens santé humaine/ animale/écosystèmes).

La gestion hydraulique et environnementale
Service des Interventions Opérationnelles (SIO)

8753
429
106

3

➔

Chiffres clés

Mission	Données
Entretien des graus	70 journées (Biguglia, Palu, Urbinu)
Gestion des canaux	85 km (étang de Biguglia et Casinca)
Chemins pistes et digues	120 km entretenus
Stations de pompage	7 stations (évacuation vers étang/mer)

Objectifs :

- o Maintien du fonctionnement hydraulique et drainage des terres ;
- o Oxygénation de l’étang de Biguglia via l’ouverture des graus.

Le thermalisme : défis et perspectives de l’établissement de Petrapola

- o Difficultés : non-recrutement d’un médecin thermal, d’une infirmière et d’un agent technique → fermeture saisonnière.

Perspectives 2026

Action	Étapes
Réouverture	Recrutements finalisés (médecin + infirmière)
Gestion	Passage en régie directe
Infrastructure	Construction d’un chalet thermal (priorités : état sanitaire de la source + maintien de l’agrément)
Projet global	Réhabilitation complète de l’ancien établissement

➔

Focus 2025

Lutte contre le moustique tigre

2025 a marqué un tournant, avec une recrudescence sans précédent des cas autochtones de chikungunya (16 cas, dont un foyer de 15 personnes en Casinca) et une intensification des interventions (60 prospections, 30 traitements LAV). Ces défis ont accéléré la mise en œuvre de nouvelles mesures pour 2026, comme la stratégie communale de lutte contre le moustique tigre ou la réouverture de l’établissement thermal de Petrapola, symbole de la résilience des infrastructures sanitaires insulaires.

Le projet voté au PRSE (Plan Régional Santé Environnement) prévoit les actions suivantes :

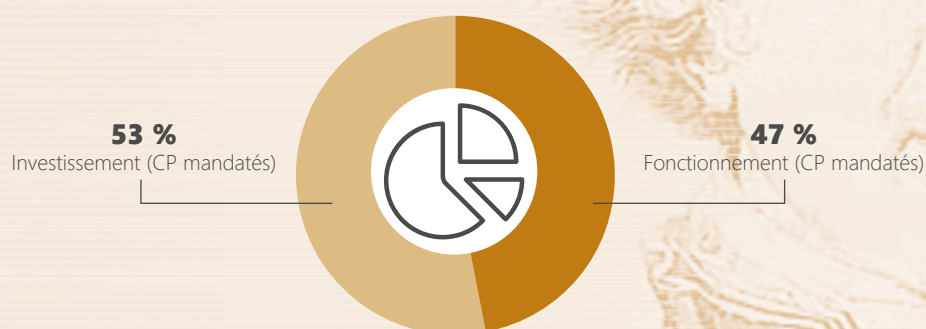
- o audit : identification des gîtes larvaires sur les communes ;
- o formation : agents communaux formés et référents «moustique» nommés ;
- o sensibilisation : réunions publiques et distribution de supports (tracts, plaquettes) ;
- o gouvernance des canaux avec l’organisation d’un comité de pilotage avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour optimiser la gestion des canaux.

Operà à prò di l'acconciu di u territoriu

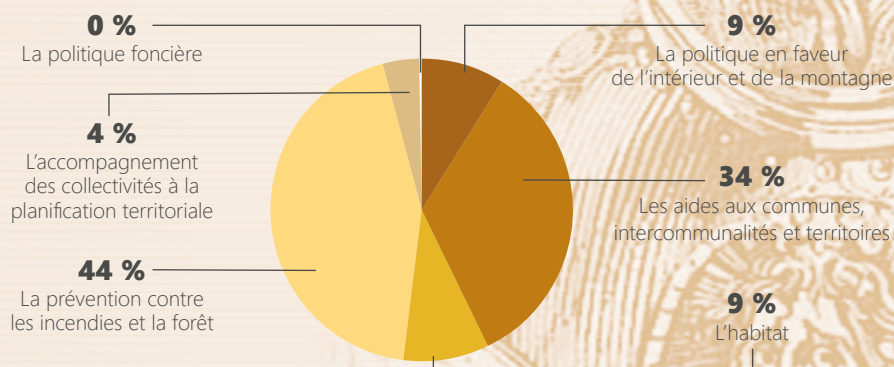
La Collectivité de Corse (CdC) intervient en appui des communes et des intercommunalités pour accompagner les dynamiques locales et structurer l'aménagement du territoire. Elle agit dans des domaines essentiels tels que la planification territoriale, le soutien au tissu associatif, la gestion des espaces naturels et la prévention des risques. Elle veille à un développement équilibré, prenant en compte les spécificités et les besoins de chaque territoire. À ce titre, elle conduit une politique intégrée visant à renforcer la cohésion territoriale, à soutenir les initiatives locales et à promouvoir un développement harmonieux et durable.

Budget

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement



Répartition des dépenses réalisées par politique



Dépenses totales de l'axe

CP votés en 2025 :

151 618 143 €

CP mandatés en 2024 :

148 710 475 €

Taux de réalisation **98,08 %**

Total Fonctionnement

CP votés en 2025 :

69 927 308 €

CP mandatés en 2025 :

69 304 905 €

Taux de réalisation **99,11 %**

La programmation financière



Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

Total Investissement

CP votés en 2025 :

81 690 835 €

CP mandatés en 2025 :

79 405 569 €

Taux de réalisation **97,20 %**

Données issues du compte financier unique (CFU) 2025

A vita lucale è l'animazione di i rughjoni

La Collectivité de Corse (CdC) s'engage au quotidien pour vitaliser les territoires et soutenir les acteurs locaux à travers une approche intégrée, combinant accompagnement technique, financement ciblé et mise en réseau. Son action s'articule autour de trois leviers majeurs :

- La mise en œuvre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne (SADPM), outil stratégique pour structurer les projets en montagne et dans les territoires de l'intérieur ;
- Le renforcement du tissu associatif, pilier de la cohésion sociale et de l'innovation locale ;
- L'appui aux communes et intercommunalités (EPCI), via des dispositifs d'ingénierie territoriale et des outils collaboratifs.

Le SADPM en action : 52 projets pour dynamiser la montagne

Le SADPM, issu de la Loi Montagne Acte II (2016), fixe les orientations stratégiques pour les territoires de l'intérieur. En 2025, sa mise en œuvre a permis de :

- soutenir 52 projets grâce à 2,45 M€ de fonds montagne, générant 4,71 M€ d'investissements au total ;
- répartir les aides entre 23 projets d'investissement (4,04 M€) et 29 projets de fonctionnement (0,66 M€).



Chiffres clés

Tourisme :

- 12 projets soutenus ;
- 1,80 M€ d'investissement ;
- 870 000 € de fonds montagne.

Patrimoine :

- études toponymiques ;
- 49 433 € d'investissement ;
- 49 433 € de fonds montagne.

Agriculture :

- 3 projets soutenus ;
- 91 268 € d'investissement ;
- 71 402 € de fonds montagne.

Infrastructures et réseaux :

- 19 projets soutenus ;
- 1,49 M€ d'investissement ;
- 940 000 € de fonds montagne.

Service de base :

- 8 projets soutenus ;
- 1,14 € d'investissement ;
- 440 000 € de fonds montagne.

Exemples marquants

- tourisme : Création et réhabilitation de sentiers structurants (Cap Corse, Spelunca), amélioration des refuges et rénovation d'équipements touristiques, notamment la station du Val d'Ese ;
- infrastructures et réseaux : Projets d'eau potable et assainissement, en complémentarité avec les dispositifs de l'Agence de l'eau et de la CdC ;
- services de base : Extension du centre de secours de Bucugnà, étude pour une maison d'accueil à Partinellu ;
- numérique : 67 communes soutenues via l'appel à projets «adressage numérique» (0,78 M€ de fonds montagne), contribuant au déploiement de la fibre et à l'amélioration de l'aménagement communal ;
- actions culturelles et festives dans les territoires de l'intérieur ;
- filière bois-forêt, favorisant l'utilisation du bois local et la structuration de la filière.

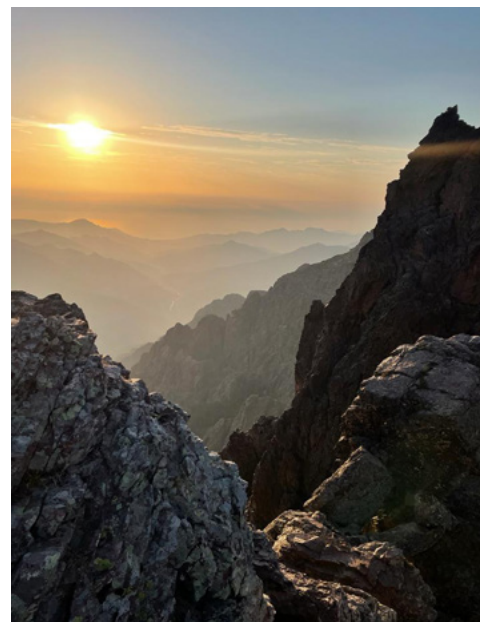


Quadru d'Azzione

Délibération n°25/035 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la révision du 1^{er} schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne Corse du 27 mars 2025.

Délibération n°18/462 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2018 approuvant le nouveau dispositif de relations aux associations et du règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif.

Délibération n°18/396 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 approuvant le cadre d'intervention en faveur du mouvement associatif pour le domaine de l'aménagement du territoire modifié par la délibération n°20/141 CP de la Commission permanente du 04 novembre 2020 approuvant le nouveau dispositif d'aides aux foires rurales et artisanales.



Événement phare

- o Les 7^e Assises de la Montagne (13-14 mars 2025 à Pedicroce) ont posé les bases de la Charte de gestion des estives, pour préserver le pastoralisme et les usages traditionnels. Une étude inédite sur l'évolution des usages des estives à l'échelle des 20 territoires de l'île en 2026.
- o Les échanges, organisés autour de quatre ateliers thématiques, ont permis de donner le cadre de la future Charte de gestion des estives, destinée à favoriser le retour à la transhumance et à préserver le patrimoine pastoral insulaire, en vue d'une présentation à l'Assemblée de Corse



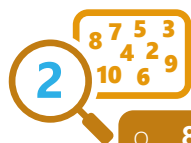
Les associations, actrices clés du développement local

Dans une logique de développement territorial et de renforcement du tissu associatif, l'action menée a contribué à soutenir les initiatives locales et à structurer les dynamiques collectives à l'échelle des territoires. Elle a favorisé la mise en réseau des acteurs, le partage d'expériences et l'émergence de projets coopératifs au plus près des besoins locaux. Le Comité de Massif est également intervenu en faveur de l'éducation, de la formation et de la culture, notamment par le soutien à des associations œuvrant dans les territoires les plus contraints.

La CdC renforce le tissu associatif en :

- o labellisant son action à travers le Guid'Asso, reconnaissant son rôle d'accompagnement de la CdC en tant qu'acteur ressource en matière d'information, d'orientation et d'appui à la vie associative ;
- o organisant des formations pour renforcer les compétences locales notamment sur le territoire de la Balagne afin de renforcer les compétences des structures locales. Ces temps d'échange ont également encouragé l'émergence de projets collectifs et de coopérations durables au service du développement territorial ;
- o mettant en réseau des acteurs, le partage d'expériences et l'émergence de projets coopératifs au plus près des besoins locaux ;
- o soutenant des associations qui œuvrent dans les territoires les plus contraints dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la culture.

La CdC a poursuivi son soutien financier aux initiatives associatives locales, contribuant à l'animation des territoires et au maintien du lien social, dans le respect du cadre d'intervention « Aménagement et développement des territoires », en faveur de projets collectifs portés au plus près des habitants, dans le périmètre du cadre d'intervention en faveur des associations dont les actions contribuent à renforcer l'attractivité des territoires, la qualité de vie locale et l'offre de services de proximité.



Chiffres clés

- o 827 associations aidées ;
- o 1 300 projets accompagnés ;
- o + de 30 M€ engagés dont 1 M€ pour l'aménagement et le développement des territoires.

Accompagner les communes et EPCI : outils et ingénierie territoriale

Cet accompagnement non financier s'est poursuivi par l'animation de la plateforme Paes'idei mobilisée avec le réseau d'ingénierie territoriale pour :

- o enrichir les ressources : nouvelles fiches en collaboration avec l'Association des Maires, la Banque des Territoires et le GIRTEC ;
- o informer les élus : veille active sur les appels à projets, la petite enfance et les services publics ;
- o valoriser les bonnes pratiques : fiches de réalisations inspirantes et intégration de la langue corse dans les contenus de la plateforme.

Innovations 2025

L'activité d'accompagnement des élus et de leurs collaborateurs a été présentée à la Chambre des Territoires le 16 juin 2025. Les échanges avec le Secrétariat général et le Bureau se sont poursuivis, notamment autour de la présentation d'un nouvel outil favorisant l'échange entre pairs (Groupe Co). Parallèlement, des actions ont été menées afin de renforcer la visibilité de la plateforme, La mobilisation d'étudiants en Master INFOCOM de l'Université de Corse a permis l'élaboration d'un plan de communication/valorisation. Ces travaux se poursuivront : développement d'outils mobiles, démarches engagées sur la relation usagers,...

Perspectives 2026

3 axes prioritaires :

- o finaliser le SADPM 2025-2030 : actualisation du règlement des aides ;
- o adopter la Charte des estives : présentation à l'Assemblée de Corse au 1^{er} semestre 2026, application dès septembre 2026 ;
- o consolider l'accompagnement des acteurs associatifs et des élus locaux :
 - renforcer la coordination et les partenariats locaux,
 - accompagner les acteurs et les projets du territoire,
 - développer une connaissance territoriale et valoriser les actions.



Focus 2025

« Quels nouveaux leviers pour vos dynamiques inter associatives ? »

Un focus sur la mise en place d'actions de formation à destination des acteurs associatifs notamment sur le territoire de la Balagne.

Un double objectif :

- o renforcer les compétences (gestion de projet, coopération, communication) ;
- o créer des synergies entre structures locales.

Des résultats :

- o échanges enrichissants sur les défis communs (financement, visibilité, mutualisation).
- o émergence d'un projet de tiers-lieu associatif pour fédérer les initiatives.
- o outils partagés identifiés comme un besoin prioritaire.

« Ces rencontres ont permis de briser l'isolement des petites associations et d'imaginer des solutions collectives. »

L'aiuti à e cumune, intercumunalità è rughjoni

En 2025, la Collectivité de Corse (CdC) a intensifié son action en faveur du développement territorial, de la cohésion et de l'aménagement durable. Dans le cadre des orientations stratégiques du PADDUC et face aux enjeux de planification et de transitions, la collectivité a consolidé ses dispositifs de soutien aux communes, intercommunalités et territoires. Avec l'adoption d'un nouveau règlement d'aides aux collectivités et du 1^{er} Schéma de développement urbain durable (SDUD), la collectivité facilite l'investissement local et accompagne efficacement les projets structurants, dans les zones rurales comme urbaines. Ces dispositifs combinent soutien financier, appui technique et planification stratégique pour renforcer l'attractivité et l'équilibre des territoires.

Territoires ruraux : investir dans l'attractivité locale

La collectivité a mobilisé des ressources variées pour soutenir les communes et Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ruraux dans leurs projets d'investissement.

Le traitement des dossiers en attente dans le cadre de la dotation quinquennale 2020-2024 et l'appel à projets transitoire prolongeant le dispositif en 2025 ont permis le financement des opérations d'investissement des communes et des EPCI, à l'exception des opérations pouvant être aidées par les règlements spécifiques des politiques sectorielles de la collectivité. Dans ce cadre, 681 opérations ont été soutenues en 2025 pour un montant de 21 M€. Pour rappel les fonds alloués dans le cadre de la dotation quinquennale 2020-2024 se sont élevés à 106 M€.

Le fonds de territorialisation vise à soutenir les communes et les EPCI dans leurs projets structurants. Dans ce cadre, 5 opérations ont été soutenues pour un montant total de 3,37 M€.

Le fonds de solidarité territoriale finance les opérations structurantes des communes de moins de 3 000 habitants et des EPCI de moins de 12 000 habitants. En 2025, 29 opérations ont été soutenues pour un total de 6,5 M€.

Le dispositif intempéries et incendies a permis d'accompagner 3 communes touchées par les tempêtes Ciaran et Domingos (novembre 2023) pour un montant de 0,517 M€.



Quadru d'Azzione

Délibération n°25/207 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 approuvant le nouveau règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires « territorii, pieve à paesi vivi » pour la période 2026-2031.

Délibération n°25/034AC de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2025 approuvant le Schéma de développement urbain durable de la Corse : une approche nouvelle et territorialisée des politiques urbaines.



Chiffres clés

- **31,39 M€** mobilisés pour les investissements des communes et EPCI ruraux.
- **42,335 M€** mandatés au total pour le bloc communal, services d'incendie du Pumontu et du Cismonte, syndicat d'électrification du Cismonte et syndicat départemal d'énergie du Pumontu.

La Collectivité a soutenu une diversité de projets qui améliorent le quotidien des habitants et dynamisent les territoires, plusieurs opérations ont ainsi été accompagnées, parmi lesquelles :

- la rénovation de la place de l'Europe à Bunifaziu (placette de l'Arsenal - phase 1) et la création d'équipements sportifs au complexe municipal d'U Viscuvatu ;
- les travaux d'amélioration du service d'eau potable ont également été réalisés par le Syndicat de regroupement intercommunal de la Plaine du Fiumorbu, avec la mise en place d'un adoucisseur et le remplacement de tronçons de réseau à Casevecchie ;
- les projets structurants dans le domaine scolaire : construction d'une école et d'une cantine à Conca (tranche complémentaire), extension de l'école Joseph Balestrini à Calinzana (tranche 2), construction d'une nouvelle école à U Mucale (tranche 2025) et poursuite du groupe scolaire avec plateau sportif à I Prunelli di Fium'orbu (phase 3 - 2025) ;

- o la viabilisation de la voirie communale à Aleria ainsi que la réhabilitation du pont de Pinelli à Castirla, endommagé lors des intempéries de novembre 2023.

Ces réalisations témoignent de l'engagement concret de la collectivité pour soutenir le développement et l'attractivité des territoires ruraux.

Les territoires urbains : des projets structurants pour le dynamisme local

Les dispositifs d'accompagnement ont été mobilisés pour les EPCI urbains (Communauté d'agglomération de Bastia (CAB), Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (CAPA) et Communauté de communes Sud Corse) et leurs communes membres afin de soutenir des projets à fort impact territorial :

- o le dispositif Charte urbaine a ainsi permis d'accompagner 2 grands projets structurants pour un montant de 3,5 M€ (réhabilitation du théâtre de Bastia, équipement culturel d'envergure régionale : 1,5 M€, réhabilitation du parking Diamant : 2 M€.) ;
- o la dotation quinquennale et la dotation école ont permis d'accompagner les projets pour un montant de 3,956 M€ ;
- o le fonds de territorialisation a été mobilisé pour le financement de la phase 2 de la réhabilitation du stade Armand Cesari à Furiani (1 M€) ;
- o les dispositifs européens de la programmation 2021-2027 (FEDER, FSE+) ont été mobilisés par la mise en œuvre opérationnelle des investissements territoriaux intégrés (ITI), nouvel outil structurant de pilotage du FEDER à l'échelle des territoires urbains. 7 dossiers ont été programmés, représentant un montant total de plus 6 M€ de crédits FEDER, soit 50,69 % de l'enveloppe globale de 12 M€ dédiée aux ITI.

Cette programmation a permis d'engager concrètement les stratégies territoriales intégrées portées par les autorités urbaines, en soutenant des projets structurants relevant des priorités du programme opérationnel (Aiacciu : projet de cuisine centrale : 2,1 M€ ; Bastia : requalification du Vieux-Port : 605 785 € et réhabilitation du Théâtre municipal : 2,7 M€ ; Portivechju : réaménagement du quartier du Pifano : 367 500 € ; Corti : réaménagement du quartier LOGIREM : 300 000 €).

L'exercice 2025 a permis de concrétiser une 1^{ère} phase d'exécution financière, avec une consommation des crédits FEDER à hauteur de plus d'1 M€, soit 9 % de l'enveloppe globale.

Ainsi, chacune des autorités urbaines engagées dans le dispositif ITI a bénéficié d'une 1^{ère} programmation FEDER, dès 2025, traduisant une montée en charge effective du dispositif et une mobilisation équilibrée des territoires.

Un accompagnement renforcé des collectivités territoriales dans le montage et la sécurisation de leurs projets, à travers un appui en ingénierie technique, juridique et financière été mis en place sur ce dispositif.

Sur les autres dispositifs, des actions d'accompagnement des porteurs de projets ont été mises en œuvre en faveur de projets ciblés ou dans le cadre de revues de projets (Biguglia, Lucciana, San Martinu di Lota, E Ville di Petrabugnu, Santa Maria di Lota, Portivechju.)

Chiffres clés

- o **14,53 M€** mobilisés en faveur des territoires urbains ;
- o **6,08 M€** via des dispositifs européens.

Les perspectives 2026

- o Poursuite du soutien au bloc communal, notamment à travers la mise en œuvre du nouveau règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté en décembre 2025 ;
- o Inscription de 24,5 M€ en autorisations de programme et 24,4 M€ en crédits de paiement ;
- o Montée en puissance du dispositif des investissements territoriaux intégrés (ITI), consolidation de l'utilisation des crédits européens et sécurisation financière pour renforcer l'impact des investissements sur les territoires urbains ;
- o Poursuite de l'accompagnement technique et stratégique pour sécuriser et valoriser les projets structurants.

Focus 2025

U Mucale : une école moderne pour préparer l'avenir

Face à la saturation de l'école existante, la commune d'U Mucale a lancé la construction d'un nouvel établissement de 374 m², comprenant :

- o 4 salles de classe, réfectoire, cantine,
- o salle de psychomotricité, dortoir, bureau et tisanerie,
- o préau de 100 m² et aménagements extérieurs pédagogiques, sportifs et ludiques.

Financement : 2^{ème} tranche de plus d'1 M€ HT, dont 480 000 € financés par la collectivité (1^{ère} tranche en 2024 : 480 000 €, total 960 000 €).

Ce projet illustre la volonté de la CdC de proposer des infrastructures scolaires modernes et adaptées aux besoins des enfants et des familles, contribuant à renforcer l'attractivité du territoire.

L'habitu

La Collectivité de Corse (CdC) intervient dans le domaine de l'habitat afin de répondre à plusieurs enjeux structurants pour le territoire insulaire.

Trois priorités majeures guident son action :

- lutter contre les phénomènes de spéculation et de dépossession foncière, en facilitant l'accès au foncier et au logement ;
- prendre en compte la paupérisation d'une part importante de la population ;
- réduire les inégalités territoriales, notamment entre le littoral et l'intérieur de l'île.

Dans ce contexte, la politique de l'habitat constitue un levier essentiel d'équilibre social et territorial.

Le règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu » adopté en 2019 par l'Assemblée de Corse, a fait l'objet d'une évaluation après plus d'une année de mise en œuvre et a été modifié le 30 avril 2021, en lien avec la réalité du terrain.

La collectivité dispose ainsi d'un outil adaptable permettant de répondre le plus efficacement possible aux enjeux d'une politique prioritaire avec un règlement qui s'articule autour de 4 orientations principales :

- le soutien renforcé aux communes et intercommunalités désireuses d'accroître le parc locatif et également de proposer une offre de logements destinée aux primo-accédants ;
- le renforcement et la réorientation de l'aide directe visant à soutenir l'accès à la propriété des primo-accédants ;
- le renforcement qualitatif et quantitatif du financement du logement locatif social ;
- l'harmonisation et le renforcement des dispositifs d'aide au parc privé dans les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et les Programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC).



→ **Quadru
d'Azzione**

Délibération n°19-340 AC du 27 septembre 2019 de l'Assemblée de Corse. Adoptant le nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat.

Délibération n°21-081 AC du 30 avril 2021 de l'Assemblée de Corse. Approuvant la modification du règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat. Una casa per tutti, una casa per ognunu.

1 Chiffres clés

Engagements financiers

- **11,5 M€** inscrits au budget primitif et budget supplémentaire, dont :
 - 11,2 M€ en investissement (AP - autorisations de programme) ;
 - 260 392 € en fonctionnement (AE - autorisations d'engagement).
- **13,6 M€** mandatés au titre des subventions aux communes et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;
- **11,17 M€** individualisés sur 11,19 M€ d'AP votées.

Répartition des financements par axe

- **150** logements sociaux financés, aide aux bailleurs sociaux et Offices publics de l'habitat (OPH) / 5,18 M€ ;
- **60** opérations financées, logements communaux, aides aux communes et EPCI / 4,2 M€ ;
- **29** logements financés, primo-accédants, aides aux particuliers / 619 000 € ;
- **218** logements financés, prime OPAH et aides aux copropriétés / 1,2 M€ ;
- **10** OPAH et **3** POPAC, suivi-animation OPAH / POPAC / 260 392 €.

Une action publique maintenue dans un contexte contraint

Malgré de fortes contraintes budgétaires, l'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité de l'année précédente et confirme la pertinence ainsi que l'ambition du règlement d'aides en faveur du logement et de l'habitat " Una casa per tutti, una casa per ognunu ". Celui-ci constitue une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession foncière et de difficultés d'accès au logement.

L'année 2025 se caractérise par :

- o un niveau élevé de soutien au logement social et communal, représentant 83 % des crédits d'investissement ;
- o une montée en puissance des dispositifs OPAH et POPAC, portés majoritairement par les intercommunalités.

Ces dispositifs répondent à des besoins structurels du territoire :

- o résorption de l'habitat indigne ;
- o lutte contre la précarité énergétique ;
- o adaptation des logements au vieillissement de la population, en particulier en milieu rural.

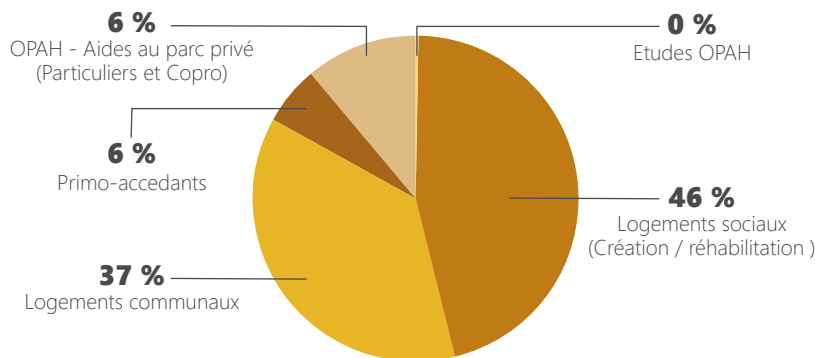
Dans ce contexte, la CdC a maintenu un effort soutenu, avec 1,2 M€ mobilisé en 2025.

Un renforcement des partenariats pour la rénovation de l'habitat

L'année 2025 marque également une avancée structurante avec l'adoption, par l'Assemblée de Corse, d'une convention de coordination associant l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la CdC et l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE). Ce conventionnement permet notamment :

- o d'impliquer l'AUE dans le cofinancement des opérations ;
- o de renforcer les aides à la rénovation énergétique, axe prioritaire de l'amélioration de l'habitat ;
- o de réduire le reste à charge pour les ménages, facilitant ainsi la réalisation des travaux.

Répartition des AP 2025 par axe d'intervention



Les perspectives 2026

La fin de cette décennie est marquée par le débat politique intense sur le statut de résident et l'autonomie.

Dans ce contexte, les politiques de l'habitat s'affirment comme des outils de résistance à la dépossession foncière. Parmi les dispositifs émergents le Bail réel solidaire (BRS), porté par l'Office foncier de la Corse (OFC) (Cf fiche 4 G), permet de dissocier le foncier du bâti afin de réduire le coût de l'accession à la propriété.

L'année 2026 sera marquée par une révision d'ampleur du règlement d'aides " Una casa per tutti, una casa per ognunu " avec pour objectifs :

- o de favoriser l'accès au logement des résidents ;
- o de lutter contre la pauvreté et l'exclusion ;
- o d'endiguer la spéculation foncière et immobilière ;
- o de réduire les inégalités sociales et territoriales.



Focus 2025

Des projets communaux exemplaires au cœur des territoires ruraux

Au-delà des volumes financiers engagés, l'action de la CdC se traduit concrètement par des projets de proximité au service de la revitalisation des villages et de l'accès au logement pour les habitants.

À ce titre, deux opérations portées par les communes de Figari et U Lugu di Nazza illustrent pleinement l'impact des aides à la création de logements communaux en milieu rural.

Figari : réhabilitation d'une maison communale, permettant la création de 2 logements pour un montant total de 200 000 € dont 144 000 € financés par la CdC.

U Lugu di Nazza : réhabilitation d'une maison de village, permettant la création de 5 logements pour un montant 237 508 € (1^{ère} phase).

L'accompagnement di e cullettività à a pianificazione territoriale

La Collectivité de Corse (CdC) impulse et définit les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire. L'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) met en œuvre la stratégie territoriale et en assure la déclinaison opérationnelle, en particulier dans le champ de la planification territoriale, en mobilisant une ingénierie publique au service des collectivités.

À ce titre, l'AUE accompagne les territoires dans l'élaboration de leurs projets, contribue à l'analyse des documents d'urbanisme et de planification soumis à l'avis de la CdC, et développe des outils d'observation et de diffusion des connaissances pour éclairer la décision publique.

Une ingénierie territoriale en réponse aux besoins des collectivités

Dans le cadre de l'objectif n°2 du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2024-2028, l'AUE avec la CdC renforcent l'ingénierie publique pour répondre aux besoins des communes et intercommunalités, dans un contexte marqué par un déficit d'ingénierie et des retards en matière de documents d'urbanisme.

Une activité opérationnelle structurée

En 2025, l'AUE a conduit 11 missions couvrant l'ensemble de la chaîne de projet :

- o 5 missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (élaboration ou révision de PLU) dont 2 signées en 2025,
- o 4 Plans locaux d'urbanisme (PLU),
- o 2 cartes communales.

Ces interventions traduisent un positionnement affirmé de l'Agence, à la fois comme appui stratégique et comme opérateur technique.



Chiffres clés

- o 68 visites de communes
- o 10 rendez-vous techniques
- o 5 réunions avec les maires
- o 5 réunions avec les personnes publiques associées (PPA)

Une offre de services intégrée

L'offre de l'AUE s'articule autour de 3 axes complémentaires :

- o l'élaboration de documents d'urbanisme ;
- o la programmation urbaine et architecturale ;
- o l'accompagnement stratégique des collectivités.

Cette approche vise à assurer une continuité entre planification, stratégie territoriale et mise en œuvre opérationnelle.

Une implication dans les projets à enjeux

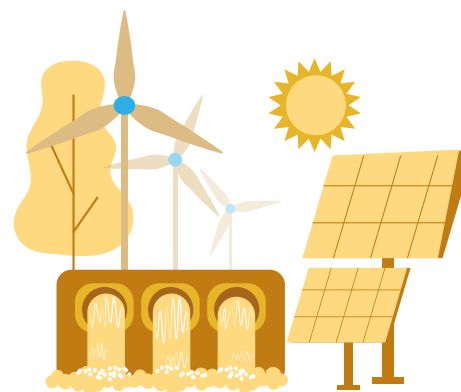
L'AUE a contribué à plusieurs opérations structurantes :

- o le projet partenarial d'aménagement (PPA) d'entrée de ville d'Ajaccio ;
- o les études d'aménagement du secteur gare de Corti ;
- o la préparation de la révision du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC).

Un cadre d'intervention normé et expert

Les contributions de l'AUE reposent sur une analyse ciblée :

- o soutenabilité des dynamiques territoriales ;
- o qualité et justification des formes urbaines ;
- o intégration du projet urbain ;
- o mobilisation des outils d'urbanisme opérationnel.



Quadru d'Azzione

Délibération n°15/235 AC de l'Assemblée de Corse du 15 octobre 2015, approuvant le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC).

Délibération n°24/056 AC de l'Assemblée de Corse du 26 avril 2024 portant adoption du contrat d'objectifs et de performance (COP) entre la Collectivité de Corse et l'Agence d'urbanisme et d'énergie de la Corse pour la période 2024/2028

Délibération n°25/119 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 prenant acte de la révision partielle du PADDUC et portant débat d'orientation relatif au périmètre, à la méthode et au calendrier.



14 mars 2025 à Corti, le Colloque de l'AUE sur le thème « Répondre aux défis du logement en Corse » a réuni plus d'une centaine d'élus, techniciens et experts.

Un PADDUC révisé

L'année 2025 a marqué le lancement opérationnel de la révision, avec la commande de 4 rapports stratégiques :

1. Zéro artificialisation nette (ZAN) ;
2. Loi évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;
3. Loi Le Meur-Echaniz ;
4. Lutte contre la spéculation foncière.

Des outils d'analyse au service des territoires

- o Finalisation du modèle d'occupation des sols (MOS) 2011-2021 ;
- o Exploitation de données de mobilité et de fréquentation (flux vision) ;
- o Étude sur le confort climatique à Ajaccio.

Ces travaux permettent d'objectiver les dynamiques territoriales et d'outiller la décision publique, notamment dans le contexte de la transition écologique.

Une diffusion active des connaissances

- o Colloque « Répondre aux défis du logement en Corse » (Corti) ;
- o Journée « Club URBA » (Ajaccio) ;
- o Participation aux travaux de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) ;
- o Assises du foncier (LIFTI).

L'AUE contribue ainsi à structurer une culture commune de l'aménagement à l'échelle de la Corse.



Chiffres clés

- o 1 MOS finalisé
- o 3 études structurantes engagées
- o 2 événements techniques organisés
- o 1 colloque régional

Perspectives 2026

Consolider l'ingénierie territoriale

- o Renforcer la présence de proximité auprès des collectivités ;
- o Développer les missions à forte valeur stratégique (Schéma de cohérence territoriale – ScoT, plan local d'urbanisme intercommunal – PLUi, projets de territoire) ;
- o Affirmer le rôle d'opérateur en urbanisme (production et AMO) ;
- o Structurer une offre dédiée aux acteurs territoriaux (EPCI, pôle d'équilibre territorial et rural – PETR, Parc naturel régional de Corse – PNRC, syndicats mixtes).

Accompagner les priorités de planification de la CdC

- o Production et livraison des 4 rapports du PADDUC ;
- o Poursuite de l'implication dans les projets d'aménagement (personnes publiques associées – PPA), Corti.



5^{ème} édition du « Club URBA » le 3 juillet 2025 à Ajaccio, une cinquantaine de participants ont échangé sur les thèmes suivants : ZAN, logement, urbanisme favorable à la santé et projet de Guide Logement à coconstruire.

Renforcer la connaissance territoriale

- o Étude logement et foncier ;
- o Déploiement et valorisation du modèle d'occupation des sols (MOS) ;
- o Poursuite des travaux sur mobilités, saisonniers et risques côtiers.

Outiller et former les acteurs

- o Guide « Produire du logement sans artificialiser » ;
- o Développement de l'urbanisme favorable à la santé ;
- o Production d'outils pédagogiques ;
- o Formation des élus.

Structurer les partenariats

- o Université di Corsica ;
- o Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ;
- o Groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (GIRTEC) ;
- o Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).



Focus 2025

Une montée en puissance de la contractualisation.

Dans le cadre du COP, cette activité s'inscrit dans une logique de montée en charge de l'ingénierie territoriale portée par l'AUE, avec des objectifs quantifiés en matière de développement de missions et de contractualisation. Le COP fixe ainsi pour cible la conclusion de 30 contrats et la génération de 550 000 € de recettes associées. L'Agence a réalisé une première part de cette trajectoire avec 7 contrats signés soit près 23 % de l'objectif fixé en nombre de contrats, traduisant une dynamique engagée de structuration et de développement de l'activité. Après 2 années de COP, l'AUE a atteint, pour cette activité, près de 33 % de l'objectif de contractualisation avec 10 contrats signés. Du point de vue des recettes, les contrats conclus en 2025 représentent une enveloppe d'environ 133 000 € HT, soit près de 26 % de l'objectif fixé par le COP.

Cumulés avec les contrats signés en 2024 (environ 67 000 €), le montant total atteint environ 200 000 € HT, soit près de 40 % de la cible.

Cette dynamique traduit une montée en charge progressive, cohérente avec les objectifs fixés par la CdC.

A prutezzione di e fureste è a privenzione di l'incendii

La Collectivité de Corse (CdC) assume un rôle central dans la gestion durable du patrimoine forestier, le développement de la filière forêt-bois et la prévention des incendies. En 2025, ces missions qui s'inscrivent dans une vision à long terme, se sont traduites par des actions concrètes, visant à renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, à préserver le patrimoine forestier corse tout en assurant la sécurité des territoires et le développement économique de la filière.

Gérer durablement les forêts territoriales

En 2025, l'action de la CdC s'est poursuivie en faveur d'une gestion durable des forêts territoriales, conciliant préservation des milieux, valorisation économique et amélioration de l'accessibilité des massifs. La remise à niveau de la voirie forestière a constitué un levier structurant, complétée par la mise en place d'un dispositif pluriannuel permettant de planifier et d'optimiser les travaux de terrassement à l'échelle du territoire. Parallèlement, plusieurs opérations d'envergure ont progressé, notamment la réhabilitation du sentier de transhumance de Caprunale, dans la forêt territoriale du Fangu et dans les forêts territoriales de Vizzavona et de Pineta, la reconstruction de trois ouvrages d'art stratégiques endommagés lors d'épisodes climatiques récents.



Chiffres clés

- 51 000 hectares de forêts territoriales répartis en 33 massifs ;
- 236 614 € consacrés à la voirie forestière ;
- + 1,2 M€ pour la reconstruction des 3 ponts stratégiques ;
- 933 000 € pour la réhabilitation du sentier de transhumance.

Entretenir, renouveler et valoriser les peuplements

L'entretien et le renouvellement des forêts se sont traduits par un programme soutenu de travaux sylvicoles sur l'ensemble des massifs. Ces interventions ont couvert l'amélioration des peuplements, la régénération naturelle et artificielle, la protection des jeunes plants, la préservation des ripisylves (végétation des bords de cours d'eau), ainsi que l'entretien des équipements d'accueil du public.



Chiffres clés

- 150 chantiers réalisés ;
- 12 000 heures de travaux ;
- 33 forêts territoriales concernées.

Structurer la filière forêt-bois

Le (PFBC) 2024-2029 constitue le cadre stratégique de la politique forestière, autour de 5 orientations majeures :

- la disponibilité de la ressource ;
- la prise en compte de la richesse fonctionnelle de la forêt ;
- la formation et l'innovation ;
- la gouvernance territoriale ;
- le développement économique.

En 2025, sa mise en œuvre s'est traduite par des 1^{ères} actions opérationnelles significatives, notamment en matière de desserte, de modernisation des équipements et de sécurisation des massifs.



Chiffres clés

- 15 M€ engagés ou programmés ;
- 4 M€ pour la desserte forestière ;
- 8,1 M€ pour le renouvellement du parc d'engins spécialisés ;
- 2 M€ pour la sécurisation des massifs et des maisons forestières ;
- 1 M€ pour les zones de gestion du combustible ;
- 300 000 € pour l'expérimentation bois façonné en bord de route.



Quadru d'Azzione

Délibération n°23/169 AC Assemblée de Corse du 20 décembre 2023 approuvant le programme forêt bois de Corse (PFBC) qui fixe les orientations de la politique forestière régionale. Il décline à l'échelle insulaire les objectifs nationaux en matière de ressources, de gestion durable, d'innovation, de gouvernance et de développement économique de la filière.

Délibération n°24/070 AC du 31 mai 2024 approuvant le plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI) organise, pour la période 2024-2033, il organise les actions d'aménagement, d'équipement, de surveillance et de prévention contre les incendies.

La CdC joue un rôle central de coordination et de mise en œuvre, en collaboration avec l'État, les Services d'incendie et de secours (SIS), l'Office national des forêts (ONF) et les autres partenaires institutionnels.

Par ailleurs, le cadre d'occupation des forêts territoriales a été révisé afin d'harmoniser les usages et d'adapter la gestion du domaine.

Prévenir les incendies et renforcer la résilience des territoires

La prévention des incendies repose sur le PPFENI 2024-2033 et sur les dispositifs de défense des forêts contre les incendies (DFCI).

L'action s'est concentrée sur 3 axes :

- o le développement de l'emploi du feu (brûlage dirigé et feu tactique) ;
- o la fiabilité des équipements DFCI ;
- o la structuration d'une base de données géographiques partagée.

Des opérations structurantes ont également été engagées avec la création de zones d'aménagement de Bavella et de Venacu, l'amélioration des pistes de Rospa-Sorba ainsi que de la piste d'U Sulaghju, et le renforcement de la couverture en points d'eau pour répondre aux tensions croissantes sur la ressource en eau dans le cadre de la lutte contre les incendies.

4

8 7 5 3
4 2 9
10 6

➔ Chiffres clés

- o 49 points d'eau en création ou réhabilitation.

Une présence opérationnelle toute l'année

La mise en œuvre de la politique de prévention repose sur des équipes spécialisées intervenant en continu : travaux de débroussaillage, surveillance active en période à risque, engagement sur feux naissants et appui à des missions spécialisées. Cette activité traduit une montée en technicité dans des domaines spécialisés.

5

8 7 5 3
4 2 9
10 6

➔ Chiffres clés

Travaux

Cismonte :

- 1 572 ha débroussaillés ;
- 142 km de pistes entretenues ;
- 282 ha de brûlage dirigé.

Pumonte :

- 648 ha débroussaillés ;
- 146 km de pistes entretenues ;
- 175 ha de brûlage dirigé.

Surveillance et interventions

- 2 595 patrouilles au total 1 417 en Cismonte et 1 178 en Pumonte.

Mobilisation de missions spécialisées et de moyens techniques

Cismonte :

- 11 interventions sur feux naissants ;
- 40 engagements du commando pionniers ;
- 11 interventions de la cellule engins de travaux publics ;
- 5 déclenchements pour la réalisation de feux tactiques ;
- 16 interventions de la cellule drones ;
- 4 autres interventions spécialisées.

Pumonte :

- 6 interventions sur feux naissants ;
- 13 interventions en renfort ;

- 13 engagements du commando pionniers ;
- 1 déclenchement de la cellule Emploi du Feu sur l'incendie d'U Sulaghju pour la réalisation de feux tactiques ;
- 15 interventions de la cellule drones.

Moderniser les équipements et diversifier les interventions

L'année 2025 a également été marquée par un effort important de modernisation des moyens matériels.

6

8 7 5 3
4 2 9
10 6

➔ Chiffres clés

- o 2,64 M€ d'équipements acquis
 - 6 gyrobroyeurs sur chenilles ;
 - 2 gyrobroyeurs télécommandés ;
 - 2 remorques ;
 - 1 pelle ;
 - 1 camion semi-remorque ;
 - 1 véhicule élagueur.

Au-delà des incendies, ces moyens sont mobilisés pour d'autres missions de service public, notamment la viabilité hivernale et la gestion des crises climatiques (déneigement, dégagement, sécurisation).

Les perspectives 2026

L'action de la collectivité s'inscrit dans la continuité des programmes engagés, avec plusieurs priorités :

- o renforcement de la prévention des incendies ;
- o modernisation des équipements et des outils numériques ;
- o développement des coopérations territoriales interservices et européennes à travers les projets conduits à l'échelle méditerranéenne ;
- o montée en compétence des agents dans les domaines spécialisés : évolution des outils et techniques d'intervention.

L'objectif est de consolider une politique forestière et de prévention des risques cohérente avec les objectifs fixés par le nouveau PPFENI et avec les enjeux croissants d'adaptation du territoire au changement climatique.

➔ Focus 2025

La pépinière de Castellucciu : un équipement au service de la forêt de demain

Coût de l'investissement 1,2 M€ :

- o 20 000 plants produits ;
- o 14 conventions ou partenariats.

La mise en service du nouveau bâtiment de la pépinière de Castellucciu constitue un projet emblématique de l'année 2025. Conçu comme un équipement à énergie positive, il améliore les conditions de production, renforce la qualité sanitaire des plants d'origine locale et accompagne le développement de partenariats à l'échelle du territoire. Au-delà de ses performances techniques, cette réalisation illustre une ambition plus large de la collectivité : doter la politique forestière d'outils modernes capables de répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de gestion durable des ressources.

I spazii è siti à meza natura

La pratique des activités de pleine nature génère de nouveaux modes de fréquentation des sites naturels, quels que soient les territoires concernés. Ces usages révèlent des dynamiques parfois contrastées : recherche d'autonomie et besoin de sécurité, préservation des milieux naturels et intensité de la fréquentation, liberté de circulation et respect de la propriété privée.

Dans ce contexte, la Collectivité de Corse (CdC) organise, promeut et encadre un développement maîtrisé et durable des activités de pleine nature. À cette fin, elle s'appuie sur des outils structurants, au 1^{er} rang desquels le Plan territorial des espaces, sites et itinéraires (PTESI), document stratégique intégrant notamment le Plan territorial des itinéraires de promenade et de randonnée (PTIPR). La mise en œuvre de cette politique repose sur une coordination étroite avec les acteurs locaux, les partenaires institutionnels, dont le Parc naturel régional de Corse (PNRC) et les socio-professionnels.

Un développement maîtrisé du réseau de sentiers

Au cours de l'année 2025, les efforts se sont poursuivis afin de développer le réseau de sentiers pédestres du Cismonte. Ainsi, 26 itinéraires ont fait l'objet d'une inscription au PTIPR permettant l'extension du réseau de 137 km. Concernant le PTIPR Pumonte, 2 sentiers ont été inscrits pour un linéaire total de 6 km. Parallèlement, la révision du PTIPR, conduite durant toute l'année 2025, a permis d'effectuer un certain nombre de mises à jour conduisant à la désinscription de certains sentiers ou leur recalage. Ces dernières étaient nécessaires afin de régler des problématiques de sécurité ou des défauts de maîtrise foncière.

La CdC, interlocuteur privilégié en matière d'aménagement de sites de pleine nature, a été régulièrement consultée au cours de l'année 2025 afin de produire des avis techniques dans le cadre de dossiers de financement en lien avec les espaces, sites et itinéraires (ESI) portés par d'autres entités de la CdC, notamment dans le cadre des financements du Plan avenir montagne porté par le Comité de Massif. Elle apporte également son appui technique aux communes et intercommunalités pour l'élaboration de projets de sentiers de randonnée. Enfin, elle participe à la mise en œuvre et le suivi d'événements/manifestations se déroulant sur des sentiers du PTIPR par la signature de chartes d'utilisation avec les organisateurs.

L'année 2025 a été marquée par l'actualisation du site internet dédié à la valorisation des sentiers inscrits au PTIPR, rando-patrimoine.corsica. Ce travail de grande envergure est piloté par la collectivité en étroite collaboration avec les élus et les organismes locaux afin de renforcer la synergie et la complémentarité des actions engagées par les différents acteurs du territoire. La valorisation des sentiers vise à atteindre un public plus large, tant local que touristique, à désengorger certains sites fortement fréquentés au profit d'autres lieux tout aussi remarquables mais moins connus du public (meilleure répartition des visiteurs), et à soutenir le développement de l'économie locale liée aux activités de pleine nature tout en contribuant à la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel de l'île.



Délibération n°20/135 AC de l'Assemblée de Corse du 25 septembre 2020 adoptant le Schéma d'orientations générales (SOG) des espaces, sites et itinéraires de pleine nature.

Délibération n°25/035 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2025 approuvant la révision du Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne corse 2025-2030.



Durant l'année 2025, ont été établis les diagnostics territoriaux pour les intercommunalités. Ces portraits de territoire constituent un préalable nécessaire à la mise en œuvre d'actions concrètes, en adéquation avec les potentialités et les spécificités de chaque territoire. Ils permettront notamment de flécher les sites naturels à mettre en valeur, ou les activités de pleine nature à privilégier dans le cadre des concertations au sein de la future Commission des espaces, sites et itinéraires (CTESI). Ils permettront également la réalisation d'animations, mises en œuvre depuis la fin de l'année en interne et en transversalité ainsi qu'avec des organismes locaux publics et/ou privés.

Diversification des pratiques : équestre et vélo

Développement de la pratique équestre :

- o collaboration avec la Fédération française d'équitation (FFE) ;
- o objectif : structurer une offre équestre et intégrer un volet « équestre » au PTIPR.

Développement de la pratique du vélo :

- o prospection et identification d'itinéraires ;
- o structuration d'un futur volet « vélo » dans le PTIPR.

Ces initiatives contribuent à diversifier les usages et attirer de nouveaux publics.

Actions principales dans les domaines de l'entretien, l'aménagement et la sécurité :

- o entretien courant : débroussaillage, élagage, tronçonnage, balisage, épierrage, restauration d'embranchements ;
- o restauration du petit patrimoine : calades, murets en pierres sèches, fontaines, aires à blé ;
- o réalisation d'ouvrages d'art : passerelles, aqueducs ;
- o sécurisation : garde-corps, barrières, portillons ;
- o levés GPS des Mare a Mare centre et Sud, ainsi que du Mare e Monte Sud afin de réaliser les analyses cadastrales dans le cadre d'un partenariat avec le PNRC et d'une régularisation foncière de ces sentiers par ce dernier ;
- o mise à jour de la base de données dans le cadre de la révision du PTIPR.

Perspectives 2026

- o Passage en Assemblée de Corse (AC) du rapport de révision du PTIPR ;
- o Développement du site internet ;
- o Renforcement des liens avec les partenaires locaux : intercommunalités, offices de tourisme, directions internes, socio-professionnels, comités régionaux et fédérations sportives ;
- o Mise en place de signalétiques d'interprétation ;
- o Programmes d'animations pédagogiques diversifiés ;
- o Intégration des volets équestre et vélo au PTIPR ;
- o Installation de la CTESI ;
- o Elaboration du PTESI.

Passerelle de Lozzi



Chiffres clés

o Pumont

- 1 224 km de sentiers entretenus ;
- 600 km balisés sur 1 600 km inscrits au PTIPR ;
- 1 250 km contrôlés par le service ingénierie et contrôle ;
- 50 poteaux de signalétique posés (25 nouveaux) ;
- 8 tables et pupitres patrimoniaux installés ;
- 4 éco-compteurs installés sur sites à Serriera, Rezza, la Parata et les Agriates pour l'analyse de la fréquentation, le but étant de déterminer le maintien ou non de certains sentiers au PTIPR sur la base de ces informations.

o Cismonte

- 390 km balisés sur 743 km inscrits au PTIPR ;
- 374 km entretenus en interne dont les repasses de sentiers pédestres ;
- 240 km entretenus par des entreprises ou des structures d'insertion ;
- 140 poteaux directionnels posés ;
- 10 portillons/barrières installés ;
- 27 analyses foncières réalisées pour 140 km de sentiers ;
- 213 km contrôlés pour des raisons de sécurité et de praticabilité ;
- 1 passerelle de 18 m au refuge de l'Ercu ;
- 4 aires de pique-nique aménagées.

A pulitica fundiaria

La Collectivité de Corse (CdC), dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement et de cohésion territoriale, impulse des politiques publiques volontaristes pour répondre aux défis de la pression foncière, de la spéculation et du besoin criant en logements abordables. Parmi ces leviers, le Programme pluriannuel d'intervention (PPI) 2025-2029, adopté en juillet 2025, fixe un cap ambitieux : renforcer la souveraineté foncière des Corses en articulant régulation, innovation et partenariats territoriaux. Pour mettre en œuvre cette vision, l'Office foncier de la Corse (OFC), établissement public industriel et commercial (EPIC) créé par la loi ALUR en 2014, agit comme opérateur au service des collectivités.

En 2025, l'OFC a concrétisé cette feuille de route à travers des actions structurantes. Cette contribution illustre l'alliance entre la vision politique de la Collectivité et l'expertise opérationnelle de l'OFC, au bénéfice d'un aménagement solidaire et durable de la Corse.

Le PPI 2025-2029, un cadre stratégique renforcé

Le troisième PPI de l'OFC, adopté à l'unanimité par son conseil d'administration le 9 juillet 2025, marque une évolution majeure :

- o priorité absolue au logement : soutien à la création de logements sociaux, communaux à loyers encadrés et en accession à la propriété, avec des critères sociaux et territoriaux stricts (primo-accédants, jeunes familles, revenus modestes) ;
- o régulation du marché : lutte contre la spéculation via des outils juridiques contraignants (cahier des charges anti-spéculation) et une intervention ciblée sur les secteurs tendus ;
- o ingénierie territoriale : développement d'une offre globale (technique, financière, stratégique) pour accélérer les projets des collectivités, comme en témoigne la convention pilote avec la Communauté de communes du Celavu-Prunelli (délibération n°CA-2025-08 du 14 mars 2025).

Le cahier des charges anti-spéculation, une première en Corse

Dans un contexte de pression foncière et immobilière croissante, marqué par la spéculation et la raréfaction du foncier disponible, l'OFC entend, à travers ce nouveau PPI, réaffirmer et renforcer son rôle de régulateur. Il réitère ainsi son engagement à lutter contre la dépossession et à garantir l'accès des Corses résidant à l'année à un logement abordable. Ainsi, l'OFC a élaboré un règlement anti-spéculation. A la demande de l'Office, un groupe de travail a été constitué et composé d'un membre de chaque groupe politique de l'Assemblée de Corse.

Dans le cadre des biens portés par l'Office foncier pour le compte des collectivités l'application du règlement d'attribution des logements en primo-accession sera obligatoire.

Le porteur de projet, l'OFC et la Collectivité de Corse entendent favoriser l'acquisition de résidences principales. Seules les personnes physiques ayant un projet de résidence principale seront admissibles.

Ce dispositif repose sur :

- o des critères sociaux et territoriaux pondérés ;
- o des primo-accédants (obligatoire pour les deux membres d'un ménage) ;
- o des jeunes familles (avec enfants ou en projet) ;
- o des revenus modestes (capacité à financer le terrain et la construction, mais exclus du marché libre) ;
- o un ancrage territorial (résidence ou emploi sur la commune ou l'intercommunalité concernée) ;
- o une attribution par points : les candidats sont classés en fonction de leur adéquation aux enjeux locaux, garantissant une équité transparente.



Quadru d'Azzione

Une dynamique collective au service de l'aménagement équilibré du territoire.

Délibération n°CA-2025-30 du conseil d'administration de l'Office foncier de la Corse du 9 juillet 2025 adoptant le programme pluriannuel d'intervention 2025-2029 (3^{ème} édition après les PPI 2015-2019 et 2019-2024).

Formalisation d'une convention de partenariat avec la Communauté de communes du Celavu Prunelli en maillant les compétences avec le GIRTEC.

Délibération n°CA-2025-08 du conseil d'administration de l'Office foncier de la Corse du 14 mars 2025 approuvant la convention pilote de partenariat en stratégie foncière.

Adoption du règlement anti-spéculation encadrant la création de lotissements sur les terrains portés.

Délibération n°CA-2025-54 du conseil d'administration de l'Office foncier de la Corse du 17 décembre 2025 approuvant le cahier des charges anti-spéculation pour le règlement d'attribution des logements en primo-accession.

Un partenariat avec le groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (GIRTEC) pour accompagner les territoires

Conformément au nouveau PPI, l'OFC a développé en 2025 une offre de stratégie foncière pour les communes et les intercommunalités en maillant les compétences avec le GIRTEC. Ce partenariat a été formalisé par une convention de partenariat avec la Communauté de communes du Celavu Prunelli qui, en concertation avec ses communes membres, souhaite élaborer une stratégie foncière et immobilière pour les 6 prochaines années. L'OFC souhaite accompagner cette démarche à travers une convention de stratégie foncière pilote en associant naturellement le GIRTEC.

La convention prévoit :

- o un diagnostic foncier complet (parcelles mobilisables, biens sans maître, secteurs à enjeux) ;
- o une sécurisation juridique des acquisitions ;
- o une priorisation des interventions.

L'enjeu est ainsi de mieux saisir les opportunités d'acquisitions et de sécuriser l'intervention de l'OFC, cibler les actifs portés, favoriser la sortie des opérations pour assurer un roulement entre acquisitions et cessions qui permette de démultiplier sa capacité d'intervention.

Les travaux en cours avec la Communauté de communes du Celavu Prunelli et le GIRTEC pourront servir d'exemple pour la mise en œuvre d'éventuelles conventions de partenariat avec les autres territoires.

Des outils pour une action publique lisible

Pour renforcer la confiance et fédérer les acteurs, l'OFC développe des outils innovants :

- o cartographie SIG interactive : une visualisation géographique des interventions (acquisitions, cessions, projets en cours), accessible en ligne pour les élus et citoyens ;
- o reportages photographiques : des supports visuels pour illustrer les réalisations et valoriser l'impact concret des politiques foncières et présenter les missions et les interventions de l'OFC ;
- o communication ciblée : des fiches projets et des retours d'expérience pour partager les bonnes pratiques entre territoires.

En complément de ces différentes actions, l'OFC inscrit son action dans une démarche visant à renforcer la lisibilité de ses interventions auprès de ses partenaires institutionnels.

Par ailleurs, afin de disposer de supports institutionnels de présentation des missions et des interventions de l'OFC au service des collectivités, des reportages photographiques des acquisitions réalisées pourront être constitués.

Des moyens financiers consolidés pour agir

L'enveloppe du programme exceptionnel d'investissement (PEI) ayant été consommée, les produits de rétrocession viennent désormais réabonder un fonds dédié, dit « PEI recyclé » afin de réaliser de nouvelles acquisitions et de nouveaux portages de projets de logements sociaux locatifs ou en accession.

L'objectif est de maintenir le niveau d'intervention de l'Office en matière de logement, notamment en ayant recours au « PEI recyclé ».

L'OFC est également amené à intervenir sur d'autres types d'opérations : infrastructures publiques, zones d'activités, projets économiques ou constitution de réserves foncières. Il est donc nécessaire qu'il dispose de ressources d'intervention lui permettant de financer l'acquisition de biens non éligibles au financement du PEI. Le produit de la taxe spéciale d'équipement (TSE) constitue un levier essentiel.

Ce budget supplémentaire annuel permet à l'OFC de pérenniser son fonctionnement et d'optimiser sa capacité d'intervention pour répondre aux demandes des communes et EPCI qui sont en constante augmentation.

À ce jour, la fixation du montant de la TSE demeure le seul levier relevant directement de la compétence de l'Office foncier pour garantir une source de financement pérenne.

Il est important également de rappeler que l'OFC ne sollicite aucun soutien financier de la CdC et de l'Etat pour son fonctionnement. Le budget de fonctionnement est entièrement assuré par une partie de la TSE.

Chiffres clés

- o **1** fonds « PEI recyclé » ;
- o **15 €** par habitant de taxe spéciale d'Équipement (TSE) ;
- o **0 €** de subvention de fonctionnement. Par ailleurs, l'OFC intervient également sur des opérations non éligibles au PEI (équipements publics, zones d'activités, réserves foncières) ;
- o **1** cession structurante engagée (Une promesse de vente a été signée avec le bailleur social ERILIA le 15 décembre 2025, marquant une étape structurante dans la sortie de cette opération).



Chiffres clés

- ~50 biens occupés gérés sur plusieurs communes (U Pitrosu, Portivechju, Prunelli di Fiumorbu, Ulmiccia, Ortiporiu, Vintisari, A Curbaghja, Evisa ...);
- 62 logements de l'immeuble « Le Cézanne » suivis d'une promesse de vente signée avec l'opérateur social ERILIA en décembre 2025;
- 1,1 M€ d'acquisitions répartis sur 5 portages (Carbuccia, U Spiluncatu, Livia, Lumiu, Zoza)
- 46,9 M€ de stock foncier actif (41 opérations de portage).

Les perspectives 2026

Dans la continuité du PPI 2025-2029, l'OFC poursuivra en 2026 plusieurs objectifs structurants :

- intensifier la production de logements accessibles ;
- déployer le cahier des charges anti-spéculation ;
- généraliser l'ingénierie territoriale ;
- accompagner les collectivités dans leurs stratégies foncières ;
- intégrer pleinement les objectifs de sobriété foncière fixés par la loi Climat et Résilience.

L'Office confirme ainsi son rôle d'outil stratégique au service des territoires, garant d'un développement maîtrisé et équitable du foncier en Corse.



Focus 2025

L'adoption du cahier des charges anti-spéculation est un exemple d'actions à mettre en œuvre afin d'enrayer la dépossession et de permettre l'accès au logement. En 2026, l'objectif est de rendre opérationnel ce règlement anti-spéculation pour encadrer la création des lotissements, en soumettant un cahier des charges juridiquement sécurisé et applicable aux collectivités et aux opérateurs qui réaliseront des projets sur l'ensemble du territoire insulaire, afin de privilégier les résidences principales.



Strutturà è mudernizà à longu andà l'attrazzi strategichi è i servizi publichi

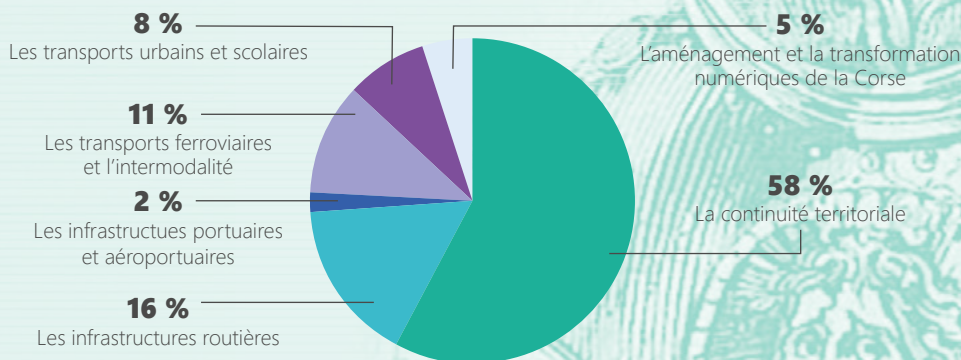
La Collectivité de Corse (CdC) est compétente en matière d'organisation des mobilités et de développement des infrastructures de transport, ainsi que dans le champ de la transformation numérique. Elle agit pour améliorer l'accessibilité du territoire et répondre aux enjeux propres à l'insularité. Elle assure la structuration et le développement des réseaux de transport et des infrastructures, en veillant à leur complémentarité et à leur modernisation. À ce titre, elle conduit une politique visant à renforcer les mobilités durables, à améliorer les continuités territoriales et à favoriser le développement des usages numériques.

Budget

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement



Répartition des dépenses réalisées par politique



Dépenses totales de l'axe

CP votés en 2025 :

417 770 532 €

CP mandatés en 2025 :

407 655 230 €

Taux de réalisation **97,58 %**

Total Fonctionnement

CP votés en 2025 :

310 728 649 €

CP mandatés en 2025 :

310 089 848 €

Taux de réalisation **99,79 %**

Total Investissement

CP votés en 2025 :

107 041 883 €

CP mandatés en 2025 :

97 565 382 €

Taux de réalisation **91,15 %**

La programmation financière



Un taux d'affectation de **106 %** en fonctionnement et de **68 %** en investissement

Données issues du compte financier unique (CFU) 2025

5A | A cuntinuità territoriale

La continuité territoriale

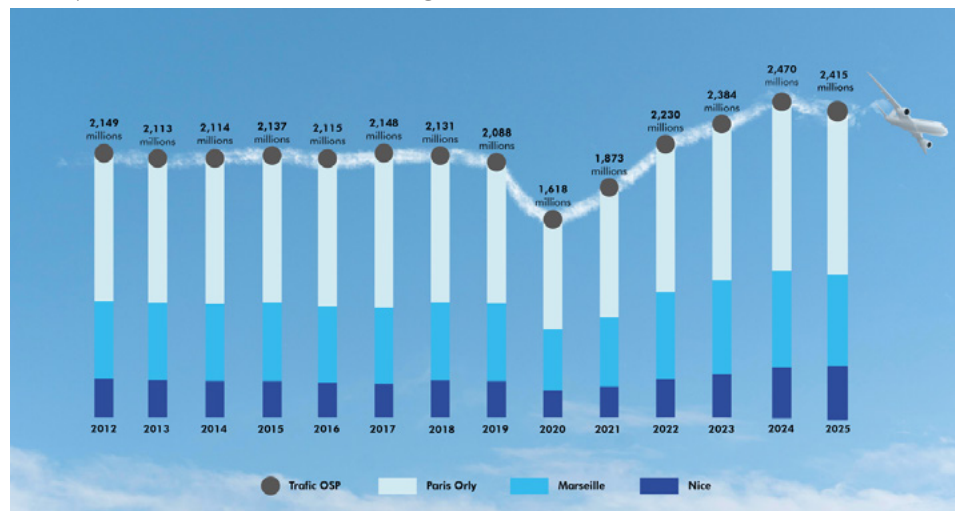
La Collectivité de Corse (CdC), a poursuivi dans le cadre de ses compétences en matière de transports maritimes et aériens, son engagement pour un service public des transports résilient, équitable et durable. L'Office des transports de la Corse (OTC), outil opérationnel de sa politique publique, est chargé d'élaborer, coordonner et mettre en œuvre la politique territoriale en matière de transports entre la Corse et le continent, tout en jouant un rôle fondamental dans l'organisation et le fonctionnement de la continuité territoriale. En 2025, la politique publique des transports conduite par l'OTC s'est articulée autour d'un objectif stratégique central : concilier la performance économique et la maîtrise de la dépense publique dans un cadre réglementaire national et européen exigeant, notamment en matière sociale et environnementale.

L'année 2025 a été marquée par des mouvements sociaux (grève nationale des dockers, grève des marins autour des lignes de délégation de service public (DSP) avec des débats politiques et syndicaux sur fond de dumping social de certains concurrents des compagnies maritimes délégataires de Service Public). Des aléas climatiques sans précédent (tempêtes, vents violents) ont perturbé l'exploitation des lignes (annulations, retards et déroutements) entraînant des adaptations en temps réel pour limiter l'impact sur les usagers.

Le secteur aérien

La performance des lignes de Service Public

Le service aérien de l'OTC recueille des données mensuelles auprès des délégataires afin de pouvoir évaluer les taux de remplissages, faire des comparatifs avec le nombre de sièges offerts et avec les années précédentes, et ainsi rendre compte de la performance des différentes lignes.



*Sources OTC 2025/2026

Malgré une offre adaptée, les résultats apparaissent différenciés :

- o les mois de juin et d'octobre ont eu le meilleur rendement en comparant le nombre de sièges offerts et les taux de remplissage ;
- o les liaisons vers Nice se distinguent par un taux de remplissage moyen de 80,6 %, avec un pic à 86,1 % pour la ligne Bastia-Nice ;
- o l'axe Corse-Marseille et la ligne Figari-Marseille affichent le meilleur coefficient de remplissage (84,4 %), alors que le nombre de passagers au départ de Bastia et Ajaccio est en baisse ;
- o les lignes d'Orly vers la Corse ont enregistré une fréquentation en retrait.

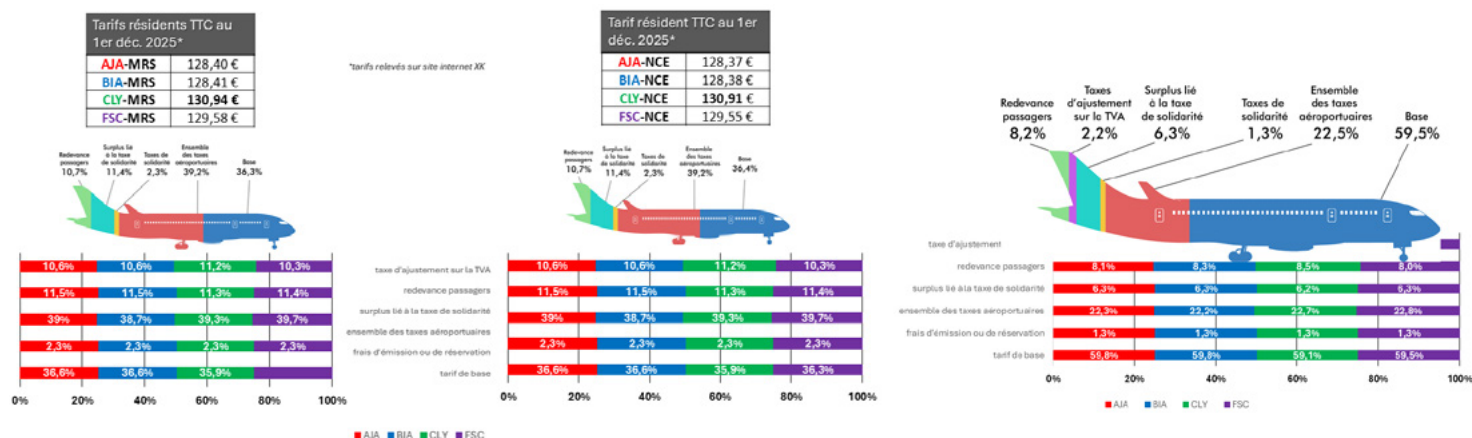
Cette tendance s'inscrit dans un contexte national de mutation des habitudes de voyage (concurrence des modes alternatifs, évolution de la demande touristique).



Quadru d'Azzione

Délibération n°25/056 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2025 décidant de missionner l'OTC pour la réalisation d'études d'opportunité afin de mettre en œuvre des dessertes régulières transfrontalières sur les plans aériens et maritimes entre la Corse, la Sardaigne, la Toscane, la Ligurie et le Latium.

Le cadre politique est posé pour diminuer la dépendance de la Corse, permettre une ouverture culturelle et intellectuelle attendue, contribuer de manière très forte à l'annualisation des flux, redonner une utilité sociale plus grande à la langue corse, renouer avec des siècles d'histoire commune.



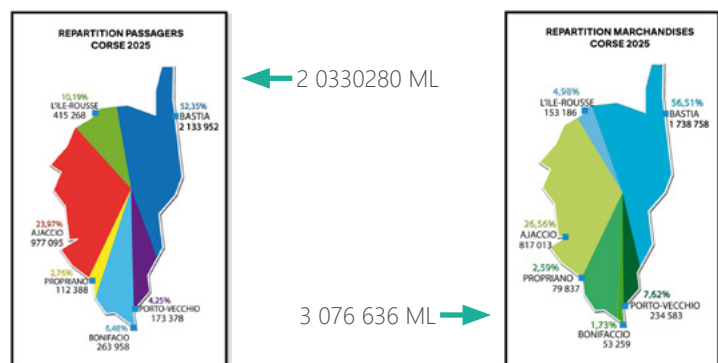
La CdC a engagé une réflexion prospective pour adapter l'offre à ces nouvelles dynamiques. L'augmentation de l'offre s'oppose à une baisse du nombre de passagers. Les passagers résidents représentent 41 % du trafic global, contre 56,8 % de non-résidents, le restant étant constitué de gratuits divers. La hausse des taxes et redevances constitue une préoccupation majeure car elle impacte fortement le tarif résident fixé.

Comme dans l'aérien, les taxes et redevances sont une réelle préoccupation, notamment avec l'arrivée des Emissions trading system (ETS) (marché carbone, échanges de quotas) en 2025.

Par exemple, sur la base de la traversée d'une remorque de 14 m sans supplément frigorifique, le coût d'une remorque a augmenté de 12,28 % sur les ports d'Ajaccio, Bastia, L'Isola et Prupia, et de 21,25 % sur le port de Portivechju.

Le secteur maritime

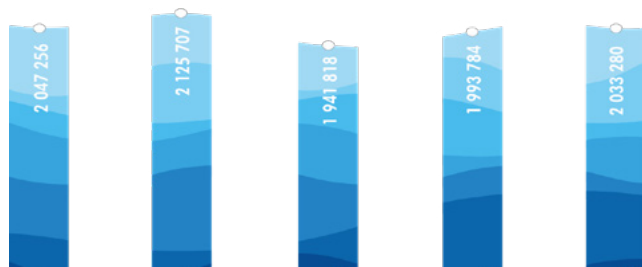
La performance des lignes de service public



*Sources OTC 2025/2026

Le trafic fret sous DSP représente 2 033 280 mètres linéaires (ML). Il a augmenté de 0,28 % par rapport à 2024. La ligne de Bastia est la plus performante avec près de 922 452 ML en 2025. Le fret des lignes de DSP représente 68,9 % du trafic fret global en 2025.

Évolution du fret Service Public depuis 2021



*Sources OTC

Le dispositif Fret

En 2025, le montant des aides apportées aux chargeurs est de 2 M€. Seuls les exports (agrumes, charcuterie, fromage...) sont en forte augmentation, de 37,87 %. L'aide concernant les matières premières et l'export (vin, bière, eau...) a baissé respectivement de 13,53 % et 16,75 %. Le travail de proximité qui s'opère depuis quelques années auprès des transporteurs et des chargeurs, notamment dans l'agrumiculture, a permis d'optimiser les procédures.

Renforcement de la Dotation de continuité territoriale (DCT)

En 2025, le gouvernement a acté une majoration de 50 M€ de la DCT allouée à la Corse, portant ainsi son enveloppe globale à 237 M€ prenant en compte les surcoûts. Des amendements ont été proposés pour instituer une indexation dynamique palliant les obligations contractuelles de la collectivité dans les secteurs aérien et maritime.

Les compensations financières suivantes ont été versées :

- o 116 750 M€ pour le secteur aérien ;
- o 106 501 M€ pour le secteur maritime.

Les dispositifs de suivi dans les secteurs aérien et maritime

Les outils de suivi couvrent à la fois les aspects techniques, financiers, juridiques en environnementaux.



Instance	Fréquence	Objectifs principaux	Livrables
CSO (aérien et maritime)	Hebdomadaire (maritime) Ponctuelle (aérien)	- o Bilan opérationnel (retards, annulations, déroutements) - o Analyse des tendances - o Comparatifs interannuels	Tableaux de bord, graphiques, alertes, évaluation globale de la qualité de service
CSEJ (aérien et maritime)	Trimestrielle	- o Réactualisation des CEP (Comptes d'Exploitation Prévisionnels) - o Justification des écarts - o Réflexion sur les axes d'amélioration	Comptes-rendus, préconisations
CPAP (aérien)	Semestrielle	Validation des programmes saisonniers IATA	Analyse des anomalies via un outil interne
CAEC (aérien et maritime)	Annuelle	- o Vérification des données transmises par les délégataires - o Calcul des compensations financières	Rapport d'audit contradictoire

Perpectives 2026

Les enjeux majeurs porteront sur le maintien d’une offre aérienne adaptée aux besoins du territoire et la résilience du système de transport, notamment dans le cadre de la transition écologique des mobilités.

Cela devra s’opérer dans un contexte de renforcement de l’attractivité et de la compétitivité de la Corse afin d’assurer la soutenabilité budgétaire des compagnies délégataires, dans un contexte de fiscalité environnementale fluctuante.



Focus 2025

Renforcement des outils de suivi et de contrôle existants développés au sein du département aérien et maritime, afin d’extraire à tout moment des données pertinentes permettant la production d’analyses fines et circonscrites. Leur but principal est de fournir une aide à la décision dans le cadre du suivi et/ou renouvellement des CDSP.

Développement de nouveaux outils et récolte de nouvelles données, afin de toujours approfondir l’analyse et la réflexion à titre d’exemple : travailler sur les codes nomenclature statistique transport (NST) en collaboration avec l’Etablissement public du commerce et de l’industrie de la Collectivité de Corse (EPCI-CdC).

L'infrastructure stradale

La Collectivité de Corse (CdC) assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie. Le réseau routier constitue l'un des éléments les plus importants du patrimoine public de la CdC, d'une valeur de plusieurs milliards d'euros, avec plus de 5 000 kms de voirie.

Un nouveau plan pluriannuel des investissements (PPI) : une programmation ambitieuse

L'année 2025 a été marquée par son adoption, dans ses volets routes et fer, pour la période 2026-2030. Il est recentré sur les objectifs prioritaires de la collectivité, en cohérence avec les enjeux techniques, climatiques et sociaux.

En conformité avec les orientations stratégiques déclinées à ce plan, la politique de gestion et de modernisation du réseau routier poursuit les objectifs suivants :

- o le désengorgement des centres urbains ;
- o le développement des modes de déplacement doux ;
- o l'amélioration des conditions de circulation sur les axes principaux ;
- o l'accessibilité de tous les territoires par la remise à niveau et la modernisation des réseaux secondaires.

Un enjeu prioritaire pour une politique routière durable : la maintenance du réseau

La maintenance du réseau fait partie intégrante du nouveau PPI qui sanctuarise une enveloppe de 50 M€ annuels. L'exploitation du réseau est assurée pour une large part en régie par les services des routes de la CdC, notamment le débroussaillage, le fauchage et la viabilité hivernale.

Des réalisations importantes sur l'ensemble du réseau routier, autour des grands centres urbains

Grand Aiacciu :

Amélioration de la circulation

- o démarrage du projet de la « pénétrante Est d'Aiacciu » - section 1 ; poursuite des acquisitions foncières et études portant sur les sections 2 et 3 ;
- o réalisation des expertises écologiques, études hydraulique, géotechnique, paysagère et acoustique pour l'aménagement de la liaison au lieu-dit Vittulu ;
- o poursuite de l'opération d'aménagement des carrefours de Vulpaghja, Piscia Rossa et Picchju ;
- o poursuite des études pour la mise à 2x2 voies de la section giratoire de la Gravona-Mizana ;
- o approbation de l'opération de dénivellation du carrefour ex RT20/ex RD1 (Mizana-Cuttoli e Curtichjatu) ;
- o approbation de l'opération d'aménagement du carrefour du Salariu sur l'ex RD11 ;
- o approbation de l'opération d'aménagement du col de Prunu sur l'ex-RD 61 et voie nouvelle d'Alzu di Leva.

Développement de la voirie douce

- o achèvement du prolongement de la voie jusqu'à A Bastilicaccia - section 2 ;
- o poursuite des études d'aménagement du prolongement de la voie verte jusqu'à Purtichju ;
- o poursuite des études d'aménagement de la voie verte de Purtichju.

Grand Bastia :

- o poursuite des travaux de création de la voie nouvelle Bastia-Furiani ;
- o poursuite des études relatives à la dénivellation du giratoire de Tragone (ex RT11) - Biguglia ;
- o poursuite des études de maîtrise d'œuvre relatives à l'opération de rénovation du tunnel de Bastia ;
- o approbation de l'opération d'aménagement du giratoire ex RT20/ex RD210 sur la commune de Lucciana.



Code général des collectivités territoriales article L.4424-21 conférant à la Collectivité de Corse la compétence sur les routes nationales.

Délibération n°19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération.

Délibération n°25/120 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 approuvant le plan pluriannuel d'investissements relatif aux infrastructures de transport - routes et fer - pour la période 2026-2030.

Délibération n°25/153 AC de l'Assemblée de Corse du 3 octobre 2025 approuvant le classement des routes à grande circulation.

Création de créniaux de dépassement :

- o achèvement des travaux d'aménagement du créniau de Punti di I Muri à l'aval de Vizzavona ;
- o poursuite des études pour la création de 3 créniaux entre U Ponte Novu et Casamozza ;
- o démarrage des études pour la création des créniaux sur l'ex-RT20 sur les communes de Vignale, A Vulpaiola et Campitellu ;
- o approbation des opérations de création des créniaux de dépassement de Bucugà et Taccana.

Sécurisation des carrefours :

- o finalisation des études pour l'aménagement des carrefours de Cavallu Mortu, Santa Manza et Trinité à Bunifaziu ;
- o poursuite des études pour la sécurisation de 3 carrefours sur l'ex RT10, commune de Talasani ;
- o poursuite des études pour l'aménagement du carrefour d'U Sulaghju ;
- o approbation de l'opération de sécurisation du carrefour de Tagliu Isulacciu.

Déviations :

- o poursuite des études des déviations d'Ulmetu, Santa Lucia di Portivechju et Venacu.

Réfection des ponts :

- o approbation des opérations de reconstruction des ponts d'Albu et de Caitucoli.

Renforcement d'itinéraires :

- o achèvement des travaux de réfection de l'ex RD268 section Madunina-Santa Lucia di Tallà ;
- o achèvement des travaux de réfection de la chaussée sur 7 kms sur l'ex RD302 - col de Bellevalle ;
- o démarrage des travaux d'aménagement de l'ex-RD151 à Pigna ;
- o lancement des études sur l'ex RD84 Evisa-col de Verghju.

Création de voies douces :

- o achèvement des travaux de création d'une voie douce à Sartè ;
- o approbation de création d'une voie verte à Portivechju ;
- o poursuite des études de prolongation de la voie verte de Bunifaziu.

Traverses :

- o achèvement de l'opération de revitalisation du territoire de Prupia ;
- o approbation de la section 2, poursuite de l'opération d'aménagement de la traverse de Livia ;
- o poursuite des travaux en traversée d'Aucciani ;
- o poursuite des études pour la traverse de Vivariu ;
- o approbation des opérations d'aménagement des traverses de Tarabuccetta, Venacu, Vivariu, Purtichju, Bucugnà, Santa Lucia di Tallà et Figari.

2026 sera la 1^{ère} année d'exécution du nouveau PPI, avec la mise en œuvre d'opérations d'investissement répondant aux objectifs généraux de désengorgement des centres urbains, de développement des modes de déplacement doux, d'amélioration des conditions de circulation sur les axes principaux, et d'accessibilité de tous les territoires par la remise à niveau et la modernisation des réseaux secondaires.

Concernant l'entretien et la gestion du domaine public routier, un règlement de voirie unifié et un schéma directeur de l'exploitation routière seront présentés à l'Assemblée de Corse.



La voie verte reliant le secteur du Ricantu à l'échangeur d'A Bastilicaccia, un élément structurant de la mobilité sur le bassin ajaccien



La Collectivité de Corse mène une politique active de développement des voies vertes pour encourager les déplacements à pied et à vélo. L'objectif est d'offrir des parcours agréables, sécurisés et accessibles à tous, afin de favoriser le report modal.

La voie verte du Ricantu s'inscrit pleinement dans cette démarche. Elle constitue aujourd'hui un axe essentiel du réseau de mobilités douces du bassin ajaccien et a été conçue pour assurer une continuité efficace des déplacements.

Depuis son ouverture, plusieurs éléments témoignent de son succès :

- o une fréquentation forte, régulière et variée, preuve de son appropriation par les usagers ;
- o un usage équilibré entre piétons et cyclistes, avec une circulation fluide et sans difficulté notable ;
- o une bonne intégration paysagère et une acceptation positive par l'ensemble des utilisateurs.

Cette voie verte est ainsi devenue un élément structurant du territoire, au service des déplacements du quotidien comme des usages de loisirs.



o **55,4 M€** d'investissement.

L'infrastructure portuaire et aéroportuaire

La Collectivité de Corse (CdC) assure la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des infrastructures portuaires et aéroportuaires de l'île. Ces équipements structurants concourent à la continuité territoriale et au bon fonctionnement des échanges de personnes et de marchandises.

Dans un contexte marqué par l'évolution des normes techniques et réglementaires, ainsi que par la nécessité de prendre en compte les enjeux énergétiques et climatiques, la collectivité poursuit une politique d'investissement visant à garantir la sécurité, la conformité et la pérennité de ces infrastructures.

Elle est compétente pour la gestion des 4 aéroports (Ajaccio Napoléon Bonaparte, Bastia Poretta, Figari Sud Corse, Calvi Santa Catalina) et intervient sur les 18 infrastructures portuaires (7 ports de commerce, 8 ports de pêche et 3 ports mixtes).

L'année 2025 s'inscrit également dans la préparation de la mise en place d'un nouvel outil de gestion unifié, l'EPCI-CdC, destiné à renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique dans ces domaines.

Une programmation d'investissements maîtrisée dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

En 2025, la Collectivité de Corse a poursuivi la mise en œuvre du PPI 2017-2026, avec une enveloppe globale de 4,8 M€, consacrée à des opérations de réhabilitation, de sécurisation et d'études préalables.

Ces interventions s'inscrivent dans une logique de maintien en condition opérationnelle des ouvrages et de préparation des investissements structurants à venir.

Les interventions prioritaires sur les infrastructures portuaires

Les opérations conduites en 2025 ont principalement concerné les infrastructures portuaires, avec :

- o l'achèvement des travaux de réhabilitation de l'appontement Saint Joseph à Ajaccio ;
- o le lancement de diverses études sur les ports de pêche du Cismonte ;
- o la poursuite de différents travaux sur les ports de pêche du Cismonte, notamment le dragage du port de Centuri, le confortement des jetées du port de Santa Severa, ainsi que le remplacement du ponton de Barcaggiu et de celui d'Erbalunga ;
- o la création d'un réseau d'eaux usées au port de commerce d'Ajaccio ;
- o les travaux de mise en place de rambardes de la jetée du dragon et du môle génois à Bastia ;
- o la réalisation des travaux de réhausse du mur chasse mer de Scoglio Longo à Prupia ;
- o la poursuite des études pour le renforcement de la jetée du Marconaghju à Ajaccio et le lancement de la consultation du marché de travaux.

Les études structurantes sur les plateformes aéroportuaires

En matière aéroportuaire, l'année 2025 a été principalement consacrée à la conduite d'études techniques nécessaires à la préparation des opérations de mise en conformité et de sécurisation :

- o poursuite des études sur l'ensemble des 4 aéroports ;
- o approfondissement des études relatives au confortement du talus au seuil 02 de l'aéroport d'Ajaccio.

Ces travaux préparatoires s'inscrivent dans le cadre des exigences européennes en matière de sécurité aéroportuaire.



Code général des collectivités territoriales art. L.4424-22 et L.4424-23 fixant les compétences de la Collectivité de Corse dans les domaines portuaire et aéroportuaire.

Code de l'Aviation Civile.

Code des transports - Livre III.

Loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse.

Délibération n°17/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel d'investissements relatif aux infrastructures de transport pour la période 2017-2026.

Délibération n°24/128 AC de l'Assemblée de Corse du 24 octobre 2024 approuvant la création du syndicat mixte ouvert pour la gestion des aéroports de Corse et du syndicat mixte ouvert pour la gestion des ports de Corse.

Délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025 approuvant les statuts de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse (EP-CI-C).



Focus 2025

Sécuriser l'approvisionnement énergétique de l'île : focus sur l'appontement Saint-Joseph à Aiacciu

Infrastructure stratégique pour le Pumontu, l'appontement Saint-Joseph joue un rôle essentiel dans l'alimentation énergétique de l'île. Il permet l'accueil régulier de navires assurant l'approvisionnement de la centrale du Vazzu, ainsi que des dépôts pétroliers, en essence et en gasoil.

Équipé d'installations exploitées par EDF et les dépôts pétroliers de la Corse (DPLC), notamment des réseaux de canalisations et des dispositifs de sécurité incendie, cet ouvrage constitue un maillon clé des opérations de déchargement d'hydrocarbures.

Face à ces enjeux, la CdC a engagé une opération de réhabilitation visant à renforcer la sécurité des installations et à garantir la continuité de l'approvisionnement énergétique de l'île.

Un défi technique et environnemental majeur

Les travaux ont été conduits sans interruption de l'exploitation, avec le maintien de l'accueil des navires pétroliers (en moyenne 3 à 4 escales par mois, d'une durée de 1 à 2 jours). Cette contrainte forte imposait une organisation de chantier particulièrement exigeante afin d'assurer, en permanence, la continuité du service.

L'opération s'est également inscrite dans un cadre réglementaire strict, intégrant des exigences élevées en matière de sûreté et de protection de l'environnement, notamment pour la préservation des herbiers de posidonie et des espèces marines protégées (patelles).

Perspectives 2026

- la création de l'EPCI-CdC au 1^{er} janvier 2026 ;
- l'établissement d'un Plan pluriannuel d'investissements pour les ports et aéroports de Corse, coconstruit avec l'EPCI-CdC ;
- la poursuite des opérations de réhabilitation des ports de pêche du Cismonte ;
- le lancement des travaux de renforcement de la jetée du Marconaghju à Aiacciu.

I trasporti per treno è l'intermodalità

La Collectivité de Corse (CdC) assure l'organisation et le développement des transports publics de voyageurs. Propriétaire de l'infrastructure ferroviaire, elle définit les orientations stratégiques, pilote les investissements et structure l'offre de transport à l'échelle du territoire. Dans ce cadre, elle confie l'exploitation du réseau ferré à l'EPIC Chemin de fer de la Corse (CFC), établissement créé au 1^{er} janvier 2024. Le réseau ferroviaire corse constitue une armature essentielle des mobilités, reliant les principales polarités territoriales d'Ajaccio, Corti, Bastia et Calvi.

Il s'appuie sur une triple offre :

- des services de navettes périurbaines dans les agglomérations d'Ajaccio, Bastia, et Calvi ;
- des liaisons interurbaines structurantes à Ajaccio, Corti, Bastia et Calvi ;
- des services de navettes dans les agglomérations d'Ajaccio, Bastia, et Calvi.

Pensé comme une alternative crédible à l'usage de la voiture individuelle, le train répond aux enjeux contemporains de mobilité : accessibilité, maîtrise des coûts de déplacement et transition environnementale. Il s'inscrit pleinement dans une logique de service du quotidien pour les utilisateurs, tout en contribuant à la réduction des émissions et à la préservation des équilibres territoriaux.

Moderniser, fiabiliser, sécuriser les infrastructures

Dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2017-2026, l'année 2025 marque une nouvelle étape dans la transformation du réseau ferroviaire, avec la poursuite d'opérations majeures.



Chiffre clé

- **16,2 M€** mobilisés par la Collectivité de Corse :
 - mise en service de la signalisation commande centralisée voie unique, renforçant la robustesse de l'exploitation ;
 - livraison de la modernisation de la gare d'Ajaccio, contribuant à l'amélioration de l'accueil et du service ;
 - régénération des 5 grands ponts métalliques de Muzzile, Casamozza, Prunelli, Ascu et Albanu, éléments structurants de la ligne centrale ;
 - lancement de la maîtrise d'œuvre (MOE) pour la rénovation du pont d'Ascu-Balagna ;
 - déploiement du système d'information voyageurs ;
 - aménagement et mise en accessibilité des points d'accès au réseau (Pôle d'échanges multimodal (PEM) Ajaccio, PEM Caldaniccia, Aucciani, Vizzavona, Venacu, PEM Corti, Tattò, PEM Casamozza, PEM U Borgu) ;
 - conduite des études pour la sécurisation des passages à niveau ;
 - avancement des études de mise en sécurité des 5 tunnels, intégrant le dispositif radio sol-train ;
 - mise en œuvre du programme de révision à mi-vie des Mât/Support de signalisation normalisé AMG 800 - RG16 (1^{ère}) ;
 - engagement des études pour la commande du nouveau matériel roulant ;
 - avancement des études pour l'entrée de ville d'Ajaccio ;
 - finalisation des études des PEM de Mizana et Caldaniccia ;
 - réalisation des études relatives aux ateliers d'Ajaccio et de Lumiu ainsi qu'aux quais de Casamozza.



Code général des collectivités CGCT art. L.4424-24 transférant le réseau ferré de Corse dans le patrimoine de la Collectivité de Corse.

CGCT article L.4424-16 chargeant Collectivité de Corse de l'organisation des liaisons interdépartementales prévues par les dispositions relatives aux services collectifs de transport du Plan d'aménagement et de développement durable.

Délibération n°17/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel d'investissements relatif aux infrastructures de transport pour la période 2017-2026.

Délibération n°23/039 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2023 approuvant la création de l'EPIC des Chemins de fer de la Corse.

Délibération n°23/183 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2023 approuvant le contrat d'objectifs, de performance et d'exploitation (COPE) du Chemin de fer de la Corse.

Délibération n°25/120 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 approuvant le plan pluriannuel d'investissements des infrastructures de transport pour la période 2026-2030.

En complément de cette dynamique d'investissement, les CFC ont conduit des opérations ciblées visant à garantir la performance et la continuité du réseau :

- renouvellement de la voie et du ballast en Balagne sur 1 km ;

- o remise à niveau de la voie entre Caldaniccia et Ricantu sur 2,4 km ;
- o allongement de la voie dans le dépôt d'Aiacciu ;
- o acquisition d'un chariot élévateur à moteur thermique.

Ces interventions contribuent directement à la fiabilité de l'exploitation et à la qualité du service rendu aux utilisateurs.



- o **640 000 € HT** d'investissements

Perspectives 2026

La CdC affirme une ambition claire de faire du train un pilier des mobilités de demain, au service de l'ensemble des utilisateurs et du développement équilibré du territoire.

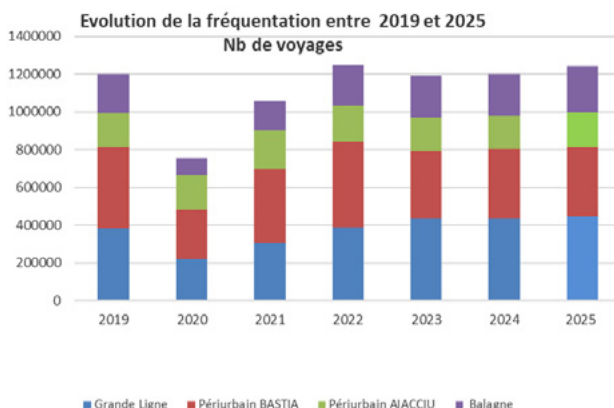
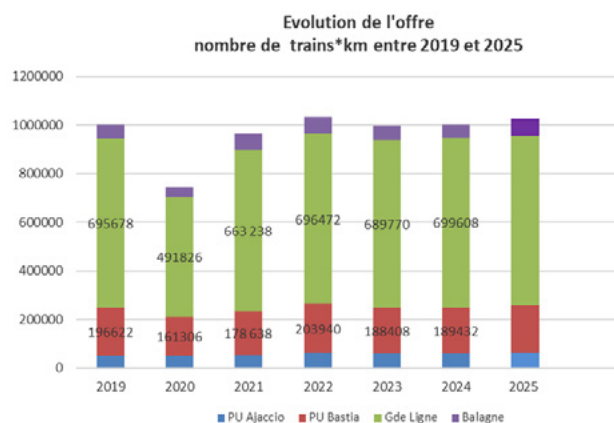
L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des efforts engagés :

- o mise en service des 5 grands ponts métalliques de Casamozza, Muzile, Albanu, Prunelli et Ascu (ligne centrale) ;
- o lancement des travaux de rénovation des gares de Lisula et Calvi ;
- o équipement des 5 tunnels (télécommunications et éclairage) ;
- o harmonisation des équipements en gare (mobilier et éclairage) ;
- o déploiement du système d'information des voyageurs (SIG) ;
- o poursuite des études pour la création de la halte souterraine au Palais de Justice de Bastia.

Dans une perspective de long terme, plusieurs projets stratégiques sont poursuivis :

- o finalisation des études pour la commande du futur matériel roulant ;
- o études pour l'électrification des services périurbains Bastia et Aiacciu ;
- o renouvellement voie-ballast sur la section Bastia-Casamozza.

Principaux indicateurs d'offre et de fréquentation



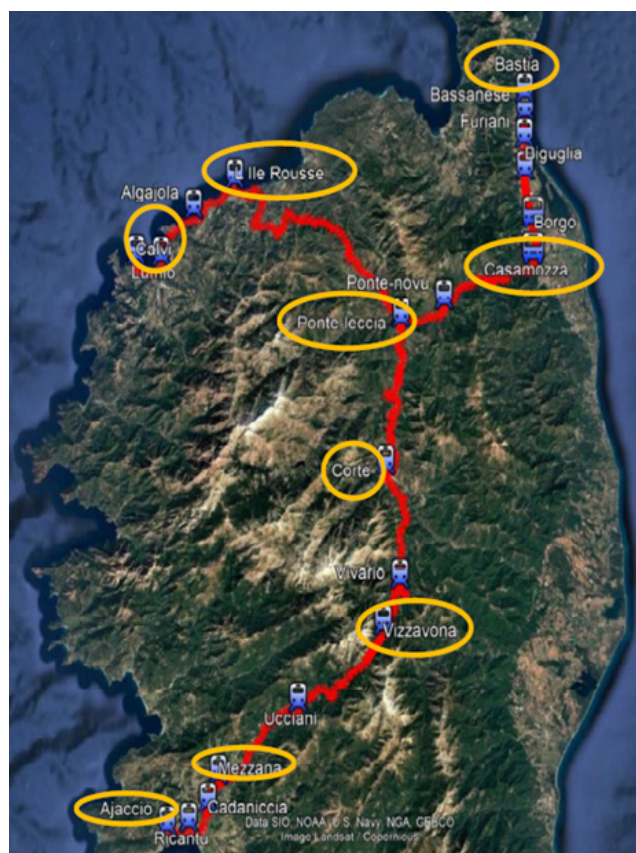
Une signalisation modernisée au service d'un réseau plus sûr et plus performant

La mise en service de la commande centralisée voie unique (CCVU) marque une avancée majeure pour le réseau ferroviaire corse. Ce dispositif permet de moderniser en profondeur la gestion des circulations, tout en renforçant significativement la sécurité et la performance du réseau.

Porté par la Collectivité de Corse, ce projet structurant de création, d'aménagement des sections de croisement et d'extension de la commande-contrôle centralisée s'inscrit dans une logique globale de modernisation des infrastructures. Il se traduit concrètement par :

- o la mise en œuvre d'une signalisation modernisée à l'échelle du réseau corse afin d'améliorer la fluidité et la performance dans la gestion des circulations ;
- o l'augmentation du niveau de sécurité sur le réseau en supprimant les risques inhérents au cantonnement téléphonique ;
- o la création de points d'entrecroisements afin d'augmenter la capacité de la structure ;
- o la rénovation de bâtiments pour l'accueil d'équipements techniques.

Véritable levier d'optimisation, la CCVU contribue ainsi à améliorer la régularité des circulations et la qualité de service offerte aux utilisateurs, tout en accompagnant le développement futur du réseau.



Périmètre géographique :

- o signalisation sur 20 gares (dont régénération de 5 gares) sur les lignes centrale et Balagne ;
- o PCC à Bastia ;
- o PCS à Casamozza ;
- o information voyageurs et sono sur 9 gares ;
- o équipement de 12 rames AMG, 3 Soulé et 2 locotracteurs en DAAT.

I trasporti interurbani è sculari

La Collectivité de Corse (CdC), dans le cadre de ses compétences en matière de mobilité, assure l'exploitation des lignes de transport interurbain de voyageurs, ainsi que l'organisation, la gestion et le financement des services de transport scolaire, y compris pour les élèves en situation de handicap.

À travers une politique volontariste, elle œuvre au développement, à l'amélioration et à l'harmonisation de cette offre de transport alternative sur l'ensemble du territoire insulaire, afin de garantir un accès équitable à la mobilité.

L'attribution d'aides dédiées aux transports scolaires et aux élèves en situation de handicap constitue un levier essentiel de la politique des transports routiers et de soutien apporté aux familles.

Un investissement financier soutenu au service de l'amélioration continue des transports scolaires

En 2025, le réseau de transport scolaire s'est structuré autour de 386 lignes, dont 188 en Pumonti et 198 en Cismonte, permettant d'assurer quotidiennement le transport de plus de 11 137 élèves.



○ **28,5 M€** consacrés aux transports scolaires.

En complément de cette offre, des dispositifs spécifiques ont été mobilisés :

- 284 élèves en situation de handicap (TEH) ont bénéficié d'un transport adapté, dont 135 en Pumonti et 149 en Cismonte, pour un montant de 3,5 M€ ;
- le dispositif d'allocations individuelles de transport a concerné 83 familles, dont 67 en Cismonte et 16 en Pumonti, pour un montant total de 95 000 €. Ce dispositif permet de répondre aux situations d'absence de desserte ou aux besoins d'accompagnement individualisé.

Dans le cadre du renouvellement et de l'optimisation de l'offre, 73 lots de marchés transport scolaire ont été lancés et attribués en Cismonte.

L'offre de transport a été renforcée avec la mise en service de 5 nouvelles lignes de transport scolaire, 2 en Cismonte et 3 en Pumonti :

- PM607 : Aghione lieu-dit Samuletu / Ecole primaire d'Aleria (Lustincone) ;
- CL608 : Tagliu è Isulacciu-Isulacciu / Peru-Casavecchie / I Fulelli ;
- PM219 : Casella / Aquadoria ;
- PM377 : Gabriellu / EP Sari Sulinzara ;
- PC378 : Coghja / Vicu.

Des transports interurbains de voyageurs qui s'adaptent aux besoins du territoire

La CdC a poursuivi l'organisation et le suivi de ces services, en lien avec les acteurs locaux, afin d'assurer la continuité de l'offre et son adaptation aux besoins de mobilité. En matière de transport interurbain, la collectivité a assuré en 2025 l'exploitation de 12 lignes régulières, participant à la desserte des principaux pôles du territoire. Dans le cadre de l'évolution du réseau, une nouvelle ligne interurbaine (C10 : Purtivechju / Bastia) a été mise en service, contribuant au renforcement de l'offre de mobilité.



○ **2,7 M€** consacrés aux transports interurbains.



Délibération n°18/275 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2018 portant adoption d'un nouveau règlement territorial harmonisé des transports scolaires.

Délibération n°19/133 AC de l'Assemblée de Corse du 25 avril 2019 portant adoption du règlement territorial des transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap.

Perspectives 2026

- renouvellement des marchés pour 19 lots de transport scolaire en Cismonte ;
- renouvellement du marché de transport interurbain - ligne C13 « Navette Restonica » ;
- mise en service d'une plateforme numérique de billetterie pour l'acquisition de titres de transport pour les transports interurbains, la navette de la Restonica, la navette maritime de Ghjirulata et les transports ferroviaires ;
- mise en place d'un parcours d'inscription unique via l'outil Pégase pour l'ensemble des élèves, y compris en situation de handicap, afin de simplifier les démarches, garantir l'égalité de traitement et fluidifier la gestion en lien avec la Maison des personnes handicapées (MDPH) de la Collectivité de Corse.

L'accunciamentu è a trasfurmazione digitale di a Corsica

En application de l'article L.1425-2 du Code général des collectivités territoriales, la Collectivité de Corse (CdC) est compétente pour l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN).

Adopté en 2022 par l'Assemblée de Corse sous l'intitulé Smart Isula, ce schéma fixe le cadre stratégique du développement numérique de la Corse.

Dans ce cadre, la CdC exerce son rôle de cheffe de file en matière d'aménagement numérique, en assurant la coordination des initiatives et la cohérence des actions à l'échelle du territoire.

Les infrastructures de télécommunications et réseaux

Les actions sont articulées autour de 3 axes :

- **La fin de la construction du réseau très haut débit de la Corse en fibre optique : une avancée majeure**
10 580 nouvelles prises ont été construites, portant le total à 192 680 prises sur les 196 390 prévues soit 22 000 prises supplémentaires par rapport aux engagements initiaux du contrat. Le réseau est déployé à plus de 98 %. Pour s'assurer de sa qualité, des audits ont été réalisés sur le réseau tout au long de l'année.
- **Le lancement d'une procédure de délégation de service public (DSP) en vue de doter la Corse d'infrastructures numériques souveraines**
Cette procédure vise à sélectionner un opérateur afin :
 - d'assurer l'évolution de 2 DSP arrivant à échéance en 2026, celle de 2005 relative au réseau haut débit, et celle de 2011 relative à l'exploitation d'un câble sous-marin ;
 - de proposer une offre de services de télécommunications et numériques élargie en s'appuyant sur un socle d'infrastructures multi-services (réseaux de collecte en fibre optique, câbles sous-marins, datacenters, réseaux mobiles, internet des objets).
- **La poursuite de l'amélioration de la couverture mobile 4G**
Dans le cadre du programme New Deal Mobile, la CdC poursuit son engagement dans l'amélioration de la couverture mobile 4G, notamment dans les zones les plus enclavées. En 2025, 11 nouveaux sites mobiles ont été mis en service, portant à 79 le nombre de sites opérationnels sur les 125 prévus. Par ailleurs, des campagnes de mesures sur le terrain ont été menées pour identifier les zones encore mal desservies.

Une dynamique territoriale d'ouverture des données et d'intelligence artificielle (IA)

En 2025, les activités en matière de donnée et d'intelligence artificielle se sont organisées autour de 3 axes majeurs :

- **Le renforcement du rôle structurant de la plateforme Data Corsica de la CdC pour la donnée territoriale**
Avec un catalogue de plus de 600 jeux de données, organisés en 15 thématiques, la plateforme data.corsica s'est imposée dans le domaine de l'ouverture des données publique de la Corse. L'usage de la plateforme a connu une progression marquée en 2025.



Délibération n°22/074 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2022 approuvant le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Corse - SDTAN SMART ISULA.

Délibération n°25/060 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2025 prenant acte du rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse.

Délibération n°25/062 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2025 prenant acte du rapport d'information relatif à l'espace numérique de travail LEIA.

Délibération n°25/067 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2025 prenant acte du rapport d'information relatif à l'opération digital Factory in paesi.

Délibération n°25/047 CP de la Commission permanente du 21 mai 2025 approuvant l'acquisition des solutions SIG de la société ESRI France par le service SIG territorial.

Délibération n°25/133 CP de la Commission permanente du 29 octobre 2025 approuvant l'avenant n° 15 à la convention de concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit.

Délibération n°25/132 CP de la Commission permanente du 29 octobre 2025 - rapport sur la stratégie d'inclusion numérique en Corse (2025-2027) - cadre et perspectives.

Délibération n°25/161 AC de l'Assemblée de Corse du 30 octobre 2025 prenant acte du bilan et des perspectives de la démarche exploratoire autour de l'Intelligence artificielle au service de l'action publique en Corse.

Délibération n°25/185 CP de la Commission permanente du 17 décembre 2025 approuvant la demande de financement de la délégation de service public consacrée au socle d'infrastructures numériques souveraines.



Chiffres clés

- **+ 120 %** des appels aux interfaces de programmation (API) 1,5 million de requêtes enregistrées ;
 - **173** nouveaux jeux de données, dont 138 d'origine locale dans le catalogue ;
 - **12** datavisualisations ;
 - **3** applications métiers, couvrant des domaines aussi variés que la santé, les transports ou l'environnement ont été créées.
- **La finalisation du cadre éthique, organisationnel, juridique, financier d'un service public de la donnée et de l'IA pour la Corse**
La démarche collaborative autour de la création du service public de la donnée et de l'IA de la Corse a rendu ses principaux livrables. Ils seront présentés à l'Assemblée de Corse début 2026. Un appel à projet FEDER « Data & IA au service de l'intérêt général » a aussi été rédigé.
 - **La restitution des travaux et le retour d'expérience autour de la démarche exploratoire de l'Intelligence artificielle générative dans l'action publique**
Après 12 mois d'exploration, ce bilan était porté à la connaissance de l'Assemblée de Corse en octobre 2025.

Les systèmes d'information géographiques (SIG).

Les activités 2025 se sont organisées autour de 2 volets :

- **La fourniture d'applications cartographiques aux services de la CdC**
 - déploiement de l'outil « Agir avec les parents », dédié aux politiques de parentalité ;
 - applications « RIMANA » (réseau d'information sur les missions d'accueil du public) et l'annuaire jeunesse ;
 - lancement du « Portail des fonds européens » (DAEI), facilitant l'accès aux dispositifs de financement ;
 - développement de « Cartula di a lingua », une application interne au service de la politique linguistique ;
 - cartes thématiques issues des données de la Corse.
- **Le partage d'applications cartographiques à l'échelle territoriale autour de communautés d'acteurs publics liée à la géomatique**
 - diffusion des données cadastrales via une application dédiée auprès de 31 communes, 12 communautés de communes et 4 établissements publics ;
 - définition du périmètre d'action dans le projet de création d'un Open DFCI territorial (outil de prévention et de gestion des risques incendies) ;
 - étude d'opportunité sur la réalisation du Plan corps de rue simplifié (PCRS) à l'échelle territoriale.

A noter également :

- la gestion de la mise à disposition d'une plateforme technique SIG auprès de plus de 300 utilisateurs ;
- l'organisation de formations et de sensibilisations aux SIG en interne à la CdC comme en externe.

L'inclusion numérique, une dynamique renforcée

En 2025 il faut noter 4 types d'initiatives :

- **L'acculturation des citoyens au numérique**
 - accompagnement personnalisé de 192 usagers lors de 16 ateliers ouverts au public ;
 - participation de 300 personnes aux 3 conférences-débats organisées au Parc Galea, autour des questions sociétales liées au numérique.
- **L'acculturation des agents de la Collectivité à l'IA**
L'appropriation de l'intelligence artificielle par les agents s'est concrétisée par la conception et le déploiement des 1^{ers} ateliers dédiés à l'IA, ouverts à l'ensemble des agents.
- **Le renforcement de la stratégie et de l'action en faveur de l'inclusion numérique**
 - rédaction d'une feuille de route stratégique en matière d'inclusion numérique en concertation avec les acteurs concernés. Elle a été soumise et approuvée par l'Assemblée de Corse (CP) en octobre 2025 ;
 - lancement d'un appel à projet FEDER intitulé « Soutien aux acteurs de la médiation numérique en Corse ».
- **La poursuite du déploiement du numérique éducatif**
Le déploiement de l'espace numérique de travail (ENT) LEIA s'est poursuivi autour de :
 - la formation des enseignants (présentiel et distanciel) ;
 - l'intégration de ressources inclusives (600 ouvrages adaptés pour les élèves en difficulté ou allophones, l'adaptation de l'environnement numérique par l'IA pour les dyslexiques).

La fréquentation de l'ENT est significative, avec 4,5 millions de connexions à la plateforme durant l'année scolaire 2024-2025.



La Cybersécurité

Deux volets d'activité caractérisent l'année 2025 :

- **Une activité significative du centre de réponse à incident ouvert en avril 2024 (CSIRT Cybercorsica)**



Chiffres clés

- **25** incidents de cybersécurité pris en charge, 12 entreprises, 11 collectivités et 2 associations ;
- **14** sessions organisées de prévention et de sensibilisation, 228 participants : 17 entreprises, 16 collectivités, 1 association ;
- **24** rencontres sur l'ensemble de la Corse ;
- **1 835** participants informés et sensibilisés en matière d'animation participation active.

- **La finalisation de la rédaction de la stratégie Cyber de la Corse**

Après plus d'une année de travail, 2025 marque la finalisation des travaux du comité de suivi de la stratégie Cyber de la Corse. Tous les livrables ont été produits (livret stratégique, charte, gouvernance).

Cette stratégie sera soumise au vote de l'Assemblée de Corse avant l'été 2026.



Focus 2025

Une démarche pionnière autour de l'IA en Corse

Dès le printemps 2024, la CdC s'est engagée dans une initiative innovante dédiée à l'exploration des usages concrets de l'intelligence artificielle générative au service de l'action publique.

Pensée comme un véritable laboratoire d'expérimentation, cette démarche a permis de tester ces nouveaux outils en conditions réelles, d'en mesurer les apports et d'en identifier les limites. L'objectif est de poser les bases d'une utilisation à la fois efficace, éthique et maîtrisée de l'IA sur le territoire.

Déployée sur une année complète, l'expérimentation a mobilisé en 2025 une trentaine d'agents volontaires, impliqués dans cette dynamique collective d'innovation.

Les enseignements tirés ont été présentés à l'Assemblée de Corse en octobre 2025, marquant une étape clé dans la structuration d'une stratégie territoriale en matière d'intelligence artificielle.

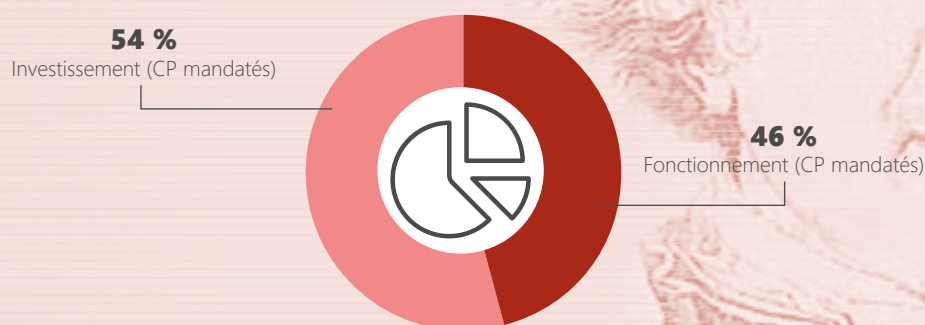
Avec cette initiative, la collectivité affirme son ambition celle de construire une IA choisie, responsable et pleinement au service des besoins de l'action publique insulaire.

Cunsolidà u sviluppu ecunomicu è rinfurzà a cumpetitività di u tissutu pruduttivu

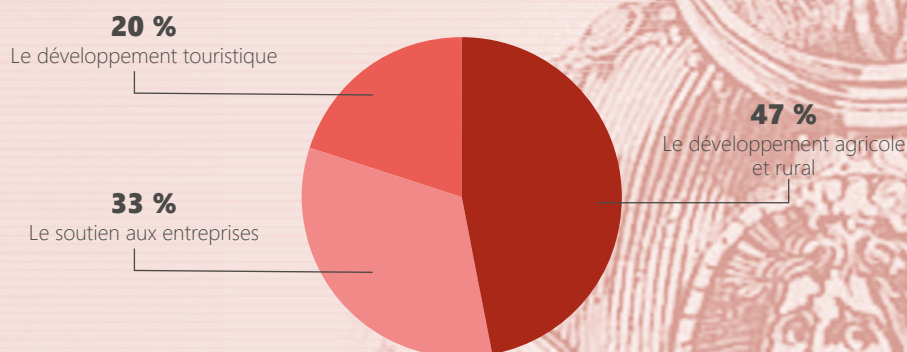
La Collectivité de Corse (CdC) exerce des compétences déterminantes en matière de développement économique, de soutien aux entreprises et de structuration des filières. Elle s'appuie notamment sur ses agences et offices pour accompagner les dynamiques économiques du territoire. Elle intervient aux côtés des acteurs économiques pour soutenir l'initiative, encourager l'innovation et accompagner les transitions, en tenant compte des spécificités de l'économie insulaire. À ce titre, elle conduit une politique visant à renforcer la compétitivité du tissu productif, à soutenir l'emploi et à favoriser un développement économique durable et équilibré.

Budget

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement



Répartition des dépenses réalisées par politique



Dépenses totales de l'axe

CP votés en 2025 :

76 386 912 €

CP mandatés en 2025 :

76 198 157 €

Taux de réalisation **99,75 %**

Total Fonctionnement

CP votés en 2025 :

34 954 945 €

CP mandatés en 2025 :

34 814 545 €

Taux de réalisation **99,60 %**

La programmation financière



Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Total Investissement

CP votés en 2025 :

41 431 967 €

CP mandatés en 2025 :

41 383 612 €

Taux de réalisation **99,88 %**

Données issues du compte financier unique (CFU) 2025

U sviluppu agriculu è campagnolu

La Collectivité de Corse (CdC), compétente en matière d'agriculture et de développement rural et forestier, définit les orientations stratégiques de la politique publique insulaire dans ces domaines.

L'Office du développement agricole et rural de Corse et du développement rural et forestier (ODARC) en assure la mise en œuvre. Cette articulation entre décision stratégique (Collectivité de Corse) et exécution opérationnelle (ODARC) permet une politique agricole et rurale cohérente, adaptée aux spécificités insulaires et aux défis contemporains.

Clôture du PDRC

Le Programme de développement rural de la Corse (PDRC) s'est clôturé le 31 décembre 2025. Comme dans toute fin de programmation, la gestion des paiements a nécessité un suivi et une réactivité importante de la part des équipes de l'organisme payeur de l'ODARC. En effet, de nombreux dossiers notamment des services extérieurs à l'Office ont été déposés tardivement, engendrant un surcroît très important de travail lors du dernier trimestre 2025. L'engagement des services de l'ODARC a toutefois permis de clôturer la programmation PDRC avec un taux de réalisation de plus de 94 %, plaçant la Corse au-dessus de la moyenne des régions françaises. A titre d'information, ce taux était de 85 % en début d'année 2025, ce qui signifie que ce sont près de 30 M€ qui ont été payés en 2025 au titre du PDRC.

Déploiement du volet corse du Plan stratégique national 2023–2027 (PSN)

L'ODARC est l'organisme payeur du Fonds européen agricole et de développement de l'espace rural (FEADER). A ce titre, il est service instructeur de l'ensemble des interventions du volet corse du PSN. Le déploiement des dispositifs PSN s'est poursuivi en 2025 avec le lancement des appels à projets (AAP), « Mise en valeur agricole », « Cultures protéiques-secteur élevage », « Projets collectifs de transformation fermière », « Electrification des exploitations agricoles », « Biosécurité porcine », « Amélioration des peuplements forestiers », « Entreprises de la filière forêt-bois », « Infrastructures forestières et élaboration », révision et animation des document d'objectifs (DOCOB), plan de gestion des sites Natura 2000. Les dispositifs « Matériels agricoles » et « Bâtiment agricoles » de même que celui relatif à l'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs, lancés en 2024, ont connu une forte progression en termes de programmation. Concernant les mesures SIGC, les aides à la conversion en AB et aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ont également été programmées et payées durant 2025 de même que l'ICHN. Les services de l'ODARC ont également travaillé en partenariat avec les groupes d'action locale (GAL) pour sécuriser et finaliser les fiches-actions relatives au programme Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER).

Certification des comptes 2025 de l'OP ODARC

A l'issue de l'audit des comptes de l'Office en 2025, l'OP ODARC a obtenu la note de 3,3 sur 4 par la Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCCOP). Cette cotation atteste du bon fonctionnement de l'ODARC dans ses missions d'organisme payeur du FEADER en Corse.



Délibération CP 25/097 de la Commission permanente du 23 juillet 2025 approuvant le projet « Genoty'Capra »

Dans le cadre stratégique défini par l'Assemblée de Corse, l'ODARC inscrit son action en 5 enjeux de politique publique :

1. orienter l'accompagnement public vers la production, l'autonomie alimentaire et l'efficacité environnementale ;
2. protéger, maîtriser et mobiliser le foncier ;
3. appréhender le développement agricole à l'aune du changement climatique ;
4. intensifier la connaissance au travers de la recherche appliquée et de l'innovation afin de faire face aux défis qui se posent au monde agricole insulaire ;
5. consolider l'approche territoriale et la transversalité entre l'ODARC et les autres offices et agences.



Chiffres clés

- **60,9 M€** aides payées (+ 27 % par rapport à 2024) ;
- **53,5 M€** aides attribuées :
 - 991 dossiers de demandes d'aides agricoles non surfaciques, forestières ou rurales programmés dont :
 - 91 en PDRC ;
 - 731 en PSN ;
 - 169 hors PDRC/PSN (crédits CdC uniquement).

Actions d'animation et de sensibilisation en faveur du débroussaillage légal

En septembre 2021, l'ODARC a intégré les agents du débroussaillage légal dans le cadre du transfert du service agroenvironnement de l'OEC. Cette équipe conduit des actions orientées vers la prévention des incendies en milieu rural. Ces actions se déploient auprès :

- o des maires pour présenter les conditions d'élaboration d'un plan communal de débroussaillage (PCD) et assurer un accompagnement administratif et technique pour l'élaboration et la mise en œuvre du PCD ;
- o des propriétaires concernés en les informant de leurs obligations et en leur apportant un conseil technique.

Depuis 2022, 92 communes (56 en Haute-Corse et 36 en Corse du Sud) ont sollicité l'ODARC pour un accompagnement administratif et technique.

Au terme de l'année 2025, cet accompagnement se traduit par le bilan suivant :

- o 68 communes ont défini une stratégie communale de débroussaillage :
 - 34 communes sont actuellement engagées dans une phase d'application ;
 - 34 communes se situent dans une phase d'évolution et d'ajustement de leur stratégie, à la suite d'une ou plusieurs réunions d'étape.
- o 24 communes se trouvent dans une phase préalable d'état des lieux, étape préparatoire à la définition d'une stratégie communale.

Par ailleurs, 6 communes (3 de Haute-Corse et 3 de Corse du Sud) ont souhaité suspendre temporairement l'accompagnement, notamment en raison de la révision en cours de leurs plans locaux d'urbanisme (PLU) et 6 communes de Corse du Sud estiment que la situation relative au respect des obligations légales de débroussaillage est désormais satisfaisante.

Projet de recherche agronomique appliquée

L'ODARC en tant qu'acteur de la recherche agronomique appliquée a déposé en janvier 2025 le projet Agriresilienza dans le cadre de l'AAP « Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe » du programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027.

En effet, les systèmes de production agricoles insulaires sont questionnés sur leur capacité à s'adapter aux effets du dérèglement climatique, à s'orienter vers la mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement et à nourrir la population. Dans cette optique, l'ODARC, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'Université de Corse, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (CRVI), l'Association régionale pour l'étude et la formation en langue et culture corse (AREFLEC), Inter Bio Corse ont proposé un projet de recherche agronomique destiné à apporter des réponses à deux enjeux majeurs de l'agriculture corse à savoir, la réduction des dépendances alimentaires et l'adaptation des productions aux effets du dérèglement climatique.

À travers ces enjeux, le projet se propose de s'intéresser plus particulièrement aux questions relatives à la fonction nourricière de l'agriculture corse, à l'adaptation des pratiques de production aux effets du dérèglement climatique et à la lutte sanitaire contre les ravageurs.

Les travaux se déclinent en 5 « Work packages » (WP) :

1. WP1 : contribuer à diminuer la dépendance alimentaire de la Corse en focalisant les actions de recherche appliquée sur l'accroissement de la production locale de fourrages et de céréales et la consolidation de la production de lait et de fromages ;
2. WP2 : mieux comprendre les effets du dérèglement climatique sur les productions apicoles et les adaptations possibles au niveau des exploitations ;
3. WP3 : lutter contre les ravageurs *Tapinoma magnum* et *Jacobiasca lybica* en envisageant la recherche de biocides naturels et la mise au point d'une approche sémiochimique ;
4. WP4 : innover dans les territoires de la châtaigneraie pour valoriser les ressources castanéicoles ;
5. WP5 : relier les activités de production aux usages alimentaires locaux. Les stations expérimentales d'Altiani et de Migliacciaru serviront de support aux travaux envisagés.

Le plan Ambition et les plans collectifs de lutte sanitaire

Dans le cadre du « plan Ambition 2021-2025 : projets pour le développement des filières de production agricole de Corse », 42 projets ont été financés en 2025 pour un budget de près de 3,8 M€ de la CdC.





Ces financements permettent de soutenir les actions menées par les chambres d'agriculture et les organisations professionnelles agricoles notamment en matière d'appui technique, d'accompagnement des démarches qualités et de promotion des produits sous signes officiels de qualité. En parallèle, l'accompagnement de projets visant à la lutte sanitaire principalement en élevage ont été poursuivis : plans tremblante, Capra Sana et Aujeszky.

La marque Lignum Corsica

Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) par l'ODARC, elle bénéficie d'une accréditation COFRAC garantissant la rigueur et la crédibilité de son processus de certification. En 2025, le réseau a connu une forte progression avec 11 entreprises désormais certifiées (3 en cours d'audit, 4 reconnues en approvisionnement et 2 cabinets d'architecture labellisés « prescripteurs »). Plusieurs chantiers emblématiques ont été lancés, illustrant la montée en puissance de la démarche dans les marchés publics et privés.

L'ODARC a multiplié les actions pour promouvoir la certification :

- o rédaction d'un guide de prescription afin d'intégrer efficacement les exigences Lignum Corsica dans les marchés publics ;
- o participation à plusieurs événements : Salon du BTP, Festa di a furesta e di u legnu, permettant de sensibiliser un large public et de renforcer la visibilité de la marque.

La promotion des produits et de l'agriculture corse

L'ODARC a organisé la présence de la Corse au Salon International de l'Agriculture (SIA) qui s'est déroulé du 22 février au 2 mars 2025 à Paris - Porte de Versailles. La Corse disposait d'une surface à aménager de 430 m² située dans le hall des régions françaises (hall 7.2). L'emplacement en fond de hall n'a pas été propice à une bonne fréquentation et une baisse assez sensible des ventes s'est fait ressentir également due certainement à un contexte économique peu favorable. Le concept 2025 reposait sur le slogan « Une terre, une culture, un avenir à défendre » qui résonnait comme un appel engagé qui dépasse les frontières de la Corse dans un contexte agricole particulier, une invitation à l'action en adéquation avec les valeurs et l'identité de l'agriculture corse. L'ODARC a également poursuivi ses campagnes de communication en local notamment sur l'agneau de lait et le cabri, la mise en avant de la route des sens authentiques qui poursuit son développement avec près de 500 adhérents et du label Gusti di Corsica qui dénombre désormais une vingtaine de restaurants partenaires.

Les perspectives 2026

- o Déployer l'ensemble des dispositifs du PSN en cohérence avec les orientations politiques de développement de la production pour diminuer la dépendance alimentaire et assurer une sécurisation des exploitations ;
- o Consolidation et déploiement des marques Lignum Corsica et Gusti di Corsica ;
- o Construire un nouveau plan d'accompagnement des projets collectifs en adéquation avec les besoins des filières ;
- o Préparer la nouvelle PAC.



Focus 2025



Genoty'Capra

L'ODARC a présenté le projet Genoty'Capra, projet incontournable pour la filière caprine corse qui présente de nombreux intérêts que ce soit au niveau du schéma de sélection ou pour répondre à la problématique sanitaire.

La technique du génotypage permettra notamment de mieux gérer la variabilité génétique en limitant la consanguinité dans les troupeaux, de réaliser de l'assignation de parenté pour une meilleure connaissance des généalogies et de contribuer également à la maîtrise de la situation sanitaire vis-à-vis de l'arthrite encéphalite caprine virale (CAEV) et/ou de la paratuberculose.

La Collectivité de Corse participera à ce projet porté par l'ODARC et ses partenaires à hauteur de 702 290 € sur 5 ans.

U sustegnu à l'impresa

La Collectivité de Corse (CdC) définit et pilote la politique de développement économique du territoire. Elle en fixe les orientations stratégiques, notamment à travers le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). L'Agence de développement économique de la Corse (ADEC), établissement public de la Collectivité, en constitue l'outil opérationnel. Elle traduit ces orientations en actions concrètes au service des entreprises, des territoires et de l'emploi.

2025, l'affirmation de l'ADEC comme investisseur public de référence en Corse

Le niveau d'activité enregistré en 2025 confirme le rôle central de l'ADEC comme investisseur public de référence et point d'entrée privilégié pour les porteurs de projets en Corse. La CdC, via l'ADEC, a ainsi maintenu un haut niveau d'intervention en faveur du tissu économique insulaire. L'action s'est inscrite dans le cadre des orientations d'« Ecnunia 2030 ».



Chiffres clés

- **+ 1 000** sollicitations d'entreprises ;
- **400** visites d'entreprises ;
- **298** dossiers accompagnés ;
- **253** emplois créés ;
- **742** emplois maintenus ;
- **≈ 10 M€** d'aides directes attribuées.

Le dispositif « Impresa Sì » a constitué le principal levier d'intervention (près de 3 M€ mobilisés), tandis que l'appel à projets « CRESCE » a permis d'accompagner 146 projets, notamment dans les zones rurales et de montagne, illustrant l'attention portée à l'équilibre territorial.

En complément des aides directes une part significative des sollicitations a été orientée vers les instruments financiers de la plateforme territoriale « Fin'impresa » réunissant notamment CADEC, CAPI, ADIE et Femu Qui renforçant l'effet levier des financements publics.

Structurer les filières économiques et renforcer les dynamiques collectives

En 2025, la CdC a poursuivi, à travers l'ADEC, une stratégie de structuration des filières prioritaires et de renforcement des dynamiques collectives dans un contexte marqué par des transitions économiques, environnementales et technologiques majeures.

L'observatoire Corsica Statistica a produit 7 études sectorielles, contribuant à une meilleure connaissance des écosystèmes économiques. Parallèlement, une vingtaine d'actions ont été déployées dans des secteurs stratégiques :

- bâtiment et énergie (rénovation énergétique, habitat durable) ;
- industries agroalimentaires ;
- industries culturelles et créatives ;
- cosmétique ;
- numérique (cybersécurité, compétences) ;
- nautisme ;
- économie du Bien vieillir.

L'accent est mis également sur la transition énergétique avec un accompagnement renforcé des entreprises du bâtiment, ainsi que sur la structuration de filières comme l'agroalimentaire. Des initiatives ciblées ont aussi soutenu les industries culturelles, créatives et cosmétiques. Par ailleurs, des filières stratégiques comme



Quadru d'Azzione

Articles L4424-27 à 30 du CGCT ADEC met en œuvre les compétences de la Collectivité de Corse en matière d'interventions économiques.

Délibération n°22/101 AC du 1^{er} juillet 2022 de l'Assemblée de Corse « Ecnunia 2023 » approuvant la révision du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Délibération n°25/038 CP du 23 avril 2025 de la Commission permanente approuvant la prorogation de l'aide exceptionnelle au fonctionnement de Inizià.

Délibération n°25/057 AC du 24 avril 2025 de l'Assemblée de Corse approuvant l'actualisation de la politique d'ingénierie financière.

Délibération n°25/059 AC du 24 avril 2025 de l'Assemblée de Corse approuvant la création d'un nouveau dispositif d'accompagnement à l'export des entreprises cofinancé à parité avec Business France.

Délibération n°25/096 CP du 23 juillet 2025 de la Commission permanente approuvant le rapport modificatif visant à intégrer le soutien aux entreprises en difficulté.

Délibération n°25/107 CP du 1^{er} octobre 2025 de la Commission permanente sur la gestion du fonds professionnel de capital investissement Travalcà

Délibération n°25/145 CP du 29 octobre 2025 de la Commission permanente autorisant la signature de la convention actant le transfert à la CdC des crédits Etat pour le pôle CAPENERGIES.

l'aéronautique et le numérique ont bénéficié d'actions pour améliorer leur performance et les compétences, notamment en cybersécurité.

Enfin, de nouveaux secteurs comme le Bien vieillir et le nautisme sont encouragés afin de stimuler l'innovation et le développement durable du territoire.

La territorialisation de l'action économique, levier du développement des territoires

En 2025, la territorialisation de l'action de l'ADEC s'est confirmée comme un axe majeur de la politique économique régionale, reposant sur un partenariat renforcé avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

2 Chiffres clés

- **15** conventions territoriales actives avec EPCI destinées à soutenir un développement économique équilibré et adapté aux spécificités locales ;
- **405 K€** mobilisés pour des projets locaux illustrant la volonté de consolider une action économique de proximité fondée sur la coopération territoriale.

L'ADEC a accompagné des projets structurants en faveur de l'emploi et du développement local, dont l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » en Costa Verde. Elle a également renforcé sa présence de terrain (permanences, ingénierie, animation territoriale).

Les chambres consulaires, partenaires clés de l'action économique

En 2025, l'ADEC a consolidé son partenariat en s'appuyant sur les chambres consulaires pour déployer son action au plus près des entreprises.

3 Chiffres clés

- **15 000** entreprises informées ;
- **3 000** entreprises accompagnées ;
- **360 K€** mobilisés pour la CCI de Corse ;
- **115 K€** mobilisés pour la Chambre des métiers et de l'artisanat.

L'innovation comme moteur de transformation économique

En 2025, l'engagement s'est poursuivi en faveur de l'innovation en animant l'écosystème et en accompagnant les projets innovants, en cohérence avec le SRDEII et la Stratégie de spécialisation intelligente 2021-2027.

L'action s'est traduite par :

- la participation au projet européen de coopération CIIRCLE et le lancement du projet à Gênes puis sa présentation en Corse (130 entreprises insulaires identifiées) ;
- l'instruction de dossiers relevant du PIA4 en mobilisant notamment le RDI et la Pattu Innuvazione (960 K€) ;
- la poursuite du partenariat avec la fondation de l'Università di Corsica.

4 Chiffres clés

- **700 K€** mobilisables pour l'incubateur Inizià ;
- **14** startups accompagnées au salon VivaTech.

Le déploiement de la stratégie RSE

En 2025, l'ADEC a engagé la mise en œuvre opérationnelle de sa stratégie RSE en déployant un dispositif d'accompagnement des entreprises dans leurs transitions. Une boîte à outils accessible en ligne a été mise à disposition, intégrant notamment un outil d'auto-évaluation, un répertoire des aides et un annuaire d'experts. Cette action s'inscrit dans une volonté de faire de la RSE un levier de compétitivité et de transformation durable du tissu économique insulaire, en lien avec les partenaires institutionnels et économiques.

Une fonction d'observation stratégique consolidée

L'observatoire Corsica Statistica a consolidé son rôle d'aide à la décision pour la CdC par :

- le suivi des prix (grande distribution, carburants) ;
- les analyses conjoncturelles ;
- les diagnostics socio-économiques des 19 EPCI ;
- les études sectorielles (tourisme, export, cosmétique).

La diffusion de données stratégiques auprès des territoires s'est également poursuivie, notamment dans le Celavu-Prunelli, en appui aux démarches de planification et d'aménagement.

Une stratégie internationale au bénéfice du tissu productif

En 2025, l'ADEC a renforcé son engagement en faveur de l'innovation et de l'ouverture internationale.

- 1 mission économique en Belgique ;
- la Journée corse autour des enjeux de l'export ;
- le partenariat avec Business France a mobilisé 200 K€ pour des actions collectives et des accompagnements individualisés ;
- le programme Booster Export Corse a bénéficié à 10 entreprises ;
- l'animation de la Team Export Corse et de la Team Corsica Invest.

Une politique volontariste en faveur de l'économie sociale et solidaire

L'engagement a été poursuivi en consolidant les dispositifs d'accompagnement et de soutien aux acteurs du secteur, notamment la CRESS Corsica, Work in Scop et le réseau Da Locu.

5 Chiffres clés

- **117 000 €** en appui pour Entreprendre pour apprendre ;
- **2 M€** pour la création d'un fonds de trésorerie géré par Corse Active ;
- **449 700 €** pour l'accompagnement des publics en insertion (dispositif Crea'Imprese) ;
- **250 K€** dans le cadre du consortium Erasmus+ en soutien des initiatives en faveur de l'entrepreneuriat social et du développement des territoires ruraux.

Les perspectives 2026

L'ADEC poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie économique autour de 3 priorités :

- o renforcer une économie productive fondée sur les ressources locales ;
- o soutenir les TPE, notamment en zones rurales et de montagne ;
- o accompagner les entreprises en difficulté dans un contexte économique incertain.

L'ADEC continuera de déployer ces orientations, notamment à travers le développement de l'ingénierie financière et le projet de banque territoriale d'investissement.



Mission institutionnelle et économique : regard croisé sur le Bien vieillir CdC/Quebec international.

Focus 2025

Structurer une filière stratégique autour du « Bien vieillir »

L'ADEC a engagé la structuration d'une filière économique autour des enjeux du vieillissement en concertation avec les partenaires impliqués au 1^{er} rang desquels le Gérontopole de Corse. Cette initiative a été présentée lors d'une journée dédiée réunissant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et académiques et la participation de partenaires internationaux. Cette volonté d'accompagner et structurer une économie du Bien vieillir a été intégrée dans un projet de coopération internationale Corse Quebec.

L'ensemble des services compétents de la CdC mais également l'incubateur territorial Inizia y sont associés. Un enjeu : favoriser la consolidation ou l'émergence d'activités mobilisant les nouvelles technologies pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes.



U sviluppu turisticu

La Collectivité de Corse (CdC), conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi n°91-428 du 13 mai 1991 définit les orientations stratégiques en matière de développement touristique et en confie la mise en œuvre à l'Agence du tourisme de la Corse (ATC), chargée d'assurer la coordination de l'ensemble des actions du secteur. Cette organisation traduit un choix politique clair : celui d'un pilotage public affirmé, garantissant la cohérence, la lisibilité et la continuité de l'action menée au service du développement touristique de l'île.

En 2025, l'action de l'ATC s'est inscrite dans le cadre des orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) et de son Schéma d'orientation et de développement du tourisme (SODT), qui fixent une trajectoire exigeante : développer un tourisme durable, fondé sur l'identité, mieux réparti dans le temps et sur l'ensemble des territoires.

Promouvoir la destination et renforcer l'attractivité de la Corse

L'ATC a poursuivi le déploiement d'une stratégie de promotion ambitieuse visant à renforcer l'attractivité de la destination tout au long de l'année. La Corse a ainsi été valorisée en lien étroit avec les offices de tourisme et les professionnels du secteur.



Chiffres clés

- 14 marchés internationaux ciblés ;
- + 40 salons, workshops et événements professionnels en France et à l'international ;
- 1 salon « Event Days » à Bastia dédié au tourisme d'affaires, a constitué un temps fort de l'année, traduisant la volonté de structurer cette filière et de soutenir la désaisonnalisation de l'activité touristique.

Les relations presse ont été mobilisées comme un levier stratégique de visibilité, avec l'accueil de 24 journalistes et créateurs de contenus européens. Dans le même temps, la stratégie digitale a été renforcée, notamment à travers 15 opérations d'influence visant à valoriser la diversité des expériences proposées sur le territoire.



Chiffres clés

- + 120 actions médias déployées ;
- 5 opérations d'influence et de création de contenus valorisant sports de pleine nature, gastronomie, patrimoine ...



Quadru d'Azzione

Délibération n°25/137 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2025, approuvant les contrats de concession de service de transport aérien à destination de la Corse 2025-2029 et 2026-2030.

Délibération n°25/088 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2025 approuvant l'évolution du guide des aides au tourisme 2022-2027.

Conseils d'administration de l'ATC des 10 février et 12 mars 2025.



Les partenariats engagés avec des acteurs majeurs du transport et de la distribution, tels qu'Air Corsica, Lufthansa, Transavia et Corsica Ferries, ont permis de renforcer l'accessibilité de la destination et d'accompagner les parcours de réservation sur les marchés européens stratégiques. L'ouverture de nouvelles liaisons, notamment vers Figari, illustre la capacité d'action coordonnée avec la Chambre de commerce et d'industrie de la Corse.

Développer et structurer l'offre

L'année 2025 confirme l'engagement de la Collectivité de Corse en faveur d'un développement touristique structuré, reposant sur un accompagnement ciblé des acteurs et des projets.

L'évolution du guide des aides au tourisme, adoptée en avril 2025 par l'Assemblée de Corse, a permis d'adapter les dispositifs aux besoins des porteurs de projets, dans un souci d'efficacité et de lisibilité.

3 Chiffres clés

- 92 projets soutenus ;
- 2,94 M€ d'aides ;
- 13 projets ont bénéficié d'avances remboursables à taux zéro via le Fonds régional corse du tourisme (FRCT) représentant 1,9 M€ ;
- 10,2 M€ d'investissements générés.

Le dispositif de soutien aux TPE-PME du secteur touristique, mis en place à la suite de la crise sanitaire témoigne de l'effort consenti pour consolider le tissu économique local et renforcer sa résilience.

4 Chiffres clés

- 130 entreprises accompagnées ;
- 6 920 K€ mobilisés (État 27,6 % et CdC 72,4 %).

Accélérer la transition durable

L'ATC a poursuivi son action volontariste en matière de développement durable et a pu accompagner l'écoblabeurisation de 58 établissements d'hébergement plaçant la Corse au 2^{ème} rang des régions françaises, en nombre d'établissements détenteurs de ce label promu par l'Union européenne.



La Corse a également obtenu le niveau « Or » du label Green Destinations (certification reconnue par le Conseil mondial du tourisme durable, Global Sustainable Tourism Council - GSTC), distinction unique en France et en Méditerranée, attestant de son engagement en faveur d'un tourisme responsable.

Observer et analyser pour éclairer la décision publique

L'observation du phénomène touristique constitue un outil central de pilotage pour la Collectivité de Corse. En 2025, l'ATC a poursuivi l'exploitation des données issues de Flux Vision Orange et de la plateforme Mabrian, permettant une analyse fine et territorialisée des flux touristiques. Ces outils contribuent à améliorer la compréhension des dynamiques de fréquentation et à adapter les politiques publiques aux réalités du terrain.

5 Chiffres clés

- 7 intercommunalités accompagnées dans l'analyse de leur fréquentation et la définition de leur stratégie touristique ;
- 9 professionnels du tourisme corse, transporteurs et acteurs institutionnels mobilisés autour de la donnée stratégique.

La mission de classement des hébergements touristiques

Le travail mené par le Centre de ressources sur le marché des meublés de tourisme a également permis d'affiner la connaissance de l'offre et de ses évolutions.

6 Chiffres clés

- 1 496 dossiers soit 4 villages de vacances, 14 campings, 2 parcs résidentiels de loisirs, 33 résidences de tourisme, 51 hôtels et 1 392 meublés de tourisme.

Valoriser l'image de la destination

La mission communication a largement contribué à la visibilité de la destination.

- 1 500 photos réalisées,
- 160 vidéos produites et diffusées,
- 76 articles publiés,
- 4 newsletters diffusées à près de 5 000 professionnels.



Une dynamique confirmée, un modèle qui évolue

Les résultats observés en 2025 confirment l'attractivité de la destination tout en mettant en évidence des évolutions en cohérence avec les orientations stratégiques portées par la CdC.



Chiffres clés

- **8,5 M** de passagers enregistrés dans les ports et aéroports (+1,8 %) ;
- **31 %** de clientèle étrangère sur la période d'avril à octobre, contre 24 % en 2022, traduisant une ouverture accrue à l'international ;
- **9 %** de l'activité tourisme d'affaires.

Les perspectives 2026

Plusieurs priorités structurent l'action à venir :

- projet de Maison de la Corse à Rome pour renforcer la présence sur le marché italien,
- objectif d'atteindre le niveau « Platine » du label Green Destinations,
- meilleure coordination des actions de promotion entre acteurs publics et privés,
- développement des liaisons aériennes hors saison,
- accompagnement des nouvelles routes issues du dispositif « achat de flux aériens ».



Focus 2025

Une reconnaissance internationale pour la Corse

La Corse a obtenu le niveau Or du label Green Destinations lors du congrès international de Montpellier. Cette distinction récompense l'excellence de la destination en matière de gestion durable, tant sur les plans environnementaux que socio-économiques et culturels. Elle confirme la capacité de la Corse à conjuguer attractivité touristique et responsabilité.

L'accessibilité aérienne un levier déterminant du tourisme à l'année

La mise en place de nouvelles liaisons aériennes, opérées notamment par Volotea et Air Corsica, illustre l'efficacité des actions engagées pour développer la fréquentation hors saison. Les premiers résultats démontrent que l'accessibilité constitue un levier déterminant du tourisme à l'année.

A pesca è l'attività di l'acquacultura

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement durable et de transition écologique, la Collectivité de Corse (CdC) définit des orientations visant à concilier développement économique et préservation des écosystèmes marins. À travers plusieurs cadres structurants (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux - SAGE, Plan biodiversité, Stratégie zéro déchet) elle accompagne la transition vers une économie circulaire et résiliente. Dans cette dynamique, l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) agit comme opérateur clé de mise en œuvre, en soutenant notamment le développement durable des filières de la pêche et de l'aquaculture. Le soutien à ces filières professionnelles vise à concilier développement économique local et préservation des milieux naturels marins et côtiers.

En 2025, l'intervention publique s'est articulée autour de 4 axes :

- o la mobilisation du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) ;
- o l'accompagnement des structures socioprofessionnelles ;
- o la mise en œuvre du plan pêche Collectivité de Corse dont le Régime d'entraide de la pêche artisanale (REPA) ;
- o les dispositifs spécifiques d'adaptation avec le guide des aides « risques émergents ».

Structurer la filière : un projet de coopérative pour soutenir les pêcheurs corses

Face aux contraintes structurelles que les pêcheurs corses rencontrent (difficultés pour écouler leur pêche en raison de la baisse de la demande hivernale, contraintes logistiques liées à l'insularité, hausse des coûts de transports, dépendance aux liaisons maritimes ou aériennes, les aléas climatiques limitant les sorties en mer) et qui rendent l'activité irrégulière, une réflexion a été engagée pour la création d'une coopérative des pêcheurs corses avec pour objectifs :

- o la mutualisation des moyens (l'achat de matériel, la transformation ou la commercialisation des produits de la pêche) ;
- o l'amélioration de la valorisation des produits ;
- o la sécurisation des revenus ;
- o le développement des circuits courts ;
- o la préservation des écosystèmes marins ;
- o la réponse aux attentes des consommateurs, de plus en plus sensibles à l'origine et aux modes de production des produits de la mer.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique partenariale entre l'OEC et les pêcheurs insulaires visant à engager la filière dans une démarche de pêche durable, fondée sur une meilleure traçabilité et une gestion raisonnée des ressources, tout en contribuant au développement territorial et au maintien des savoir-faire locaux. Cette initiative s'intègre également dans le cadre des programmes européens et nationaux de soutien à la pêche et à l'aquaculture, tels que le FEAMPA. Ainsi, ce projet de coopérative constitue un levier stratégique pour renforcer la filière pêche en Corse, en articulant efficacité économique, coopération professionnelle et préservation des ressources naturelles.



Délibération cadre et/ou schéma directeur et/ou stratégie votée par l'Assemblée de Corse.

Délibération n°06/252 AC de l'Assemblée de Corse de décembre 2006.

Délibération n°16/163 AC du 29 juillet 2016 de l'Assemblée de Corse.

Délibération n°19/314 AC du 27 septembre 2019 de l'Assemblée de Corse.

Délibération n°19/071 du CA de l'OEC du 3 juillet 2019.

Délibération n°22/142 AC du 27 octobre 2022 de l'Assemblée de Corse.

Délibération n°24/127 AC du 24 octobre 2024 de l'Assemblée de Corse.

Délibération n°24/047 du CA de l'OEC du 4 décembre 2024.



Les visites sur place : garantir la pérennité des investissements - dossiers FEAMP 2014-2020

Les contrôles de pérennité sont une étape réglementaire importante dans la gestion des fonds européens. Ainsi, la pérennité se réfère à l'obligation pour les opérations financées de maintenir des investissements pendant 5 ans après la fin du financement (règlement UE n° 1303/2013 article 71).

A ce titre, le service en charge de l'instruction et du contrôle de service fait (service DDM de l'OEC) doit vérifier la pérennité de l'investissement matériel. Ainsi, une opération est considérée comme pérenne si elle ne fait pas l'objet :

- o d'un arrêt ou d'une délocalisation ;
- o d'un changement de propriété indu ;
- o d'une modification substantielle.

Dans le cas contraire, les montants indûment versés doivent être recouverts auprès du bénéficiaire au prorata de la période pour laquelle les exigences ne sont pas remplies.

1 Chiffres clés

FEAMP 2014-2020 - 2 contrôles réalisés :

- o **Mesure 41** - efficacité énergétique et atténuation du changement climatique : remotorisation du navire « Sempre in d'avanti » ;
- o **Mesure 43** - ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris : travaux de restructuration du port de pêche commune de Pianottuli à Caldarellu (3 tranches).

Le FEAMPA 2021-2027, un levier financier structurant

• Instruction des dossiers

Le FEAMPA géré en partenariat entre l'UE, l'État et les régions littorales dont la Corse, constitue l'outil principal de financement de la filière, avec l'objectif de :

- o favoriser une pêche durable et la conservation des ressources marines ;
- o soutenir des activités aquacoles durables, la transformation et commercialisation des produits ;
- o développer une économie bleue durable dans les zones côtières et insulaires ;
- o renforcer la gouvernance des océans et la durabilité environnementale.

2 Chiffres clés

- o **17** opérations sélectionnées programmées ;
- o **6** comités de sélection ;
- o **2,19 M€** d'aides mobilisées :
 - 1,54 M€ (crédits européens) ;
 - 561 K€ (OEC) ;
 - 91 K€ (État).
- o **4** dossiers investissements matériels ;
- o **3** dossiers installations ;
- o **1** dossier infrastructures portuaires ;
- o **4** dossiers remotorisations ;
- o **2** dossiers aquaculture ;
- o **1** dossier biodiversité ;
- o **2** dossiers transformation/commercialisation.

• Paiement des aides

Les demandes sont dématérialisées via l'outil de gestion et de suivi des programmes européens, Synergie ouvert depuis décembre 2023.

3 Chiffres clés

- o **24** dossiers payés intégralement ;
- o **1** acompte versé pour un montant de **890 K€** :
 - 623 K€ (Union européenne) ;
 - 201 K€ (OEC) ;
 - 66 K€ (État).

L'accompagnement des structures professionnelles

L'OEC soutient les principales organisations représentatives de la filière (comité régional, syndicat, prud'homies).

4 Chiffres clés

- o **5** structures socioprofessionnelles représentatives des secteurs de la pêche et de l'aquaculture accompagnées :
 - Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse (CRPMEMC) ;
 - Syndicat des aquaculteurs corses ;
 - Prud'homie des pêcheurs d'Aiacciu/Prupia/Carghjese ;
 - Prud'homie des pêcheurs de Balagne ;
 - Prud'homie des pêcheurs di Bunifaziu.
- o **278 656 €** engagés.

La mise en œuvre opérationnelle du plan territorial pêche

La pêche artisanale constitue un pilier essentiel de l'économie littorale corse, du maintien des savoir-faire traditionnels et de l'équilibre des écosystèmes marins. Confrontée à des mutations profondes (pression sur les ressources, changement climatique, hausse des coûts d'exploitation, renouvellement générationnel), la filière nécessite un accompagnement structuré et durable.

La Collectivité de Corse a défini un plan territorial de soutien et de développement de la pêche corse, visant à concilier performance économique, durabilité environnementale et cohésion sociale. Ce plan a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 24 octobre 2024.

L'année 2025 a marqué une étape déterminante de sa mise en œuvre opérationnelle pour des raisons structurelles : elle correspond au passage du cadre stratégique à l'action concrète, avec des traductions réglementaires, techniques et financières.

5 Chiffre clé

- o **20** dossiers instruits.

Investissements soutenus

Équipements de sécurité et modernisation des équipements : radeau de survie, alarme de montée d'eau, alarme d'incendie, système hydrofuge, peinture anti-dérápante.

Perspectives 2026

Mise en œuvre du projet de coopérative pour les pêcheurs de Corse

Présentation à la Commission européenne du Livre blanc au 1^{er} trimestre 2026



Focus 2025

Une influence renforcée au niveau européen

Dans la perspective de la nouvelle programmation européenne 2028-2034 dédiée à la pêche et à l'aquaculture, les régions littorales ont rédigé un Livre blanc à destination de la Commission européenne dans le cadre de la réforme de la Politique commune des pêches (PCP). Ce document vise à faire entendre la voix des territoires côtiers, directement concernés par les enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à la pêche et aux activités maritimes.

La Corse a contribué à un Livre blanc pour la réforme de la Politique commune des pêches, défendant :

- une approche territorialisée ;
- une meilleure prise en compte des réalités locales.

Ce Livre blanc sera présenté à la Commission européenne au 1^{er} trimestre 2026.



En complément des six axes stratégiques qui structurent son action publique, la Collectivité de Corse développe une politique européenne et internationale visant à renforcer l'ouverture, les coopérations et le rayonnement du territoire.

CULLETTIVITÀ
DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ
DE **CORSE**

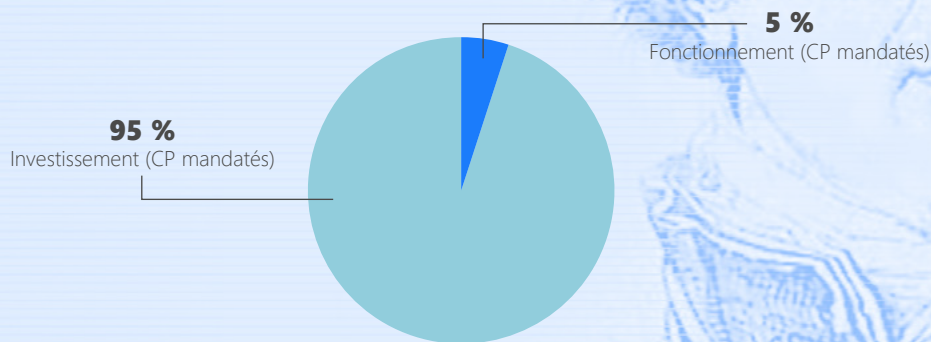


Accertà a piazza di a Corsica in u Mediterraniu, in Europa è in u mondu

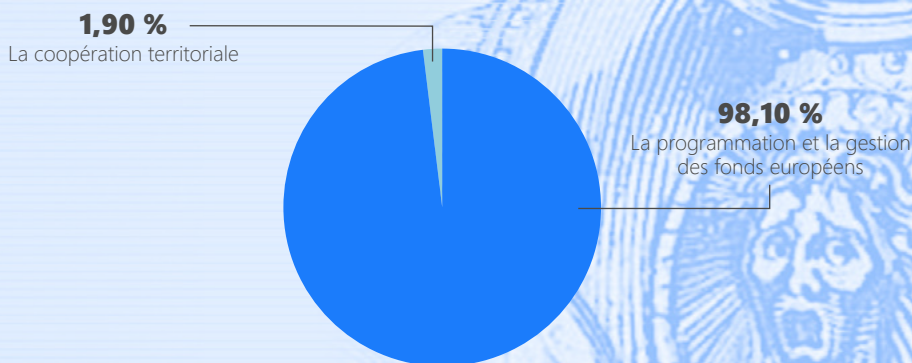
La Collectivité de Corse (CdC) conduit une politique européenne et internationale structurée visant à renforcer l'ouverture du territoire, son positionnement dans les dynamiques européennes et méditerranéennes, ainsi que l'accès aux financements européens et aux opportunités de coopération. Elle s'appuie sur plusieurs priorités complémentaires : la représentation des intérêts corses auprès des institutions européennes, la mobilisation des fonds européens, le développement des partenariats et de la coopération territoriale, ainsi que la promotion de la mobilité et des enjeux européens auprès des citoyens. En 2025, la collectivité a poursuivi le renforcement de ses partenariats européens et internationaux, contribuant à l'attractivité et au rayonnement de l'île. Afin de renforcer la cohérence de cette politique, une évolution organisationnelle majeure a été engagée avec la création de la délégation générale « Lingua, Europa, Mediterraniu, Internaziunale è Valurizzazione istituzionale », chargée d'incarner les enjeux d'identité, de coopération et de rayonnement international.

Budget

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement



Répartition des dépenses réalisées par politique



Dépenses totales de l'axe

CP votés en 2025 : **18 117 684 €**
CP mandatés en 2025 : **16 898 577 €**
Taux de réalisation **93,27 %**

Total Fonctionnement

CP votés en 2025 : **1 181 804 €**
CP mandatés en 2025 : **868 737 €**
Taux de réalisation **73,51 %**

La programmation financière



Un taux d'affectation de 55 % en fonctionnement et de 60 % en investissement

Total Investissement

CP votés en 2025 : **16 935 880 €**
CP mandatés en 2025 : **16 029 840 €**
Taux de réalisation **94,65 %**

Données issues du compte financier unique (CFU) 2025

A programmazione è a gestione di i Fondi europei

L'année 2025 a principalement été axée sur la mise en œuvre opérationnelle des programmes européens 2021-2027 qui représentent sur cette période de programmation plus de 275 M€ en Corse consacrés au développement des structures économiques et sociales.

A cette ambition, dont les résultats ont été probants, est venue s'ajouter la préfiguration du post 2027, avec notamment la définition des grandes lignes du cadre financier 2028-2031.

Déployer les programmations en cours

Différents programmes sont, en effet, mis en œuvre :

o Le programme européen FEDER-FSE+ 2021-2027

1 Chiffres clés

- o Enveloppe FEDER de **101 M€** ;
- o Enveloppe FSE+ **12 M€**.

Tout au long de l'année 2025, l'effort s'est concentré sur la pleine mise en œuvre de ce programme.

Comme d'autres régions européennes, la Collectivité de Corse (CdC) a dû faire face à un certain nombre de difficultés liées au relèvement des seuils de dégagement d'office pour la programmation FEDER-FSE+ 2021-2027.

À ces contraintes techniques se sont ajoutées un contexte économique encore fragile et des marges de manœuvre budgétaires parfois restreintes pour les porteurs de projets. Malgré ces obstacles et grâce au plan d'actions mis en place par la CdC, le programme a su maintenir une dynamique positive et volontariste.

2 Chiffres clés

- o Dépassement du seuil de désengagement d'office fixé à **16 M€** en fin d'exercice ;
- o **3 %** de taux de programmation annoncé ;
- o **42,36 %** de taux de programmation finalement réalisé ;
- o **48 M€** de crédits européens programmés ;
- o Marge de certification de **6 M€** pour 2026 au regard de ces résultats.

Par ailleurs, la sécurisation et le renforcement des procédures de gestion du FEDER FSE+ 2021-2027 ont permis une réduction significative du taux d'erreur depuis 2023.

3 Chiffre clé

- o Taux d'erreur inférieur au seuil réglementaire de **2 %**.

L'année 2025 a également été marquée par l'exercice de clôture du programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020 dont l'intégralité des documents de gestion a été transmis dans les délais à la Commission européenne.



Programmations antérieures :

Programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020.

Dispositif de relance REACT'EU.

Programme de développement rural de la Corse (PDRC) 2014-2022.

Fonds européen pour les affaires maritimes et de la pêche 2014-2020.

Programme exceptionnel d'investissement (PEI) 2002-2020.

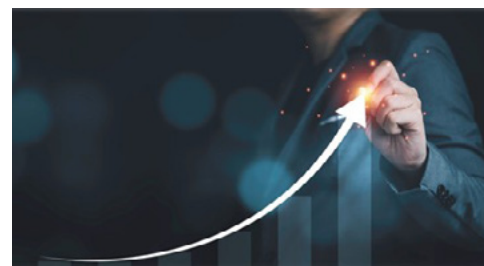
Programmes en cours :

Programme européen FEDER-FSE+ Corse 2021-2027.

Volet corse du Plan stratégique national 2023-2027.

Programme national FEAMPA 2021-2027.

Plan de transformation, d'innovation et d'investissement pour la Corse (PTIC) 2021-2027.



○ Le Plan stratégique national volet corse (PSN) 2023-2027

S'agissant du volet corse du Plan stratégique national (PSN 23-27), son état d'avancement est cohérent avec la chronologie de la période de programmation.

4 Chiffres clés

- **32 %** de crédits engagés fin 2025 ;
- **25 %** de taux de paiement.

Ces crédits permettent de soutenir le développement des activités agricoles et rurales dans une logique orientée vers la qualité, la protection, l'innovation et la modernisation.

○ Le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMP) 2021-2027

Ces crédits sont destinés au développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Ils ont permis notamment de soutenir le développement de la petite pêche côtière, l'aquaculture et la protection de la biodiversité.

Les cibles annuelles de dégagement d'office, d'engagement et de programmation ont toutes été atteintes et dépassées.

5 Chiffre clé

- **3,8 M€** d'enveloppe.

Evaluer pour mieux anticiper

La CdC a souhaité tirer parti des nouvelles priorités et dispositions introduites par la réglementation européenne 2021-2027.

Aussi, l'autorité de gestion a engagé une révision financière et stratégique du programme, concentrant de nouvelles ressources sur la thématique du « logement abordable et durable ».

Il s'agit d'une priorité forte pour le territoire, portée par une dynamique de projets matures sur lesquels les fonds européens peuvent exercer un effet d'amplification et d'accélération.

Cette nouvelle version du programme a été adoptée en fin d'année par la Commission européenne et a permis de bénéficier d'un préfinancement de la Commission.

6 Chiffres clés

- **11,4 M€** de nouvelles ressources sur la thématique logement abordable et durable ;
- **4 M€** évalués au titre du préfinancement.

Faciliter l'accès des porteurs de projets aux financements de l'Europe

Une boîte à outils synthétique récapitulant les étapes constitutives d'une demande d'aide FEDER-FSE+ a été mise en ligne sur le portail web www.europa.corsica afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets.



Mettre en œuvre les financements au titre du Plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC)

Le PTIC a succédé au PEI à compter de 2021. Il a vocation à soutenir des projets structurants pour le territoire.

6 Chiffre clé

- **500 M€** de montant prévisionnel en subventions, dont la moitié, 250 M€ est réservée aux projets portés par la CdC sur 7 ans ;
- **16** dossiers CdC et Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC) financés au titre du PTIC ;
- **69 M€** de coût total de projets ;
- **49 M€** de montant de subventions.

Le PTIC est intervenu pour soutenir des projets dans les domaines de l'eau brute, des infrastructures de transport ou encore du patrimoine.

Pour 2025, il a été décidé d'accélérer la mise en œuvre du PTIC.

6 Chiffres clés

- **28** projets CdC et OEHC déposés ;
- Représentant **370 M€** de travaux ;
- mais seuls **10** projets retenus (car montant total des dossiers déposés dépassant largement dépassé les crédits disponibles État) ;
- représentant un coût total de **61,2 M€** ;
- et **40 M€** de subventions PTIC ;
- **160 M€** de crédits PTIC restant à mobiliser ;
- soit **80 M€** de subventions par an ;
- soit entre **100 et 114 M€** de coût total de projets annuels (financés à hauteur de 70 à 80 %).

Il s'agit d'un véritable défi, tant pour la CdC, qui devra porter les projets, que pour l'État en charge de la mobilisation des financements.

	Nombre de dossiers	Coût total engagé (€)	Subvention PTIC (€)
2022	8	25 010 126	17 507 088
2023	5	27 500 000	19 700 000
2024	3	16 346 223	11 442 356
2025	10	61 085 806	40 124 046
Total général	26	129 942 155	88 773 490

Préfigurer le post 2027

Le cadre financier pluriannuel 2028-2034, a été présenté par la Commission européenne le 16 juillet 2025. Sa mise en œuvre s'appuie sur des Plans de partenariat nationaux et régionaux qui concentrent 14 fonds dans une logique fortement centralisée de programmation et de performance. A cette nouvelle architecture est adossée un paquet de 22 règlements sectoriels et horizontaux, qui font peser une recentralisation et une dilution des spécificités territoriales

Cette évolution impose que la Corse, en tant que territoire insulaire confronté à des contraintes structurelles permanentes et reconnues par l'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), fasse valoir une prise en compte effective de l'insularité dans le futur cadre budgétaire européen.

Dans ce contexte, la Corse a constitué une task force interne, associant la CdC, ses offices et agences afin d'élaborer une série d'amendements portant sur le cadre financier pluriannuel, les plans de partenariat nationaux et régionaux, le cadre de performance et les règlements sectoriels notamment dans les domaines de la pêche et de la politique agricole commune (PAC).

La CdC participe également aux groupes de travail organisés par Régions de France, tout en menant une négociation propre visant à défendre ses spécificités.

Ces actions vont déboucher sur le dépôt de plusieurs amendements en 2026.



Les taux de programmation

Entre le Comité de suivi de janvier 2025 et celui de fin d'année, les taux de programmation se sont considérablement améliorés, passant de 3 % à plus de 42 %.

Pour y parvenir, la CdC a déployé un ensemble de mesures concrètes et coordonnées : la mise en place de baromètres interservices permettant un suivi précis de la consommation des crédits, l'élaboration de fiches stratégiques identifiant les projets prioritaires à programmer avant le 31 décembre, l'organisation de réunions de pilotage régulières pour ajuster en temps réel les niveaux de programmation et de certification, et une implication forte de l'ensemble des Conseillers exécutifs pour garantir la transversalité de l'action publique.

À cela se sont ajoutés la révision à mi-parcours du programme et un accompagnement renforcé des bénéficiaires afin de sécuriser leurs démarches.



A cuuperazione territoriale è e rilazione internaziunale

La Collectivité de Corse (CdC) conduit une politique volontariste, structurée et multisectorielle en matière d'action européenne et internationale.

Trois objectifs :

- renforcer l'ouverture du territoire ;
- consolider son positionnement dans les dynamiques européennes et méditerranéennes ;
- accompagner ses acteurs dans l'accès aux opportunités de financement et de coopération.

Plusieurs axes complémentaires :

- représentation et défense des intérêts corses auprès des institutions européennes ;
- renforcement de la coopération territoriale ;
- développement de partenariats internationaux ;
- promotion de la mobilité ;
- diffusion des enjeux européens auprès des citoyens.

En 2025, poursuite du renforcement de relations partenariales étroites et durables avec des territoires et acteurs européens, contribuant ainsi à l'attractivité et au rayonnement de l'île.

A noter qu'afin de renforcer la transversalité de cette action, une délégation générale « Lingua, Europa, Mediterraniu, Internaziunale è Valurizazione istituzionale » chargée d'incarner les enjeux d'identité, de rayonnement et de coopération internationale a été créée au sein de la délégation générale des services.

Avoir une connexion permanente avec les institutions européennes via l'Antenne de la CdC à Bruxelles

- outil stratégique de représentation et de veille ;
- interface permanente avec les institutions européennes ;
- bénéficiant d'un réseau consolidé de partenaires institutionnels et régionaux.

En 2025, l'Antenne a contribué activement à la défense des intérêts corses :

- en assurant la remontée des priorités territoriales ;
- en valorisant les politiques publiques insulaires ;
- et en accompagnant les échanges entre la CdC et les institutions européennes.

Elle a également renforcé sa participation aux réseaux européens et interrégionaux, et poursuivi une veille stratégique proactive, avec des outils dédiés tels que la lettre d'information « Nutizie di l'Auropa », ou encore le site : <https://europa.corsica/antenne-bruxelles/>



Appel à petits projets Italie-France Maritime



Délibération n°92/79 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 1992 relative à la mise en place d'un bureau permanent à Bruxelles.

Délibération n°25/175 CP de la Commission permanente du 17 décembre 2025 chì piglia attu di u prughjettu Maritim'traite, interreg italiafrancia marittimo 2021-2027 : validazione di i piani d'azione è di finanziamentu.

Délibération n°26/017 CP de la Commission permanente du 25 février 2025 approuvant le renouvellement du label Europe-Direct et la convention-cadre de labellisation 2026-2030.

Délibération n°24/063 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2024 approuvant le rapport pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse - axe 1 : la coopération décentralisée.

Délibération n°24/142 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2024 approuvant le rapport pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse - axe 2 : la coopération territoriale européenne.

Délibération n°24/161 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2024 prenant acte du rapport pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la collectivité de corse - axe 3 : bilan et perspectives de l'accréditation de la collectivité de corse au programme Erasmus+ 2021-2027.

Développer et intégrer le territoire dans son environnement régional, grâce à la coopération territoriale européenne

La Corse a participé de façon significative au programme INTERREG Italie-France Maritime.

1 Chiffres clés

- **79** projets approuvés dont 74 impliquant des partenaires corses ;
- **136,7 M€**, dont 21,5 M€ pour la Corse d'enveloppe FEDER.

Un quatrième appel à projets « People to People », lancé fin 2025, vise à soutenir des initiatives de plus petite envergure, notamment portées par le tissu associatif. Parallèlement, la coopération avec la Sardaigne, s'est concrétisée en 2025 par des actions opérationnelles dans les domaines culturel et linguistique, notamment à travers la remise des prix en prose et en poésie du Cunsigliu corso-gallurese.

La CdC a également consolidé sa mobilisation sur d'autres programmes INTERREG (EUROPE, EUROMED, NEXT MED) :

- Accompagnement de porteurs de projets ;
- Structuration des réseaux d'acteurs ;
- Facilitation de l'émergence de candidatures.

Cela a permis une participation accrue à des projets transnationaux, notamment dans les domaines de l'innovation, de l'eau et de la transition écologique.



Simulation de Parlement européen, Corti - octobre 2025

Renforcer l'action extérieure de la CdC

○ Les relations internationales

Des actions concrètes de coopération décentralisée ont été réalisées, notamment en Turquie, avec l'appui à un projet porté par la ville de Bastia et le Parc naturel marin du Cap Corse sur la tropicalisation de la Méditerranée et l'adaptation aux espèces invasives grâce au recrutement d'une volontaire de solidarité internationale dans le cadre de la participation en 2025 à l'appel à manifestation d'intérêt TEVO de France Volontaires.

Au Québec, dans le cadre du Fonds franco-québécois de coopération décentralisée, qu'un projet sur les politiques d'innovation territoriale en faveur du bien-vieillir a vu le jour, et permis la visite d'une délégation de la CdC, du gérontopôle, de l'ADEC et d'Inizià en décembre 2025 dans le cadre du Forum de l'industrie de la santé de Québec.

○ Favoriser la mobilité internationale au travers du programme ERASMUS+

Le programme Erasmus+ « éducation et formation des adultes » vise notamment la promotion de l'économie sociale et solidaire, le renforcement des compétences des acteurs du territoire, la mise en place de coopérations durables, la structuration des réseaux européens d'acteurs de terrain.



2 Chiffres clés

- **10 M€** d'enveloppe pour ce programme ;
- **30** acteurs bénéficiaires d'une expérience de mobilité internationale.

Un appel à projets de l'ADEC permettra en 2026 de pérenniser les retombées de ces apprentissages croisés en accompagnant les bénéficiaires dans leurs projets.

Renforcer le lien entre l'Union Européenne et les citoyens notamment avec le Centre EUROPE DIRECT Corsica

2 Chiffres clés

- **+ de 43** actions d'information, de sensibilisation et de dialogue citoyen ;
- **+ de 700** participants directs (<https://europe.corsica/europe-direct/>).

Le Centre a, également, développé des formats innovants favorisant notamment l'appropriation des enjeux européens.



Les perspectives 2026

- transition entre deux programmations européennes et consolidation de la stratégie d'ouverture européenne et méditerranéenne de la CdC ;
- mobilisation de la diaspora corse en Méditerranée comme levier complémentaire pour structurer les coopérations ;
- affirmation du positionnement stratégique en Europe et en Méditerranée ;
- structuration d'une politique de coopération transfrontalière ambitieuse à l'échelle de l'arc nord-tyrrhénien, en consolidant les partenariats avec la Sardaigne, la Toscane et la Ligurie ;
- mobilisation du programme ERASMUS+ comme un levier stratégique de montée en compétence et d'ouverture, avec le développement de mobilités ciblées en Catalogne, en Pouilles et en Sicile ;
- participation aux nouvelles initiatives européennes, telles que le Pacte pour la Méditerranée et les futures stratégies en faveur des régions insulaires et côtières, pour promouvoir la reconnaissance de l'insularité et contribuer activement à l'émergence d'un espace méditerranéen plus intégré, durable et solidaire.

Plusieurs actions menées en 2025 illustrent de manière significative la mise en œuvre de cette stratégie en matière d'action européenne et internationale :

- signature d'un accord bilatéral de coopération entre la CdC et la Regione Toscana, le 3 juin 2025 à Florence, dans le cadre du 300^e anniversaire de Pasquale Paoli ;
- engagement de la CdC au sein de la coalition européenne EUregions4Cohesion, réunissant plus de 140 régions en faveur du maintien d'une politique de cohésion ambitieuse après 2027 ;
- organisation d'une conférence politique de haut niveau, en partenariat avec la Sardaigne, les Baléares, la Crète, les îles Ioniennes, de Gozo, d'Åland, et de Gotland, lors de la 23^{ème} Semaine européenne des régions et des villes, consacrée à la place des régions insulaires dans le futur cadre financier pluriannuel ;
- participation de la CdC au projet Marittim'Traité, visant à renforcer la connaissance mutuelle des territoires partenaires, à favoriser la mobilité des jeunes et à promouvoir la reconnaissance des spécificités insulaires, en cohérence avec les dynamiques portées dans le cadre du Traité du Quirinal ;
- positionnement d'acteurs corses sur de nouveaux programmes européens, illustré notamment par l'obtention d'un rôle de chef de file dans le cadre du projet MedH2 ;
- organisation de simulations du Parlement européen à Aiacciu et à Corti, ayant permis à plus de 130 jeunes, dont des participants européens, d'expérimenter concrètement le processus législatif et le dialogue interculturel ;
- forum de la mobilité internationale à Corti dans le cadre des Erasmus Days, facilitant l'accès des jeunes aux dispositifs de mobilité européenne et internationale.

2025 : Iniziù d'un prughjettu di riforma di l'amministrazione

L'année 2025 a été marquée en interne par l'impulsion d'un projet de réforme de l'administration décidée par l'autorité territoriale. Ce projet s'inscrit dans une nouvelle étape de développement de l'institution, sept ans après la naissance de la Collectivité de Corse et le processus de fusion qui l'a accompagné.

La portée de la réforme va bien au-delà d'une simple phase d'ajustement. Elle vise deux objectifs stratégiques :

- **Améliorer et renforcer l'efficacité de l'action administrative pour une meilleure réponse aux enjeux et besoins du quotidien ;**
- **Entreprendre une transformation de l'administration en posant dès à présent les premiers socles d'une institution capable de préparer l'avenir et de répondre aux grandes mutations géopolitiques, climatiques, technologiques et socioéconomiques en cours.**

Deux objectifs qui ont guidé et nourri le mouvement de réorganisation des services conçu et mis en œuvre en 2025.

Une nouvelle organisation des services, en phase avec l'affirmation d'une administration de mission

Resserrement du nombre de DGA et de directions, organisations repensées au sein de chaque DGA accentuant la dimension projet de l'action administrative, création de délégations générales incarnant un recentrage stratégique autour d'enjeux décisifs pour l'avenir de la Corse et de son peuple, équilibre territorial : tels sont quelques-uns des aspects philosophiques, politiques et méthodologiques les plus importants qui ont façonné la constitution de cette nouvelle organisation.

Une organisation projetant la Collectivité de Corse dans le sens d'une modernisation de ses fonctionnements, mais également dans une perspective plus opérationnelle de résultats et de concrétisation.

Une organisation qui, enfin, a souhaité mettre en lumière le renforcement de l'engagement de l'institution sur des questions stratégiques conformes au projet politique porté par le Conseil exécutif : la langue corse, resituée dans une délégation « Lingua, Europa, Mediterraniu, Internaziunale è Valurizzazione istituzionale », ayant vocation à figurer l'être au monde de la Corse ; la révision du PADDUC, porté par la Délégation générale « Planification stratégique et transitions », dont la création acte un pilotage au plus haut niveau stratégique des politiques d'adaptation au changement climatique ; la construction d'un statut d'autonomie ; l'action contre les dérives mafieuses.

Présenté par le Président du Conseil exécutif de Corse à l'occasion de la session du mois de juin 2025, le nouvel organigramme est rentré en fonction à compter du mois de septembre, avec l'affirmation d'une priorisation forte en faveur de mouvements internes, la volonté politique et administrative étant de répondre en premier lieu aux aspirations de mobilité professionnelle des fonctionnaires et agents et de leur permettre de se sentir pleinement partie prenante de la nouvelle démarche.

Poursuivre et renforcer l'action administrative autour de grands chantiers de transformation

L'administration est engagée depuis plusieurs années dans le déploiement d'actions structurantes autour d'enjeux de modernisation : relations avec les territoires et les usagers, stratégie d'achat fondée sur une plus grande prise en compte des enjeux de responsabilité sociétale, gestion des déchets, gestion maîtrisée des ressources, maîtrise des risques, évaluation des politiques publiques, accompagnement de l'innovation, stratégie numérique,...

Tous ces chantiers ont fait l'objet en 2025 d'approfondissements nouveaux et de progrès importants, rappelés ci-dessous.

Par ailleurs, de nouveaux chantiers ont été lancés en 2025 dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la stratégie budgétaire et financière ou de la stratégie immobilière et foncière relative au patrimoine de la Collectivité de Corse.

Stratégies qui s'intègrent dans un contexte de durcissement des contraintes budgétaires, et qui ont pour objectif de faire émerger dans les années qui viennent de nouvelles marges de manœuvre financières ou des solutions innovantes permettant de maintenir la capacité opérationnelle de la Collectivité de Corse à hauteur des besoins d'aujourd'hui et des défis de demain.

L'esprit d'une administration engagée dans un projet de transformation

La Collectivité de Corse reste aujourd'hui une institution jeune.

Son engagement est d'abord le résultat de l'action au quotidien de ses fonctionnaires et de ses agents, engagés pour venir en soutien des territoires, des acteurs et des usagers.

La réforme de l'administration initiée en 2025 vise en premier lieu à conforter cet engagement, en réponse aux enjeux d'une plus forte proximité.

Mais elle vise également à inscrire l'action de l'administration dans la perspective d'une ambition nouvelle, en résonance avec le projet de transformation porté par le Conseil exécutif de Corse et la construction d'un statut d'autonomie.

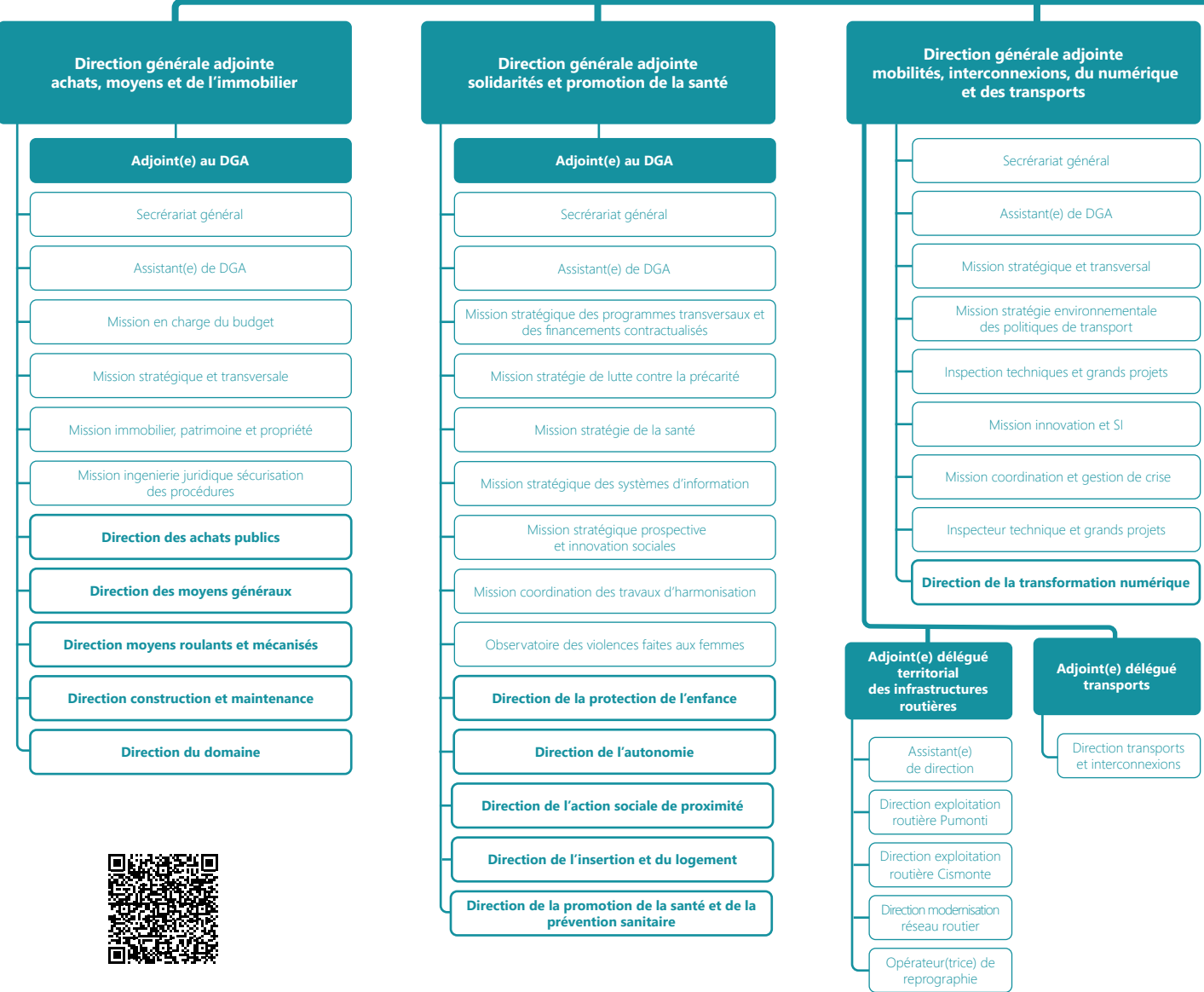
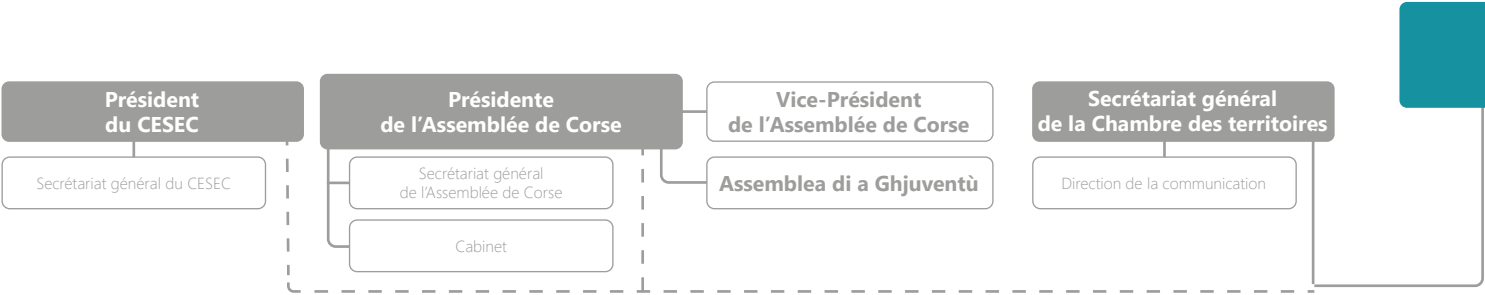
Promouvoir l'esprit accompagnant cette ambition a été en 2025 au cœur de l'action de réforme.

Un esprit conjuguant la force de l'engagement collectif, la diffusion de la culture projet mais également la recherche d'une efficacité renforcée de l'action de l'administration autour des enjeux de conduite de politiques publiques, de pilotage stratégique des ressources et de sécurisation.

Un esprit faisant appel aux ressources de l'intelligence collective et d'un dialogue social qui a été une priorité de l'action de l'autorité en 2025 et qui constitue aujourd'hui une condition indispensable de la réussite du projet de transformation de l'institution.

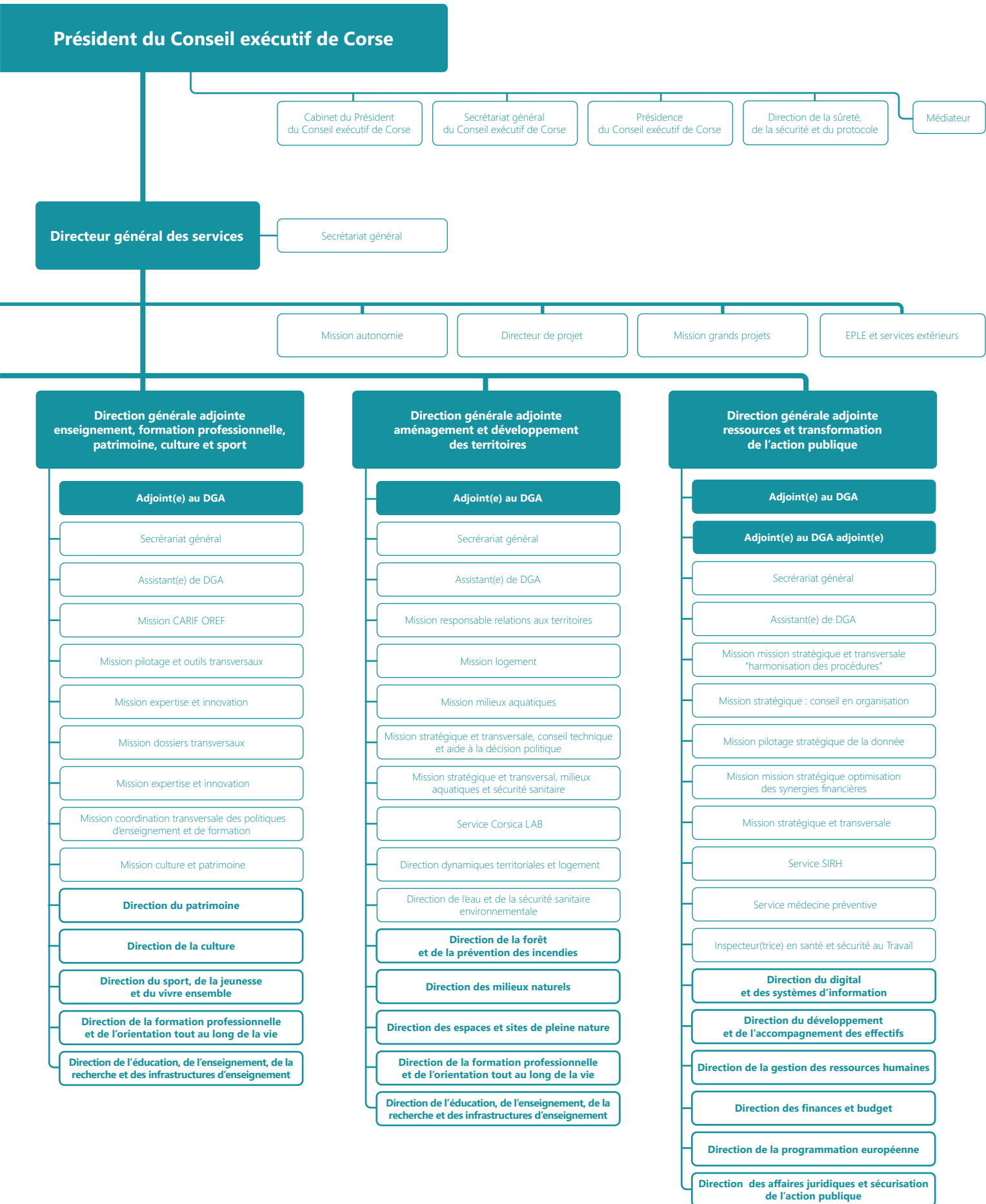
Un esprit enfin qui a commencé en 2025 à être partagé à tous les niveaux d'encadrement et sur tous les terrains d'intervention de la Collectivité de Corse, au plus près des agents.

L'organigramma di i servizii



Accédez à l'e-organigramme

Avertissement : L'organigramme présenté sur cette page constitue une représentation graphique de la structure actuelle de notre collectivité. Il est diffusé dans un souci d'information. Toutefois, il convient de préciser que la réorganisation des services, la nomination des responsables ainsi que la ventilation des agents sont encore en cours. Cet organigramme ne reflète donc qu'un état provisoire et ne revêt en aucun cas de valeur réglementaire ou définitive. L'accès et l'utilisation de cette page impliquent l'acceptation pleine et entière du présent avertissement.



2025 : Iniziu d'un prughjettu di riforma di l'amministrazione

La refonte de l'organisation des services, la sécurisation juridique de l'action publique, la transformation numérique

En 2025 la Collectivité de Corse (Cdc) a poursuivi la structuration de son administration territoriale en renforçant la transversalité, la sécurisation juridique et la performance des politiques publiques.

Cette dynamique s'est accompagnée d'un effort soutenu en matière d'accompagnement des agents, de transformation numérique et d'évolution des organisations, afin de répondre aux enjeux d'efficacité, de modernisation et de qualité du service public.

Ces actions contribuent à faire émerger une administration plus agile, plus sécurisée et plus performante, capable de s'adapter aux évolutions des politiques publiques tout en plaçant l'agent au cœur de sa transformation.

Des ressources humaines au cœur de la transformation

La réorganisation des services impulsée par l'autorité territoriale a constitué un levier central de transformation. La refonte de l'organigramme, l'élaboration d'un référentiel des emplois, la lisibilité des missions, la mise en œuvre d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ont permis de mieux anticiper les besoins et de favoriser la mobilité interne.

Ces outils contribuent à inscrire durablement la collectivité dans une logique de gestion prévisionnelle et d'adaptation continue.

En matière de ressources humaines, l'accent a été mis sur l'accompagnement du changement. La mise en place du référentiel des emplois constitue désormais un socle structurant pour l'ensemble des politiques RH : recrutement, formation, mobilité et gestion des parcours.

Par ailleurs, le développement d'actions de prévention des risques professionnels et de supports de communication adaptés aux métiers les plus exposés témoigne d'une attention renforcée portée aux conditions de travail.

Un travail de structuration durable de la formation, a également été engagé avec la préparation d'un partenariat pluriannuel avec le CNFPT, visant à mieux répondre aux besoins des agents et à accompagner les transformations en cours.

Une sécurisation juridique renforcée au service des projets structurants

La fonction juridique contribue directement à la robustesse et à l'opérationnalité des politiques publiques mises en œuvre par la collectivité.

Avec plusieurs centaines de dossiers traités et plus de 200 consultations et visas, cette montée en puissance a permis de sécuriser les montages juridiques, d'améliorer la fiabilité des actes soumis aux instances, et de fluidifier les circuits décisionnels.

Parallèlement, le pilotage a été renforcé auprès des agences et offices de la CdC, garantissant la cohérence d'ensemble de l'action publique et contribuant à la soutenabilité des politiques portées par les opérateurs.



Délibérations n°25/104 AC et 25/105 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juin 2025 relatives à la modification du référentiel en organisation et du tableau des effectifs.

Arrêté n°25/599 CE du Conseil exécutif de Corse du 14 octobre 2025 portant nouvelle organisation des services de la Collectivité de Corse.

Dans une logique de coopération étroite avec les agences et offices, un travail structurant a également été engagé autour des Contrats d'objectifs et de performance (COP), tout en veillant au respect des règles en matière d'emplois et de recrutements.



- 2 134 actes contrôlés ;
- + de 200 consultations et visas juridiques ;
- 70 instances délibérantes accompagnées.

Une stratégie numérique ambitieuse : U Fogliu di strada SI 2023-2028 (stratégie des systèmes d'information)

La transformation de l'action publique s'est appuyée sur une stratégie numérique ambitieuse fondée sur une gouvernance clarifiée. Elle a également permis de développement d'une approche stratégique de la donnée, et la modernisation de la relation à l'utilisateur à travers des outils dématérialisés et des plateformes numériques.

Cela a également contribué à faire évoluer les modes de travail. La dématérialisation, le déploiement d'outils collaboratifs et le renforcement de la cybersécurité ont permis d'améliorer l'efficacité des services tout en sécurisant les données.

Cette modernisation s'est accompagnée d'un effort important de formation des agents, notamment en matière de cybersécurité et de déontologie, favorisant une montée en compétences collective.

Cette évolution a permis de renforcer la transparence, d'améliorer la qualité de service et de soutenir la prise de décision des élus et des services, contribuant ainsi à une mise en œuvre plus efficace des politiques publiques.

2025 : Iniziu d'un prughjettu di riforma di l'amministrazione

La mission PADDUC

La stratégie de révision du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) s'inscrit dans une volonté forte d'adapter le modèle de développement de l'île aux grands défis climatiques et démographiques. Elle vise à renforcer la protection des biens communs et à lutter contre la spéculation foncière.

Au-delà d'un simple exercice de planification, cette démarche s'intègre dans une trajectoire d'autonomie institutionnelle, destinée à doter la Corse d'outils réglementaires spécifiques, garants de la maîtrise de son développement et de la pérennité de son territoire et de son peuple.

Un cap stratégique clair pour 2025

En 2025, la mission Urbanisme a marqué un tournant en passant d'une phase de diagnostic à une dynamique de transformation. L'ambition : engager une mutation en profondeur du modèle d'aménagement de la Corse.

Le lancement officiel de la révision partielle du PADDUC constitue ainsi l'objectif central de l'année. Cette révision dépasse le cadre d'une simple actualisation technique pour porter un véritable projet de société, en réponse aux enjeux structurants de la décennie.

Cette révision s'articule autour de trois priorités majeures :

- o répondre aux enjeux contemporains avec l'intégration transversale de deux dynamiques clés : l'évolution démographique (vieillesse de la population et attractivité résidentielle), le changement climatique (stress hydrique, érosion du littoral, exposition aux risques majeurs) ;
- o affirmer la souveraineté territoriale avec l'inscription de la planification dans une logique d'autonomie, avec un accent sur la protection des biens communs (eau, terre, identité) et la lutte contre la spéculation foncière et les pratiques mafeuses.
- o Assurer la conformité législative tenant compte des évolutions récentes du cadre juridique, notamment :
 - la loi Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique dite loi ELAN ;
 - la loi Climat et Résilience ;
 - la loi Le Meur-Echaniz ;
 - ainsi que l'objectif de Zéro Artificialisation (Nette ZAN).

Un objectif structurant a consisté à veiller au respect de la hiérarchie des normes. À ce titre, la Collectivité de Corse a pleinement exercé son rôle de Personne Publique Associée (PPA), en s'assurant de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les orientations du PADDUC.

Délibération n°25/119 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juillet 2025 prenant acte de la révision partielle du PADDUC : débat d'orientation relatif au périmètre, à la méthode et au calendrier.

Un cadrage stratégique acté

L'action majeure de l'année repose sur l'adoption, en juillet 2025 d'une délibération n°25/119 AC du rapport d'orientation définissant le périmètre et le calendrier de la révision partielle du PADDUC.

Ce cadrage structurant porte notamment sur :

- o la refonte du projet de société corse ;
- o l'intégration du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) ;
- o la révision du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) ;
- o la mise en œuvre de la planification des transports avec le Plan Régional des Infrastructures de Transport / Plan des Réseaux d'Intérêt (PRIT / PRI) ;
- o l'intégration des évolutions législatives récentes (ZAN, ELAN, loi Le Meur-Echaniz).

Un calendrier pluriannuel a été établi, structurant les travaux en axes thématiques, avec un déploiement progressif de 2025 à 2027.

Un accompagnement renforcé des communes

Tout au long de l'année, la mission Urbanisme a assuré un accompagnement étroit des collectivités locales dans l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme, notamment les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Dans le cadre de son rôle de la Personne Publique Associée (PPA), la Collectivité de Corse a veillé à garantir la cohérence de ces documents avec les orientations du PADDUC, contribuant ainsi à une application homogène et protectrice des règles d'aménagement.

Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers

La CdC copréside la Commission Territoriale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CTPENAF), aux côtés notamment du Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC).

Cette instance joue un rôle essentiel dans :

- o la lutte contre l'artificialisation des sols ;
- o la préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) ;
- o l'analyse des projets et autorisations d'urbanisme au regard de ces objectifs.

Par ses avis, la CTPENAF contribue directement à une gestion durable et équilibrée du foncier insulaire.

Un tournant opérationnel affirmé

L'année 2025 marque un tournant opérationnel décisif.

Avec la délibération du 24 juillet 2025 le périmètre de la révision partielle du PADDUC a été validé. Cette décision permet de consolider les acquis de 2015 tout en les adaptant aux nouveaux enjeux.

Dans ce contexte, la concertation a été lancée avec la première réunion du comité de pilotage dédié.

Une délégation générale à la planification stratégique et aux transitions a été créée, et une mission PADDUC a été installée au sein de la Direction Générale des Services.

Ces évolutions traduisent une structuration renforcée de l'action publique.

Une mobilisation opérationnelle auprès des territoires

L'activité liée au rôle de PPA témoigne d'un engagement soutenu et cette dynamique illustre l'accompagnement actif des collectivités locales.



- o **16** avis émis (PLU, cartes communales ; règlements locaux de publicité) ;
- o **24** réunions conduites avec les communes ;
- o **20** sollicitations techniques traitées.

Des actions concrètes pour la maîtrise du foncier

L'activité de la CTPENAF confirme son rôle central dans la régulation de l'usage des sols.

Ces interventions contribuent directement à la préservation des ENAF et à la mise en œuvre d'un modèle d'aménagement durable.



- o **57** avis sur des autorisations d'urbanisme ;
- o **15** avis sur des documents d'urbanisme.

2025 : Iniziu d'un prughjettu di riforma di l'amministrazione

Un pilotage stratégique du patrimoine

En 2025, la Collectivité de Corse (CdC) a engagé une démarche structurante visant à renforcer la connaissance et la maîtrise de son patrimoine immobilier, marqué par la diversité et l'hétérogénéité des biens hérités de l'histoire et des compétences des anciennes entités. L'ensemble des actions engagées constitue une étape fondatrice dans la structuration de la politique patrimoniale. Elles posent les bases d'un pilotage stratégique du patrimoine, appelé à se développer dans le cadre d'un futur schéma directeur immobilier. L'objectif poursuivi consiste à disposer d'une vision consolidée du patrimoine, permettant d'optimiser son utilisation, de maîtriser les coûts et d'accompagner les politiques publiques. Cette démarche s'inscrit également dans les objectifs de performance énergétique fixés par le décret tertiaire, qui imposent une réduction progressive des consommations des bâtiments, renforçant la nécessité d'une approche stratégique du patrimoine.

La constitution d'un référentiel patrimonial partagé

La mise en œuvre d'une stratégie patrimoniale efficace implique de disposer d'un inventaire précis et actualisé de l'ensemble des biens, incluant leur nature juridique, leur état de conservation, leur usage actuel et leur coût d'entretien annuel.

L'année 2025 a ainsi posé les bases de cette stratégie. Le travail approfondi, mené en interne afin de recenser l'ensemble des biens immobiliers et d'en harmoniser les données et la nomenclature, a permis d'établir un référentiel consolidé intégrant les biens en propriété, en location ou mis à disposition, ainsi que leurs caractéristiques principales.

Cette démarche a été complétée, avec l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, par une analyse croisée des dimensions foncières, fiscales et fonctionnelles du patrimoine, aboutissant à la production d'un état des lieux global présenté en novembre 2025. Ce document constitue désormais un socle essentiel pour l'aide à la décision.

L'engagement d'une réflexion sur la gestion du domaine

Dans le prolongement de cet état des lieux, une réflexion a été engagée afin de structurer la gestion du domaine privé de la collectivité. Elle vise à définir des critères d'analyse permettant d'objectiver les décisions, en croisant l'utilité fonctionnelle des biens, leur intérêt stratégique, leur valeur patrimoniale et leur coût de détention.

Parallèlement, une « mission Immobilière, Patrimoine, Propriété » est désormais chargée de participer et d'analyser ces réflexions pour aboutir à la livraison dans les prochaines années, d'un schéma directeur immobilier de la collectivité.

Ces démarches ont ainsi vocation à déboucher sur la mise en place d'outils d'aide à la décision partagées et éclairées.

Une activité soutenue en matière d'investissement et d'entretien

Parallèlement, l'activité opérationnelle sur le patrimoine est restée soutenue. 5,15 M€ ont ainsi été engagés pour des études et des travaux, permettant la réalisation d'opérations structurantes :

- o extension et amélioration des bâtiments à usage de bureau ;
- o construction de bâtiments culturels ;
- o réhabilitation des bâtiments patrimoniaux ;
- o mise en accessibilité des bâtiments ;
- o mise en œuvre de la politique de transition énergétique sur les sites pilotes.

Les projets de réhabilitation du Château de la Punta à Aiacciu (2^{ème} tranche) ainsi que de réhabilitation et surélévation de l'amphithéâtre du Ricantu à Aiacciu ont ainsi été finalisés. Les travaux de restructuration de l'atelier mécanique de Corti, de mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) du Musée de la Corse et la démolition du hangar de Biguglia ont été lancés.

La gestion courante du patrimoine représente également un volume d'activités important, avec près de 2 000 interventions réalisées sur un parc d'environ 200 bâtiments.

Ces interventions portent sur la maintenance des installations techniques, l'entretien courant et l'amélioration des conditions d'usage.



Chiffres clés

- o 5,15 M€ investis ;
- o ≈ 200 bâtiments ;
- o ≈ 2 000 interventions.

Une montée en puissance de la politique de sécurité des bâtiments

L'année 2025 marque une étape importante dans la structuration de la politique de sécurité opérationnelle des bâtiments, avec la création d'une direction adjointe dédiée et dotée de professionnels habilités.

Plusieurs opérations prioritaires ont été conduites visant à renforcer la sécurisation de sites stratégiques présentant des enjeux importants en matière de protection des biens et des personnes :

- o le bâtiment administratif Leclerc à Aiacciu ;
- o le bâtiment des moyens roulants à Biguglia ;
- o les sites isolés, tel que le site de Ghignu, situé dans le secteur des Agriates, dont l'isolement géographique et l'implantation en zone naturelle ont rendu difficile la mise en œuvre de solutions techniques classiques.

De même, dans le cadre de l'amélioration des conditions de sécurité des agents, le déploiement d'un dispositif de téléalarme a été engagé au sein des établissements recevant du public (ERP) relevant des services sociaux pour apporter une réponse concrète aux situations d'insécurité auxquelles peuvent être confrontés les agents dans l'exercice de leurs missions, notamment dans le cadre de l'accueil du public.

À ce jour, 31 sites sont équipés de ce système, avec un objectif d'équipement progressif de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) de la collectivité à l'horizon 2026.

Grâce aux actions correctives engagées, l'ensemble des bâtiments dispose désormais d'un avis favorable des commissions de sécurité, traduisant une amélioration significative du niveau de sécurité du patrimoine.

Au-delà des réalisations techniques, l'action s'inscrit dans une démarche plus large visant à développer une véritable culture de la sécurité au sein des services, à travers des missions d'audit, de conseil et une présence régulière sur le terrain.

2025 : Iniziù d'un prughjettu di riforma di l'amministrazione

Une consolidation du développement durable

L'année 2025 a confirmé l'intégration croissante des enjeux majeurs et la prise en compte liés au développement durable dans l'action publique locale. Elle est la résultante d'une véritable conduite du changement et d'une démarche collaborative d'élaboration d'outils performants et adéquats.

La construction d'une identité de l'achat durable

Afin de répondre à des objectifs à la fois réglementaires et stratégiques, la collectivité de Corse a créé 3 logos relatifs au développement durable, à insérer au sein des marchés publics y répondant :

- o clause environnementale,
- o clause sociale,
- o marché réservé.



Ces sigles permettent de faciliter l'identification des marchés intégrant des critères de développement durable et de favoriser la communication auprès des parties prenantes sur les efforts de la collectivité. Ils renforcent ainsi l'image d'une collectivité responsable et engagée dans la transition écologique.

Un soutien affirmé au tissu économique local

Dans un contexte économique difficile, la commande publique se présente, plus que jamais, comme un outil de développement pour les entreprises et plus largement pour l'économie locale. L'activité de la commande publique demeure élevée en 2025.

Cette activité s'accompagne d'une politique d'ouverture à la concurrence et de soutien aux entreprises locales.

Le recours à l'allotissement, qui concerne 71 % des marchés, a favorisé l'accès à la commande publique des très petites, petites et moyennes entreprises, dont plus des ¾ justifient de leur siège social sur le territoire insulaire, ces résultats traduisant l'impact direct de cette politique. Les pourcentages restant se justifient par l'absence de prestations distinctes, ne permettant pas d'allotir.



Délibération n°25/052 CP de la Commission permanente du 21 mai 2025, approuvant l'adhésion de la Collectivité de Corse au réseau « Energia Nostra »



- o 252 procédures ;
- o 836 lots ;
- o 184 procédures publiées ;
- o 22 réunions de la Commission d'appel d'offres ;
- o 78 avis donnés sur des procédures ;
- o 191 décisions d'attributions.

Un cadre réglementaire propice à la protection de l'environnement

En 2025, la collectivité a poursuivi la consolidation de son action en matière de protection de l'environnement, dans un contexte marqué par la montée en puissance des obligations issues de la loi Climat et Résilience et de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC). Ces évolutions réglementaires imposent une transformation progressive des pratiques, en particulier dans le domaine de la commande publique et de la gestion des déchets.

La mise en œuvre du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) constitue le cadre structurant de cette politique. Il permet d'organiser la montée en charge des exigences environnementales dans les achats publics, tout en favorisant leur appropriation par les services.

Cette dynamique s'inscrit également dans les objectifs fixés par le décret tertiaire et le Schéma régional climat air énergie (SRCAE), qui encadrent la réduction des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires, avec un objectif de - 60 % à l'horizon 2050, en cohérence avec la trajectoire d'autonomie énergétique du territoire.

Une politique énergétique inscrite dans les dynamiques territoriales

En 2025, la CdC a renforcé son inscription dans les dynamiques territoriales en matière d'énergie en intégrant le réseau « Energia Nostra », animé par l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie (AUE). Cette intégration traduit la volonté de s'inscrire dans une démarche collective de transition énergétique à l'échelle territoriale.

Elle contribue également à des démarches de coopération élargies en matière d'énergies renouvelables en participant à des retours d'expériences du programme « INVECE » dédié au développement des énergies dans le bassin méditerranéen.

Vers une intégration des enjeux énergétiques dans la stratégie patrimoniale

Au-delà de la connaissance du patrimoine, l'année 2025 amorce l'intégration des enjeux énergétiques dans la gestion immobilière.

Les perspectives identifiées pour les années à venir traduisent cette orientation, avec le lancement programmé d'audits énergétiques des bâtiments tertiaires, la réalisation d'études de faisabilité de solarisation des toitures, et la définition d'un plan pluriannuel d'investissement dédié à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires dont la Collectivité de Corse est propriétaire.

Ces orientations visent à inscrire durablement la gestion du patrimoine dans une trajectoire de réduction des consommations énergétiques, et de transition vers des bâtiments plus sobres et plus autonomes.

Une évolution des pratiques d'achat en faveur de la transition écologique

Un travail collectif a ainsi été mené en interne, tout au long de l'année, pour parvenir à la création de clausiers environnementaux types, adaptés aux contraintes et aux réalités des directions opérationnelles, avec un focus sur les 5 principaux corps de métiers :

- o clausier relatif aux routes et transports ;
- o clausier relatif aux moyens généraux ;
- o clausier relatif aux moyens roulants ;
- o clausier relatif aux bâtiments ;
- o clausier relatif au numérique.

Ce premier retour d'expérience favorisera l'établissement de clausiers étendus à l'ensemble des directions, agences et offices.



- o **82** procédures analysées ;
- o **82 %** avec clause environnementale (50 % en 2024) ;
- o **17 %** avec critère environnemental de sélection ;
- o **9 %** combinant clause + critère ;
- o **56 %** intégrant une logique d'économie circulaire ;
- o **24 %** incluant des mesures de sobriété énergétique ;
- o **90 %** des marchés numériques concernés intégrant des mesures responsables.

Une mobilisation de la commande publique au service de l'insertion

Au-delà des clauses environnementales, la commande publique est également mobilisée comme levier d'action sociale au service d'une société plus inclusive. En 2025, 10 % des procédures lancées ont intégré une considération sociale, contre 5 % en 2024. 42 lots intégrant des clauses sociales ont ainsi permis à des publics éloignés de l'emploi d'accéder à une activité professionnelle, générant 12 437 heures d'insertion et permettant le recrutement de 4 personnes en CDI, tandis que 3 lots ont été réservés à des structures d'insertion par l'activité économique, contre 1 en 2024.

Cette dynamique contribue à structurer des parcours d'insertion durables, avec des effets concrets en matière d'accès à l'emploi. Elle s'accompagne d'actions de sensibilisation et d'accompagnement visant à faciliter l'accès des structures d'insertion aux marchés publics.

Deux journées de formation intitulées « La pratique des marchés publics » ont été ainsi organisées à l'attention des structures d'insertion du territoire (SIAE, EA, ESAT), respectivement à Ajaccio et Bastia et les outils facilitant l'accès à la commande publique, tels que les plateformes AWS et Corsica Mercati, ont été évoqués lors de démonstrations pratiques. Ces sessions ont de fait permis aux participants de se familiariser avec les principales notions relatives aux marchés publics et de leur permettre de mieux comprendre les attentes des acheteurs et les modalités de réponse aux appels d'offres.

Le déploiement d'un outil structurant : Corsica Mercati

Le lancement, en juin 2025, de la plateforme Corsica Mercati constitue une avancée majeure en termes de visibilité de la commande publique, d'accès des entreprises et de transparence des procédures.

Cet outil centralise en effet l'accès aux consultations publiques par le recensement des procédures en cours de consultation et la redirection des entreprises vers le profil acheteur du donneur d'ordre à l'origine de l'appel d'offres (communes, communautés de communes, communautés d'agglomérations, etc).

Il contribue également à harmoniser les pratiques entre acheteurs publics et à moderniser les outils de gestion.

Cette plateforme de diffusion accessible depuis le site internet de la CdC offre une solution centralisée pour accroître la visibilité de la commande publique au bénéfice, d'une part des acheteurs en leur permettant d'ouvrir la concurrence, et d'autre part des opérateurs (petites et moyennes entreprises) en simplifiant l'accès à l'information sans être contraints de visiter chaque profil acheteur de chaque collectivité rendant l'accès à l'information complexe et chronophage.

L'objectif est de connecter les donneurs d'ordre avec les professionnels de leur région. En créant cette interface, la CdC répond à une demande forte des socio-professionnels, mais aussi aux besoins des pouvoirs adjudicateurs qui, dans cette période budgétaire très contrainte, sont à la recherche d'offres de qualité et économiquement les plus avantageuses.

2025 : Iniziù d'un prughjettu di riforma di l'amministrazione

La maîtrise de la gestion des ressources

En 2025, la Collectivité de Corse (CdC) poursuit la structuration de son action en faveur d'une gestion maîtrisée de ses ressources.

Une gestion maîtrisée des moyens roulants et mécanisés

La collectivité a poursuivi en 2025 la structuration et l'optimisation de la gestion de son parc de moyens roulants, composé de près de 1 500 unités (véhicules légers, utilitaires, poids lourds et engins spécialisés), et de moyens mécanisés (tronçonneuses, débroussailleuses, perches élagueuses, pulvérisateurs, etc...).

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale :

- de rationalisation des moyens ;
- d'amélioration de la performance environnementale du parc ;
- d'optimisation des coûts de gestion de maintenance ;
- de renforcement de la mutualisation des moyens ;
- de contribution à la transparence et à la bonne gestion des ressources publiques.

Les opérations d'entretien, de maintenance et de réparation ont été assurées au sein des 8 ateliers territorialisés, permettant de garantir la continuité d'activité des services utilisateurs.

Par ailleurs, la gestion mutualisée a été renforcée, incluant l'entretien de 359 véhicules supplémentaires appartenant au Service d'incendie et de secours de Haute-Corse dans le cadre d'une convention dédiée.

Cette gestion représente un enjeu opérationnel et financier significatif.

1 Chiffres clés

- ≈ **1 500** équipements ;
- **3,8 M€** d'investissement pour le renouvellement du parc ;
- **7,7 M€** de fonctionnement des ateliers-garages ;
- **165 558 €** de recettes par la valorisation des matériels réformés ou cédés ;
- **1,5 M€** de recettes complémentaires (subventions, remboursements, pénalités) ;
- **97 %** des marchés publics (30 marchés) intégrant une clause environnementale.

Une évolution progressive des pratiques internes de gestion des déchets

La CdC a poursuivi la transformation de ses pratiques internes en matière de gestion des déchets, à travers :

- le déploiement du tri ;
- la réorganisation des collectes ;
- la sensibilisation des agents.

2 Chiffres clés

- **211** tonnes de déchets industriels banals traités ;
- **5** tonnes de métaux recyclés ;
- **9** tonnes de gravats valorisés ;
- **572 400** mégots collectés (143 kg évités) ;
- **60** référents tri formés à l'accompagnement des services et à la diffusion des bonnes pratiques.

Ces actions s'accompagnent d'une structuration du pilotage et d'actions de communication interne visant à ancrer durablement les bonnes pratiques.



2025 : Iniziù d'un prughjettu di riforma di l'amministrazione

Un accompagnement des initiatives de transformation le Corsica Lab

Le Corsica Lab est le laboratoire d'innovation publique de la Collectivité de Corse (CdC). Conçu pour accompagner la transformation des méthodes d'action publique sur le territoire, il a fait l'objet d'un repositionnement stratégique en 2025 auprès de la direction générale en charge de l'aménagement et du développement des territoires, afin d'améliorer son impact et de renforcer son ancrage territorial.

Véritable outil de modernisation des politiques publiques et d'émergence de projets d'intérêt général, il a pour but d'accompagner les initiatives de transformation de l'action publique en plaçant les usagers, les agents et les élus au cœur des processus d'innovation, grâce à des méthodes collaboratives et expérimentales.

Le Corsica Lab incarne l'ambition de la CdC de placer l'innovation au service de l'intérêt général en offrant un cadre propice à l'expérimentation, à la collaboration et à la créativité. Il mobilise pour cela des acteurs publics, associatifs et citoyens afin de réinventer, ensemble, l'action publique pour mieux répondre aux défis du territoire.

Un écosystème propice à l'innovation

Situé à Bastia, le Corsica Lab est hébergé au sein du tiers-lieu AVVIÀ - A Vela (CAB), un espace dédié à l'innovation et à la créativité. Cette implantation lui offre un plateau technique complet :

- o salles de créativité pour faciliter les ateliers collaboratifs et les sessions de brainstorming ;
- o un Fab Lab équipé d'outils de prototypage (imprimantes 3D, découpeuses laser, etc.) pour concrétiser les idées ;
- o un Média Lab pour produire des contenus multimédias et valoriser les projets.

Il bénéficie d'un environnement stimulant, en interaction avec des entrepreneurs, des chercheurs, des associations et des institutions publiques. Cette synergie favorise les échanges, le partage d'expériences et l'émergence de solutions innovantes.

Il s'appuie sur des méthodes éprouvées pour concevoir des solutions adaptées aux besoins du territoire :

- o méthode « design » : une approche centrée sur les usagers pour identifier leurs attentes et co-construire des réponses pertinentes ;
- o intelligence collective : des ateliers collaboratifs réunissant élus, agents, citoyens et partenaires pour imaginer des projets communs ;
- o expérimentation : une culture du «test and learn» pour valider les idées avant leur déploiement à grande échelle.

En 2025, le Corsica Lab a élargi son champ d'action pour s'adresser à l'ensemble des porteurs de projets d'intérêt général en Corse :

- o acteurs publics : communes, intercommunalités, services de la CdC, établissements publics ;
- o acteurs associatifs : associations, collectifs citoyens, entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- o citoyens : habitants souhaitant s'impliquer dans la vie publique et proposer des idées pour leur territoire.



Enquête de terrain : repérages avec les équipes pour dessiner un nouveau trajet du Bibliobus. Casinca, juillet 2023, service Médiathèque Castagniccia Mare à Monti.



Enquête de terrain : immersion lors d'une visite à domicile. Corti, juin 2022, Direction de l'autonomie, service CLIC Corti.



Recueil des priorités des élus dans le cadre de la révision d'une politique publique.
Corti, novembre 2023, Comité de Massif.



Prototype rapide de propositions d'identité.
Corti, avril 2023, Direction de la forêt et de la prévention des incendies.

Des outils pour transformer l'action publique

Le Corsica Lab propose aux porteurs de projets un accompagnement sur mesure pour aider à :

- o concevoir des projets innovants : aide à la définition des besoins, à la co-construction de solutions et à la formalisation de propositions ;
- o expérimenter des solutions : mise en place de pilotes pour tester des idées avant leur généralisation ;
- o sensibiliser les acteurs : ateliers et sessions de sensibilisation aux méthodes d'innovation publique (design thinking, gestion de projet agile, etc.) ;
- o partager les initiatives : dans le but d'inspirer d'autres acteurs du territoire.

Un facilitateur de la transformation du territoire

Le Corsica Lab joue un véritable rôle de facilitateur des initiatives d'innovation publique en Corse en :

- o favorisant l'agilité ;
- o encourageant les méthodes itératives et l'adaptation aux besoins locaux ;
- o stimulant la collaboration entre les parties prenantes ;
- o brisant les silos entre services, collectivités et acteurs privés ;
- o impliquant les usagers et bénéficiaires dans la conception et l'amélioration des solutions.



Conception de solutions d'amélioration de la communication auprès des usagers.
Corsica LAB, juin 2022, Direction du digital et des systèmes d'information.

Des résultats concrets pour 2025

- o l'accompagnement de projets pilotes : mise en place de solutions innovantes dans des domaines variés (Patrimoine, culture, artisanat, alimentation, accompagnement social, aménagement du territoire gestion de l'eau, etc.) ;
- o la sensibilisation de plus de 200 agents et élus aux méthodes d'innovation publique.

Perspectives pour 2026

Fort de ses succès en 2025, le Corsica Lab prévoit de consolider son action en :

- o étendant son accompagnement à davantage de communes et d'intercommunalités corses ;
- o renforçant la culture de l'innovation auprès des porteurs de projets au sein de la CdC et des territoires ;
- o capitalisant sur les retours d'expérience pour améliorer en continu ses méthodes et outils.



Teste grandeur nature « Guichet mobile ».
U Viscuvatu, avril 2023, Direction de l'autonomie.

Rapporti regolamentari

Rapport social unique (RSU)

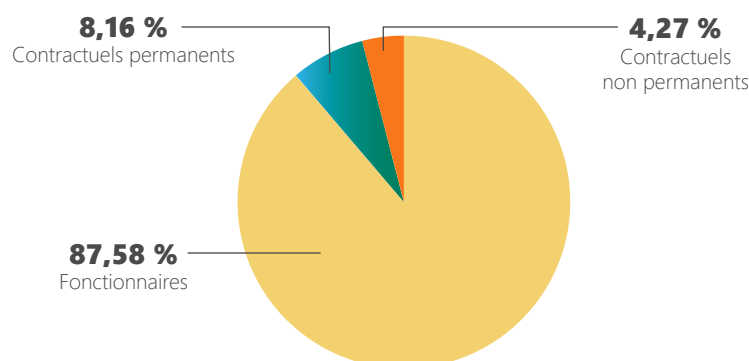
Introduit par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, le Rapport Social Unique (RSU) constitue un outil structurant de pilotage des ressources humaines. Véritable photographie annuelle de la situation sociale de notre collectivité, il rassemble en un document unique l'ensemble des données relatives à la gestion des agents publics, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels.

Ce rapport dresse un panorama détaillé des effectifs, des mouvements de personnel, de la rémunération, de la formation, des parcours professionnels, de l'action sociale, de l'absentéisme et de la qualité de vie au travail. Outil d'observation et de pilotage, il offre aux décideurs, directions opérationnelles et représentants du personnel une base fiable pour nourrir la réflexion sur l'évolution des métiers, l'adaptation des compétences, l'égalité professionnelle, ou encore la soutenabilité de la masse salariale. Il contribue ainsi pleinement à l'amélioration continue des politiques de gestion des ressources humaines arrêtées par la collectivité.



Les effectifs

Part de l'effectif par statut au 31/12/2024



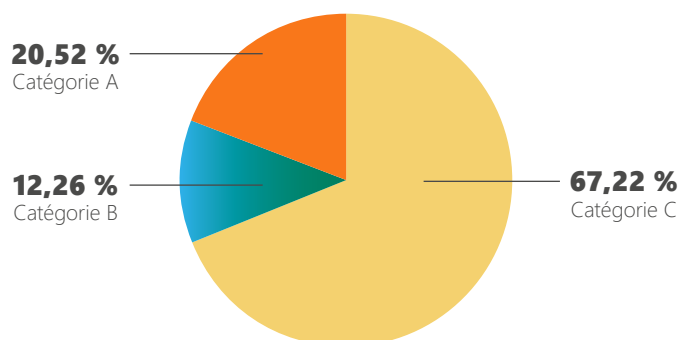
La Collectivité de Corse comptabilisait 4 490 agents au 31 décembre 2024 :

- 3 941 fonctionnaires
- 367 contractuels permanents
- 192 contractuels non permanents

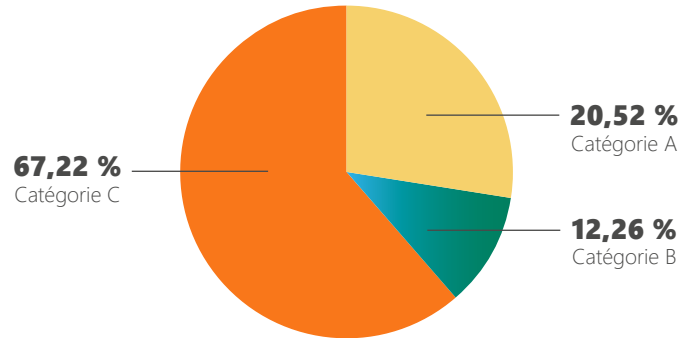
Ainsi, la collectivité dénombre 12,40 % de contractuels contre 18 % au sein des régions et 26,9 % au sein des départements (source : rapport annuel DGAFP - édition 2024).

Le taux de féminisation progresse de 0,5 points sur 1 an et s'élève à 49,09 % contre 59 % en régions et 68 % au sein des départements (source : rapport annuel DGAFP - édition 2023).

Répartition de l'effectif permanent au 31/12/2024 par catégorie



Le nombre de départ en 2024 s'élève à 119 fonctionnaires et 75 contractuels permanents.



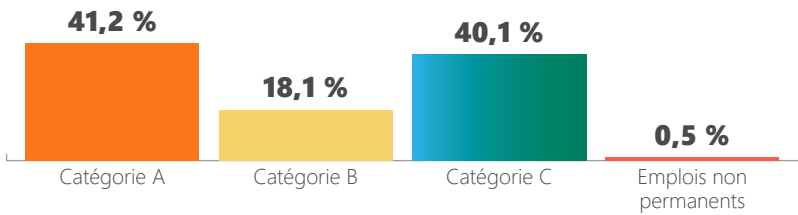
	Variation effectif 2023-2024
Fonctionnaires	1,1 %
Contractuels permanents	- 7,0 %
Ensemble	0,4 %

L'organisation du travail

La durée annuelle du travail est de 1 607 heures au sein de la Collectivité de Corse et 3,06 % de l'effectif permanent exercent ses fonctions à temps partiel. 90 % des agents à temps partiel sont des femmes et 80 % exercent leurs fonctions à 80 %.

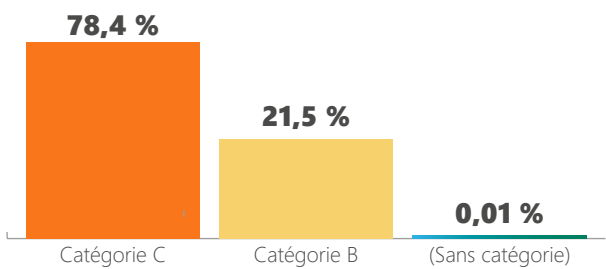
Le télétravail déployé depuis 2022 concerne près de 30 % de l'effectif de la collectivité contre 13 % en moyenne dans la FPT. 75 % des agents en télétravail sont des femmes et 40,1 % des agents de catégorie C.

Répartition de l'effectif en télétravail par catégorie au 31/12/2024

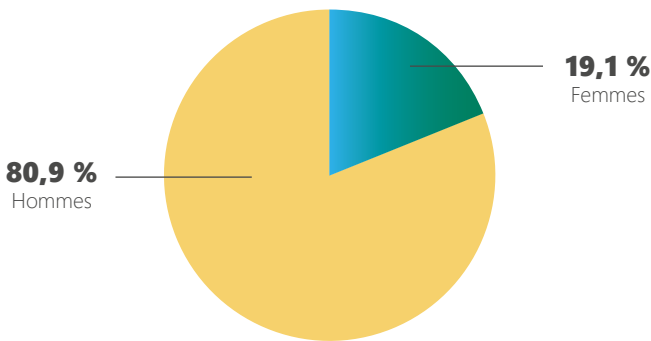


66 941,20 heures supplémentaires ont été réalisées au cours de l'année 2024 par les agents sur emplois permanents. 80 % des heures ont été réalisées par les hommes et 78 % par des agents de catégorie C.

Part des heures supplémentaires réalisées par catégorie en 2024



Répartition des heures supplémentaires réalisées en 2024 par sexe



Evolution professionnelle

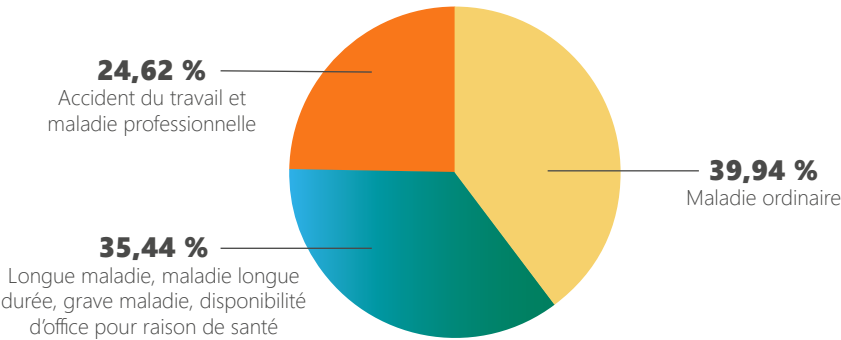
- o 155 agents ont été titularisés dans l'année (dont 51,6 % de femmes) ;
- o 44 contractuels ont été nommés fonctionnaires dans l'année 2024 ;
- o 1 740 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon (dont 47,8 % de femmes) ;
- o 295 agents ont été inscrits sur un tableau d'avancement de grade (dont 40,6 % de femmes) ;
- o 88 agents ont été inscrits sur une liste d'aptitude (dont 42,05 % de femmes).

Également, il convient de préciser que 92 agents ont bénéficié durant l'année d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle.

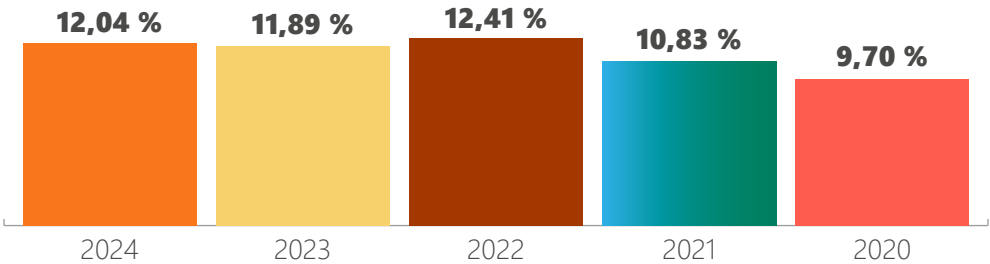
Absentéisme pour raison de santé des emplois permanents

En 2024, la collectivité enregistre 184 634 jours d'absences pour raison médicale contre 185 024 jours en 2023, soit une baisse de 0,2 %.

Répartition des jours d'absences médicales de l'effectif permanent par motif en 2024



Evolution du taux d'absentéisme médical de l'effectif permanent



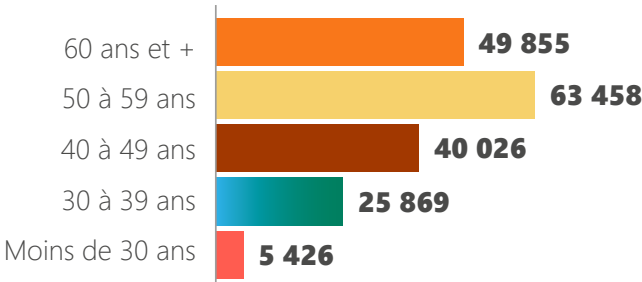
La maladie ordinaire reste la 1^{ère} cause d'absences médicales avec un taux qui s'élève à 4,81 %. Les taux d'absentéisme en longue maladie/longue durée et en accident du travail s'élèvent respectivement à 4,27 % et 2,97 %.

Les agents de catégorie C qui représentent 67 % de l'effectif permanent et les femmes toutes catégories confondues sont les plus impactées par l'absentéisme.

	2024	Femmes	Hommes
Catégorie A	9,78 %	10,37 %	8,11 %
Catégorie B	8,56 %	11,45 %	5,80 %
Catégorie C	13,34 %	15,67 %	11,79 %
Total	12,04 %	13,53 %	10,70 %

L'âge est un facteur aggravant de la maladie : 61,4 % des jours d'absences concernant les agents de 50 ans et plus.

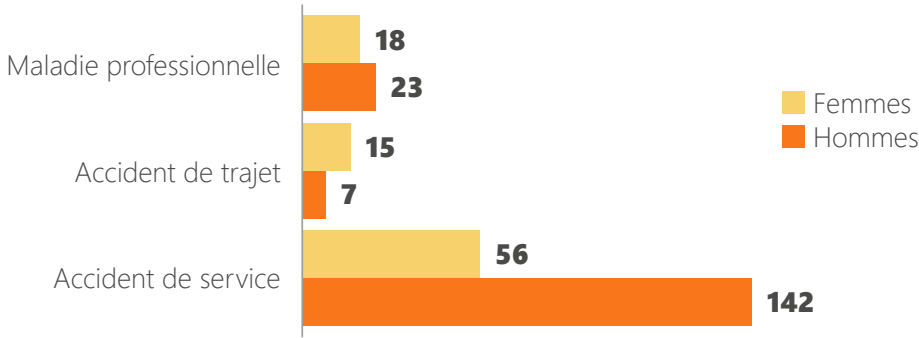
Répartition des jours d'absences par tranche d'âge en 2024



Prévention et risques professionnels

En 2024, la collectivité comptabilise 198 accidents de service, 22 accidents de trajet et 41 maladies professionnelles. 71,7 % des accidents de service et 56,1 % des maladies professionnelles concernent les hommes. A l'inverse, 68,2 % des accidents de trajet concernent les femmes.

Nombre d'accident du travail et maladies professionnelles en 2024 par sexe



Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, la collectivité dénombre 7 conseillers, 1 assistant de prévention et 1 agent chargé des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité. 1 845 jours de formations liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires) ont été dispensés en 2024 pour un coût total de 56 633 €.

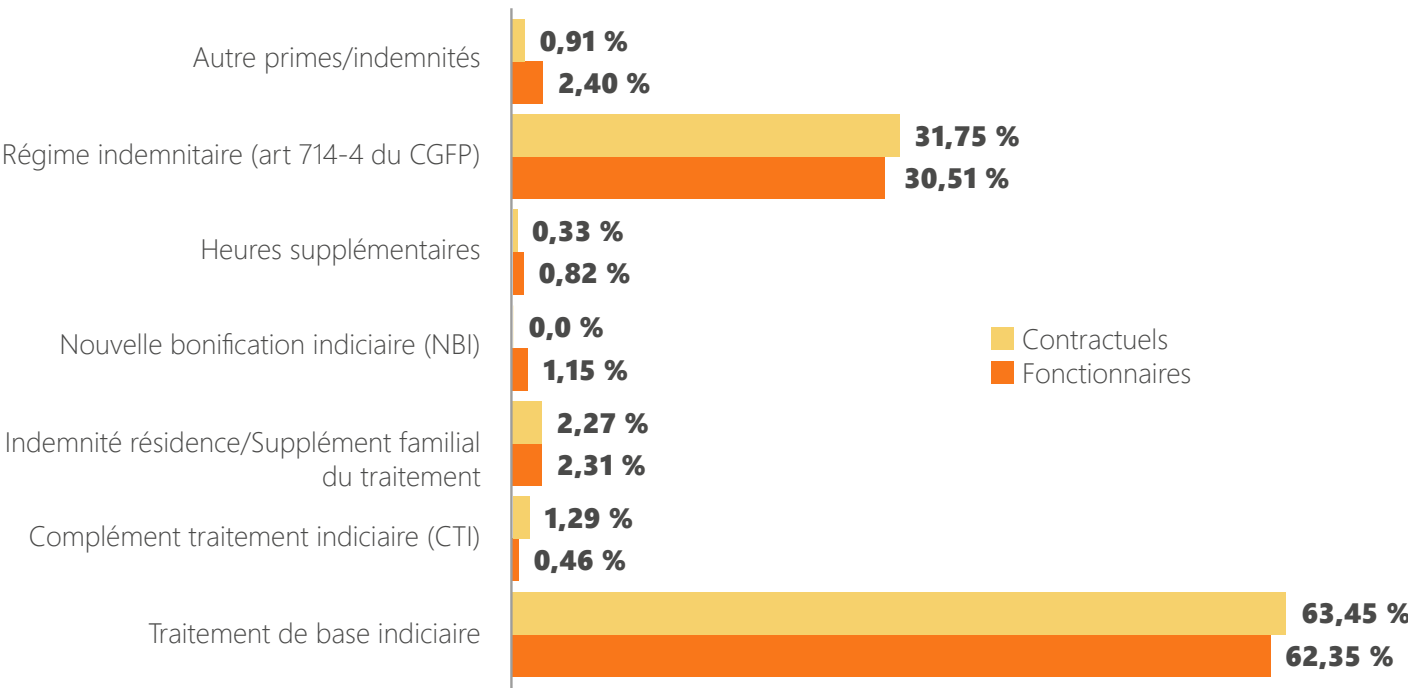
La collectivité a engagé au cours de l'année 482 384 € de dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail des agents.

La rémunération des emplois permanents

Le salaire brut moyen (en euros courants) des fonctionnaires s'élève à 3 536 € contre 2 846 € dans la FPT et celui des contractuels à 3 502 € contre 2 576 € dans la FPT (Source : INSEE première n°2065, 2066, 2067 – juillet 2025).

Le traitement indiciaire est la principale composante du salaire brut des emplois permanents et représente 62,3 % pour les fonctionnaires et 63,4 % pour les contractuels permanents.

Décomposition du salaire brut moyen en 2024



Le salaire brut des agents par catégorie est le suivant :

	Fonctionnaires	Contractuels
Catégorie A	5 141 €	4 328 €
Catégorie B	3 832 €	3 262 €
Catégorie C	3 064 €	2 602 €
Total	3 536 €	3 502 €

Entre 2020 et 2024, le salaire brut des fonctionnaires a progressé de 12,5 % et celui des contractuels de 3,8 % (en euros courants).

L'écart sur salaire brut moyen entre les femmes et les hommes est de :

- o 115 € en faveur des femmes pour les fonctionnaires ;
- o 121 € en faveur des hommes pour les contractuels.

La formation des emplois permanents

2 098 agents sur emplois permanents ont suivi au moins une journée de formation en 2024.

Catégories	Fonctionnaires		Contractuels	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	141	319	18	38
Catégorie B	173	225	12	15
Catégorie C	699	458	0	0
Total	1 013	1 002	30	53

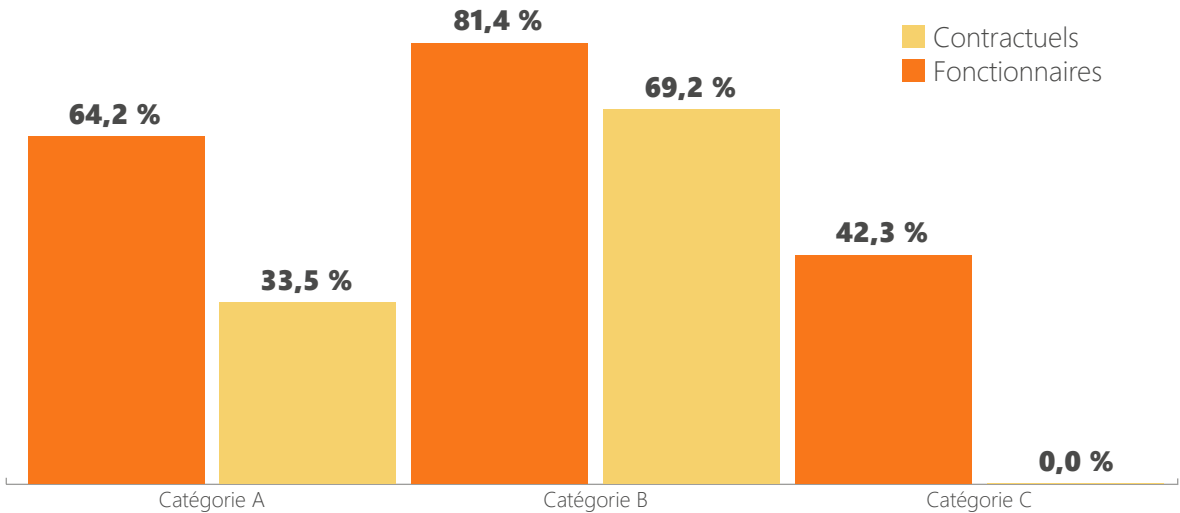
Le taux d'accès à la formation des agents permanents s'élève à 48,7 %, soit moins d'1 agent sur 2.

- o 50,2 % des agents sont des femmes ;
- o 55,1 % sont des agents de catégorie C.

Le taux d'accès des catégorie C est de 40 % alors qu'ils représentent 67,2 % de l'effectif.

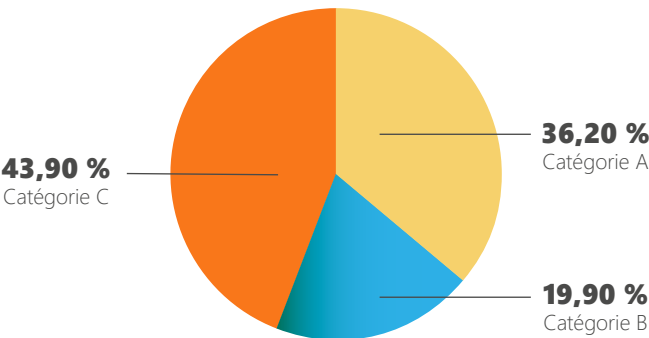
A l'inverse, le taux d'accès des catégories A est de 58,4 % alors qu'ils représentent 20,5 % de l'effectif.

Taux d'accès à la formation par statut et catégorie en 2024

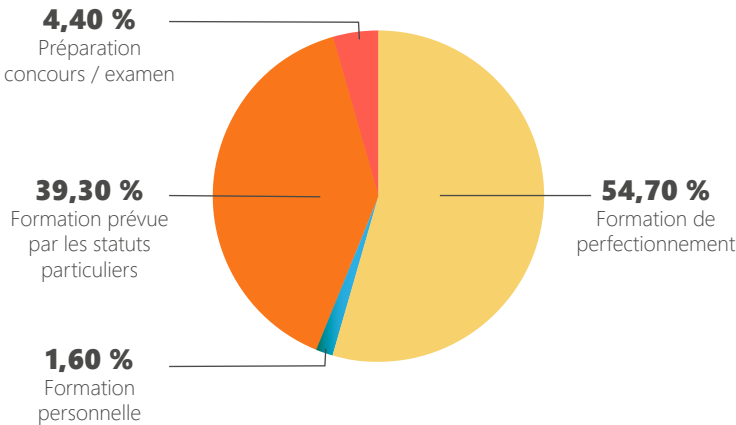


La collectivité a enregistré 11 045 journées de formation en 2024 dont près de 44 % concernent des agents de catégorie C.

Part des journées de formation sur emplois permanents par catégories

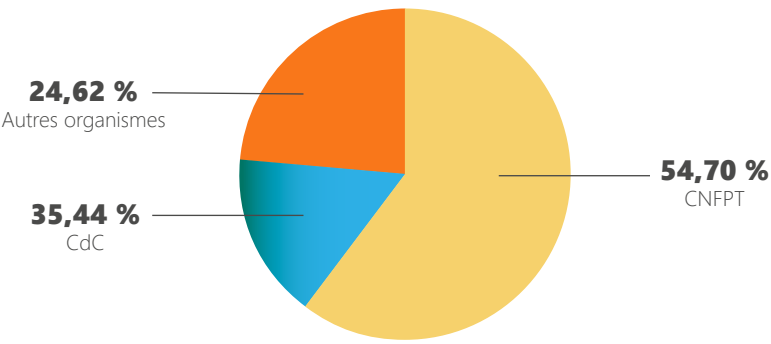


Part des journées de formation sur emplois permanents par type de formation en 2024



60,4 % des journées de formation ont été dispensées par le CNFPT et 16,1 % par la Collectivité de Corse.

Part des journées de formation par organisme en 2024



L'action sociale

Conformément à l'article L.731-1 du code général de la fonction publique, l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Depuis 2018, la collectivité a fait le choix de développer une politique ambitieuse en faveur de ses agents, en complétant les prestations d'action sociale prévues par le code général de la fonction publique par d'autres dispositifs d'accompagnement. Ainsi, le budget total consacré à l'action sociale atteint plus de 6,6 M€ (hors participation financière à la protection sociale complémentaire).

- Ce budget se répartit donc en deux grands ensembles :
- o 5,4 M€ au titre des prestations sociales au sein de l'article L.731-1 du CGFP ;
 - o 1,1 M€ au titre des dispositifs complémentaires.

Domaine	Type	Montant €
Restauration	Titres restaurants	4 501 370
Famille	Allocations garde de enfants	64 295
	Allocations aux parents d'enfants handicapés	88 072
	Subventions pour séjours d'enfants	11 778
Vacances	Chèques-vacances	765 234
Secours et prêts	Prêts sociaux	11 900
	Aides exceptionnelles (situations difficiles)	34 193
Total prestations art L.731-1 du CGFP		5 476 842
Transport	Participation frais transports publics	8 473
Famille	Allocations décès	34 053
	Allocations mariage/PACS	51 800
	Allocations naissance/Adoption	45 500
	Allocations retraite	140 500
	Médailles A PROVA	45 480
	Allocations rentrée scolaire	177 552
Noël	Chèques Noël agents	459 868
	Chèques Noël enfants	114 490
	Arbres de Noël	62 698
Total autres prestations		1 140 414
Total général		6 617 255

En matière de protection sociale complémentaire, la Collectivité de Corse a choisi, par le vote de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2022, de mettre en place une convention de participation, c'est-à-dire une mutuelle de groupe, en santé et en prévoyance.

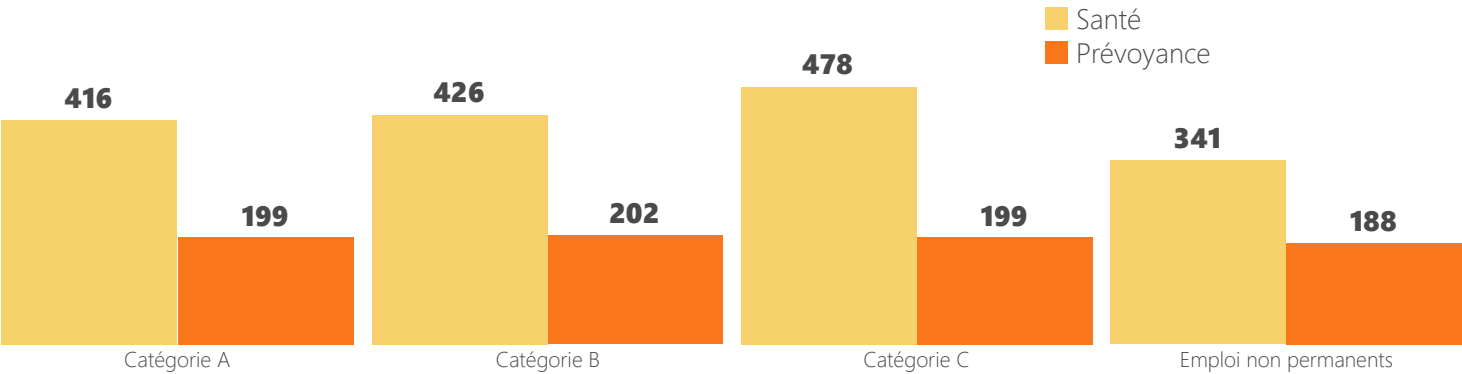
Près de 70 % des agents bénéficient ainsi de la participation financière pour le risque santé et 64 % pour le risque prévoyance.

La participation moyenne annuelle pour un agent de la collectivité est de :

- o 457 € pour le risque santé ;
- o 199 € pour le risque prévoyance.

A titre de comparaison, la participation moyenne dans la FPT en 2021 était de 276 € pour le risque santé et de 202 € pour le risque prévoyance ((Source : DGCL/CNFPT – synthèse nationale des RSU des collectivités territoriales au 31/12/2021 – avril 2024

Participation moyenne annuelle versée par agent en 2024



Raporti regulamentari

Rapport développement durable

Instauré en 2010 à la suite du 2^{ème} Grenelle de l'environnement, le rapport annuel de développement durable (RADD) est élaboré en amont du débat budgétaire pour l'ensemble des collectivités de plus de 50 000 habitants. Il constitue un outil d'analyse et d'aide à la décision, permettant d'apprécier la cohérence des choix politiques au regard des enjeux territoriaux et des finalités du développement durable en Corse. À ce titre, il dresse un bilan des politiques publiques et des actions engagées par la Collectivité de Corse pour répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques du territoire insulaire. Son cadre juridique est défini par l'article L4425-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit la présentation, par le président du Conseil exécutif de Corse, d'un rapport portant sur la situation en matière de développement durable, les politiques menées et les orientations à venir, en lien avec les objectifs de l'Agenda 2030 adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.



► [Rapport développement durable](#)

Délibération n°25/191 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 prenant acte du rapport annuel de développement durable.

Une lecture structurée autour des 5 finalités du développement durable

Le rapport s'organise autour des 5 finalités du développement durable :

- o lutter contre le changement climatique ;
- o préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ;
- o renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- o favoriser l'épanouissement de tous ;
- o développer une économie durable et solidaire.

Pour chacun de ces axes, il rend compte à la fois :

- o des politiques publiques conduites par la Collectivité de Corse ;
- o des actions mises en œuvre dans son fonctionnement interne, dans une logique d'exemplarité et d'amélioration continue.

Sans viser l'exhaustivité, le RADD met en lumière la diversité des initiatives engagées. Il a été élaboré grâce à la mobilisation et aux contributions des services.

Un levier d'évaluation et d'aide à la décision

Le RADD constitue un outil stratégique essentiel. Il permet d'évaluer la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques, d'en mesurer les effets et d'éclairer les décisions structurantes de la collectivité. L'édition 2025 s'inscrit dans la dynamique de révision du PADDUC. Son périmètre actualisé, adopté par délibération n°25/119 AC du 24 juillet 2025, réaffirme la nécessité d'intégrer pleinement l'adaptation au changement climatique, la préservation des biens communs et la maîtrise de l'étalement urbain dans les choix d'aménagement du territoire.

2025 : des dynamiques structurantes en consolidation

- o L'année 2025 met en évidence des avancées significatives, portées par plusieurs dynamiques structurantes :
- o le renforcement des politiques d'adaptation au changement climatique, notamment en matière de gestion

- de la ressource en eau, de prévention des incendies et de protection du littoral ;
- o la montée en puissance des actions de préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages, à travers des outils renforcés de protection et de gestion des biens communs ;
- o le développement de politiques en faveur de la cohésion sociale, de la santé et des services publics de proximité, au plus près des territoires de vie ;
- o l'accélération de la transition énergétique et des actions de rénovation du patrimoine bâti de la collectivité ;
- o le soutien à une économie insulaire durable, fondée sur les ressources locales, l'agriculture, le pastoralisme et la recherche de souveraineté alimentaire.

Ces évolutions illustrent l'intégration croissante du développement durable dans l'ensemble des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

Transparence, cohérence et culture commune

Au-delà du bilan qu'il propose, le RADD offre une lecture consolidée de l'action publique, de sa cohérence et de ses résultats. Il contribue à renforcer la transparence et l'information, en mettant en perspective la contribution des politiques insulaires aux enjeux propres au territoire corse, ainsi qu'aux objectifs euro-méditerranéens du développement durable.

Il favorise également l'émergence d'un langage commun, une meilleure compréhension des enjeux spécifiques à l'île et le développement d'une culture partagée du développement durable au sein de la société corse.

Enfin, il constitue un espace de dialogue entre élus, services, agences, offices, et plus largement l'ensemble des acteurs du territoire.

Raporti regulamentari

Rapport égalité femmes-hommes

Dans le sillage de la loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, un nouvel outil structurant a été déployé : l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Applicable aux 3 versants de la Fonction publique, cet index mesure concrètement les écarts de rémunération et de parcours, et engage les employeurs publics à publier leurs résultats ainsi que leurs objectifs de progression.

Au-delà d'un simple indicateur, il constitue un levier de transformation, en évaluant le degré d'engagement des institutions en faveur d'une égalité réelle et durable.

Acteur majeur du développement du territoire insulaire, la Collectivité de Corse inscrit pleinement cette exigence au cœur de son action, tant dans la conduite de ses politiques publiques que dans son rôle d'employeur.

Le rapport annuel Egalité femmes-hommes dresse ainsi le bilan des actions menées au titre de l'année 2025, et propose un état des lieux précis de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité.

Plus qu'un exercice réglementaire, ce document porte une ambition : faire de l'égalité femmes-hommes une réalité tangible, inscrite dans les pratiques comme dans les parcours, au service d'une Corse plus juste et plus inclusive.

Le rapport s'articule autour de 2 volets complémentaires :

- o la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle ;
- o les politiques publiques d'égalité déployées à l'échelle de la Corse.

Ces 2 axes mettent en lumière les moyens mobilisés, les actions engagées et les orientations pluriannuelles portées par la collectivité.

La Collectivité de Corse, employeur engagé

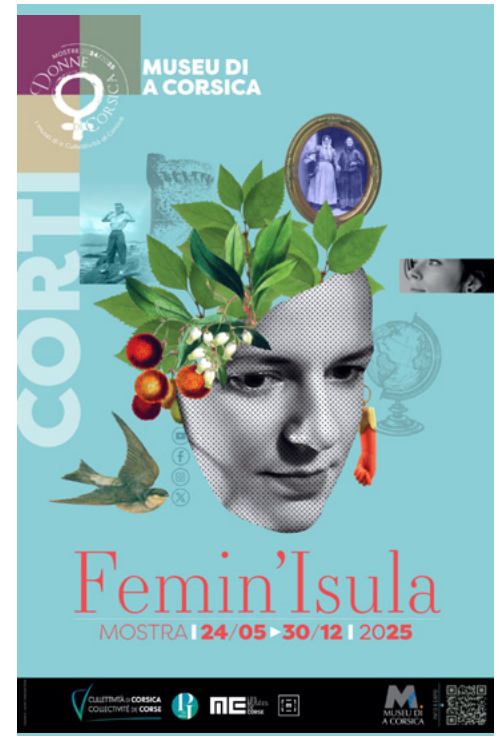
Avec près de 4 500 agents, dont une proportion croissante de femmes, la Collectivité de Corse reflète la diversité des métiers et des compétences qui structurent l'action publique.

Comme dans l'ensemble de la société, certaines filières restent marquées par des déséquilibres :

- o les métiers techniques et d'ingénierie demeurent majoritairement masculins ;
- o les secteurs du social et du soin restent fortement féminisés.

Consciente de ces réalités, la collectivité poursuit une politique volontariste pour réduire les inégalités, notamment en matière de rémunération et d'évolution professionnelle.

Points clés sur la situation des femmes employées par la CdC (données issues du Rapport Social Unique - RSU).



► Rapport égalité femmes-hommes

Délibération n°25/190 AC de l'Assemblée de Corse prenant acte du rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes 2025.

SCORE GLOBAL		95/100
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires		45/50
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent		15/15
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)		25/25
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations		10/10

Des indicateurs en progression

Les données issues du Rapport Social Unique témoignent d'une dynamique positive :

- o une progression globale des indicateurs d'égalité ;
- o une augmentation de la part des femmes dans les effectifs ;
- o une forte représentation féminine en catégorie A, traduisant un haut niveau de qualification ;
- o un meilleur accès des femmes aux fonctions d'encadrement ;
- o un recours soutenu à la formation professionnelle ;
- o une utilisation accrue des dispositifs de protection sociale complémentaire ;
- o des conditions favorisant davantage l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- o un index de l'égalité professionnelle atteignant 95/100.

Calculé à partir des données du Rapport Social Unique, cet index repose sur 4 indicateurs et fixe un seuil minimal de 75 points (décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024).

Avec un score de 95 points en 2024, contre 74 en 2023, la Collectivité de Corse enregistre une progression remarquable.

Ce résultat traduit la solidité des actions engagées et confirme une gestion des ressources humaines attentive à l'équité et à la qualité des parcours professionnels.

Il renforce également l'image d'une administration exemplaire et résolument engagée.

Ces résultats traduisent les engagements de la collectivité en matière d'égalité professionnelle et illustre des pratiques de gestion RH attentives à l'équité, tant sur les rémunérations que sur les parcours professionnels, et renforce l'image d'une administration exemplaire et engagée.

Des leviers de progression identifiés

Malgré ces avancées, des marges d'amélioration subsistent et structurent les priorités à venir :

- o renforcer la mixité des filières ;
- o sécuriser les parcours des agents contractuels ;
- o poursuivre l'ouverture des postes d'encadrement ;
- o améliorer le déroulement des carrières ;
- o réduire les écarts de rémunération.

Une gouvernance renforcée : la Mission « Égalité femmes-hommes » (cf 6 Une fonction d'inspection générale renforcée)

La création d'une Mission dédiée à l'égalité femmes-hommes marque une étape structurante. Véritable fonction transversale, elle accompagne la collectivité dans la mise en œuvre, la promotion et le respect du principe d'égalité et de non-discrimination.

Son périmètre d'intervention couvre l'ensemble des champs d'action : politiques publiques, relations avec les usagers, partenariats et gestion des ressources humaines.

Cette mission, appui stratégique et opérationnel, a vocation à devenir un point de référence pour toutes les questions liées à l'égalité, contribuant ainsi à inscrire durablement cette exigence au cœur de l'action publique territoriale.



Raporti regulamentari

Compte financier unique de la Collectivité de Corse

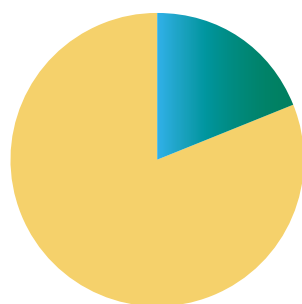
L'épargne brute de la Collectivité de Corse (excédent des ressources réelles sur les dépenses réelles) s'élève à 188,760 M€. Avec un remboursement en capital de 61,276 M€, la capacité de financement nette s'établit à 127,484 M€. La capacité de désendettement de la collectivité s'établit à 6,19 ans. Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à 1 168,947 M€.

Le résultat cumulé de l'exercice s'élève à 23,636 M€.

Les recettes réelles et mixtes de la Collectivité de Corse 2025

Elles s'établissent à 1 613 882 134,42 € et se décomposent ainsi :

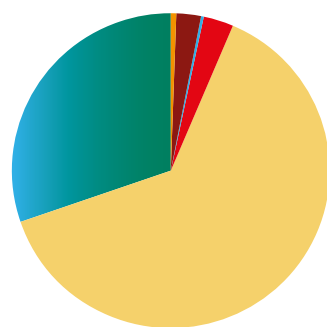
- o 1 303 404 055,94 € en fonctionnement (dont 50 M€ de dotation de continuité territoriale) ;
- o 310 478 078,48 € en investissement.



Répartition recettes réelles et mixtes 2025

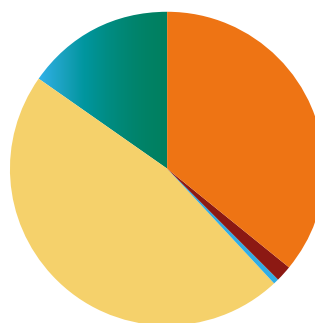
- 19 % Investissement
- 73 % Fonctionnement

La structure des recettes réelles et mixtes de fonctionnement est la suivante :



- 0,61 % Produit financiers
- 2,52 % APA
- 0,02 % RSA-RMI
- 3,27 % Autres produits
- 63,28 % Fiscalité
- 30,30 % Dotations, subventions et participations

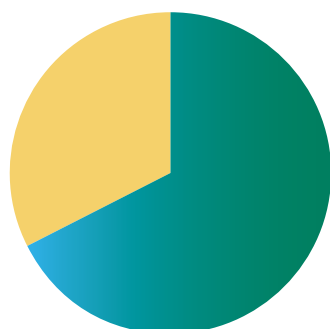
La structure des recettes réelles d'investissement est la suivante :



- 35,95 % Emprunts et dettes assimilées
- 1,76 % Participations, créances rattachées et autres immobilisations financières
- 0,43 % Recettes autres
- 46,62 % Dotations, fonds divers et réserves
- 15,24 % Subvention d'investissement

Les dépenses réelles et mixtes de la Collectivité de Corse

En 2025, la Collectivité de Corse a réussi à maintenir des taux de programmation très élevés.



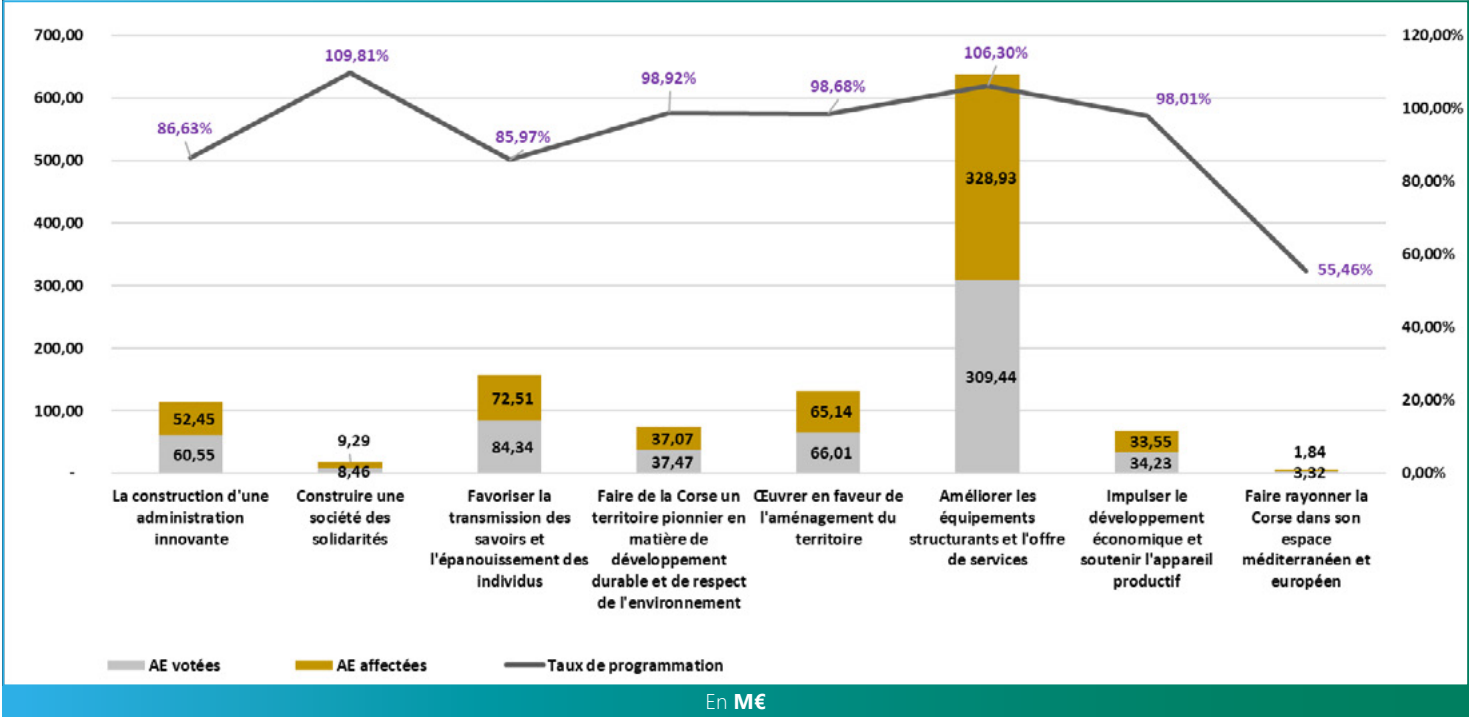
Le montant des AE / AP affectées CFU 2025

- 601 M€ Fonctionnement
- 286 M€ Investissement

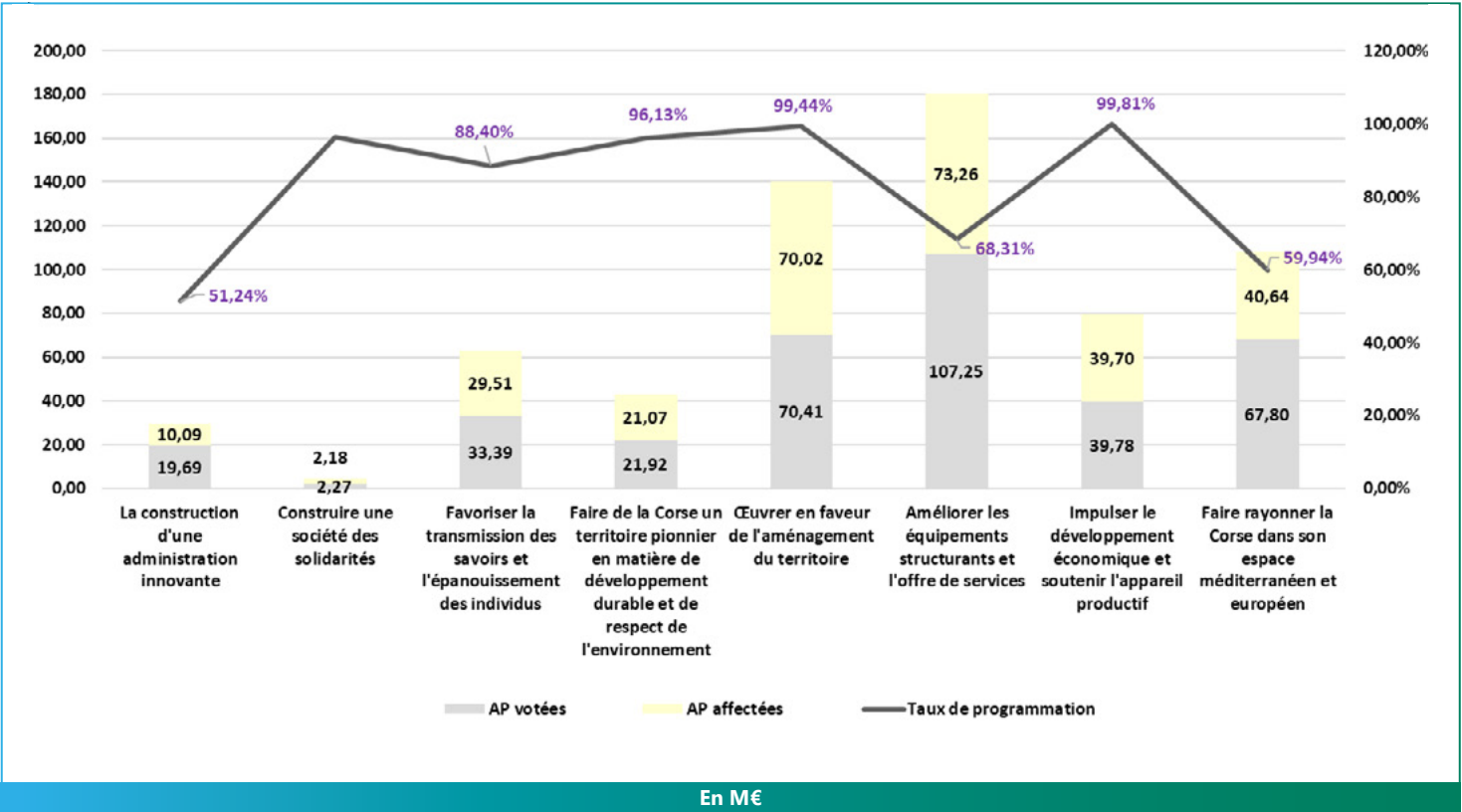
Un taux d'affectation

de 99,5 % en fonctionnement
et de 79,01 % en investissement

Le taux d'affectation des autorisations d'engagement par axe se présente ainsi :

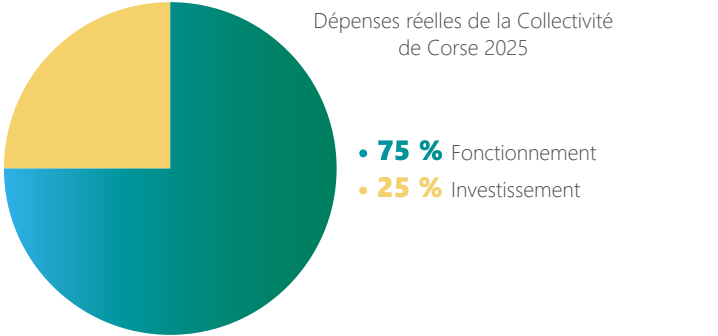


Le taux d'affectation des autorisations de programme par axe se présente ainsi :

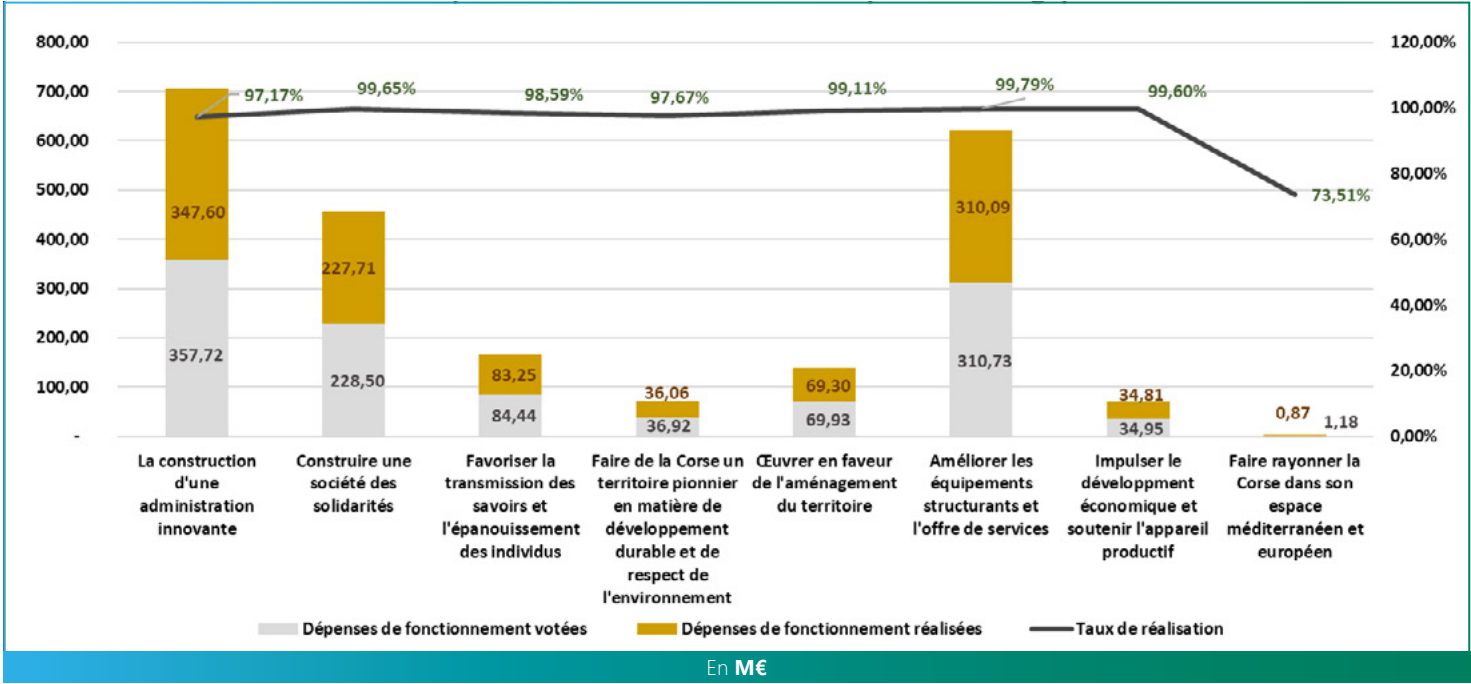


Les dépenses réelles 2025 s'établissent à 1,476 Md€, soit une baisse de 1,36 % par rapport à 2024. Elles se décomposent ainsi :

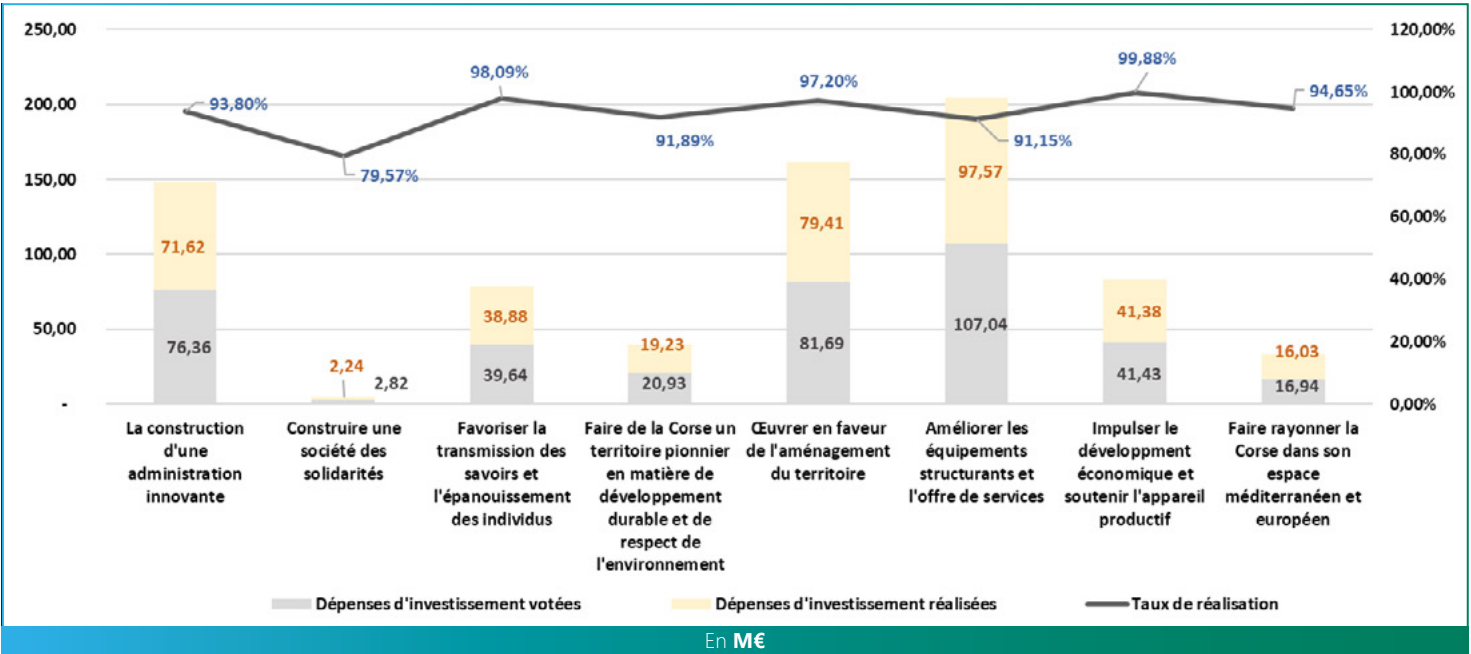
- o 1 109 676 319,80 € en section de fonctionnement (dont 50 M€ de dotation de continuité territoriale), soit +4,72 % par rapport à l'exercice 2024 (1,060 Md€) ;
- o 366 375 512,47 € en section d'investissement, soit -16,11 % par rapport à 2024 (436,701 M€).



Les dépenses réelles de fonctionnement par axe stratégique se décomposent ainsi :

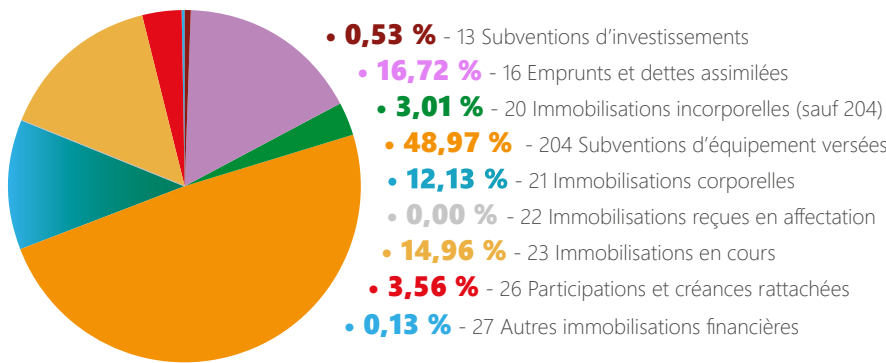


Les dépenses réelles d'investissement par axe stratégique se décomposent ainsi :



Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage (chap. 20-21-23) représentent un volume de dépenses de 112,196 M€ soit 31% des dépenses totales. Elles sont en diminution de -48,57 M€ par rapport à 2024 (160,762 M€), soit une baisse de -30,2%.

Répartition dépenses investissement 2023 nature





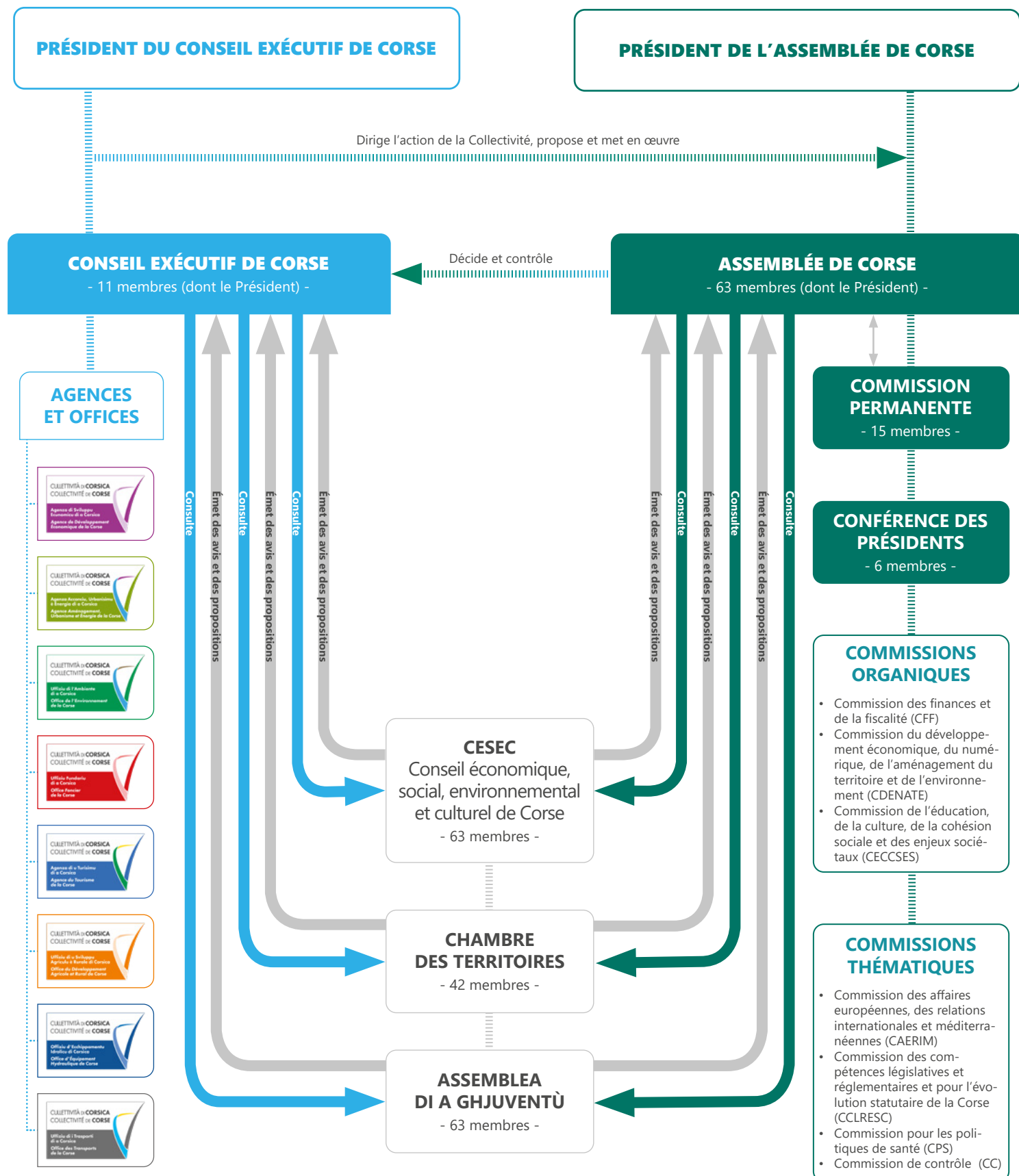
Ramentu di u quattru ghjuridicu di u raportu d'attività

Rappel du cadre juridique du rapport annuel du Président du Conseil exécutif sur la situation de la Collectivité de Corse

Article. L. 4425-11 du Code général des collectivités territoriales

« Chaque année, le président du conseil exécutif rend compte à l'Assemblée, par un rapport spécial, de la situation de la collectivité territoriale, de l'activité et du financement de ses différents services et des organismes qui en dépendent ainsi que de l'état d'exécution du plan. Le rapport précise également l'état d'exécution des délibérations de l'Assemblée et la situation financière de la collectivité territoriale. Le rapport est soumis pour avis au conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, préalablement à son examen par l'Assemblée. Ce rapport donne lieu à un débat. »

Schema di funzionamento



Liste des acronymes

Agi per una Corsica sulidaria : zitellina autonomia accessu à e cure

AC : Assemblée de Corse
AE : Autorisations d'engagement
AEFA : Aide exceptionnelle de fin d'année
AEMO : Action éducative en milieu ouvert
AP : Autorisations de programme
ARS : Agence régionale de santé
ASE : Aide sociale à l'enfance
CAF : Caisse d'allocations familiales
CCAS : Centre communal d'action sociale
CdC : Collectivité de Corse
CE : Conseil exécutif
CIAS : Centre intercommunal d'action sociale
CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CLIC : Centre local d'information et de coordination
CLTS : Comité local du travail social
CP : Crédits de paiement
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
CORSAVEM : Coordination régionale de soutien aux associations d'aide aux victimes et de médiation
CTA : Conférence territoriale de l'autonomie
CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
DUP : Déclaration d'utilité publique
EAJE : Établissements d'accueil du jeune enfant
EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESSMS : Établissements et services sociaux et médico sociaux
FALEP : Fédération des associations laïques d'éducation permanente
FSL : Fonds de solidarité pour le logement
IVG : Interruption volontaire de grossesse
LVA : Lieu de vie et d'accueil
MDA : Maison des adolescents
MEF : Maison de l'enfant et de la famille
MPH : Maison des personnes handicapées
MPR : MaPrimeRénov'
OPH : Office public de l'habitat
PCH : Prestation de compensation du handicap
PMI : Protection materno infantile
PPRE : Plan pluriannuel de restauration et d'entretien
PRODAS : Programme de développement affectif et social
PTI : Programme territorial d'insertion
REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RSA : Revenu de solidarité active
SIAE : Structures d'insertion par l'activité économique
SPDA : Service public départemental de l'autonomie
TEP : Scan Tomographie par émission de positons

Investì in i sapè è l'emancipazione di i Corsi

AFDAS : Assurance formation des activités du spectacle
AFPA : Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
ANS : Agence Nationale du Sport
BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BAFD : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
CAF : Caisse d'allocations familiales
CCRPNC : Centre de conservation-restauration du patrimoine mobilier de Corse
CCVU : Commande Centralisée Voie Unique
CFA : Centre de formation d'apprentis
CFC : Chemin de fer de la Corse
CNC : Centre national du cinéma et de l'image animée
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COPE : contrat d'objectifs, de performance et d'exploitation
COPIL : Comité de pilotage
COTECH : Comité technique
CPRDFOP : Contrat de Plan Régional du Développement et de l'Orientation Professionnelle
CREPS : Centre de ressources d'expertise et de performance sportive
CSJC : Centru di u sport è di a ghjuventu corsa

CTOP : Contrat territorial d'objectifs et de progrès
DCT : Dotation de continuité territoriale
DPLC : Dépôts pétroliers de la Corse
DSP : Délégation de service public
DTS IMRT : Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique
ENT : Espace Numérique de Travail
ETS : marché carbone, échanges de quotas
FRAC : Fonds régional d'art contemporain
IA : Intelligence artificielle
IFMS : Instituts de Formation aux Métiers de la Santé
MDPH : Maison des personnes handicapées

Pusà a Corsica cum'è territoriu di rifarenza in u duminiu di a transizione ecologica è di sviluppu à longu andà

ALIEM : Actions de limitation, de gestion et de vigilance liées à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans les zones de transports en Méditerranée
AMI : Appel à manifestation d'intérêt
ANAH : Agence nationale de l'habitat
ARP : Analyse risques pêche
ARS : Agence régionale de santé
AUE : Agence d'urbanisme et d'énergie de la Corse
CBNC : Conservatoire botanique national de Corse
COFRAC : Comité français d'accréditation
CP : Contrat d'objectifs et de performance
CPER : Contrat de plan Etat-Région
CSR : Combustible solide de récupération
DAE : Déchets des activités économiques
DBTP : Déchets du bâtiment et des travaux publics
DMA : Déchets ménagers et assimilés
DOCOB : Document d'objectifs du site
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DUP : Déclaration d'utilité publique
EEDD : Education à l'environnement et au développement durable
EEE : Espèces exotiques envahissantes
ENR : Energies renouvelables
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
LAV : Lutte anti-vectorielle
MDE : Maîtrise de la demande en énergie
MPR : MaPrimeRénov'
OEC : Office de l'environnement de la Corse
OEHC : Office d'équipement hydraulique de la Corse
OFB : Office français de la biodiversité
ORELI : Outil de rénovation énergétique de tous les logements insulaires
OTDECC : Observatoire territorial des déchets et de l'économie circulaire
PBACC : Plan biorégional d'adaptation au changement climatique
PCAET : Plan climat air énergie territoriaux
PNA/PTA : Plans nationaux / Territoriaux d'actions
PNSE : Plan national santé environnement
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Energie
PPRE : Plans pluriannuels de restauration et d'entretien des milieux aquatiques
PRSE : Plan régional santé environnement
PTAEC : Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire
PTIC : Programme de transformation et d'investissement de la Corse
PTPGD : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets
REP : Responsabilité élargie du producteur
RNBB : Riserva naturali di i Bucchi di Bunifaziu
RNEB : Réserve naturelle de l'Étang de Biguglia
RNICC : Riserva naturale di l'Isule di u Capicorsu
S3REnR : Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables
SADPMC : Schéma de massif de Corse
SD2A : Syndicat d'électrification Corse-du-Sud
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIGEC : Système d'information et de gestion des eaux de Corse
SINOE ADEME : Système d'information national sur les déchets de l'Agence de la transition écologique

SIO : Service des interventions opérationnelles
SRCAE : Schéma régional climat air énergie
STENS : Schéma territorial des espaces naturels sensibles
SYVADEC : Syndicat de valorisation des déchets de Corse
TIMS : Trajectoire d'insertion par les mobilités solidaires
VAE : Vélos à assistance électrique
ZPENS : Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles

Operà à prò di l'acconciu di u territoriu

AC : Assemblée de Corse
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
AP : Autorisations de Programme (budget investissement)
AUE : Agence de l'Urbanisme de la Corse
BRS : Bail Réel Solidaire
CAB : Communauté d'Agglomération de Bastia
CAPA : Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
CdC : Collectivité de Corse
CTESI : Commission Territoriale des Espaces, Sites et Itinéraires
DFCI : Défense des Forêts Contre les Incendies
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESI : Espaces, Sites et Itinéraires
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FFE : Fédération Française d'Équitation
FSE+ : Fonds Social Européen Plus
GIRTEC : Groupement d'Intérêt Public pour la Reconstitution des Titres de Propriété en Corse
ITI : Investissements Territoriaux Intégrés
OFC : Office Foncier de Corse
OPAH : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat
OPH : Offices Publics de l'Habitat
PADDUC : Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse
PNRC : Parc Naturel Régional de Corse
POPAC : Programmes Opérationnels de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété
PPFENI : Plan de Protection des Forêts contre les Incendies
PPI : Programme Pluriannuel d'Intervention
PTESI : Plan Territorial des Espaces, Sites et Itinéraires
PTIPR : Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
SADPM : Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne
SDUD : Schéma de Développement Urbain Durable
SOG : Schéma d'Orientations Générales

Strutturà è mudernizà à longu andà l'attrazzi strategichi è i servizi publichi

ML : Mètre linéaire
MOE : Maîtrise d'œuvre
NST : Nomenclature statistique transport
OTC : Office des Transports de la Corse
PCRS : Plan Corps de Rue Simplifié
PPI : Plan Pluriannuel des Investissements
PRIC : Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences
PSAD : Plateformes d'Appui et de Soutien au Décrochage scolaire
PSF : Projet sportif fédéral
PST : Projet sportif territorial
SDJES : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
SDTAN : Schéma directeur territorial d'aménagement numérique
SIG : Système d'Information des Voyageurs
SIG : Système d'information géographique
SPTO : Service Public Territorial de l'Orientation

Cunsolidà u sviluppu ecunomicu è rinfurzà a competitività di u tissu pruduttivu

AAP : Appels à projets
ADEC : Agence de développement économique de la Corse
AREFLEC : Association Régionale pour l'Étude et la Formation en Langue et Culture Corses
ATC : Agence du Tourisme de la Corse
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
CAEV : Arthrite encéphalite caprine virale
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CdC : Collectivité de Corse
CCCOP : Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs
COFRAC : Comité Français d'Accréditation

CRESS : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
CRPMEMC : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Corse
CRVI : Centre de Recherche de la Vigne et du Vin
DOCOB : Document d'objectifs (lié aux mesures SIGC et MAEC)
EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale
ESS : Économie Sociale et Solidaire
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEAMPA : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture
FRCT : Fonds Régional Corse du Tourisme
GAL : Groupes d'Action Locale
ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle
INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (programme européen)
MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
ODARC : Office du Développement Agricole et Rural de Corse
OEC : Office de l'Environnement de la Corse
PAC : Politique Agricole Commune
PADDUC : Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse
PCD : Plan Communal de Débroussaillage
PCP : Politique Commune des Pêches
PDRC : Programme de Développement Rural de la Corse
PLU : Plans Locaux d'Urbanisme
PSN : Plan Stratégique National
REPA : Régime d'Entraide de la Pêche Artisanale
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIGC : Système intégré de gestion et de contrôle
SODT : Schéma d'Orientation et de Développement du Tourisme
SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
TPE : Très Petites Entreprises
TPE-PME : Très Petites Entreprises et Petites et Moyennes Entreprises
WP : Work packages

Accertà a piazza di a Corsica in u Mediterraniu, in Aropa è in u mondu

ADEC : Agence de Développement Économique de la Corse
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FSE : Fonds Social Européen
INTERREG : Programme européen de coopération territoriale
ERASMUS : EuRoPeAn Action Scheme for the Mobility of University
REACT-EU : Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe
FEAMPA : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture
PTIC : Plan de Transformation, d'Innovation et d'Investissement pour la Corse
PSN : Plan Stratégique National
PAC : Politique Agricole Commune



Rapportu d'attività 2025

Directeur de la publication :

Gilles Giovannangeli
Presidente di u Cunsigliu esecutivu

Direction générale :

Jean Baptiste Calendini
Directeur général des services de la CdC

Coordination éditoriale :

Martine Colombani

Rédaction :

le secrétariat général du Conseil exécutif de Corse, le secrétariat général de l'Assemblée de Corse,
le cabinet du Président du conseil exécutif de Corse,
les services de la Collectivité de Corse, des agences et offices

Groupe technique corrections éditoriales :

Paule Andrea Leca, Sandra Carrolaggi, Elisabeth Torrachi, Alexandra Santoni, Régine Santoni

Conception graphique, maquette et mise en page :

le service de la communication interne de la CdC
Marie France Pianelli, Georges Battesti



► www.isula.corsica